



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022



Introduction

Modèle d'affaires du Groupe /DPEF/	2
---	---

1**Présentation du Groupe**

1.1 L'histoire	6
1.2 Le marché du cloud computing	7
1.3 L'activité	12
1.4 Stratégie et objectifs	17
1.5 Les atouts concurrentiels d'OVHcloud	19
1.6 Environnement législatif et réglementaire	23
1.7 Organisation du Groupe	29

2**Facteurs de risques et contrôle interne**

2.1 Facteurs de risque /RFA/	34
2.2 Assurance et couverture des risques	48
2.3 Contrôle interne et gestion des risques	50

3**Déclaration de performance extra-financière **/DPEF/ /RFA/****

3.1 Garantir la liberté et la souveraineté des données	67
3.2 Être pionnier du cloud durable	72
3.3 Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société	79
3.4 Application de la taxonomie européenne aux activités du Groupe	88
3.5 Méthodologie et périmètre des indicateurs de performance extra-financière	91
3.6 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	96

4**Gouvernement d'entreprise**

Introduction : Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	102
4.1 Présentation de la gouvernance	102
4.2 Rémunérations et avantages	128

5**Informations financières et comptables **/RFA/****

5.1 Commentaires sur les comptes consolidés	148
5.2 Comptes consolidés	159
Notes aux comptes consolidés	164
5.3 Comptes annuels de la Société	213
Annexes aux comptes statutaires	217
5.4 Autres informations	236
5.5 Dates des dernières informations financières	237

6**Capital et actionnariat **/RFA/****

6.1 Actionnariat	240
6.2 Données boursières	243
6.3 Dividendes	243
6.4 Relations avec la communauté financière	244
6.5 Informations sur le capital social	245

7**Informations complémentaires**

7.1 Renseignements à caractère général et juridique	252
7.2 Principales dispositions statutaires et du règlement intérieur du Conseil d'administration	253
7.3 Informations concernant les Contrôleurs légaux des comptes	255
7.4 Documents accessibles au public	256
7.5 Personnes Responsables /RFA/	256
7.6 Informations provenant de tierces parties	257

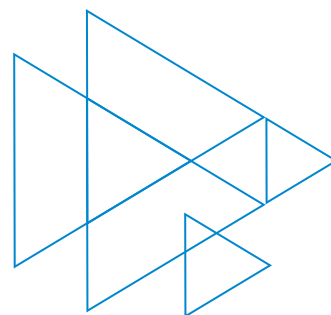
8**Annexes**

Glossaire	260
Tables de concordance	262

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le rapport
financier annuel

2022



Nous sommes le premier fournisseur européen de cloud avec une empreinte mondiale. Notre objectif est d'offrir à chacune et chacun des services de cloud sécurisés, fiables, ouverts et durables.

Nous sommes au service de nos clients, quelle que soit leur localisation. Nous leur fournissons des performances de pointe et des solutions au meilleur ratio prix/performance, afin de les aider à mieux gérer, protéger et faire évoluer leurs données.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel, incluant le rapport financier annuel, qui a été établie au format XHTML et qui est disponible sur le site corporate.ovhcloud.com.



Le document d'enregistrement universel a été approuvé le 20 décembre 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement universel porte le numéro d'approbation suivant : R. 22 – 040.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement universel.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) amendement(s). Dans ce cas, la note relative aux valeurs mobilières, le résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel depuis son approbation sont approuvés séparément conformément à l'article 10 paragraphe 3, 2 alinéa, du règlement (UE) 2017/1129.

Le document d'enregistrement universel est validé jusqu'au 20 décembre 2023 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23

du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un amendement en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Le présent document d'enregistrement universel inclut le rapport financier annuel et le rapport de gestion, en ce compris le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Les tables de concordance correspondantes sont présentes à l'Annexe I du présent document d'enregistrement universel.

Des exemplaires du présent document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès d'OVH Groupe, 2 rue Kellerman, 59100 Roubaix, France, ainsi que sur les sites Internet d'OVH Groupe (<https://corporate.ovhcloud.com/fr/>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE /DPEF/

NOTRE PROFIL

Leader européen du cloud

- ▶ **+ 20 ans** d'existence
- ▶ **2 800** salariés
- ▶ **140** pays dans 4 continents
- ▶ **788 M€** de chiffre d'affaires en 2022
- ▶ **1,6 M** de clients
(PME, grandes entreprises, entreprises technologiques et publiques)
- ▶ **33** data centers dans **8** pays
- ▶ **450 000** serveurs

NOTRE VISION

Nous construisons un **cloud ouvert et de confiance**, permettant aux entreprises et à la société de tirer le meilleur parti de la révolution des données, tout en minimisant nos impacts environnementaux.



Garantir la liberté et la souveraineté des données



Être pionnier du cloud durable



Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société

NOTRE STRATÉGIE

Accélérer la **transition vers les nouveaux usages cloud et les solutions intégrées** pour accompagner les entreprises dans le monde entier, quelle que soit leur maturité digitale.

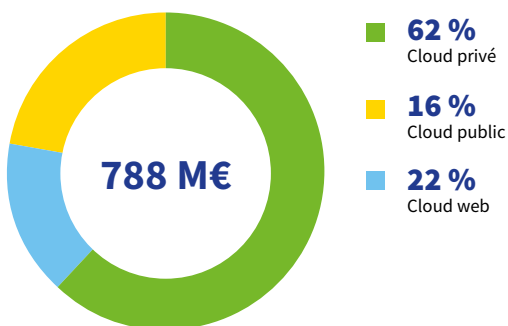
- ▶ **Extension** de la gamme de **services** avec le développement de **solutions PaaS** & services innovants
- ▶ Expansion **internationale**, avec une **approche multi-locale**
- ▶ **Développement** de nouveaux **segments de clientèle** clés
- ▶ Contribution au global **Net zero** à horizon **2030**

NOS ATOUTS

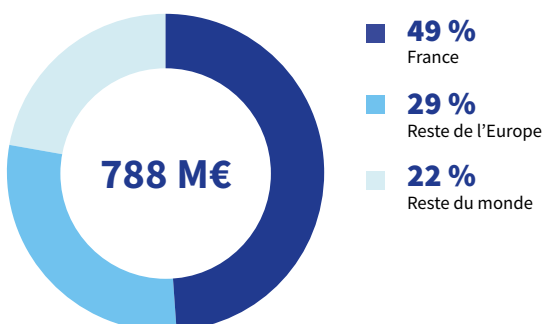
Idéalement positionnés pour capter la croissance rapide du marché du cloud.

- ▶ **MODÈLE VERTICAL INTÉGRÉ**
maîtrise complète de notre chaîne de valeur
- ▶ **PIONNIER DU CLOUD DURABLE**
en minimisant nos impacts
- ▶ **CULTURE D'INNOVATION**
intégrée à notre ADN, au service de nos offres et de nos process
- ▶ **COLLABORATEURS PASSIONNÉS**
et mobilisés autour de valeurs fortes : confiance, passion, travail en équipe, disruption et responsabilité

RÉPARTITION DE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES





NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES



CLIENTS

Nous proposons à nos clients **des solutions cloud** couvrant **l'ensemble de leurs usages**, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur **transformation numérique**, de leur permettre d'innover en construisant des applications « **cloud native** » ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Nous offrons une suite complète de solutions répondant à des besoins croissants de **clouds multiples** et **hybrides** en garantissant à nos clients **liberté** et **transparence**.

- ▶ **Souveraineté des données**
- ▶ Meilleur **rapport prix/performance**
- ▶ **Prévisibilité et transparence** des prix
- ▶ **Réversibilité complète** et interopérabilité
- ▶ **Maîtrise de l'empreinte environnementale**
- ▶ **Présence internationale**



COLLABORATEURS

Nous offrons à nos collaborateurs un environnement où **s'épanouir** en étant **pleinement associés** à la réussite de l'entreprise.

- ▶ Score d'engagement des collaborateurs de **7,5/10**
- ▶ **20 %** de femmes en position de management
- ▶ **73 %** de collaborateurs formés



ACTIONNAIRES

Nous offrons à nos actionnaires **une exposition à un pure player profitable** sur un marché en **forte croissance**, tout en participant à la **construction de l'indépendance numérique européenne**.

- ▶ **> 20 %**, taux de croissance à long terme du marché du cloud
- ▶ **39,0 %**, taux de marge EBITDA ajusté FY2022
- ▶ **2,6 %** du capital détenu par des collaborateurs



PARTENAIRES

Nous proposons à nos partenaires **des opportunités commerciales** associées à la **co-construction d'un écosystème de solutions cloud européennes**.

- ▶ **Plus de 1 000** entreprises dans le Partner program OVHcloud en 2022
- ▶ Open Trusted Cloud : **78** membres actifs
- ▶ Marketplace : **350+** solutions



FOURNISSEURS

Nous offrons à nos fournisseurs des **débouchés sur un marché du cloud en forte croissance**, une **diversification de leur portefeuille clients** et l'**opportunité de co-innover** pour faire émerger des solutions de pointe.

- ▶ **> 20 %**, taux de croissance à moyen terme du marché du cloud et position concurrentielle d'OVHcloud
- ▶ **65 %** de fournisseurs ayant signé le code de conduite fournisseurs



SOCIÉTÉ CIVILE & ENVIRONNEMENT

Nous cherchons par notre offre à **innover pour penser le monde numérique de demain** et à **réduire notre impact sur l'environnement**, tout en **contribuant à la souveraineté numérique** et à la **protection des données des citoyens européens**.

- ▶ **137** familles de brevets détenues au 31/08/2022
- ▶ **1,28** PUE
- ▶ **0,26** WUE
- ▶ **25 %**, taux de réutilisation de composants



PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	L'histoire	6	1.5	Les atouts concurrentiels d'OVHcloud	19
1.2	Le marché du cloud computing	7	1.5.1	Le seul acteur européen de cette taille	19
1.2.1	Le cloud computing	7	1.5.2	Une suite complète de solutions	19
1.2.2	Un marché important et en forte croissance	9	1.5.3	Une demande croissante de souveraineté des données	19
1.2.3	Une position de leader européen du cloud	11	1.5.4	Prévisibilité et transparence des prix avec le meilleur rapport prix/performance	19
1.3	L'activité	12	1.5.5	Un modèle verticalement intégré	20
1.3.1	Une offre complète de solutions	12	1.5.6	L'innovation reposant sur un écosystème de partenaires et une approche systématique	21
1.3.2	La segmentation client	14	1.5.7	Des valeurs qui favorisent une culture de collaboration et d'entreprise	22
1.3.3	Empreinte géographique	16	1.6	Environnement législatif et réglementaire	23
1.4	Stratégie et objectifs	17	1.6.1	Législation et réglementation dans l'Union européenne	23
1.4.1	Développer les segments de clientèle-clé	17	1.6.2	Législation et réglementation aux États-Unis	28
1.4.2	Adresser un marché plus large	17	1.7	Organisation du Groupe	29
1.4.3	Étendre l'empreinte géographique	18	1.7.1	Organigramme simplifié	29
1.4.4	Accélérer grâce à une croissance externe ciblée	18	1.7.2	Filiales et participations	30
1.4.5	Objectifs de moyen terme	18			



1.1 L'HISTOIRE

La position d'OVHcloud en tant que leader européen de cloud remonte à sa fondation en 1999 en tant que société d'hébergement Internet en France. Au cours des vingt dernières années, OVHcloud s'est considérablement développée, d'abord en développant son infrastructure et en accroissant sa présence en Europe, puis en diversifiant ses offres de Cloud et en étendant ses activités à l'échelle mondiale.

DÉVELOPPEMENTS CLÉS

1999	OVH a été fondé par Octave Klaba comme l'une des premières sociétés d'hébergement Internet en Europe.
2000	Premières accréditations de domaines de premier niveau .fr et .be.
2002	OVH commence à produire ses propres serveurs.
2003	Première utilisation d'une technologie exclusive de refroidissement par eau pour les serveurs.
2004	Première expansion géographique en Pologne et en Espagne.
2005	Ouverture du premier centre de données, à Roubaix, en France.
2006	Ouverture en Allemagne. Déploiement d'un réseau propriétaire de fibre optique.
2008	Extension de l'offre aux télécommunications et à l'accès à Internet. Expansion en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Ouverture d'un centre de données supplémentaire à Roubaix, en France.
2009	Poursuite de l'expansion en Europe, notamment aux Pays-Bas, en Irlande, en Finlande, en Lituanie et en République tchèque. OVH lance les serveurs <i>Baremetal</i> 10 Gbps.
2010	Expansion dans les services cloud. Ouverture d'un troisième centre de données à Roubaix, en France.
2011	OVH devient le n° 1 européen de l'hébergement de sites Internet. Ouverture du quatrième centre de données à Roubaix, France. Lancement de l'offre de cloud public.
2012 – 2015	Expansion en dehors de l'Europe, notamment aux États-Unis et au Canada. Ouverture de trois nouveaux centres de données en France et d'un centre à Beauharnois, au Canada.
2014	Lancement du projet OpenStack pour le cloud public et Vrack (un réseau privé sur des serveurs dédiés).
2016	Centres de données supplémentaires à Roubaix, France et Beauharnois, Canada. OVH lève 250 millions d'euros de capital lorsque KKR et TowerBrook Capital Partners deviennent actionnaires.
2017	Acquisition de vCloudAir, l'ancienne offre de cloud de VMware. De 2017 à 2020, poursuite de l'expansion géographique, avec l'ouverture de centres de données aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne, à Singapour, en Australie, en France et au Canada.
2018	« OVHcloud » est adopté comme nouveau nom du Groupe, soulignant sa position de fournisseur de services cloud. Michel Paulin est nommé directeur général. Ouverture d'un bureau en Inde.
2019	OVHcloud introduit la technologie Kubernetes dans ses solutions de cloud public ainsi qu'une gamme d'unités de traitement haute performance. Elle étend ses partenariats à l'international. OVHcloud reçoit sa certification de sécurité <i>Hébergeur de Données de Santé</i> (HDS).
2020	Acquisition d'OpenIO et d'Exten. OVHcloud devient un membre fondateur de l'initiative GAIA-X.
2021	OVHcloud continue d'étendre ses partenariats, annonçant des collaborations avec IBM et Atempo, Atos, Orange Business Services, Capgemini, MongoDB et Thales. OVHcloud reçoit sa qualification de sécurité SecNumCloud. OVHcloud s'est introduite en bourse le 15 octobre 2021 sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris afin de financer sa stratégie de croissance, dont notamment son expansion géographique, la construction des centres de données, le développement de nouveaux produits et le cas échéant d'opérations de croissance externe.
2022	Acquisition de ForePaaS. OVHcloud atteint plus de 80 solutions IaaS et PaaS disponibles.

1.2 LE MARCHÉ DU CLOUD COMPUTING

1

1.2.1 Le cloud computing

Le cloud computing consiste à fournir aux utilisateurs des ressources de stockage, de calcul et de réseau, sur Internet, à la demande. Les ressources du cloud sont situées dans des centres de données qui abritent des serveurs et des équipements utilisés pour traiter, stocker et transmettre des données. Les utilisateurs de services de cloud computing peuvent accéder aux données stockées et donner des instructions aux unités de traitement pour qu'elles exécutent des fonctions de calcul automatiquement, sans avoir besoin d'une interaction humaine, ce qui réduit au minimum les capacités de calcul et de stockage nécessaires sur leurs appareils (tels que les ordinateurs personnels, les tablettes et les téléphones mobiles). Où qu'ils se trouvent, tant qu'ils disposent d'une connexion Internet, les utilisateurs peuvent accéder aux services informatiques par le biais du cloud.

Les entreprises peuvent créer et exploiter leurs propres centres de données en faisant appel à du personnel informatique interne, ou elles peuvent externaliser tout ou partie des fonctions à des fournisseurs de services de cloud computing tels qu'OVHcloud. Pour de nombreuses entreprises, le temps et l'investissement financier requis rendent le cloud computing propriétaire moins attrayant que l'externalisation, qui implique de ne payer que pour les ressources qu'elles utilisent réellement. En outre, il peut être difficile pour les entreprises qui ne sont pas spécialisées dans les services informatiques d'innover aux niveaux requis afin de garantir que leur infrastructure de cloud computing leur offre des services et des protections adéquats, tels que la sécurité des données. Les systèmes informatiques internes peuvent également ne pas être suffisamment évolutifs pour répondre aux demandes de charge de pointe (à moins que les entreprises ne maintiennent une capacité excédentaire coûteuse).

Les serveurs maintenus dans les centres de données peuvent être utilisés pour de multiples fonctions, chacune d'entre elles étant accessible par une « machine virtuelle » créée sur le serveur. Les machines virtuelles sont exploitées et séparées les unes des autres par une plateforme logicielle appelée « couche de virtualisation ». Chaque

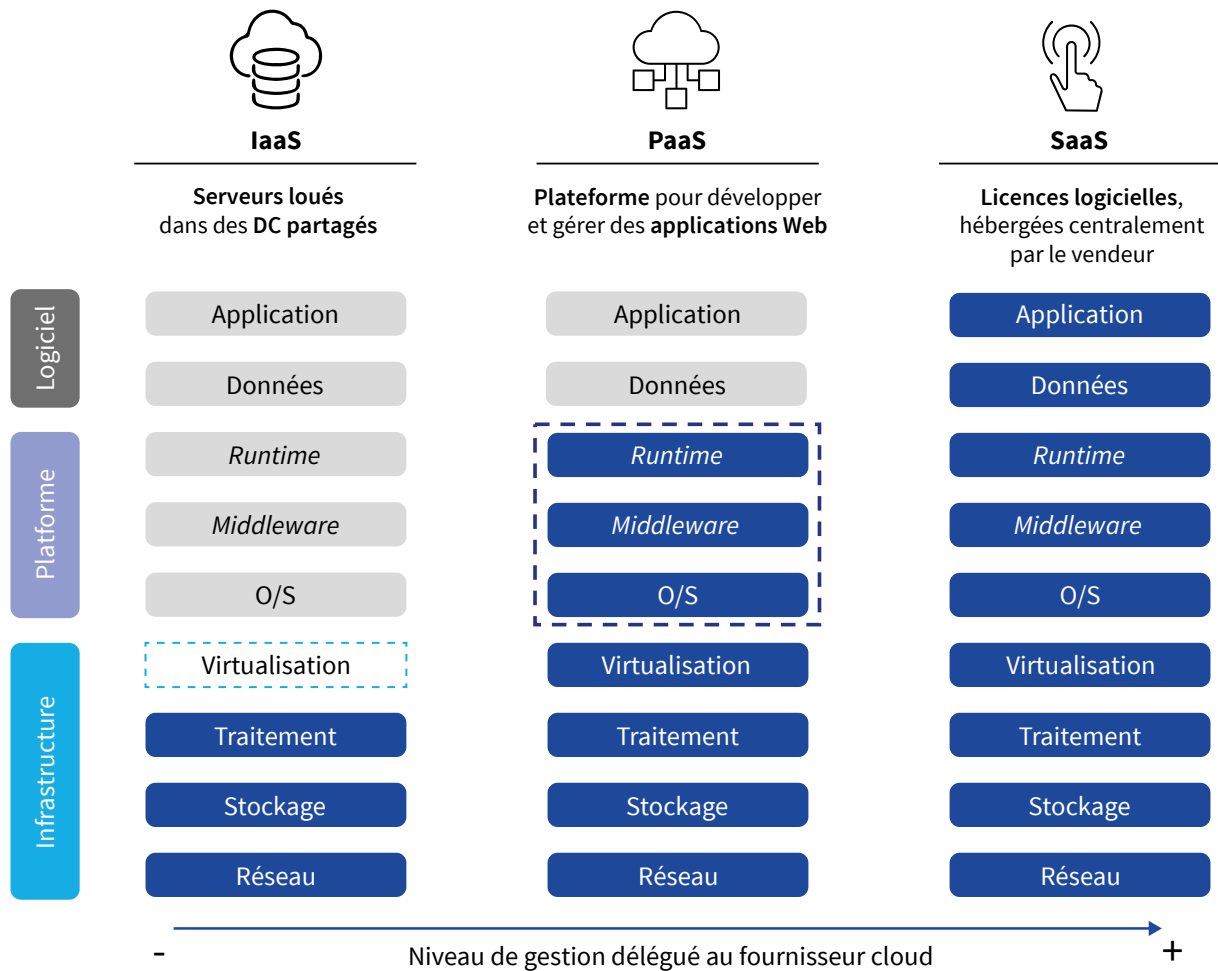
machine virtuelle peut avoir son propre système d'exploitation qui permet aux utilisateurs de développer et d'exécuter des applications. Grâce à une fonction appelée « hyperviseur », la capacité du serveur est allouée aux machines virtuelles en fonction des demandes des utilisateurs. Plus récemment, des applications logicielles ont été écrites pour être regroupées dans des « conteneurs » qui s'exécutent directement sur le système d'exploitation du serveur lui-même, coordonnés par des plateformes connues sous le nom de systèmes d'« orchestration », qui prennent généralement moins de place et peuvent offrir de meilleures performances que les piles de virtualisation basées sur un hyperviseur.

La possibilité de créer plusieurs machines virtuelles dans chaque serveur ou de déployer des systèmes basés sur des conteneurs permet à un fournisseur de services cloud de répartir sa capacité entre plusieurs groupes d'utilisateurs ou clients de manière sécurisée. Les fournisseurs de services peuvent dédier un serveur à un seul client (un système de « cloud privé »), en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client. Un serveur peut également être partagé entre plusieurs clients (un système de « cloud public »). Les clients du cloud privé paient généralement des frais mensuels pour une capacité dédiée, qu'ils utilisent ou non cette capacité. Les clients du cloud public paient généralement pour la capacité qu'ils utilisent réellement.

Afin d'optimiser le coût des services cloud, de nombreuses entreprises déploient des stratégies de « cloud hybride », dans lesquelles elles combinent une capacité de cloud privé sur site ou externalisé, pour leurs fonctions et données les plus sensibles, avec une capacité de cloud public pour leurs besoins moins sensibles. Les clients déploient également des stratégies « multi-cloud », en achetant des services de cloud auprès de plusieurs fournisseurs. Pour répondre à la demande croissante de services de cloud hybride et multi-cloud, un fournisseur de cloud doit proposer des packages qui permettent aux différentes solutions de fonctionner comme un tout intégré.



Le cloud computing englobe une gamme de services comprenant la fourniture d'un accès à l'infrastructure (*Infrastructure-as-a-Service* ou « IaaS »), la sélection et l'exploitation de plateformes telles que des systèmes d'exploitation, des piles de virtualisation et des systèmes de sécurité (*Platform-as-a-Service* ou « PaaS »), et l'offre d'applications développées et pouvant fonctionner sur des plateformes cloud (*Software-as-a-Service* ou « SaaS »). Le graphique suivant illustre ces caractéristiques :

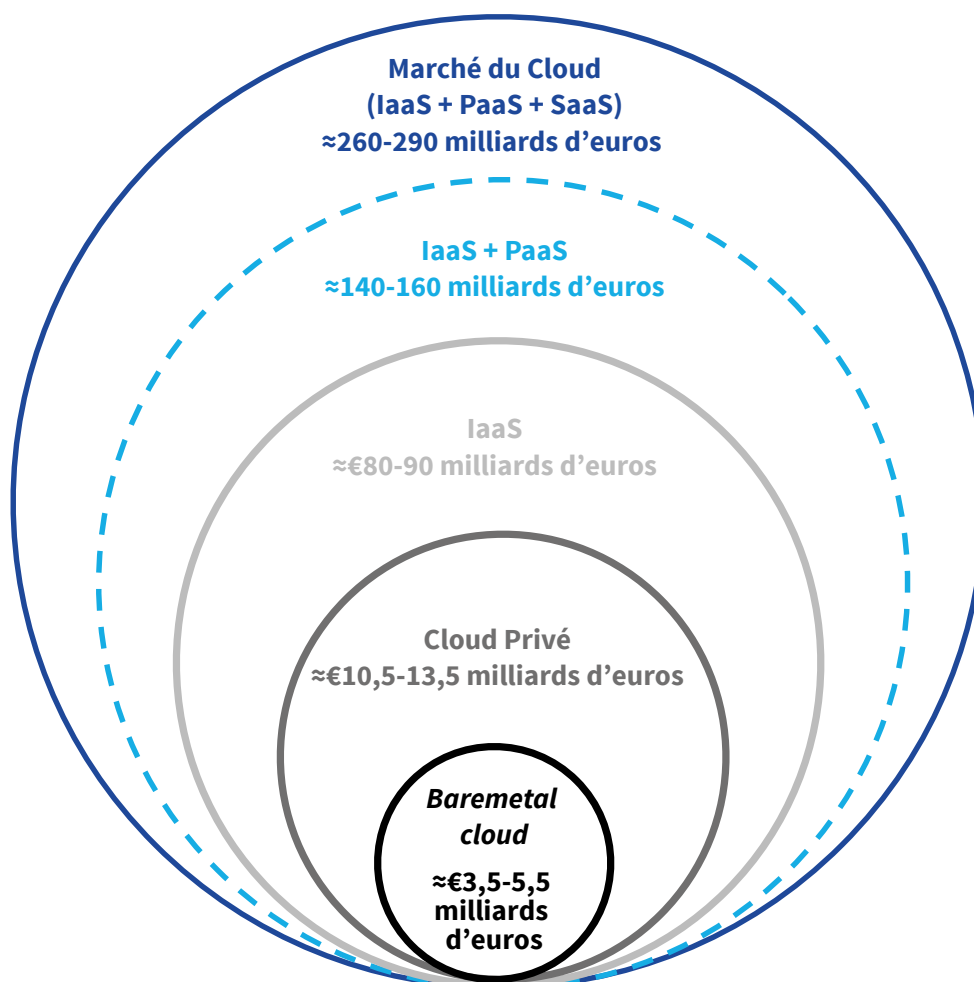


Le marché des solutions cloud comprend également des services web destinés principalement aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Le marché du cloud web comprend essentiellement l'hébergement de sites web et de domaines, y compris la location de serveurs pour les sites web, la vente de services secondaires (tels que des progiciels) et les services d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaine.

1.2.2 Un marché important et en forte croissance (1)

1.2.2.1 Aperçu du marché des services de cloud privé et public

TAILLE DU MARCHÉ EN 2021



Sur le marché des services de cloud privé et public, OVHcloud est principalement active dans les segments IaaS et PaaS. OVHcloud détient des positions de leader en Europe, sur la base du chiffre d'affaires, dans les services de cloud privé. OVHcloud est également reconnue par IDC et Forrester pour la force de ses offres de cloud public et de l'*Hosted Private Cloud* (IDC (septembre 2020) ; Forrester (juin 2020)). En plus de sa forte position en Europe, OVHcloud développe son activité au niveau mondial grâce à son réseau de centres de données en Amérique du Nord, en Asie et en Australie.

Les chiffres de marché et de la croissance potentielle estimée qui sont présentés ci-dessous sont nécessairement sujets à des incertitudes, et la croissance réelle peut s'avérer différente (éventuellement de manière significative).

(en milliards d'euros)

	2021	2022	2026
Dont IaaS	80-90	110-120	270-280
Dont PaaS	60-70	80-90	190-200
Dont SaaS	120-130	150-160	250-260
Taille du marché mondial du cloud	260-290	340-370	710-740

En 2021, le marché mondial des offres de cloud IaaS, PaaS et SaaS externalisées était estimé à environ 260-290 milliards d'euros. Les marchés IaaS et PaaS, qui sont les marchés potentiels pour OVHcloud, représentaient ensemble environ la moitié de ce montant, soit 140 à 160 milliards d'euros. Cela comprend un marché IaaS estimé à 80-90 milliards d'euros et un marché PaaS estimé à 60-70 milliards d'euros.

Le marché IaaS comprend un montant estimé à 10,5 à 13,5 milliards d'euros en 2021 pour les services de cloud privé (y compris *Baremetal Cloud* qui représente 3,5 à 5,5 milliards d'euros) et le reste pour le cloud public.

1) Comme détaillé au chapitre 7.6 du présent Document d'Enregistrement Universel, les estimations liées à la taille et aux tendances des marchés du Cloud sont basées sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par Bain & Company, Inc. (« Bain ») à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC) et Forrester Research, Inc.



(en milliards d'euros)

	2021	2022	2026
<i>Dont IaaS</i>	12-16	17-21	44-50
<i>Dont PaaS</i>	11-15	15-19	36-42
<i>Dont SaaS</i>	29-33	35-39	60-66
Taille du marché européen du cloud	52-64	67-79	140-158

L'Europe représente environ 20% du marché du cloud mondial. Le secteur IaaS représentait en 2021 un marché d'environ 12-16 milliards d'euros, avec l'Allemagne comme premier marché (environ 17-20 %) et la France comme deuxième marché (environ 13-16 %). Le secteur européen du PaaS a une taille de marché estimée en 2021 à 11-15 milliards d'euros, dont environ 2 milliards d'euros en France.

OVHcloud a vocation à devenir un acteur essentiel de ces marchés comme le démontrent la richesse mais surtout la qualité de ses produits et services.

OVHcloud est convaincu que garantir aux clients l'accès à un service cloud protégé contre l'ingérence d'autorités non-européennes est primordial pour nombre d'organisations publiques et privées qui traitent de données très sensibles. Bain & Company a d'ailleurs affirmé qu'entre 15 à 30 % du marché européen des données serait concerné par cette exigence de souveraineté des données. Les secteurs de la santé, la finance, les télécommunications et les services aux entreprises et aux citoyens, l'aérospatial, l'automobile, la robotique, la chimie et le luxe sont en effet en demande d'un tel outil. A cet égard, rappelons que dès la fin de l'année 2016, OVHcloud a été le premier opérateur de cloud agréé pour l'hébergement de données de santé en France et a obtenu la certification PCI DSS sur son produit Hosted Private Cloud afin de servir les besoins des acteurs réalisant des opérations de paiement.

Ainsi, depuis plusieurs années OVHcloud développe une offre de confiance, conforme aux référentiels de sécurité des Etats membres de l'Union européenne. Outre la qualification SecNumCloud délivrée par l'ANSSI (le référentiel de cybersécurité français assurant une protection contre les lois extra-européennes), sur laquelle nous avons construit notre offre *Hosted Private Cloud powered by VMware* en 2021, OVHcloud a fait certifier plusieurs de ses produits avec des normes de confiance en Italie (Agid), en Espagne (ENS) et en Allemagne (C5).

OVHcloud soutient également la mise en place d'un schéma de certification pour les services cloud au niveau européen (EUCS) en cours de définition par l'ENISA, et contribue activement aux travaux de Gaia-X pour la mise en oeuvre des labels dont le plus haut niveau prévoit des critères relatifs à la souveraineté.

1.2.2.2 Tendances du marché du cloud privé et public

OVHcloud estime que la tendance à l'« hypercroissance » du marché du cloud devrait se poursuivre dans les années à venir, les marchés mondiaux du cloud IaaS et PaaS pouvant connaître une croissance annuelle composée de plus de 20 % entre 2022 et 2026.

OVHcloud estime que la croissance du marché a été tirée, et devrait continuer à l'être, par une augmentation constante des dépenses informatiques des entreprises, et une tendance continue à l'externalisation, notamment en ce qui concerne les dépenses informatiques consacrées au cloud.

Bien qu'OVHcloud s'attende à une croissance substantielle dans tous les segments du marché, le taux de croissance peut varier selon les segments, en fonction des usages spécifiques et des exigences des clients :

- ▶ le cloud public devrait être le segment le plus dynamique, avec une croissance annuelle prévue de 25 à 30 % de 2020 à 2026 à l'échelle mondiale, grâce à une grande évolutivité et au large éventail d'utilisations potentielles des services de cloud public ;
- ▶ le cloud privé devrait également connaître une croissance importante, car les entreprises cherchent à combiner les besoins d'externalisation et de confidentialité des données. OVHcloud prévoit une croissance mondiale annuelle de 15-20 % de 2020 à 2026 pour les services de cloud privé, dont 8-10 % pour le *Baremetal Cloud* et 17-22 % pour le *Hosted Private Cloud*. OVHcloud estime que cette croissance sera alimentée par une tendance continue à l'externalisation, le développement de solutions de cloud hybride et multi-cloud, et un besoin croissant de solutions dédiées et sécurisées avec de solides protections de la confidentialité des données, qui sont plus difficiles à assurer sur le cloud public.

Le marché du PaaS devrait connaître une croissance de 25 % à 30 %, tirée par l'intelligence artificielle et la gestion des bases de données, même si la croissance de ce marché devrait être généralisée à tous les sous-segments.

Le marché des services cloud évolue également rapidement, modifiant certains des principaux facteurs de croissance du marché, en particulier pour les clients professionnels. Alors que la croissance globale reflète un besoin de stocker et de traiter des quantités toujours plus importantes de données, OVHcloud pense que le marché met davantage l'accent sur des sujets tels que la souveraineté des données, la sécurité des données et l'impact environnemental de la gestion des centres de données.

1.2.2.3 Le marché des services cloud web

Le marché de l'hébergement de sites Internet et de domaines est estimé à environ 3,5-4 milliards d'euros au niveau mondial, affichant une croissance d'environ 7-8 % par an de 2017 à 2020. Le marché européen du cloud web est estimé à environ 1-1,5 milliard d'euros en 2020, dont environ 100 millions d'euros pour la France. OVHcloud opère sur le marché du cloud web à travers l'hébergement de sites Internet et l'enregistrement de noms de domaine, ainsi qu'à travers la fourniture de services d'accès à Internet et de solutions de protocole voix sur Internet.

Le marché du cloud web en Europe est plus mature que le marché du cloud privé et public. OVHcloud s'attend à ce que le marché de l'hébergement de sites Internet et de domaines en Europe continue à croître au cours des cinq prochaines années, bien que peut-être à un rythme légèrement plus lent que précédemment (à environ 6-7 % par an) en raison, en partie, de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les petites et moyennes entreprises. Le taux de croissance du marché du cloud web en France au cours des cinq prochaines années devrait être similaire à celui du reste de l'Europe, estimé à 5-6 % par an.

OVHcloud estime que la croissance future du marché sera stimulée par le fait qu'une présence sur le Web est de plus en plus considérée comme essentielle pour de nombreuses entreprises, ainsi que par les possibilités de vente croisée et de vente de services supplémentaires aux utilisateurs actuels du cloud web.

1.2.3 Une position de leader européen du cloud

1

Le marché mondial du cloud privé est fragmenté, les cinq premiers acteurs représentant moins de la moitié du marché. OVHcloud estime être l'un des deux principaux fournisseurs de services de cloud privé en Europe continentale, avec IBM Cloud. Les autres principaux fournisseurs de cloud privé en Europe continentale sont Hetzner (Allemagne), Rackspace (États-Unis/international) et Leaseweb (Pays-Bas). En 2020, IBM Cloud et Rackspace sont les leaders aux États-Unis et en Europe du Nord (y compris le Royaume-Uni), où OVHcloud détient une part de marché significative, bien qu'inférieure à 5 % étant donné la fragmentation du marché.

Le marché du cloud public est dominé par les « hyperscalers », Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure, qui représentaient ensemble environ 70 % du marché mondial du cloud public en 2020. En Europe continentale, les hyperscalers détenaient une part de marché du cloud public d'environ 66 % en 2020, suivis par IBM Cloud à environ 5 % et OVHcloud à environ 1 %. Aux États-Unis, la part des hyperscalers est plus importante. OVHcloud est en position de challenger avec d'autres fournisseurs comme Digital Ocean.

Sur la base d'une enquête clients 2020 en France et en Allemagne, OVHcloud estime que les facteurs clés qui déterminent le choix d'un fournisseur de services cloud comprennent le rapport prix/performance, la continuité et la fiabilité du service, la performance technique, la sécurité/souveraineté des données et la localisation du centre de données. Le rapport prix/performance est le critère le plus significatif dans le segment du *Baremetal Cloud*, tandis que la continuité et la fiabilité ont une importance à peu près égale au rapport prix/performance dans le segment de l'*Hosted Private Cloud*, et sont le facteur le plus important dans le segment du cloud public.

OVHcloud propose actuellement des offres PaaS dans des domaines tels que la virtualisation et l'intelligence artificielle intégrées à ses offres IaaS, et est en train d'initier et d'étendre sa présence sur le marché du PaaS. Pour cette raison, OVHcloud ne dispose pas d'une part de marché significative dans les offres PaaS identifiées, un marché actuellement dominé par les hyperscalers et, dans une moindre mesure, Oracle et IBM. Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud prévoit d'étendre considérablement les composantes PaaS de ses offres, de se développer dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'introduire des solutions dans des domaines tels que les DBaaS ou l'orchestration, qui, selon elle, devraient être très attrayantes pour sa clientèle cible composée de grandes entreprises et de sociétés technologiques.



1.3 L'ACTIVITÉ

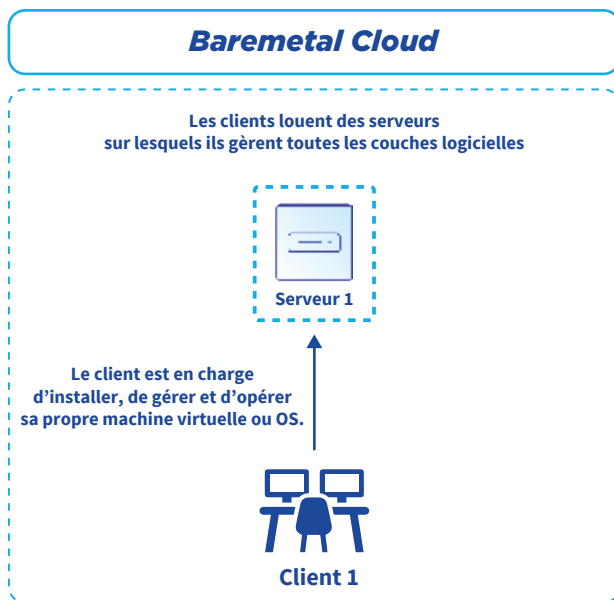
1.3.1 Une offre complète de solutions

1.3.1.1 Cloud privé

OVHcloud propose deux offres principales de cloud privé : le *Baremetal Cloud* et le *Hosted Private Cloud*.

Baremetal Cloud

Le service de *Baremetal Cloud* d'OVHcloud fournit des serveurs physiques dédiés aux clients, qui ont un contrôle total sur le serveur, y compris le choix du système d'exploitation. Le *Baremetal Cloud* leur permet d'avoir une expérience similaire à celle qu'ils auraient avec des solutions sur site gérées par leurs équipes internes, tout en profitant des avantages offerts par l'externalisation.



L'offre principale de *Baremetal Cloud* d'OVHcloud commercialise des serveurs haut de gamme et des offres de services de moyen à haut niveau. OVHcloud dispose également d'une offre à prix modeste commercialisée sous la gamme « Eco », avec les produits « So You Start » et « Kimsufi », utilisant des serveurs rénovés qui fournissent des services de qualité à un coût réduit, tout en améliorant l'efficacité environnementale.

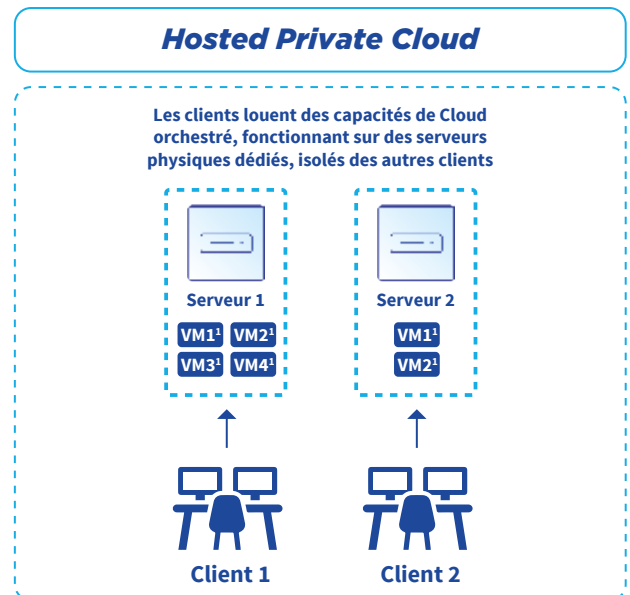
Les services de *Baremetal Cloud* offrent aux entreprises clientes une puissance informatique de haut niveau et des accords de niveau de service stricts, dans un environnement sécurisé adapté aux applications sensibles. Le serveur peut être personnalisé pour répondre aux besoins du client, et peut être exploité sans qu'il soit nécessaire d'allouer la capacité du serveur à des machines virtuelles par le biais d'un hyperviseur, ce qui permet au client d'utiliser la pleine capacité du serveur. Toute capacité inutilisée peut être déployée en quelques minutes, bien que la capacité totale soit limitée par celle du serveur dédié.

Les clients du *Baremetal Cloud* paient des frais mensuels qui dépendent des niveaux de performance qu'ils sélectionnent. Ils peuvent également choisir des options (telles que la personnalisation du serveur ou la sauvegarde des données) moyennant des frais supplémentaires.

Les principaux usages des services *Baremetal Cloud* comprennent le calcul de données complexes, les opérations à faible latence, le streaming, les jeux en ligne, les applications d'entreprise critiques telles que les ERP et CRM.

Hosted Private Cloud

OVHcloud propose des services de *Hosted Private Cloud* à ses clients professionnels, fournissant des serveurs entièrement gérés par OVHcloud, y compris le système d'exploitation et la couche de virtualisation, en partenariat avec les offres de VMware ou Nutanix.



Note : 1. VM : machine virtuelle.

Au sein de son service de *Hosted Private Cloud*, OVHcloud propose deux offres principales : (i) *Essential* et (ii) *Premier*.

- *Essential* permet aux clients de bénéficier de serveurs dédiés et virtualisés, entièrement gérés par OVHcloud, avec un niveau de service de 99,9%. Les clients d'*Essential* sont principalement des entreprises de taille moyenne.
- *Premier* fournit des serveurs virtualisés dédiés haut de gamme, et inclut la gestion du stockage virtuel et des sauvegardes ainsi qu'un support 24/7, avec un niveau de service de 99,9%. Les serveurs sont certifiés pour héberger des informations provenant de clients de divers secteurs sensibles, notamment la santé en France (certification HDS), en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Pologne, et la finance, y compris les paiements par carte de crédit (certification PCI DSS). Les clients *Premier* sont principalement les grandes entreprises et les clients du secteur public qui cherchent à passer à un fournisseur de services cloud.

Les services de *Hosted Private Cloud* d'OVHcloud fournissent aux clients un accès privé à des serveurs, à niveaux élevés de performance, qui peuvent être personnalisés pour répondre aux exigences spécifiques du client. Il répond aux besoins des clients qui recherchent l'isolement et la sécurité, des ressources évolutives et la résilience.

Les principaux usages des services de *Hosted Private Cloud* comprennent le déploiement dans le cadre de stratégies de cloud hybride, l'encodage de médias, l'analyse de big data, la reprise après sinistre, ainsi que le stockage et le traitement de données sensibles dans des secteurs clés tels que la santé, la finance et le secteur public.

1.3.1.2 Cloud public

OVHcloud propose des solutions de cloud public basées sur des technologies *open source* telles que OpenStack (une plateforme qui permet de déployer des ressources de traitement, de stockage et de mise en réseau) et Kubernetes (une plateforme d'orchestration de conteneurs, devenue un standard de marché). L'utilisation de ces plateformes standard offre aux clients une capacité de transfert de données facile et un accès volontairement transparent au code source, facilitant la réversibilité et éliminant le « verrouillage par le fournisseur ». Cette caractéristique de l'offre OVHcloud est particulièrement attrayante pour les clients qui cherchent à déployer des stratégies de multi-cloud.

Les solutions de cloud public offrent aux utilisateurs une capacité de calcul pratiquement illimitée, la seule contrainte étant la capacité totale installée du fournisseur de cloud. Il est possible de déployer de nouvelles instances de cloud public automatiquement et en quelques secondes. Comme le service de cloud public est basé sur des serveurs partagés, les options de personnalisation sont définies par OVHcloud. Les niveaux de service sont élevés étant donné la flexibilité de l'architecture matérielle.

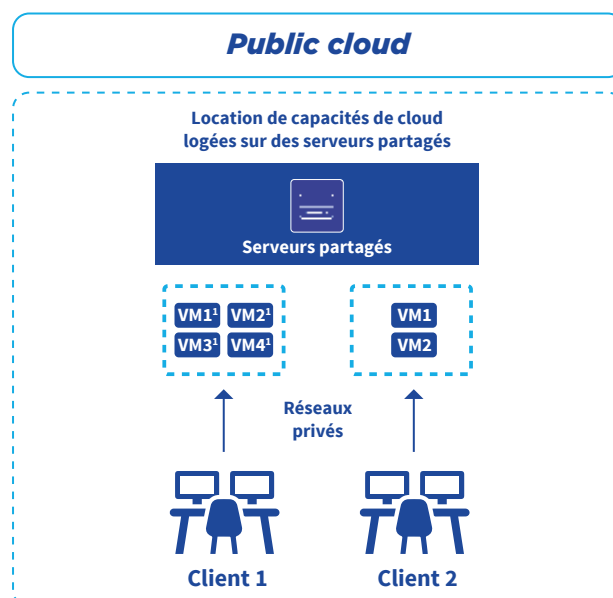
Les clients du cloud public paient des frais d'utilisation pour la capacité qu'ils utilisent réellement. Le modèle d'OVHcloud offre beaucoup plus de prévisibilité que les modèles utilisés par les hyperscalers et de nombreux autres concurrents. En particulier, contrairement aux hyperscalers, OVHcloud ne facture pas de frais supplémentaires pour les transferts de données sortants ou les appels API, sauf pour les stockages block et archive, et pour les services localisés en Asie-Pacifique.

L'offre de cloud public du Groupe fournit trois services de cloud computing de base : la performance informatique (le *compute*), le stockage et les capacités réseau.

Les clients des solutions de cloud public OVHcloud peuvent choisir des services de cloud public entièrement évolutifs sur des machines virtuelles qui sont hébergées sur des serveurs et des réseaux partagés.

Le service de cloud public d'OVHcloud est intéressant pour les clients qui recherchent des ressources hautement évolutives, avec des demandes de gestion de pics importants sur plusieurs sites d'accès, et un degré élevé de résilience. Ce service est utilisé pour les applications à forte demande et les services qui utilisent de grands volumes de données, comme le streaming vidéo et musical.

Les clients du cloud public d'OVHcloud peuvent également choisir parmi un certain nombre de logiciels à la demande (SaaS) fonctionnant sur les serveurs du cloud public d'OVHcloud. En particulier, OVHcloud propose à ses clients des accès aux solutions de messagerie et de calendrier Microsoft Exchange, aux solutions de stockage et de gestion des données SharePoint et à la suite logicielle professionnelle Office365.

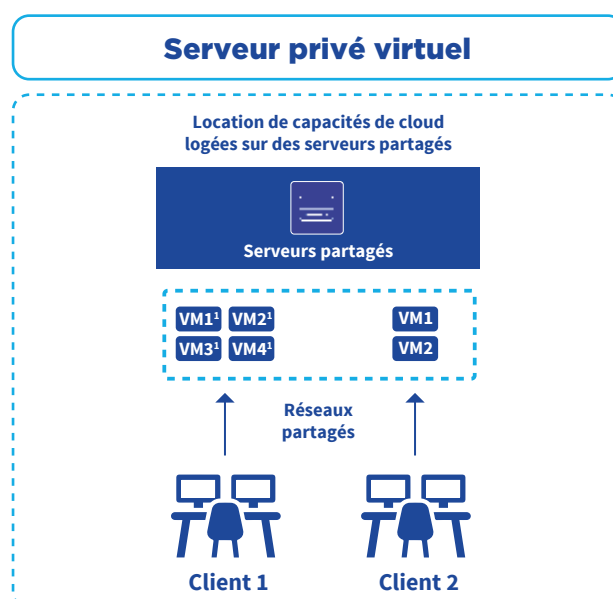


Note : 1. VM : machine virtuelle.

Serveur privé virtuel

OVHcloud offre également une option de serveur privé virtuel, fournissant des capacités informatiques situées sur des serveurs partagés, mais avec des machines virtuelles isolées par l'utilisation de réseaux privés virtuels.

L'option de serveur privé virtuel est intéressante pour les clients qui recherchent des ressources sur mesure, en particulier pour les opérations de courte durée avec des charges de travail et une demande de serveur volatiles. Les solutions de serveurs privés virtuels sont principalement utilisées pour les tests d'applications et autres projets ponctuels, la gestion des pics de charge de courte durée et les fonctions de sauvegarde.





Platform-as-a-Service (PaaS)

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud est en train de développer et de mettre en œuvre une offre PaaS complète qu'elle a l'intention de superposer à ses produits IaaS de cloud privé et de cloud public. En plus de développer des produits en interne, OVHcloud a annoncé plusieurs partenariats et acquisitions, dans le but d'accélérer son plan de développement, ce qui lui permet de proposer 81 solutions IaaS et PaaS à ses clients à la fin de l'exercice 2022, principalement dans les domaines suivants :

- **Storage.** OVHcloud propose aujourd'hui à ses clients un portefeuille complet d'offres de stockage telles que *Object Storage S3 (High Performance et Standard)*, *Block Storage*, *File Storage*, *Snapshot & Backup* et *Archive* ;
- **DataBase-as-a-Service.** Les logiciels de gestion des données permettent aux utilisateurs de gérer leurs bases de données afin de permettre les requêtes et les mises à jour. Il comprend des programmes qui exécutent des requêtes sur les données et fournissent une représentation visuelle des données dans des formats tels que les feuilles de calcul, permettant aux utilisateurs de construire des applications plus rapidement et d'automatiser la gestion des bases de données. OVHcloud a annoncé un partenariat en avril 2021 avec MongoDB, et en juillet 2021 avec Aiven pour rendre disponibles plusieurs types de base de données sur l'infrastructure d'OVHcloud ;
- **AI, Machine Learning & Analytics.** Les solutions d'intelligence artificielle et d'analytique comprennent des outils et des services soutenant l'analyse et la présentation des données. OVHcloud est particulièrement avancée dans les solutions de calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et le *machine learning*, et entend poursuivre son développement dans ce domaine. En avril 2022 OVHcloud a annoncé l'acquisition de ForePaaS, une société spécialisée dans le domaine de l'*analytics* ;
- **Security & Encryption.** OVHcloud élargit son offre de solutions de gestion de l'accès aux identités et de chiffrement, y compris le chiffrement de bout en bout qui sécurise les données des clients dans tous les états. En juillet 2021 OVHcloud a annoncé l'acquisition de BuyDRM, une société américaine spécialisée dans ce domaine ;
- **Application platforms.** Les plateformes d'applications sont des solutions logicielles de serveur *back-end* fournissant aux développeurs un environnement d'exécution et de développement.

1.3.1.3 Webcloud et autres

OVHcloud propose des services de Webcloud depuis sa création en 1999. Avec sa position de leader sur le marché français et de fortes positions ailleurs en Europe, l'offre Webcloud assure une base de revenus stable et récurrente et une croissance régulière.

OVHcloud offre trois solutions principales aux clients du cloud web :

- **Web hosting et noms de domaine.** Cela comprend la location de capacité sur des serveurs web, permettant aux clients de connecter leurs sites web à Internet, ainsi que l'enregistrement, le renouvellement et le transfert de noms de domaine. Les clients peuvent choisir des forfaits de base offrant un ou quelques sites Web seulement, ou des forfaits destinés aux professionnels et aux développeurs qui souhaitent héberger plusieurs sites web, ainsi que des adresses électroniques et des options de stockage. OVHcloud propose à ses clients des services supplémentaires, tels que les certificats SSL (*Secure Socket Layer*), qui permettent des connexions sécurisées entre un serveur Web et un navigateur ;
- **Téléphonie et connectivité.** Les clients peuvent acheter des systèmes de VoIP (*Voice over IP*) et permettant des utilisations telles que les standards téléphoniques et les systèmes de réponse vocale interactive. OVHcloud offre également à ses clients un accès à Internet via les réseaux ADSL et fibre optique, avec des forfaits de base et professionnels ;

- **Support et services.** OVHcloud propose à ses clients des niveaux supplémentaires de support et de service, qui regroupent un ensemble de solutions d'assistance, d'expertises et de services en ligne. Les offres de support peuvent être *Business*, qui correspond au niveau adapté aux environnements de production ou *Enterprise*, qui propose une expérience grand compte pour les environnements de production critique. Les services additionnels sont proposés dans l'offre de *Professional Services*, qui donne accès à du support technique et des conseils lors de projets de migration d'infrastructure ou de modification d'architecture IT.

Les principaux clients d'OVHcloud dans le segment du cloud web sont les petites et moyennes entreprises, ainsi que certains particuliers et entrepreneurs. Les clients du cloud web sont généralement à la recherche de services web et de communication sécurisés et fiables, pour établir leur présence sur le web, et pour numériser les fonctions de l'entreprise.

1.3.2 La segmentation client

OVHcloud sert environ 1,6 million de clients, dont des grandes entreprises, des entités publiques, des petites et moyennes entreprises, et un large éventail de clients particuliers.

La clientèle est très diversifiée, les 50 premiers clients représentant environ 9 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2022, et les 500 premiers clients représentant environ 23 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2022.

Sociétés de technologie et de logiciels

OVHcloud a historiquement occupé une position forte auprès des entreprises technologiques, « *digital native* » ou « *cloud native* », car beaucoup de ces clients utilisent les services cloud depuis leur création. Ce groupe de clients comprend des éditeurs de logiciels et des entreprises qui comptent sur OVHcloud pour héberger les solutions PaaS et SaaS qu'ils vendent à leurs propres clients.

OVHcloud est en mesure de tirer parti de ses relations historiques solides avec cette communauté en raison de son rapport prix/performance et de sa capacité à concevoir des solutions très rapidement. Les clients de ce segment sont principalement attirés par les solutions sur mesure et la qualité de service d'OVHcloud, qui sont essentielles pour assurer la qualité de leurs propres activités, ainsi que par un degré élevé de sécurité des données et l'absence de « verrouillage par le fournisseur » offert par les solutions d'OVHcloud.

OVHcloud soutient ses clients des secteurs technologique et des logiciels, en accompagnant nombre d'entre eux depuis la phase de démarrage et le développement de solutions de type Software-as-a-Service qu'ils fournissent à leurs propres clients en utilisant les solutions cloud d'OVHcloud. À mesure que ces clients se développent, OVHcloud continue à répondre à leurs besoins pour une gamme complète de solutions alors que leurs besoins se complexifient.

Une proportion importante des clients du secteur technologique d'OVHcloud s'abonnent aux produits et services d'OVHcloud initialement par le biais de canaux de marketing numérique, attirés par un accès rapide aux services et la possibilité de choisir parmi une large gamme de solutions qui peuvent être personnalisées en ligne pour répondre à leurs besoins.

Les grandes entreprises, les PME et les entités publiques

La clientèle d'OVHcloud composée de grandes entreprises, de PME, et d'entités publiques, est en train de migrer massivement vers le cloud. Avec ces clients, OVHcloud dispose d'un avantage unique du fait de son empreinte européenne, offrant une garantie de souveraineté des données que les autres grands fournisseurs ne sont pas en mesure de proposer. En plus de la souveraineté des données, OVHcloud attire les clients de ce segment par un des meilleurs rapports prix/performance, basé sur son modèle industriel verticalement intégré.

OVHcloud atteint sa clientèle de grandes entreprises et d'entités publiques principalement par le biais de sa force de vente interne, soit par l'intermédiaire de ses partenaires intégrateurs de systèmes informatiques.

OVHcloud occupe une position forte auprès des petites et moyennes entreprises, qui s'appuient sur OVHcloud pour une variété de services de cloud privé et public, souvent en commençant par des services de Web cloud et en les améliorant dans le cadre de projets de migration vers le cloud. OVHcloud estime que son succès auprès de ce segment de clientèle est largement dû à son rapport prix/performance et à sa fiabilité. Les petites et moyennes entreprises sont atteintes par une combinaison de canaux de marketing numérique, ainsi que par des intégrateurs de systèmes de taille moyenne et des forces de vente internes.

White-Labelers, revendeurs et particuliers

OVHcloud exploite sa technologie en fournissant des services d'hébergement cloud à des revendeurs et des *White-Labelers*, qui commercialisent les solutions d'OVHcloud à leurs propres clients sous leur propre marque.

Ce groupe de clients comprend des agences web et d'autres revendeurs qui comptent sur OVHcloud pour des services qu'ils commercialisent auprès d'une variété de leurs propres clients utilisateurs finaux. Les agences web (tels que Publicis et GoDaddy) ont historiquement représenté une base marketing forte pour OVHcloud, contribuant à sa position de leader sur le marché français du Web cloud. Les clients particuliers sont également inclus dans ce groupe de clients.

OVHcloud a récemment développé sa stratégie de vente indirecte en concluant des partenariats en marque blanche. Par exemple, OVHcloud gère des centres de données pour des tiers qui fournissent à leur tour des solutions à leurs propres clients, hébergées dans les centres de données gérés. L'offre de *DCaaS* (*DataCenter-as-a-Service*) permet de fournir une solution de cloud public de confiance en marque blanche qui garantit la souveraineté des données et la conformité au RGPD.

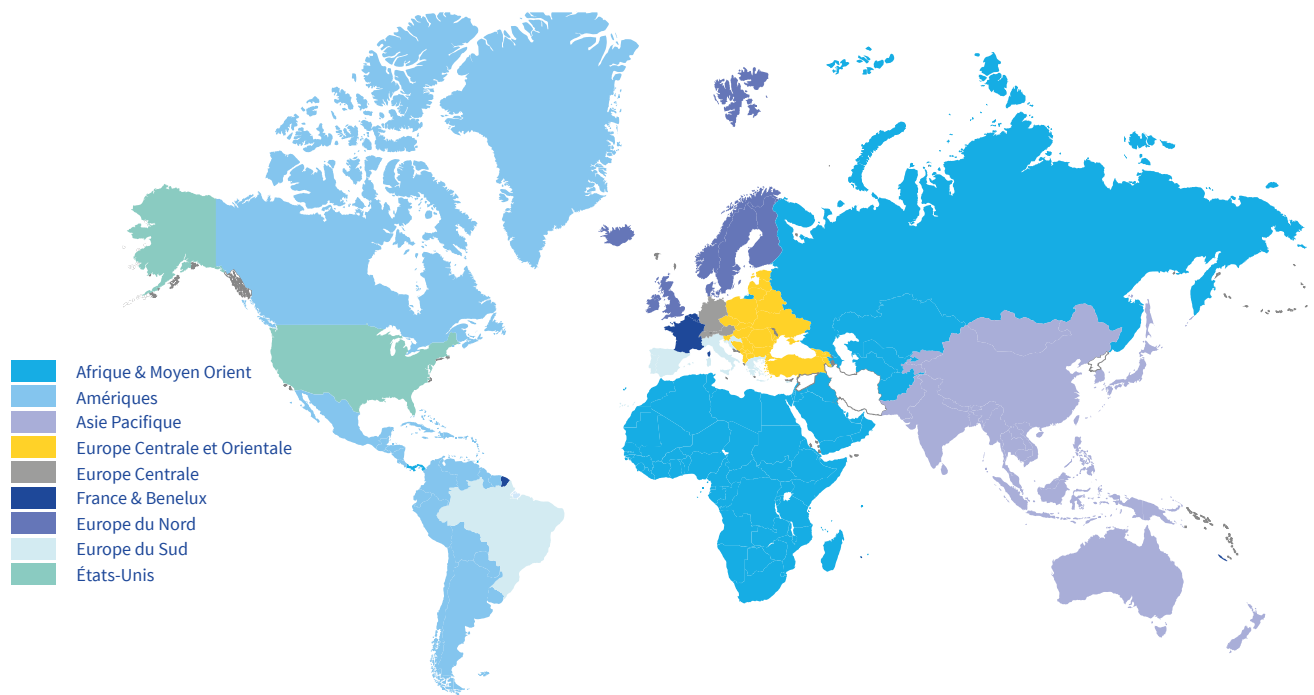


1.3.3 Empreinte géographique

OVHcloud a développé une empreinte mondiale avec une forte base de clients en Europe, aux États-Unis et en Asie. L'expansion géographique est un élément important de la stratégie de croissance d'OVHcloud.

Pendant l'exercice 2022, OVHcloud a réalisé 49 % de son chiffre d'affaires auprès de clients situés en France, 29 % auprès de clients situés ailleurs en Europe et 22 % auprès de clients situés dans le reste du monde.

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique, OVHcloud a établi des regroupements géographiques en pôles basés sur des caractéristiques communes telles que les langues et les tendances d'utilisation du cloud. Les pôles sont illustrés par le graphique suivant :



Note : 1. Pôle de vente intégrant l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Irlande.

Les pôles de vente fonctionnent sur la base d'une stratégie qui combine efficacité mondiale et service local. Dans ses pôles, OVHcloud offre des services tels que des sites de vente digitale et un support en langue locale, des programmes dédiés aux partenaires et aux start-ups, ainsi que des équipes commerciales locales à l'écoute des tendances des marchés qu'elles servent.

1.4 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

1.4.1 Développer les segments de clientèle-clé

OVHcloud poursuit une stratégie de croissance adaptée à ses trois principaux segments de clientèle : (i) les sociétés de technologie et de logiciels, (ii) les grandes entreprises, les PME et les entités publiques, ainsi que (iii) les White-Labelers, les revendeurs et les particuliers.

Les entreprises de technologies et de logiciels (digital native)

Ce segment de clientèle est historiquement favorable pour OVHcloud. Afin d'étendre sa croissance sur ce segment, OVHcloud a mis en place une stratégie de marketing numérique renforcée, comprenant une amélioration de l'expérience client sur les sites Internet du Groupe avec une interface centrée sur le client, axée sur l'usage et les produits, un programme de gestion de la relation prospect, un support en ligne tel que des chatbots et des formations telles que des webinaires ou des documentations techniques.

Afin de continuer à enrichir cet écosystème, OVHcloud développe plusieurs programmes :

- ▶ le Start-up program aide les start-ups à grandir et à se développer en leur fournissant crédits technologiques, ressources, formations et conseils. Ce programme est particulièrement utile pour les start-ups encore au stade de la formation d'idées. Le programme de 12 mois peut permettre d'utiliser des crédits technologiques jusqu'à 10 000 euros et de bénéficier de plusieurs heures d'accompagnement technique. Depuis 2015, plus de 1 800 start-ups et scale-ups du monde entier ont rejoint le programme et l'écosystème ;
- ▶ la Market Place regroupe des entreprises de technologies et de logiciels innovantes et de confiance pour faire partie d'une place de marché SaaS (Software-as-a-Service) hébergée par OVHcloud.

Grandes entreprises, PME et entités publiques

OVHcloud met en œuvre une stratégie en trois parties pour réaliser une croissance avec les grandes sociétés, les PME entreprises de toutes tailles, ainsi que les entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud répond aux besoins de ces clients en matière de transformation et de soutien lorsqu'ils envisagent de migrer vers le cloud.

- ▶ OVHcloud tire parti de sa position de fournisseur européen de « cloud de confiance », répondant aux besoins de sécurité et de souveraineté des données des entreprises européennes et des entités du secteur public qui traitent des données hautement sensibles ou stratégiques. OVHcloud n'utilise pas et ne vend pas les données de ses clients, qui sont stockées dans les centres de données choisis par ses clients. Elle offre le plus haut niveau de sécurité avec de nombreuses certifications reconnues, dont la qualification SecNumCloud délivrée par l'Agence nationale de la cybersécurité (ANSSI), attestant du plus haut niveau de sécurité informatique en Europe pour l'hébergement de données sensibles et stratégiques dans le cloud. OVHcloud a également lancé la solution Trusted Zone Sovereign, conçue pour répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du secteur public et des services critiques. Elle est également l'un des membres fondateurs de l'initiative GAIA-X pour aider à promouvoir un cloud souverain européen. OVHcloud améliore en permanence ses offres en investissant dans des solutions de sécurité et de cryptage.

- ▶ OVHcloud renforce ses canaux de commercialisation afin d'améliorer sa position auprès des grandes entreprises et des entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud a consolidé ses relations avec son réseau de près de 1 000 partenaires informatiques, renforçant sa position auprès de grands intégrateurs de systèmes tels qu'Accenture, Capgemini, Sopra Steria et Deloitte et d'intégrateurs de systèmes spécialisés tels que Neurones IT, fournissant à OVHcloud une plateforme solide pour capturer une part plus large des dépenses informatiques de leur clientèle d'entreprises. Dans le même temps, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente directe qui répond aux besoins de ses grandes entreprises clientes, tout en fournissant un support et des services améliorés pour accompagner les entreprises clientes dans leurs projets de migration vers le cloud.
- ▶ OVHcloud a développé des offres spécifiques pour les petites et moyennes entreprises. Pour ce segment, OVHcloud s'appuie sur ses solides relations avec les conseillers informatiques et les agences web, tout en offrant une flexibilité maximale grâce à un canal de libre-service automatisé qui peut être utilisé par les clients directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers informatiques. OVHcloud améliore également son offre de support multilocal et multilingue pour les petites entreprises.

White-Labelers, revendeurs et particuliers

OVHcloud connaît depuis longtemps un succès commercial par le biais d'agences web qui revendent les solutions OVHcloud, parfois sous leur propre marque. Pour les particuliers notamment, un travail significatif a été entrepris depuis plusieurs années pour proposer un canal digital de vente optimisé, des offres de produits nouvelles et améliorées, ainsi qu'un support amélioré. Cette amélioration est constante, afin de favoriser l'acquisition de nouveaux clients mais aussi les opportunités de cross-selling aux clients existants. OVHcloud développe également une offre Datacenter-as-a-Service (DCaaS) pour les entreprises afin de leur fournir de la haute performance et la souveraineté des données pour leurs ressources « sur site ».

1.4.2 Adresser un marché plus large

OVHcloud élargit son marché potentiel en intégrant de nouvelles offres dans ses solutions cloud. Traditionnellement, les principales solutions d'OVHcloud sont axées sur le marché du IaaS, qui est estimé à 80-90 milliards d'euros en 2021. En intégrant une gamme de nouveaux usages du cloud et des solutions PaaS dans ses offres, OVHcloud cherche à étendre son marché potentiel pour englober à la fois le IaaS et le PaaS, qui représentent ensemble un marché estimé à 140-160 milliards d'euros en 2021. Grâce à un développement continu de nouveaux produits, via développement interne, partenariats ou acquisitions, OVHcloud propose déjà 81 services IaaS et PaaS à la fin août 2022.

Nouveaux usages du cloud et intégration de solutions PaaS

OVHcloud cible les nouveaux usages innovants du cloud qui devraient figurer parmi les principaux moteurs de croissance du marché, notamment le calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et le machine learning, les BDaaS, le stockage haute performance, la sécurité et l'encryption des données. Ces nouveaux usages du cloud et ces nouvelles solutions PaaS, viendront tirer parti des solutions d'infrastructure déjà existante d'OVHcloud. Cette stratégie de développement sera réalisée avec du développement interne, des partenariats et des acquisitions ciblées.



1.4.3 Étendre l’empreinte géographique

OVHcloud tire parti de ses positions de leader sur le marché en France et en Europe et de sa base d’actifs pour générer de la croissance par l’expansion géographique. OVHcloud met en œuvre cette stratégie par le biais de pôles géographiques définis, chacun disposant de sites Internet dédiés, de programmes de partenariat et de personnel commercial.

En Europe hors France, OVHcloud s’appuie sur son importante base d’actifs installés (localisés au Royaume-Uni, en Pologne et en Allemagne) et sur son statut de fournisseur européen offrant la souveraineté des données pour développer ses revenus. Depuis 2018, le Groupe a plus que doublé sa force de vente et a considérablement amélioré l’efficacité de ses efforts de vente en tirant parti de ses partenariats avec les principaux intégrateurs de systèmes et en augmentant ses offres en marque blanche.

Aux États-Unis et sur le continent américain, OVHcloud estime qu’il existe des opportunités importantes qui permettent de tirer parti de ses atouts.

- ▶ Sur le marché américain, OVHcloud connaît une croissance substantielle après avoir géré un processus de restructuration à la suite de l’acquisition de vCloudAir en 2017. Elle estime qu’il existe des opportunités pour développer son activité avec les opérations américaines de clients européens, en offrant une solution isolée de ses offres européennes. Elle cible également les entreprises technologiques locales et les petites et moyennes entreprises clientes grâce à un canal numérique amélioré et évolutif, qui a généré des revenus importants depuis sa mise en œuvre fin 2019. Elle améliore également ses canaux de commercialisation directe et indirecte en établissant et en renforçant les relations avec les intégrateurs informatiques de taille moyenne, et elle augmente sa force de vente aux États-Unis pour saisir les opportunités disponibles sur ce marché.
- ▶ Au Canada et en Amérique centrale, OVHcloud améliore en permanence ses offres de ventes numériques et directes pour compléter ses canaux indirects traditionnels afin de rechercher la croissance.

En Asie et en Australie, où OVHcloud dispose actuellement de plusieurs centres de données et où la plupart de ses revenus sont réalisés par des canaux numériques. OVHcloud étudiera les possibilités d’expansion à court et moyen terme sur les marchés qui présentent un potentiel de croissance important pour le marché du cloud.

1.4.4 Accélérer grâce à une croissance externe ciblée

OVHcloud a une politique de croissance externe définie en deux types d’opérations.

Acquisitions de briques technologiques complémentaires

OVHcloud prévoit de cibler des startups avec des bases de clients actives ou des technologies qui permettraient des synergies avec le reste du portefeuille d’OVHcloud et d’accélérer le développement de son offre PaaS, telles que ForePaaS, société acquise en 2022, spécialisée dans le Data Analytics.

Consolidation du marché européen et expansion en dehors d’Europe

OVHcloud a l’intention de rechercher des opportunités de croissance externe de taille moyenne afin de consolider ses positions de leader européen. OVHcloud prévoit de considérer des opportunités avec des fournisseurs européens matures de cloud ou de Web cloud qui ont des bases de clients complémentaires et des profils financiers stables.

OVHcloud entend poursuivre sa stratégie de croissance externe de manière financièrement responsable, en visant un ratio de levier financier (Dette financière nette divisée par l’EBITDA ajusté) ne dépassant pas 3,0x sur la base de son évaluation actuelle des opportunités d’acquisition potentielles.

1.4.5 Objectifs de moyen terme

Le Groupe a des objectifs financiers à moyen terme et vise l’atteinte des résultats suivants d’ici 2025 :

- ▶ une accélération de la croissance organique du chiffre d’affaires aux alentours de 25 % à horizon 2025, portée par une évolution de son mix d’activités, le déploiement de sa stratégie « Move to PaaS », son expansion internationale et le bénéfice de l’évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que l’accent mis sur la souveraineté des données ;
- ▶ une marge d’EBITDA ajusté alignée aux alentours de 42 %, ceci en réinvestissant en partie les économies d’échelle obtenues notamment grâce à une meilleure absorption des coûts fixes sur la période ;
- ▶ des capex récurrents qui devraient tirer parti des améliorations de la productivité et donc baisser en pourcentage du chiffre d’affaires vers une fourchette de 14 % à 16 %, de la même manière les capex de croissance, exprimés en pourcentage du chiffre d’affaires, seront compris entre 28 % à 32 %.

1.5 LES ATOUTS CONCURRENTIELS D'OVHcloud

1

1.5.1 Le seul acteur européen de cette taille

OVHcloud est le leader européen sur le marché des services cloud, qui est à la fois vaste et en croissance rapide.

OVHcloud est l'un des deux principaux fournisseurs de services de cloud privé en Europe. Selon Forrester (juin 2020), OVHcloud est un leader des services de l'*Hosted Private Cloud* en Europe au regard de son offre actuelle, de sa présence sur le marché et de sa stratégie. De plus, en tant que fournisseur de cloud basé en Europe, OVHcloud est en mesure de répondre aux exigences des clients européens en matière de souveraineté et de sécurité des données.

OVHcloud est de plus en plus présent sur le marché du cloud public, qui est dominé à l'échelle mondiale par les « hyperscalers » américains (Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure). Il est le seul fournisseur européen de services d'infrastructure de cloud public à avoir été nommé comme candidat dans l'IDC MarketScape (IDC (septembre 2020)) sur la base de son offre d'infrastructure.

1.5.2 Une suite complète de solutions

OVHcloud dispose d'une suite de solutions de cloud privé, de cloud public et de Web cloud qui la positionne pour capter la demande croissante de services multi-cloud et cloud hybride qui stimulent l'expansion du marché du cloud, en servant un large éventail de besoins et de catégories de clients. Les offres d'OVHcloud se distinguent de celles des autres fournisseurs, notamment des hyperscalers, par une garantie de souveraineté des données ainsi que par une combinaison unique de prévisibilité des prix et de performance. Ces facteurs fournissent à OVHcloud une plateforme idéale pour s'adresser à des segments de clientèle clés, notamment les sociétés de technologie et de logiciels (digital native) et les entreprises et les entités publiques, qui passent de plus en plus au cloud.

OVHcloud a adopté une stratégie dynamique de mise sur le marché conçue pour tirer parti de ces capacités. Elle s'adresse aux spécialistes de la technologie, aux PME et aux particuliers grâce à un canal numérique entièrement automatisé, en libre-service et hautement évolutif, doté d'outils de gestion et de contrôle avancés en libre-service, offrant aux clients une livraison de produits entièrement automatisée en quelques minutes (ou dans les trois heures, pour les services de *Hosted Private Cloud* avec la couche de virtualisation VMWare). Le canal numérique automatisé est également conçu pour favoriser l'expansion internationale grâce à des sites web régionaux en langue locale. OVHcloud touche directement les entités publiques, les grandes entreprises, les PME traditionnelles et les spécialistes des logiciels et de la technologie avec sa propre force de vente qui accompagne les clients dans leur transition vers le cloud. Elle utilise également un écosystème de partenaires et d'intégrateurs de systèmes pour atteindre les entreprises et les entités du secteur public, avec des conseillers spécialisés qui permettent à OVHcloud de tirer parti de sa technologie. Grâce à ces canaux, OVHcloud est en mesure de répondre aux divers besoins d'un large éventail de groupes de clients, à différents stades de développement, dans tous les secteurs industriels, ce qui accroît son potentiel d'expansion.

1.5.3 Une demande croissante de souveraineté des données

En tant que fournisseur européen de services cloud, OVHcloud offre à ses clients le plus haut niveau de protection de la confidentialité des données du secteur. La confidentialité des données devient une préoccupation majeure pour les clients en Europe, qui doivent se conformer aux restrictions du RGPD sur le transfert de données personnelles vers d'autres pays, y compris les États-Unis. Les clients européens recherchent également des solutions de cloud qui ne sont pas soumises aux assignations et aux mandats émis par les autorités américaines chargées de l'application des lois en vertu de la loi américaine dite US Cloud Act. Ces contraintes conduisent les clients européens à chercher des alternatives aux « hyperscalers » américains et autres fournisseurs de cloud basés aux États-Unis. Grâce à son offre basée en Europe, entièrement séparée de ses activités américaines, OVHcloud propose des solutions en matière de souveraineté des données inégalées parmi les principaux fournisseurs de cloud.

L'offre de « cloud de confiance » d'OVHcloud est également un puissant facteur de différenciation en dehors de l'Europe. En tant que pure player du cloud, OVHcloud n'entre pas en concurrence avec ses clients et n'utilise pas leurs données pour optimiser ou vendre ses propres produits. OVHcloud permet aux clients de choisir la localisation de leurs données parmi ses 33 centres de données dans le monde. Elle offre également les plus hauts standards de protection et de sécurité des données, avec un large éventail de certifications de sécurité essentielles pour attirer des clients dans des secteurs sensibles tels que les services financiers, la santé et le gouvernement.

1.5.4 Prévisibilité et transparence des prix avec le meilleur rapport prix/performance

OVHcloud offre à ses clients une variété d'options de niveau de performance, généralement à des prix plus attractifs que ses principaux concurrents. Sa combinaison de hautes performances et de prix attractifs a été reconnue par les clients comme un facteur clé de différenciation. OVHcloud offre à ses clients les meilleures caractéristiques de performance de sa catégorie, telles que des accords de niveau de service avec un temps d'arrêt maximum garanti, de nombreuses certifications de sécurité reconnues et un haut degré de personnalisation. En outre, OVHcloud est en mesure de fournir ses services de cloud en quelques minutes : le temps de provisionnement de ses serveurs de *Baremetal Cloud* est de deux minutes, et le temps de provisionnement de ses serveurs d'*Hosted Private Cloud* est de 90 minutes. En comparaison, le temps de provisionnement annoncé par IBM Cloud pour son offre *Baremetal Cloud* d'IBM Cloud est de 20 minutes, et le temps de provisionnement annoncé de son offre d'*Hosted Private Cloud* est compris entre deux heures et quatre heures.

L'avantage tarifaire d'OVHcloud est visible dans toutes ses offres, avec des frais mensuels et des prix d'options de service attractifs dans ses offres de cloud privé, et un modèle de tarification du cloud public prévisible et tout compris (avec certaines exceptions), sans frais supplémentaires pour des services tels que le transfert de données sortant, que les clients trouvent être une alternative attrayante aux forfaits moins prévisibles proposés par les hyperscalers et autres fournisseurs de cloud. Par exemple, la tarification 1-GPU d'OVHcloud sur les principaux marchés d'Europe continentale est jusqu'à deux à trois fois inférieure aux prix annoncés par les hyperscalers, sans coût supplémentaire pour le trafic sortant, au 31 août 2022.



1.5.5 Un modèle verticalement intégré

Avantage concurrentiel d'un modèle verticalement intégré, reposant sur une technologie exclusive

OVHcloud opère selon un modèle de production unique, verticalement intégré, qui englobe la fabrication des serveurs, l'exploitation des centres de données, les ressources réseau et la gestion des infrastructures informatiques. Avec le soutien d'une technologie propriétaire, cela permet à OVHcloud de créer un avantage de coût substantiel qui le distingue des autres fournisseurs et facilite son leadership en matière de prix. Le modèle verticalement intégré est également un moteur de la performance, de l'agilité et de l'innovation durable d'OVHcloud.

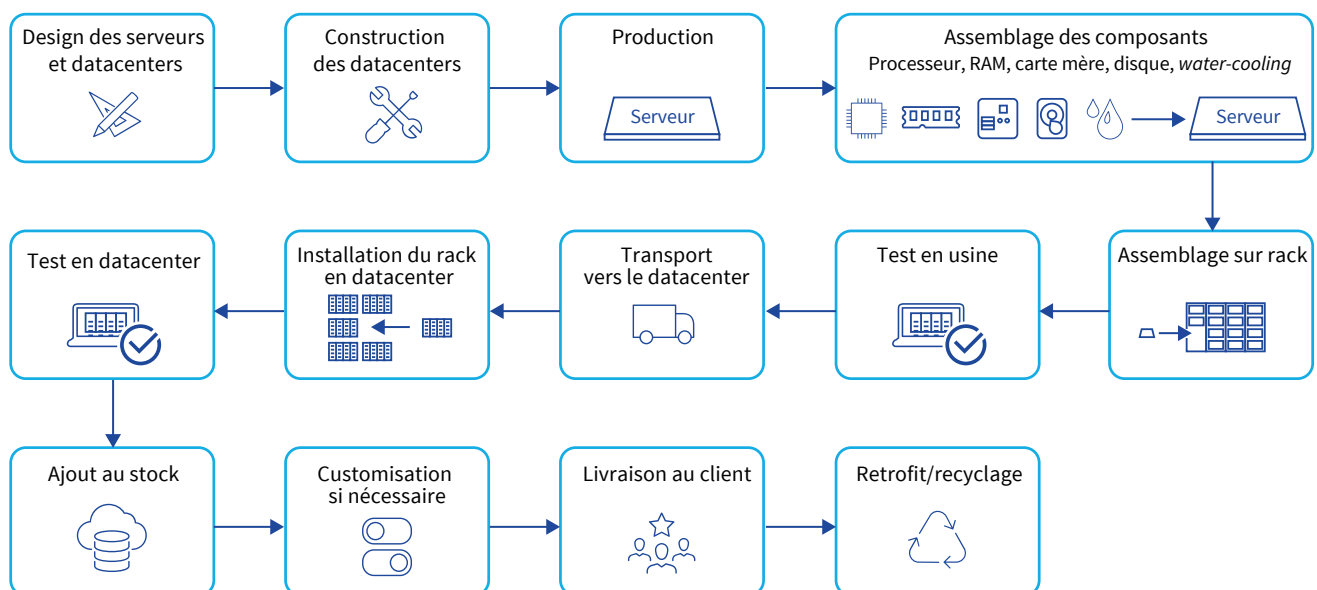
Les activités d'OVHcloud sont durables du fait de leur conception. Elle utilise un système de refroidissement exclusif à base d'eau pour ses serveurs, qui élimine le besoin de climatisation, a les meilleurs résultats du secteur en matière d'efficacité de l'utilisation de

l'énergie (PUE) et s'est engagée à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier en France et au Canada (où se trouvent ses sites de production). Bien que l'engagement d'OVHcloud en faveur des opérations durables date de plus de deux décennies, sa force dans ce domaine gagne en importance pour les clients qui s'interrogent de plus en plus sur l'impact environnemental des centres de données. OVHcloud pense que cette tendance devrait se poursuivre, car les entreprises clientes s'efforcent de respecter les engagements annoncés en matière de neutralité carbone, ce qui devrait favoriser les fournisseurs tels qu'OVHcloud, dont les performances en matière environnementale sont élevées.

Modèle de production durable et verticalement intégré

OVHcloud est impliquée dans chaque étape du cycle de vie des serveurs et des centres de données, comme illustré par le graphique ci-dessus. La chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée d'OVHcloud comprend la fabrication des serveurs, l'exploitation des centres de données, l'approvisionnement du réseau et la gestion de l'infrastructure informatique. En concevant et en assemblant tous ses serveurs en interne, OVHcloud est en mesure d'optimiser la

conception des serveurs et de contourner les intermédiaires, ainsi que de réduire les coûts, d'accroître la personnalisation, de réduire les délais de livraison et d'augmenter l'efficacité de la gestion du cycle de vie par la mise à niveau des serveurs. La technologie propriétaire d'OVHcloud et ses opérations internes dans une variété de marchés géographiques ont contribué à sa forte intégration verticale.

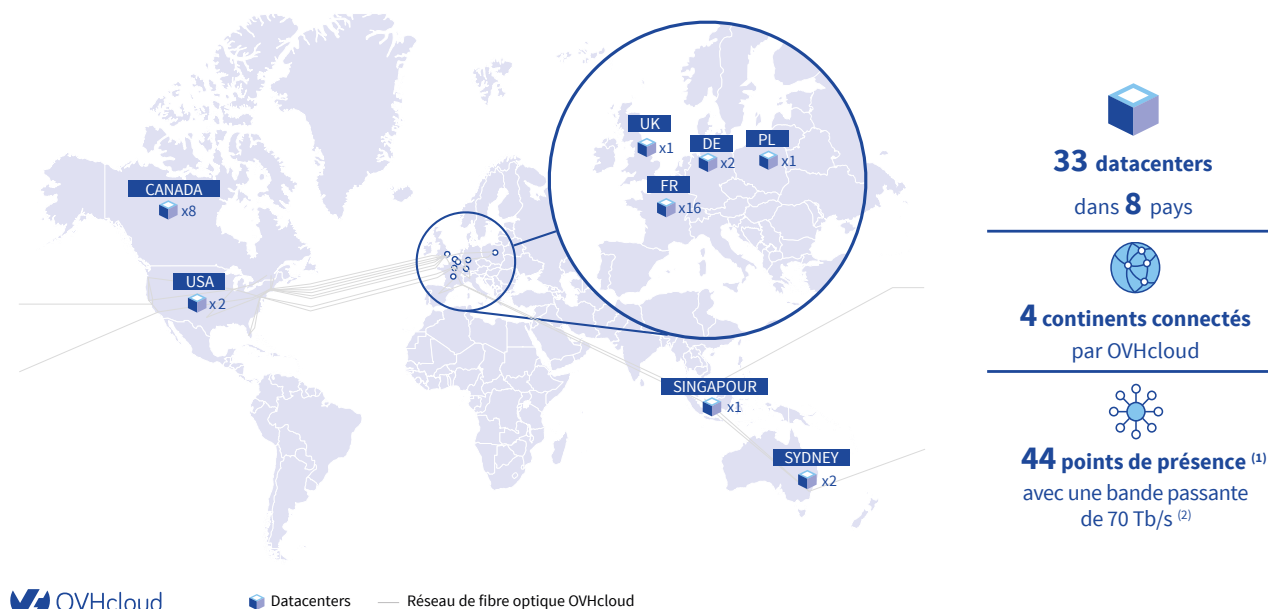


OVHcloud dispose de deux sites de production dédiés – en France et au Canada – pour assembler les différents composants matériels en serveurs. Une fois les différents composants assemblés, ils sont transportés vers le centre de données et personnalisés si nécessaire avant d'être livrés au client.

Comme OVHcloud fabrique ses serveurs en interne, elle ne dépend pas d'un fabricant tiers, ce qui réduit le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, en étant propriétaire et exploitant de ses centres de données, OVHcloud a davantage de contrôle sur chaque étape du processus de production, ce qui, à son tour, offre à ses clients davantage de possibilités de personnalisation. Avec des centres de données répartis sur 33 sites dans 8 pays à travers le monde, OVHcloud est en mesure de livrer des serveurs à ses clients dans des

délais courts : dans les sites européens et nord-américains d'OVHcloud, il faut environ 14 jours entre la production des serveurs et leur livraison. Les centres de données d'OVHcloud sont généralement hébergés dans d'anciens bâtiments industriels, ce qui lui a procuré un avantage en termes de coûts et a permis de réduire son impact environnemental en réutilisant les ressources existantes.



Source : Au 31 août 2022, Société.

(1) Un point de présence est un point où le réseau établit une connexion à Internet.

(2) Tera bits per seconde.

OVHcloud utilise une technologie propriétaire de refroidissement à l'eau dans ses centres de données, qu'elle a développée et utilisée depuis plus de 20 ans. La technologie de refroidissement à l'eau d'OVHcloud combine des serveurs refroidis à l'eau avec des centres de données refroidis à l'air, supprimant ainsi le besoin de climatisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes de coûts et d'impact environnemental. Elle utilise le refroidissement direct par eau pour éliminer la chaleur des processeurs (CPU), et l'air – qui est ensuite refroidi à l'intérieur du rack en utilisant de l'eau à travers un échangeur de chaleur – pour éliminer la chaleur des autres composants. L'eau chauffée

est ensuite refroidie à l'aide de tours de refroidissement sèches. En plus d'être très efficace en termes d'énergie et d'eau, la technologie de refroidissement par eau d'OVHcloud a également des coûts de maintenance relativement faibles.

En internalisant sa conception et ses opérations, OVHcloud est en mesure de tirer parti de ses technologies de refroidissement exclusives, ce qui crée non seulement un avantage en termes de coûts, mais réduit également son impact environnemental, car cette technologie consomme moins d'énergie que d'autres techniques de refroidissement.

1.5.6 L'innovation reposant sur un écosystème de partenaires et une approche systématique

Une stratégie d'écosystème

OVHcloud a déployé une stratégie d'écosystème qui en fait une force motrice des technologies *open source* européennes. L'approche de l'écosystème en partenariat permet à OVHcloud de tirer parti d'un large éventail d'experts techniques et commerciaux et d'offrir de la valeur aux clients. L'engagement profond dans les communautés *open source* permet à OVHcloud d'accélérer le développement de ses propres solutions, tout en restant à la hauteur des attentes de ses clients.

L'écosystème d'OVHcloud est déployé à travers ses activités. Sa stratégie de mise sur le marché comprend des partenariats avec plus de 350 intégrateurs de systèmes clés et fournisseurs de services gérés qui intègrent les solutions OVHcloud dans leurs offres clients. Grâce à son programme cloud de confiance ouvert (*open trusted cloud*), de

nombreux fournisseurs d'applications logicielles bénéficient d'un label proposé par OVHcloud, certifiant leur conformité aux normes européennes de souveraineté des données. Le programme de place de marché d'OVHcloud permet aux clients du cloud web d'accéder à plus de 300 solutions SaaS et PaaS entièrement numériques. Tous ces programmes de partenariat s'appuient sur les capacités d'OVHcloud pour élargir la gamme d'offres disponibles à un large éventail de clients.

Le réseau de partenaires et d'intégrateurs système d'OVHcloud améliore également l'accessibilité de ses solutions. Le dialogue permanent avec sa communauté de clients permet à OVHcloud de concevoir et de repenser ses produits pour assurer la cohérence entre les mises à jour technologiques et les attentes du marché.



Une approche systématique

OVHcloud adopte une approche systématique de son processus de recherche et de développement afin de s'assurer que ses innovations sont « S.M.A.R.T. » :

- **Simple.** Tout d'abord, OVHcloud s'efforce de confirmer que ses solutions peuvent être mises en œuvre rapidement et facilement, et qu'elles font gagner du temps à ses clients ;
- **Multi-local.** OVHcloud considère que les produits et les offres doivent être locaux pour tous, partout. Elle s'efforce également d'adapter ses offres aux besoins, aux souhaits et aux contraintes des clients en matière de sécurité des données et de réglementation locale ;
- **Accessible.** OVHcloud vise des solutions qui sont abordables et accessibles à un large éventail de clients. Elle met également l'accent sur un modèle de tarification transparent ;
- **Réversible.** Pour accroître la flexibilité, OVHcloud évalue si ses innovations sont réversibles, ouvertes etinteropérables pour s'assurer qu'elle ne limite pas son orientation future. Elle fournit également des technologies robustes et fiables et veille à ce que les clients ne soient pas « enrhumés » et ne paient pas pour la bande passante ;
- **Transparent.** Enfin, OVHcloud traite tous ses clients sur un pied d'égalité. Elle propose ses solutions à chaque client et s'engage à la clarté dans toutes ses communications avec les clients et à la prévisibilité des prix.

L'approche « S.M.A.R.T. » d'OVHcloud s'applique à chaque étape de son processus de recherche et de développement. Avant de mettre en œuvre une nouvelle solution, le concept doit être structuré et prouvé comme étant centré sur le client. Ensuite, il est conçu comme un concept prêt pour le client et bénéficie d'un processus de développement simplifié. Enfin, il est livré aux clients.

OVHcloud cible les solutions innovantes ayant un fort potentiel pour accroître sa capacité à générer des revenus. De manière générale, pour qu'une idée soit développée, elle doit pouvoir générer un minimum de 1 million d'euros de revenus mensuels récurrents.

Grâce à cette approche systématique et rationalisée, OVHcloud est à l'avant-garde des utilisations innovantes du cloud qui sont à l'origine d'une part importante de la croissance du marché du cloud.

Brevets

Afin de soutenir ses initiatives de recherche et développement, OVHcloud est proactive dans la recherche des brevets nécessaires à la protection de sa propriété intellectuelle. Au 31 août 2022, OVHcloud détenait 137 familles de brevets, qui peuvent être largement regroupées dans les catégories suivantes :

- **Logiciel (software).** Les brevets logiciels couvrent les technologies liées aux logiciels utilisés dans le contexte de l'installation, du déploiement, de la configuration, de l'exploitation, de la surveillance et de la maintenance des serveurs et des équipements exploités dans les centres de données. Ces technologies liées aux logiciels couvrent une grande variété de domaines, tels que l'orchestration de réseaux, la configuration et la gestion du stockage, la gestion de l'alimentation électrique, la surveillance de l'état de santé, les techniques d'intelligence artificielle utilisées dans le contexte de l'exploitation des centres de données et les applications logicielles de niveau supérieur, telles que les applications web. Ils constituent le plus grand pourcentage du portefeuille d'OVHcloud : au 31 août 2022, ils représentaient environ 37 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud ;
- **Refroidissement.** Les brevets sur le refroidissement couvrent les technologies relatives aux systèmes et méthodes d'extraction de la chaleur des composants électroniques, en particulier des serveurs fonctionnant dans des racks empilés dans des centres de données. Les technologies couvertes vont de l'extraction de l'énergie thermique des composants électroniques au rejet de l'énergie thermique extraite dans un environnement extérieur. Cette catégorie comprend le refroidissement par air, le refroidissement par liquide et le refroidissement immersif. Au 31 août 2022, ces brevets représentaient environ 33 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud ;
- **Électronique.** Les brevets électroniques couvrent les technologies relatives aux composants électroniques facilitant le déploiement et le fonctionnement des serveurs dans les centres de données. Ces composants électroniques fournissent des fonctionnalités telles que des interfaces d'échange de données, une alimentation électrique et/ou un contrôle du refroidissement. Ces brevets représentaient environ 13 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2022 ;
- **Mécanique.** Ces brevets, qui représentaient environ 17 % du portefeuille de brevets d'OVHcloud au 31 août 2022, couvrent des technologies relatives à la conception structurelle des racks, au support des racks, aux outils à utiliser dans le cadre de l'installation des racks et aux composants structurels des échangeurs de chaleur.

1.5.7 Des valeurs qui favorisent une culture de collaboration et d'entreprise

OVHcloud a été fondée en 1999 par Octave Klaba, son actuel Président, qui a développé l'entreprise depuis ses origines en tant que groupe d'hébergement de sites Internet jusqu'à sa position actuelle de fournisseur de cloud de premier plan. Son directeur général, Michel Paulin, possède une vaste expérience de la direction d'entreprises de technologie et de télécommunications, avec plus de 35 ans d'expérience dans ce secteur. Les autres membres de l'équipe

de direction ont une expérience significative dans certaines des entreprises de croissance les plus dynamiques, offrant au Groupe une équipe de direction solide et expérimentée qui est bien placée pour conduire la réalisation du plan de croissance stratégique d'OVHcloud.

1.6 ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

1.6.1 Législation et réglementation dans l'Union européenne

En tant que fournisseur de services cloud français, OVHcloud est soumise aux réglementations européennes dans un grand nombre de domaines, notamment les services informatiques (« IT »), la cybersécurité, la modération des contenus en ligne et la protection des données. OVHcloud peut également être soumise à des régimes réglementaires sectoriels applicables à certains clients et à des réglementations généralement applicables telles que le droit des contrats et les règles de protection des consommateurs.

1.6.1.1 Cybersécurité

OVHcloud est soumise à la réglementation européenne visant à renforcer la cybersécurité dans l'ensemble de l'Union européenne (l'« UE »). Transposée en droit français le 26 février 2018, la directive (UE) 2016/1148 du 9 juillet 2016 a établi des exigences pour les fournisseurs de services cloud en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information. Selon la loi française⁽¹⁾ transposant la directive (UE) 2016/1148, les fournisseurs de services cloud sont classés comme des fournisseurs de services numériques. En tant que prestataire de services numériques, OVHcloud doit garantir un niveau de sécurité des informations adapté aux risques pertinents et adopter des mesures organisationnelles et techniques appropriées. En cas d'incident de sécurité ayant un impact significatif sur la prestation de services, une déclaration doit être faite auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (« ANSSI »). Le Premier ministre français peut également ouvrir des enquêtes à la réception d'informations faisant état d'un manquement du prestataire de services numériques aux obligations de sécurité. Les amendes pour non-respect des obligations de sécurité vont de 50 000 à 100 000 euros.

L'ANSSI a adopté des normes de sécurité pour les fournisseurs de services cloud⁽²⁾. Les entreprises du cloud doivent notamment mettre en place une politique de sécurité pour les informations relatives au service et procéder à une évaluation des risques couvrant l'ensemble du service. Si les normes de sécurité applicables sont respectées, l'ANSSI délivre une qualification appelée « SecNumCloud » certifiant un niveau de sécurité renforcé pour le stockage d'informations sensibles. En octobre 2022, l'ANSSI a prolongé un visa de sécurité à OVHcloud pour la qualification « SecNumCloud » pour son *Hosted Private Cloud*, valable jusqu'en décembre 2023. Pour la protection des systèmes d'information critiques, l'ANSSI recommande aux opérateurs de services essentiels (par exemple, les sociétés d'approvisionnement en gaz, les transporteurs aériens, les établissements de santé, les banques) d'utiliser des produits et services de sécurité disposant d'un visa de sécurité de l'ANSSI.

Le rôle de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (l'« ENISA ») a été renforcé par le règlement (UE) 2019/881 du 17 avril 2019 (la « loi sur la cybersécurité »). L'ENISA est chargée d'établir et de maintenir un système de certification de cybersécurité à l'échelle européenne applicable aux fournisseurs de services cloud, y compris un ensemble complet de règles, d'exigences techniques, de normes et de procédures. En juillet 2020, l'ENISA a publié une proposition qui permettrait aux fournisseurs de services cloud d'obtenir des certifications à travers l'UE attestant du niveau de sécurité de leurs services.

La Commission européenne a dévoilé en septembre 2022 sa proposition de *Cyber Resilience Act* (« CRA »). Cette proposition fixe une série d'exigences générales et organisationnelles en matière de cyber-sécurité pour les produits contenant des éléments numériques (par exemple : logiciels, produits matériels, solutions de traitement de données). Il vise à adopter un socle commun au sein de l'Union Européenne pour limiter les cyber-attaques. Le CRA s'applique de manière différenciée aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement : fabricants, importateurs ou distributeurs. Le texte doit encore être examiné par le Parlement européen puis par le Conseil de l'Union Européenne ; lors de cette

procédure, qui peut prendre jusqu'à deux ans, le texte actuel sera très probablement amené à évoluer. Il est donc encore prématuré de se prononcer sur les impacts potentiels de ce texte sur OVHcloud.

1.6.1.2 Protection des données

Principes généraux

L'activité d'OVHcloud implique le stockage et le transfert de quantités substantielles de données personnelles, ce qui doit être fait de manière conforme aux dispositions du RGPD, complété par les lois nationales applicables en matière de protection des données. Le RGPD est entré en vigueur en mai 2018 et a établi des exigences applicables au traitement des données personnelles par les entreprises établies dans l'UE, ou qui offrent des produits et services à des personnes dans l'UE, ou qui surveillent le comportement des personnes dans la mesure où ledit comportement a lieu dans l'UE. Le RGPD soumet les organisations à des obligations strictes en termes de sécurité et d'établissement de rapports, renforce les droits des personnes et accroît les pouvoirs d'exécution des autorités de surveillance. Toute action impliquant des informations sur une personne identifiée ou identifiable entre dans le champ d'application du RGPD.

Le RGPD fait la distinction entre (i) les responsables du traitement, qui, seuls ou conjointement, déterminent les finalités et les moyens du traitement et (ii) les sous-traitants, qui traitent les données à caractère personnel pour le compte, et selon les instructions, d'un responsable du traitement. Dans certaines situations, plusieurs parties impliquées dans le traitement de données à caractère personnel peuvent être considérées comme co-responsables du traitement lorsqu'elles déterminent conjointement les finalités et/ou les moyens du traitement. Alors que les responsables du traitement sont principalement responsables du traitement, les sous-traitants peuvent être directement responsables envers les individus et les régulateurs pour leurs propres violations du RGPD ou lorsqu'ils ont agi en dehors des instructions légitimes du responsable du traitement ou contrairement à celles-ci.

OVHcloud est soumise au RGPD et aux lois nationales sur la protection des données lorsqu'elle traite des données personnelles dans le cadre des activités de ses établissements de l'UE ou autrement menées dans l'UE. OVHcloud est généralement qualifiée de sous-traitant lorsqu'elle fournit des services à ses clients, car elle traite les données fournies, et utilisées, par ses clients. Dans ce cas, les clients d'OVHcloud sont alors qualifiés de responsables du traitement, et OVHcloud agit conformément à leurs instructions.

OVHcloud est également qualifiée de responsable de traitement lorsqu'elle traite les données de ses clients pour ses propres besoins, notamment pour (i) gérer la relation client, y compris les activités commerciales, les informations et le support client, les réclamations, le paiement et l'adhésion au programme de fidélité, (ii) gérer la fourniture de ses services, y compris la maintenance, développement et la sécurité des systèmes, (iii) prévenir la fraude, les défauts de paiement et l'utilisation de ses services cloud d'une manière non conforme aux lois et règlements applicables ou aux conditions générales, (iv) se conformer aux lois et règlements applicables, tels que l'obligation d'archiver et de conserver certaines données des clients, et (v) faire valoir ses droits.

1) Loi n°2018-133 du 26 février 2018.

2) Référentiel d'exigences de l'ANSSI du 8 mars 2022.



Une violation du RGPD par un responsable de traitement peut entraîner des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel global du responsable de traitement de l'année précédente, selon le montant le plus élevé, tandis que la violation de la plupart des obligations incombant aux sous-traitants fait l'objet d'un niveau d'amendes administratives moins élevé (mais néanmoins significatif) pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires annuel de l'année précédente, selon le montant le plus élevé. Toutefois, la violation des obligations relatives aux transferts de données à caractère personnel en dehors de l'UE peut être sanctionnée par le niveau le plus élevé d'amendes, qu'elle soit commise par un responsable du traitement ou un sous-traitant.

Obligations principales du sous-traitant

OVHcloud agit en tant que sous-traitant lorsque des données à caractère personnel sont stockées sur son infrastructure pour le compte et sur instruction de ses clients. Les sous-traitants sont chargés (i) de se conformer aux instructions de leurs clients, étant précisé que le sous-traitant informe immédiatement le responsable du traitement si, à son avis, une instruction enfreint le RGPD, (ii) de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté aux risques inhérents au traitement des données, et (iii) d'assister le responsable du traitement dans la notification des violations et dans la réponse aux demandes des personnes.

Les responsables du traitement et les sous-traitants doivent conclure un accord fixant les dispositions obligatoires prescrites par l'article 28 du RGPD. Cet accord doit définir les détails du traitement à effectuer par le sous-traitant pour le compte du responsable du traitement, comme la durée du traitement, sa finalité, les catégories de données à traiter, les obligations du responsable du traitement et celles du sous-traitant, notamment : veiller à ce que le traitement soit effectué par des personnes soumises à une obligation de confidentialité, mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées, et mettre à la disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer la conformité et/ou pour faciliter les audits et les inspections autorisés par le responsable du traitement.

En mai 2018, OVHcloud a mis à jour ses conditions générales de service en y incluant un accord de traitement des données, qu'elle a modifié en 2020. Conformément aux dispositions de l'article 28 du RGPD, cet accord de traitement des données définit les conditions dans lesquelles OVHcloud est autorisée, en tant que sous-traitant, à effectuer le traitement de données à caractère personnel pour le compte de ses clients et sur instruction de ces derniers. La dernière version des conditions générales prévoit que les clients d'OVHcloud sont responsables de l'indemnisation des personnes concernées (telles que la propre clientèle des clients) pour toute violation des obligations de traitement, et peuvent ensuite récupérer auprès d'OVHcloud toute partie de l'indemnisation dont OVHcloud est dûment responsable.

Obligations principales du responsable de traitement

OVHcloud agit également en tant que responsable de traitement lorsqu'elle détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles. Elle agit également en tant que responsable de traitement lorsqu'elle collecte des données personnelles sur ses employés. Le contrôle des données comprend des activités telles que la gestion de la relation client, les activités de soutien et de maintenance, la prospection commerciale, la comptabilité ou la gestion des comptes clients. Pour des activités spécifiques (notamment le publipostage, les analyses marketing ou les enquêtes), OVHcloud peut également faire appel à des prestataires tiers agissant selon ses instructions.

Les responsables du traitement sont notamment chargés (i) de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données, (ii) d'assurer le traitement des données de manière licite et transparente pour les clients, (iii) de n'utiliser que des sous-traitants qui peuvent fournir des garanties suffisantes pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement réponde aux exigences du droit de l'UE ⁽¹⁾ et, en particulier, du RGPD, et (iv) de notifier à l'autorité de contrôle toute violation susceptible d'entraîner un risque pour les droits et libertés des personnes physiques et des personnes concernées.

Conformément à l'article 13 du RGPD, les activités de traitement d'OVHcloud sont soumises à des obligations de divulgation obligatoire. Par conséquent, OVHcloud informe ses clients et met régulièrement à jour les informations qui leur sont divulguées afin de garantir la transparence de ses activités de traitement. En outre, OVHcloud divulgue ces obligations aux personnes concernées, aux utilisateurs et aux clients par le biais de ses accords de traitement des données et de plusieurs autres politiques, telles que sa politique en matière de cookies et sa politique de confidentialité.

Outils de conformité

Afin d'assurer la conformité avec les réglementations applicables en matière de protection des données, OVHcloud a mis en place un système de gestion des données personnelles basé sur la norme ISO 27701.

Par ailleurs, en tant que membre fondateur de l'association Cloud Infrastructure Service Providers in Europe (la « **CISPE** »), OVHcloud a participé à la rédaction d'un Code de conduite transnational de bonnes pratiques pour les fournisseurs d'infrastructures Cloud (le « **Code de conduite CISPE** ») afin d'assurer à la fois la conformité au RGPD et la protection des données personnelles des clients.

Le 19 mai 2021, le Comité européen de la protection des données (l'« **EDPB** »), un organe indépendant de l'Union européenne établi par le RGPD et composé de représentants des autorités de contrôle nationales des États membres de l'UE et du Contrôleur européen de la protection des données, a adopté un avis 17/2021 au titre de l'article 64 du RGPD sur le projet de décision présenté à l'EDPB par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la « **CNIL** ») concernant le Code de conduite CISPE. Dans le projet d'avis, le Contrôleur européen de la protection des données a confirmé estimer que le Code de conduite CISPE est conforme au RGPD et remplit les exigences énoncées aux articles 40 et 41 du RGPD. Par une décision 2021-065 datée du 3 juin 2021, la CNIL a approuvé le Code de conduite du CISPE.

OVHcloud s'appuie également sur le Code de conduite CISPE, en étant certifié sur ses offres *Baremetal Cloud* et *Hosted Private Cloud powered by VMWare*, pour garantir et démontrer la conformité de ses activités IaaS.

Transferts transfrontaliers

En tant que fournisseur de services cloud exploitant 33 centres de données dans le monde entier sur 12 sites (à savoir, en France et dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Amérique du Nord, à Singapour et en Australie), OVHcloud est soumise aux restrictions imposées aux transferts transfrontaliers, notamment celles imposées par le RGPD.

Les données à caractère personnel peuvent être transférées librement au sein de l'UE et de l'Espace économique européen (l'« **EEE** »), à condition que ces transferts répondent aux critères applicables à tout traitement de données à caractère personnel en vertu du RGPD. Par exemple, le responsable du traitement doit informer les personnes du transfert et les données ne doivent pas être traitées ultérieurement à des fins incompatibles avec les finalités initiales.

¹⁾ Comme le règlement (UE) 2018-1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2202/CE.

Les transferts de données personnelles en dehors de l'EEE ne doivent avoir lieu que dans la mesure où un niveau de protection adéquat peut être assuré, par le biais d'une décision d'adéquation émise par la Commission européenne ou par le biais de garanties appropriées ou sur la base de certaines dérogations énoncées à l'article 49 du RGPD. Les garanties appropriées comprennent : (i) la conclusion par les parties d'un ensemble de clauses contractuelles types (« **CCT** ») émises par la Commission européenne, (ii) des règles d'entreprise contraignantes adoptées par des entités appartenant au même groupe de sociétés, (iii) un Code de conduite approuvé par les autorités de protection des données applicables, ou (iv) des mécanismes de certification approuvés.

Le fait que les serveurs soient situés dans l'EEE n'est pas suffisant pour supposer qu'aucune donnée personnelle n'est transférée en dehors de l'EEE. Conformément aux recommandations 01/2020 du 18 juin 2021 de l'EDPB (« **Recommandations 01/2020** »), si des données personnelles sont techniquement accessibles depuis un pays situé en dehors de l'EEE, ces données personnelles sont réputées transférées vers ce pays tiers en vertu du RGPD. Dans ce cas, un niveau de protection adéquat doit être assuré de la même manière que si les serveurs étaient situés en dehors de l'EEE. OVHcloud limite donc ce type de traitement et traite ces transferts en conséquence.

Afin d'effectuer les opérations de traitement et sauf stipulation contraire dans les conditions générales de services, seules les entités européennes et canadiennes d'OVHcloud peuvent traiter les données stockées par leurs clients européens dans les centres de données situés dans l'UE. Le 20 décembre 2001, la Commission européenne a rendu une décision d'adéquation déclarant que le droit canadien offre un niveau de protection adéquat pour les données personnelles transférées de l'Union européenne à des destinataires soumis aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« **LPRPE** »), ce qui est le cas des entités canadiennes d'OVHcloud. Par conséquent, ces activités de traitement effectuées à distance par les entités canadiennes d'OVHcloud ne nécessitent pas de mesures de protection supplémentaires.

Suite à sa décision de quitter l'UE, le Royaume-Uni a conclu un accord de commerce et de coopération avec l'UE le 24 décembre 2020, permettant aux données personnelles de continuer à circuler librement entre eux pendant une période transitoire de 6 mois maximum, au cours de laquelle la Commission européenne examinerait la possibilité d'accorder au Royaume-Uni une décision reconnaissant qu'il offre un niveau adéquat de protection des données, ce qui permettrait la libre circulation permanente des données de l'UE vers le Royaume-Uni. Le 28 juin 2021, la Commission européenne a adopté la décision d'adéquation relative au RGPD reconnaissant un niveau de protection des données substantiellement équivalent au niveau garanti par la législation européenne et permettant la libre circulation des données à caractère personnel depuis l'UE vers le Royaume-Uni pour une durée de 4 ans.

Transferts de données entre l'Union européenne et les États-Unis

Bien que les États-Unis n'aient pas été reconnus comme offrant un niveau adéquat de protection des données personnelles par la Commission européenne de manière à permettre le libre transfert de données personnelles vers les États-Unis depuis l'UE, la Commission européenne a décidé en juillet 2000 que les entreprises américaines qui acceptaient de se conformer aux principes du dispositif dit « EU-US Safe Harbour » étaient autorisées à importer librement des données depuis l'UE. Le 6 octobre 2015, le dispositif EU-US Safe Harbour a été invalidé par la Cour de justice de l'Union européenne (la « **CJUE** ») dans son arrêt *Maximilian Schrems v. Data Protection Commissioner* (« **Schrems I** ») en raison de l'accès accordé aux autorités publiques américaines (y compris les autorités chargées de l'application des lois) au contenu des communications électroniques.

En juillet 2016, la Commission européenne et les États-Unis ont adopté un autre dispositif appelé « Bouclier de protection des données UE-États-Unis », qui succède au EU-US Safe Harbour. Le 16 juillet 2020, la CJUE a rendu sa décision dans l'affaire *Data Protection Commissioner c. Facebook Ireland and Schrems* (« **Schrems II** »), qui a invalidé le Bouclier de protection des données UE-États-Unis pour les transferts de données personnelles de l'UE vers des entités certifiées dans le cadre de ce mécanisme aux États-Unis d'Amérique (les « **États-Unis** »). Comme dans l'affaire *Schrems I*, les lois de surveillance américaines ont été jugées par la CJUE comme donnant aux autorités américaines un accès aux données personnelles d'une manière non conforme aux garanties du RGPD et de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Dans l'arrêt *Schrems II*, la CJUE a confirmé que les CCT constituaient une garantie valable pour les transferts transfrontaliers de données, mais a imposé des exigences plus strictes. Les parties doivent s'assurer que (i) les lois relatives à la surveillance et au contrôle des données du pays vers lequel les données personnelles sont transférées leur permettent d'exécuter les obligations énoncées dans les CCT ou (ii) que des garanties supplémentaires sont ajoutées à ces CCT à cet effet. Le 4 juin 2021, la Commission européenne a publié de nouvelles CCT pour les transferts internationaux. Ces nouvelles CCT reflètent les exigences du RGPD et intègrent la jurisprudence *Schrems II*. Si les nouvelles CCT peuvent servir de garantie valable pour les transferts transfrontaliers de données, les parties responsables doivent toujours procéder à un examen de la législation et des pratiques du pays tiers concerné vers lequel les données sont transférées et des garanties supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Le 18 juin 2021, l'EDPB a adopté la version finale de ses Recommandations 01/2020 présentant les possibles garanties supplémentaires que les entreprises peuvent utiliser pour compléter les CCT afin de transférer des données à caractère personnel vers un pays où la législation ou la pratique ne sont pas suffisantes pour garantir un niveau de protection des données « essentiellement équivalent » à celui de l'UE, ce qui est le cas des États-Unis. Les Recommandations 01/2020 indiquent qu'aucune mesure supplémentaire de ce type ne peut être envisagée pour le transfert de données à caractère personnel vers des services cloud qui ne sont pas cryptés ou soumis à un processus de pseudonymisation. Cela peut créer d'importants obstacles pour les fournisseurs de services cloud transférant des données sous une forme non cryptée ou non soumise à un processus de pseudonymisation dans certains pays, y compris les États-Unis.

Les entités non américaines d'OVHcloud ne transfèrent pas les données de leurs clients aux États-Unis. Les centres de données situés aux États-Unis n'hébergent aucun des services fournis par les entités non américaines d'OVHcloud. En outre, les entités américaines d'OVHcloud ne participent pas aux services fournis aux clients des entités non américaines d'OVHcloud. Ainsi, l'invalidation du *Privacy Shield* ne devrait avoir aucun impact sur ces services.

Enfin, OVHcloud suit très attentivement les développements relatifs aux négociations sur le *Privacy Shield 2* entre la Commission Européenne et les États-Unis à la suite de la signature par le Président Biden d'un Executive Order le 7/10/2022 visant à répondre aux manquements soulevés par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans son arrêt du 16/07/2020 dit "*Schrems II*" qui a conduit à l'annulation du *Privacy Shield* ainsi que les projets d'évolution législative au Royaume-Uni et en Inde.

1.6.1.3 Libre circulation des données non personnelles

Le règlement (UE) 2018/1807 du 14 novembre 2018 (le « **Règlement sur le libre flux des données à caractère non personnel** »), vise à assurer la libre circulation des données non personnelles entre les États membres de l'UE (les « **États membres** ») et les systèmes informatiques dans l'UE. Les données non personnelles sont soit (i) des données non liées à des personnes physiques identifiées ou identifiables, soit (ii) des données personnelles anonymisées. Ce règlement permet le stockage et le traitement de données non personnelles partout dans l'UE, interdit la localisation des données et garantit la disponibilité des données pour les contrôles réglementaires.



Le Règlement sur le libre flux des données à caractère non personnel prévoit également que la Commission européenne doit encourager le développement de codes de conduite autorégulateurs pour faciliter la portabilité entre les prestataires. À cette fin, OVHcloud a participé à la rédaction de deux codes de conduite volontaires sur le changement de fournisseur de service cloud et la portabilité des données par le biais du groupe de travail sur le changement de prestataire de cloud et le portage des données (« **SWIPO** »). Publiés en juillet 2020, les Codes de conduite relatifs au *Infrastructure-as-a-Service* (IaaS) et au *Software-as-a-Service* (SaaS) offrent des conseils aux fournisseurs de services cloud et aux clients sur le changement de fournisseurs de services cloud et le portage des données non personnelles. L'adoption de ces Codes de conduite vise à réduire les risques de verrouillage envers un fournisseur (c'est-à-dire les situations où les clients sont dépendants d'un prestataire particulier en raison de coûts de changement importants) par les fournisseurs de services cloud. Ils fournissent également des conseils aux clients sur le transfert des données non personnelles.

1.6.1.4 Lutte contre les contenus illicites en ligne

En tant que fournisseur de services d'hébergement, OVHcloud doit se conformer à de nombreuses législations en matière de lutte contre les contenus illicites, notamment celles qui concernent les infractions aux droits de propriété intellectuelle, la diffusion de contenus terroristes et les abus sexuels sur les mineurs.

Législation européenne sur les services numériques (Digital Services Act, « DSA »)

Le règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (« Règlement sur les services numériques ») est entré en vigueur le 18 novembre 2022. Ce nouveau cadre a pour objectif d'harmoniser les règles applicables dans les différents États membres de l'Union européenne et remplace celui adopté en l'an 2000 en matière de responsabilité des intermédiaires vis-à-vis des contenus illicites tout en maintenant les principes fondamentaux de liberté d'expression et de libre prestation de service.

Le règlement établit également de nouvelles obligations de diligence et de transparence pour les services d'hébergement tels qu'OVHcloud, tant vis-à-vis des autorités que des utilisateurs, en particulier sur le traitement des signalements de contenus illicites. Il renforce par ailleurs le niveau des sanctions pouvant être infligées en cas de manquement aux obligations établies par le règlement, avec des amendes pouvant représenter jusqu'à 6% du chiffre d'affaires mondial annuel du fournisseur de services intermédiaires. Un certain nombre de mesures sont applicables de manière différée au cours des deux prochaines années et impliquent l'adoption de textes au niveau national. OVHcloud suivra avec attention leur publication afin de se conformer à ses obligations.

1.6.1.5 Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles sur les marchés numériques

Législation européenne sur les marchés numériques (Digital Markets Act, « DMA »)

Le règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (« Règlement sur les marchés numériques ») vise à rendre le secteur numérique plus équitable et plus compétitif, en

instaurant des mesures préventives pour les grandes entreprises numériques en position de contrôleurs d'accès sur le marché européen. Le règlement prévoit notamment plusieurs obligations et interdictions à l'égard des plateformes en ligne en position de contrôleurs d'accès et renforce les pouvoirs de sanction de la Commission européenne, laquelle sera assistée d'un comité consultatif et d'un groupe de haut niveau. Ainsi, par exemple, les contrôleurs d'accès devront permettre aux utilisateurs de désinstaller facilement sur leurs appareils des logiciels préinstallés et de se désabonner facilement d'un service de plateforme essentiel tel qu'un service de cloud. Les contrôleurs d'accès ne pourront plus imposer des logiciels tels que des navigateurs internet ou des moteurs de recherche par défaut, réutiliser les données personnelles d'un utilisateur à des fins de publicité ciblée sans son consentement explicite.

Applicable à partir du 2 mai 2023, les entreprises concernées devront se signaler à la Commission européenne et se mettre en conformité au plus tard en mars 2024. La législation confère à la Commission le pouvoir exclusif de contrôler le respect de leurs obligations, et de nouvelles sanctions, notamment une amende pouvant atteindre jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires total mondial réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice précédent.

L'adoption de cette nouvelle législation est une avancée positive pour réguler les pratiques des acteurs dominants du numérique sur le marché européen mais son efficacité dépendra des moyens que la Commission européenne consacrera au service du respect de celle-ci. OVHcloud suivra avec une attention particulière les précisions attendues sur les effectifs qui seront dédiés au contrôle des obligations des contrôleurs d'accès.

1.6.1.6 Autres règlements et initiatives applicables

Secteur des télécommunications

Les entités OVHcloud sont des opérateurs de télécommunications dans quatre (4) États membres : la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Espagne. OVHcloud est soumise à des obligations spécifiques lorsqu'elle fournit des services de télécommunication. Parce que l'UE et ses États membres réglementent le secteur des télécommunications depuis de nombreuses années, il existe une variété de mesures d'application, de directives et d'autorités différentes à travers l'UE. Les entités d'OVHcloud sont également des opérateurs de télécommunications au Royaume-Uni et en Suisse, qui possèdent leur propre réglementation en matière de télécommunications. Le Royaume-Uni a transposé les exigences du Code des communications électroniques européen dans son cadre réglementaire national avant le *Brexit*.

La directive (UE) 2018/1972 du 11 décembre 2018 a établi le Code des communications électroniques européen. Bien que cette directive n'ait pas encore été transposée dans tous les États membres où OVHcloud agit en tant qu'opérateur, plusieurs autres directives applicables dans les secteurs des télécommunications, telles que les directives 2002/19/CE, 2002/20/CE, 2002/21/CE et 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil, ont été substantiellement modifiées. La directive 2018/1972 a été transposée en droit français en mai 2021⁽¹⁾. L'objectif clé de ce Code européen des communications électroniques est de créer un ensemble complet de règles actualisées pour réglementer les communications électroniques et protéger les citoyens de l'UE lorsqu'ils communiquent par le biais de services traditionnels ou sur le Web, d'encourager la concurrence entre les opérateurs de télécommunications et de garantir que les autorités réglementaires nationales sont protégées contre les interventions extérieures ou les pressions politiques.

1) Ordonnance n°2021-650 du 26 mai 2021.

Secteur de la santé

En tant que fournisseur de services cloud, OVHcloud est soumise à des obligations lorsqu'elle fournit des services à des organisations du secteur de la santé. Par exemple, la loi française impose aux hébergeurs de données de santé (c'est-à-dire toute personne hébergeant des données de santé à caractère personnel collectées dans le cadre d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médical pour le compte de personnes physiques ou morales ayant produit ou collecté ces données ou pour le compte des patients eux-mêmes) de respecter des obligations spécifiques. Ces obligations incluent l'obtention d'une certification appropriée ou d'un accord préalable des autorités publiques conformément au Code de la santé publique français, et la conclusion d'une convention avec les clients du secteur de la santé, fixant les dispositions obligatoires prescrites par l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique. OVHcloud est également soumis aux exigences des autres juridictions dans lesquelles elle opère, telles que l'Italie, la Pologne, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En 2016, OVHcloud a bénéficié de l'agrément « hébergeur de données de santé » et, depuis 2018, elle exploite un système de gestion permettant à plusieurs de ses offres cloud de se conformer aux exigences de cet agrément. En 2019, OVHcloud a obtenu la certification française HDS (hébergeur de données de santé) pour son offre de *Hosted Private Cloud*. En 2020, cette certification a été étendue aux serveurs dédiés d'OVHcloud, et elle a été étendue à l'offre de cloud public d'OVHcloud et à Trusted Exchange en 2021.

Secteur financier

Les entreprises du secteur financier (y compris les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) peuvent également être soumises à des obligations spécifiques au secteur qui peuvent se refléter sur OVHcloud dans le cadre de la fourniture de ses services. Notamment, en 2019, l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») a publié des « Recommandations sur l'externalisation vers des fournisseurs de services cloud » applicables aux accords d'externalisation. Ces recommandations créent des obligations en matière de sécurité des systèmes d'information et de droits d'audit au profit des banques externalisatrices, qu'elles doivent imposer à leurs fournisseurs de services en cloud lorsqu'elles utilisent leurs services. OVHcloud s'efforce de proposer des conditions contractuelles applicables aux opérateurs de services financiers qui garantissent que les clients sont en mesure de mettre en œuvre une politique d'externalisation conforme aux recommandations de l'ABE et aux réglementations locales européennes.

Les opérateurs de services financiers peuvent également exiger d'OVHcloud qu'elle se conforme à la réglementation nationale spécifique. Par exemple, OVHcloud peut avoir à se conformer aux réglementations françaises telles que celle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») sur les services essentiels externalisés tels que les opérations bancaires. Les entreprises qui externalisent des services essentiels doivent s'assurer que les prestataires garantissent la protection des informations confidentielles, mettent en place des mécanismes de secours en cas de difficultés importantes affectant la continuité du service et permettent à l'ACPR, dans l'exercice de ses missions, d'accéder aux informations essentielles externalisées. En ce qui concerne les procédures internes de gestion de la sécurité des systèmes d'information, l'*American Institute of Certified Public Accountants* (« AICPA ») a délivré à OVHcloud les certifications SOC I-II type 2.

En ce qui concerne l'hébergement des données bancaires et la réduction de la fraude à la carte bancaire, la plus importante offre de l'*Hosted Private Cloud* d'OVHcloud est conforme à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« PCI DSS »). Les centres de données d'OVHcloud en France, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Pologne sont conformes à la norme PCI-DSS.

Le 27 novembre 2022, le Conseil de l'Union Européenne a adopté le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (« DORA »). Ce texte faisant suite à une proposition de la Commission européenne de 2020 impose un certain nombre d'exigences aux accords d'externalisation vers des fournisseurs de services cloud dans le secteur financier. Le règlement proposé couvre un large éventail d'entités financières réglementées, notamment les établissements de crédit (tels que les banques), les dépositaires centraux de titres, les compagnies d'assurance et certains gestionnaires de fonds, entre autres. Il impose à ces entités financières un certain nombre d'exigences en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, dont certaines s'appliquent directement aux activités cloud externalisées.

En particulier, les entités du secteur financier couvertes par le règlement proposé sont tenues de prendre un certain nombre de mesures pour faire face aux risques dans leurs relations avec des tiers, tels que les fournisseurs de services cloud, notamment en s'assurant que leurs contrats de services cloud fournissent une description complète des services fournis avec des objectifs de performance qualitatifs et quantitatifs, et comprennent des dispositions régissant l'intégrité, la sécurité, la protection des données personnelles, la récupération en cas de défaillance, les droits d'inspection et d'audit, et des dispositions de résiliation avec des stratégies de sortie claires. Le règlement envisage l'approbation de clauses contractuelles type par la Commission européenne.

En outre, le règlement impose un nouveau cadre de surveillance aux prestataires de services tiers critiques (y compris les fournisseurs de services cloud), les soumettant à des plans de surveillance individuels adoptés par les organismes européens de réglementation financière chargés de la surveillance des banques, des marchés des valeurs mobilières ou des compagnies d'assurance, selon le secteur qui utilise principalement les services du prestataire concerné. La détermination des services critiques dépend de leur impact systémique potentiel, de la dépendance des entités financières à leur égard pour des fonctions critiques et de l'existence d'alternatives. Le plan de surveillance peut imposer des exigences dans des domaines tels que la sécurité et la qualité, les conditions contractuelles et la sous-traitance, avec des sanctions financières en cas de non-respect, pouvant aller jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires mondial du prestataire au cours de l'année la plus récente. Les organismes de surveillance disposent de droits d'inspection et d'audit et de pouvoirs d'enquête étendus. Le règlement adopté interdit également aux entités financières de faire appel à un prestataire d'un pays situé en dehors de l'UE pour les fonctions critiques du cloud.

Risques environnementaux et industriels

Plusieurs des centres de données d'OVHcloud sont situés dans d'anciens bâtiments industriels, dont certains sont classés comme présentant des risques environnementaux ou autres en vertu de la législation française applicable. Les centres de données d'OVHcloud situés hors de France peuvent également être classés comme présentant des risques environnementaux en vertu des réglementations locales. Afin de se conformer aux réglementations applicables, OVHcloud est parfois tenue de soumettre des demandes et d'obtenir des autorisations d'exploitation. Dans le cadre du processus de demande, OVHcloud peut être tenue de prendre certaines mesures correctives.

En outre, des permis d'exploitation sont requis dans la plupart des pays où OVHcloud exploite ses centres de données. Ces réglementations concernent principalement les émissions atmosphériques, la gestion des déchets industriels, la gestion de l'eau et des effluents, la gestion des risques d'incendie et la gestion du bruit.



1.6.2 Législation et réglementation aux États-Unis

Étant donné qu'OVHcloud possède une filiale américaine, ainsi que des clients et des centres de données aux États-Unis, elle est également soumise aux réglementations américaines applicables aux prestataires de cloud au niveau local, étatique et fédéral. Ces réglementations comprennent celles qui visent à renforcer la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que celles qui accordent des droits d'accès aux données à des fins de sécurité nationale. En plus des lois étatiques à travers les États-Unis qui exigent une notification aux clients en cas de violation de données dans le cadre de laquelle leurs informations de données personnelles ont été divulguées, les deux principales réglementations américaines pertinentes pour OVHcloud sont le *Cloud Act* (telle que définie ci-dessous), qui s'applique au niveau fédéral, et la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (*California Consumer Privacy Act*), qui s'applique au niveau de l'État de Californie. OVHcloud estime que seule sa filiale américaine est soumise à ces règles, car elle sépare ses activités non américaines de celles menées par sa filiale américaine.

Le Cloud Act

La loi américaine clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger (le **Cloud Act**) est une loi fédérale américaine, en vigueur depuis mars 2018, qui a modifié le *Stored Communications Act* de 1986 pour permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par des entreprises relevant de la compétence des États-Unis à raison des personnes, y compris les fournisseurs de services cloud, dans le cadre d'une enquête pénale. Les forces de l'ordre américaines peuvent accéder à ces informations électroniques, qu'elles soient stockées à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis. En vertu du *Stored Communications Act*, la filiale américaine d'OVHcloud peut être contrainte de fournir certaines informations détenues électroniquement aux autorités policières américaines en vertu d'une ordonnance d'un tribunal, d'un mandat ou d'une citation à comparaître. OVHcloud a structuré son organisation et ses activités commerciales de telle sorte que les informations électroniques stockées sur des serveurs maintenus par des filiales du Groupe non américaines ne devraient pas être considérées comme étant en possession, sous la garde ou sous le contrôle de la filiale américaine. À la date du présent document d'enregistrement universel, OVHcloud n'a pas connaissance d'une jurisprudence sur ce point. Par conséquent, ces informations électroniques ne devraient généralement pas faire l'objet d'une divulgation forcée en vertu du *Stored Communications Act*.

Le *Cloud Act* permet également au gouvernement américain de conclure des accords d'accès aux données avec des États étrangers, grâce auxquels les forces de l'ordre des États participants peuvent demander des informations détenues par des entreprises soumises à la juridiction du pays partenaire. À la date du présent document d'enregistrement universel, le gouvernement américain a conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni en vertu duquel les autorités policières américaines peuvent obtenir des informations électroniques stockées par des entreprises de cloud computing relevant de la compétence du Royaume-Uni, et les autorités policières britanniques peuvent également obtenir des informations

électroniques stockées par des entreprises de cloud computing relevant de la compétence des États-Unis, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. OVHcloud suit toute nouvelle potentielle décision de la Commission européenne relativement à l'accord bilatéral entre les États-Unis et le Royaume-Uni et entend mettre en œuvre toute mesure technique et organisationnelle qui pourrait s'avérer nécessaire. En outre, OVHcloud n'héberge actuellement aucune donnée de clients au Royaume-Uni, sauf si le client choisit expressément un service situé dans le centre de données d'OVHcloud au Royaume-Uni. Par ailleurs, les possibilités pour l'équipe d'OVHcloud située au Royaume-Uni d'accéder aux données hébergées par des clients européens dans des centres de données européens sont restreintes et contrôlées.

Le gouvernement américain pourrait conclure des accords avec d'autres pays similaires à l'accord bilatéral entre le Royaume-Uni et les États-Unis, ce qui pourrait permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par les filiales du Groupe qui relèvent de la juridiction de cet État partenaire, et au gouvernement de l'État partenaire d'accéder aux informations électroniques détenues par la filiale américaine d'OVHcloud. En particulier, depuis le 25 septembre 2019, l'Union européenne et les États-Unis ont entamé des négociations sur un futur traité visant à faciliter l'accès aux preuves numériques.

Le California Consumer Privacy Act

À partir du 1^{er} janvier 2020, la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs (le « **CCPA** ») exige que les entreprises, telles que la filiale américaine d'OVHcloud, qui traitent les données personnelles des résidents californiens, notifient les résidents californiens de leurs pratiques de confidentialité. Le CCPA accorde également aux clients résidents de la Californie le droit d'accéder à ou de supprimer certaines données personnelles collectées par OVHcloud et leur donne plus de contrôle sur l'utilisation et la vente de leurs données personnelles. Les résidents californiens qui pensent que certains types de données personnelles ont été utilisés en violation de la CCPA auraient le droit d'intenter une action en justice contre OVHcloud. Le CCPA sera modifié par le *California Privacy Rights Act* (le « **CPRA** »), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sera appliqué à partir du 1^{er} juillet 2023. Le CPRA élargit notamment les droits des clients concernant certaines de leurs données personnelles sensibles et crée une agence d'État pour la mise en œuvre et l'application du CCPA et du CPRA.

Le Virginia Consumer Data Privacy Act

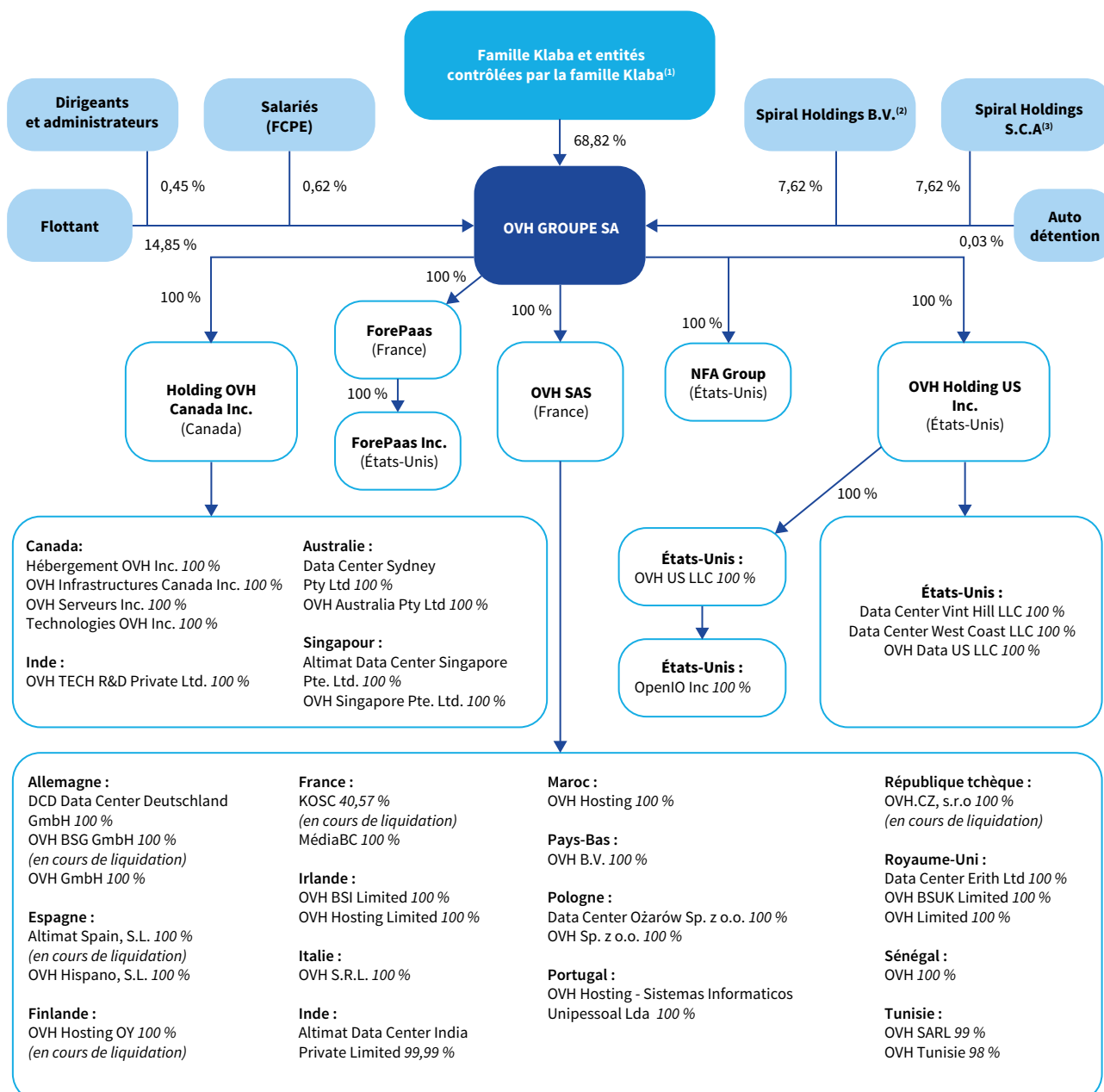
Le 2 mars 2021, la loi sur la confidentialité des données des consommateurs de Virginie (*Virginia Consumer Data Privacy Act*) (le « **CDPA** »), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a été adoptée. Le CDPA accordera aux résidents de Virginie un contrôle supplémentaire sur leurs données personnelles, y compris le droit de supprimer certaines données personnelles collectées par des entreprises, telles que la filiale américaine d'OVHcloud. Ils auront également le droit de refuser que leurs données personnelles fassent l'objet de certains types de traitement de données.

1.7 ORGANISATION DU GROUPE

1.7.1 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié à la date du présent document d'enregistrement universel

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique de la Société et de ses filiales consolidées à la date du présent document d'enregistrement universel. Les pourcentages indiqués ci-dessous représentent les pourcentages du capital social. Il n'y a pas eu de variation significative de détention du capital depuis la clôture de l'exercice le 31 août 2022.



- (1) La famille Klaba comprend MM. Henryk, Octave et Mirosław Klaba, Mme Halina Klaba, ainsi que les entités contrôlées par la famille Klaba. À la clôture de l'exercice au 31 août 2022, ces entités sont Digital Scale SAS, Deep Code SAS, Yellow Source SAS, Bleu Source SAS, Innolys SAS et Invest Bleu SAS. Digital Scale SAS et Yellow Source SAS sont contrôlées par Octave Klaba. Deep Code SAS et Bleu Source SAS sont directement contrôlées par Mirosław Klaba. Octave Klaba et Mirosław Klaba détiennent chacun 50 % du capital social et des droits de vote d'Innolys SAS. Invest Bleu est contrôlée par M. Henryk Klaba et Mme Halina Klaba.
- (2) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners.
- (3) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement ou autres entités gérés ou conseillés par KKR.



1.7.2 Filiales et participations

Principales filiales

À la date du présent document d'enregistrement universel, les principales filiales directes et indirectes de la Société sont décrites ci-après :

- **OVH SAS** est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419. La Société détient directement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH SAS. Les principales activités d'OVH SAS comprennent les activités d'hébergement de centres de données, la fourniture de services cloud, la fabrication d'ordinateurs et de périphériques, les activités de marketing ainsi que la recherche et le développement ;
- **OVH Infrastructures Canada Inc.** est une société par actions de droit canadien dont le siège social est situé au 50, rue de l'Aluminerie, Beauharnois Québec J6N0C2, Canada, et enregistrée auprès des registres des entreprises du Canada sous le numéro 1167756403. La Société détient indirectement 100 % du capital et des droits de vote d'OVH Infrastructures Canada Inc. par l'intermédiaire de sa société holding OVH Canada Inc. L'activité principale d'OVH Infrastructures Canada Inc. est l'hébergement de centres de données.
- **OVH Holding US Inc.** est une société par actions de droit américain, immatriculée sous le n°5103215, dont le siège social est situé au 2915 Ogletown Road, Newark, DE, 19713. La Société détient 100 % du capital et des droits de vote des sociétés OVH US LLC, Datacenter Vint Hill LLC, Datacenter West Coast LLC et OVH Data US LLC dont l'activité principale de ces sociétés est l'hébergement de centres de données.

Acquisitions au cours du dernier exercice

ForePaaS

Le 21 avril 2022, OVHcloud a annoncé l'acquisition de ForePaaS, la plateforme française unifiée spécialiste des projets de "data analytics", "machine learning" et d'intelligence artificielle au service des entreprises. Les 23 collaborateurs des équipes ForePaaS ainsi que ses fondateurs ont rejoint les effectifs du Groupe pour construire ensemble une famille de solutions, qui contribuera activement au déploiement de la stratégie d'accélération de croissance d'OVHcloud grâce à l'enrichissement de son offre Platform as a Service (PaaS). Le prix d'acquisition de 17,8 millions d'euros, a été réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 4,6 millions d'euros, basée sur la réalisation d'objectifs opérationnels.

Réorganisations

Altimat Italy S.R.L., filiale d'OVH SAS, a été liquidée en date du 22 août 2022.

La société BuyDRM a fait l'objet d'une fusion absorption au profit de NFA Group Inc. effective au 6 octobre 2022.



FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

2.1	Facteurs de risque /RFA/	34	2.3	Contrôle interne et gestion des risques	50
2.1.1	Cartographie et tableau de synthèse des principaux risques	34	2.3.1	Cadre organisationnel de la gestion des risques	50
2.1.2	Principaux risques identifiés et dispositif de maîtrise de ces risques	35	2.3.2	Contrôle interne	51
2.2	Assurance et couverture des risques	48			
2.2.1	Dommages aux biens	48			
2.2.2	Responsabilité civile et cyber	49			
2.2.3	Responsabilité des dirigeants et introduction en bourse	49			



2.1 FACTEURS DE RISQUE /RFA/

2.1.1 Cartographie et tableau de synthèse des principaux risques

Catégorie de risque	Description du risque
Risques liés à la stratégie et au marché d'OVHcloud	Non réalisation des bénéfices anticipés de sa stratégie d'acquisition (*) Difficultés dans le développement de nouveaux produits ou services dans un marché de plus en plus concurrentiel Risques liés à l'expansion internationale d'OVHcloud La croissance d'OVHcloud dépend de l'augmentation des dépenses informatiques et de l'utilisation du cloud par les entreprises Risques liés aux implications du changement climatique
Risques liés aux opérations d'OVHcloud	Risques liés aux chaînes d'approvisionnement (*) Risques liés à une interruption majeure des services d'OVHcloud (*) Risques liés à un incident sur les infrastructures physiques d'OVHcloud (*) Risques liés au développement commercial d'OVHcloud Risques liés au lancement de nouveaux projets
Risques liés aux ressources humaines	Risques liés aux difficultés de recrutement et d'intégration des nouvelles recrues Risques liés au développement et à la rétention des personnes clés Risques liés aux accidents du travail, physiques ou psychiques
Risques financiers et comptables	Risques fiscaux Risques de liquidité Risques liés aux taux de change des devises et taux d'intérêts Risques liés à la fraude Risques liés à l'inflation
Risques juridiques et de conformité	Risques liés à la non-conformité à certaines lois et réglementations Risques liés à des changements dans la réglementation OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle
Risques liés à la sécurité des systèmes	Risques liés à l'interruption d'un outil ou système informatique interne Risques liés à la cybersécurité Risques liés à la protection, à la perte ou au vol de données
Autres risques	OVHcloud a conclu, et peut continuer à conclure, certaines conventions avec des parties liées

La gestion des risques est suivie avec attention par la direction du Groupe. La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, d'évaluer et de prioriser (en fonction de l'impact potentiel et de la probabilité d'occurrence) les risques, ainsi que d'assister la direction du Groupe dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'action liés.

Pour les risques liés aux aspects RSE, se référer à la « Déclaration de Performance Extra-Financière » en chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

Cartographie des risques

Le Groupe a mis au point une cartographie des risques afin de prévenir les risques majeurs relatifs à son activité avec l'assistance d'un consultant externe spécialisé sur ces sujets. Le processus d'élaboration de la cartographie des risques, qui a été initié en 2020, et qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2022, a permis d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est exposé et d'apprécier pour chacun d'eux leur impact potentiel, prenant en compte leur criticité, c'est-à-dire leur gravité potentielle et leur probabilité d'occurrence.

Le processus d'élaboration de la cartographie des risques implique fortement le management de l'ensemble des activités et fonctions du Groupe, permettant de tenir compte des objectifs et des enjeux de toutes les parties prenantes. L'exercice consiste notamment à identifier les

risques les plus significatifs pour le Groupe, rassemblés en différentes familles (stratégie et marchés, opérationnel, ressources humaines, financier, réglementaire et juridique, systèmes d'information). Une description des risques et de leurs causes est réalisée et pour chacun de ces risques, leur probabilité de réalisation, leurs impacts potentiels sur le Groupe, ainsi que leur degré de maîtrise actuel sont évalués. À la suite de l'évaluation de la maîtrise de ces risques, des plans d'action sont définis.

L'avancement de la mise en place des plans d'action est de la responsabilité du comité exécutif de la Société, qui les revoit à un rythme bimensuel. La cartographie des risques et les plans d'action font l'objet d'une présentation au comité d'audit de la Société.

2.1.2 Principaux risques identifiés et dispositif de maîtrise de ces risques

Les facteurs de risques décrits ci-dessous sont, à la date du présent document d'enregistrement universel, ceux que la Société considère comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur OVHcloud, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La liste des risques présentée dans le présent chapitre n'est pas exhaustive, d'autres risques inconnus ou qu'OVHcloud ne juge pas être significatifs à la date du présent document d'enregistrement universel pourraient avoir un tel effet défavorable.

Conformément à l'article 16 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, ce chapitre présente les risques identifiés dans le cadre de la cartographie des risques significatifs d'OVHcloud, qui évalue leur matérialité (c'est-à-dire leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence), après prise en compte des plans d'atténuation de ces risques.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les risques qu'OVHcloud considère comme les plus importants à la date du présent document d'enregistrement universel sont mentionnés en premier et signalés par un astérisque (*).

2.1.2.1 Risques liés à la stratégie et au marché d'OVHcloud

Non réalisation des bénéfices anticipés de sa stratégie d'acquisition (*)

Description du risque

OVHcloud a l'ambition de réaliser des acquisitions afin d'élargir son portefeuille d'offres de services (en particulier dans le domaine des services de plateforme logicielle) et son empreinte géographique. Les acquisitions et autres opérations et accords similaires comportent des défis et des risques importants.

De manière générale, lorsqu'OVHcloud procède à des acquisitions, elle s'expose au risque qu'elles ne concourent pas à la mise en œuvre de la stratégie d'OVHcloud, qu'OVHcloud en retire un rendement insatisfaisant de son investissement ou qu'elle paie un prix trop élevé, y compris en raison de responsabilités ou de conditions qui n'ont pas été identifiées pendant le processus de due diligence précédant l'acquisition. Il existe aussi le risque qu'OVHcloud ait de la difficulté à intégrer et à conserver de nouveaux employés, de nouveaux systèmes commerciaux et de nouvelles technologies, ou que l'acquisition détourne l'attention de la direction des autres activités d'OVHcloud. Il se peut aussi qu'il faille plus de temps que prévu pour réaliser tous les bénéfices attendus de ces opérations, tels que l'augmentation du chiffre d'affaires ou l'atteinte de synergies, ou que les avantages soient finalement moins importants que ce qu'OVHcloud avait prévu. Ces événements sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

Gestion du risque

Au sein d'OVHcloud, le renforcement des équipes financières dédiées aux acquisitions permet d'améliorer le sourcing d'acquisitions potentielles et d'avoir un lien régulier avec les banques et l'écosystème de la Société, pour s'assurer du bon suivi de l'évolution du marché.

Des équipes dédiées de plusieurs départements sont impliquées tout au long du processus d'acquisition afin d'anticiper et de suivre les évolutions des projets. Une approche systématique et complète des différentes équipes est réalisée lors du processus d'acquisition. Une revue régulière est maintenue dans la phase d'intégration afin de s'assurer du bon fonctionnement du processus d'intégration. OVHcloud a procédé à plusieurs acquisitions ces dernières années, ce qui a permis de renforcer les processus tout en améliorant l'expertise des équipes d'OVHcloud pour procéder à la sélection puis à l'intégration des sociétés et actifs acquis. Par exemple, l'intégration réussie de ForePaaS, acquise en avril 2022, se traduit par le départ d'aucun des 23 salariés présents lors de l'acquisition, permettant à ForePaaS et OVHcloud de délivrer comme prévu le développement produit.

Le succès de ces opérations dépendra en partie de la capacité d'OVHcloud à en tirer parti pour améliorer ses offres de cloud existantes ou en développer de nouvelles.

Difficultés dans le développement de nouveaux produits ou services dans un marché de plus en plus concurrentiel

Description du risque

Les marchés sur lesquels OVHcloud opère évoluent rapidement et sont hautement concurrentiels. Afin d'être compétitif sur ces marchés, OVHcloud doit continuellement innover et adapter ses offres à l'évolution des besoins des clients. Une part importante de la croissance anticipée du marché du cloud dépend des innovations dans des domaines tels que les unités de traitement graphique, la conteneurisation, l'hyper-convergence et l'informatique en périphérie de réseau (*edge computing*). La capacité d'OVHcloud à se développer et à gagner des clients dépendra dans une large mesure de ses capacités dans ces domaines et d'autres domaines en développement, dans lesquels de nombreux concurrents d'OVHcloud ont (et sont susceptibles de continuer à avoir) des offres de premier plan. OVHcloud estime que le rythme de l'innovation en matière de produits et services cloud devrait continuer à s'accélérer, les clients fondant de plus en plus leurs achats d'offres de cloud sur



leurs besoins en matière de fonctionnalités nouvelles et améliorées qui devraient représenter une part importante de la croissance future du marché. Le succès futur d'OVHcloud dépend de sa capacité à continuer à innover en réponse à ces demandes (ce qui implique de continuer à investir dans les technologies, les services et les partenariats) et à accroître l'adoption par les clients de ses offres de cloud.

En outre, comme les marchés sur lesquels OVHcloud opère continuent à mûrir et que de nouvelles technologies et de nouveaux concurrents y entrent, la concurrence pourrait s'intensifier. De nombreux concurrents d'OVHcloud sont des entreprises de cloud internationales bien connues et beaucoup plus grandes, y compris les opérateurs dits « hyperscalers » (Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure), ainsi que d'autres prestataires de cloud établis tels que IBM Cloud et, en Asie, Alibaba Cloud. En Europe, OVHcloud est également en concurrence avec des spécialistes du cloud tels que Hetzner, Leaseweb et Iomart, et d'autres prestataires de cloud émergents. À mesure qu'OVHcloud élargira son offre de plateformes logicielles, elle sera en outre davantage en concurrence avec d'autres sociétés présentes sur ces marchés, comme Salesforce, Oracle, IBM et SAP. Il est probable que de nouveaux concurrents continueront à entrer sur le marché à mesure qu'il évolue. Par exemple, Microsoft, Orange et Capgemini ont annoncé la formation du partenariat (*Bleu*) qui vise à proposer des solutions de cloud souverain de données qui pourraient concurrencer celles d'OVHcloud.

De nombreux concurrents d'OVHcloud, en particulier en dehors de l'Europe et dans l'espace du cloud public, ont une plus grande notoriété de marque, des bases de clientèle plus étendues, des pratiques commerciales extrêmement agressives et de plus grandes ressources, notamment financières, humaines ou techniques, qu'OVHcloud. Ces mêmes concurrents sont susceptibles de pouvoir répondre plus rapidement qu'OVHcloud aux nouveautés et évolutions en matière d'opportunités, de technologies, de normes, d'exigences des clients et de pratiques d'achat. Les Hyperscalers, en particulier, comptent parmi les entreprises de technologie de l'information les plus importantes et les plus connues au monde, avec des relations établies à l'échelle mondiale, régionale et locale, et une notoriété de marque qu'OVHcloud ne sera probablement pas en mesure d'atteindre. Le marché du cloud public, qui est dominé par les Hyperscalers, devrait être le segment du marché du cloud à la croissance la plus rapide. Si OVHcloud n'est pas en mesure de concurrencer de manière différenciante les Hyperscalers, ses perspectives de croissance pourraient en pâtir.

Par ailleurs, si OVHcloud n'est pas en mesure d'améliorer ses offres de cloud pour suivre le rythme des évolutions du marché, ou si des concurrents émergents sont capables de fournir des offres compétitives à des prix plus bas, de manière plus efficace, plus pratique ou plus sûre que les services cloud d'OVHcloud, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud pourraient être affectés de manière défavorable.

Gestion du risque

OVHcloud se positionne par rapport à ses concurrents sur la base de divers facteurs, notamment : le prix, la performance, les tendances du multi cloud et du cloud hybride, le support client, l'extensibilité (scalabilité), la fiabilité, la souveraineté des données, la sécurité, le développement durable, la sobriété énergétique et la compatibilité avec les normes existantes.

Afin de continuer à proposer de nouvelles solutions et de maintenir son positionnement, OVHcloud a une stratégie de développement ouverte. La Société peut par exemple s'appuyer sur des logiciels *open source*, acquérir de nouvelles briques technologiques en faisant l'acquisition de sociétés telles que ForePaaS, acquise en 2022. OVHcloud dispose également d'équipes en internes pour développer

sa feuille de route produit et la Société peut nouer des partenariats avec des acteurs reconnus dans leurs domaines, tels que MongoDB ou Nutanix, si elle considère que les produits sont des standards attendus par ses clients. Lors de l'exercice 2022, OVHcloud a par exemple investi 92,2 millions d'euros en recherche et développement, comme détaillé en note 4.10 du chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel. OVHcloud dispose également d'un outil de production industrielle intégré et d'équipes dédiées à la recherche et au développement qui lui permettent d'adapter rapidement ses besoins de fabrication et d'approvisionnement pour accompagner les évolutions de ses produits.

Risques liés à l'expansion internationale d'OVHcloud

Description du risque

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud cherche à développer ses revenus provenant d'autres régions, notamment en Europe (hors France), aux États-Unis et en Asie.

OVHcloud peut être confrontée à des défis importants dans ses efforts pour développer ses revenus internationaux. En dehors de son marché domestique français, OVHcloud dispose d'une moindre notoriété de marque, et ne bénéficie pas du leadership historique du marché de l'hébergement de sites Internet dont elle jouit en France, ce qui réduit les opportunités de synergies commerciales. Les dynamiques de marché et les préférences des clients sur les marchés internationaux sont susceptibles d'être différentes de celles des marchés traditionnels d'OVHcloud et les politiques locales de patriotisme économique peuvent rendre difficile l'accès à de nouveaux territoires. Certains marchés qu'OVHcloud vise (tels que le marché des États-Unis) sont dominés par les hyperscalers, et l'expansion d'OVHcloud sur ces marchés dépendra de sa capacité à commercialiser ses produits auprès de segments de clientèle qu'elle estime sont utilisateurs de ce type de services, tels que les entreprises de moins grande taille (« de niveau 2 ») et les intégrateurs de systèmes. Même si OVHcloud est en mesure de se développer à l'international, la gestion des opérations internationales nécessite une organisation plus structurée et des ressources plus importantes que la gestion des activités sur le marché national d'OVHcloud, ce qui augmentera les frais généraux d'OVHcloud même s'il n'y a pas d'augmentation correspondante des revenus générés par ces nouveaux marchés.

OVHcloud pourrait être confrontée à des tensions géopolitiques dans certains pays ou certaines régions qui viendraient limiter sa capacité à développer son offre commerciale localement. OVHcloud pourrait également subir une nationalisation de ses actifs ou subir des attaques juridiques abusives. Par conséquent, OVHcloud pourrait ne pas réaliser ses objectifs d'expansion internationale, et même si elle le fait, il ne peut être assuré que la rentabilité de ses nouvelles activités internationales sera satisfaisante.

Gestion du risque

OVHcloud a développé plusieurs programmes et initiatives afin de limiter les risques liés à son expansion internationale. La création de clusters commerciaux permet à OVHcloud d'avoir des équipes locales, expertes de leurs géographies et ayant connaissance des spécificités locales, afin de procéder à la définition des offres commerciales ou produit les plus en ligne avec les attentes des clients locaux. Cette organisation permet également de maîtriser et anticiper les éventuelles évolutions de marchés, tant par le client final que par les pouvoirs publics locaux.

La Société a également mis en place un programme dédié à l'évaluation et au suivi des projets d'ouverture de nouveaux centres de données ("GEOS program"). Ce programme implique toutes les équipes concernées par un projet d'ouverture de centre de données et permet d'anticiper les éventuels freins.

Situation en Ukraine

Concernant le contexte géopolitique actuel entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe assure un suivi constant de ses clients domestiques en Russie, Biélorussie et Ukraine. A la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe précise qu'il respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur. Le Groupe précise également que :

- ▶ le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Biélorussie et Ukraine représente environ 1,5% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 août 2022 ;
- ▶ le Groupe n'emploie pas de collaborateurs en Ukraine, ni en Russie ou en Biélorussie ;
- ▶ le Groupe n'a pas de prestataires (personnes physiques) basés en Ukraine ;
- ▶ il ne possède pas d'infrastructures dans ces 3 pays ;
- ▶ il n'existe pas de risque matériel de recouvrement des créances dues au 31 août 2022.

La croissance d'OVHcloud dépend de l'augmentation des dépenses informatiques et de l'utilisation du cloud par les entreprises

Description du risque

OVHcloud s'attend à ce qu'une part importante de sa croissance résulte de la croissance rapide des segments de marché du cloud sur lesquels elle opère. La poursuite de la croissance du marché du cloud dépend de la poursuite de l'augmentation des dépenses en infrastructures informatiques externalisées par les entreprises et de ce qu'elles consacrent une part plus importante de leurs dépenses informatiques au cloud.

Bien que les dépenses liées au cloud aient augmenté de manière significative au cours des dernières années, il ne peut être assuré que cette tendance se poursuivra à l'avenir. Le taux de croissance des dépenses dépendra d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle d'OVHcloud, notamment : les dépenses et les niveaux d'investissement globaux des entreprises, les décisions relatives à l'affectation de ces dépenses à des projets de cloud, le niveau de confiance des entreprises dans les services cloud (qui pourrait être affecté défavorablement par tout incident de service sur le marché), le développement de nouveaux services cloud, les évolutions réglementaires, les préoccupations en matière de développement durable (étant donné l'utilisation importante d'électricité et d'eau dans les centres de données) et d'autres facteurs.

Même si le marché du cloud continue à croître de manière générale, le taux de croissance pourrait être plus faible dans les segments de produits et les géographies qui génèrent la plupart des revenus d'OVHcloud. Au cours de l'exercice 2022, 62 % des revenus d'OVHcloud ont été réalisés sur le marché du cloud privé, qui s'est développé, et devrait continuer à se développer, à un rythme moins soutenu que le marché du cloud public. En outre, 78 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud pour l'exercice 2022 a été réalisé en France et ailleurs en Europe, qui est un marché du cloud nettement plus petit que les États-Unis. Les entreprises en Europe ont été plus lentes à adopter des solutions cloud que sur d'autres marchés (comme les États-Unis). Si elles n'augmentent pas leurs dépenses en matière de cloud, la croissance du marché en Europe pourrait s'avérer plus faible que prévu.

La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud dépendra également du taux de croissance du marché du cloud web, qui comprend l'hébergement de sites Internet, l'enregistrement de noms de domaine, la téléphonie et d'autres services. Le marché du cloud web est plus mature que le marché du cloud en général, et devrait croître à un rythme plus lent que le marché du cloud dans les années à venir.

En conséquence, la croissance globale du chiffre d'affaires d'OVHcloud pourrait être inférieure à celle du marché du cloud en général, et à celle des autres acteurs du marché du cloud. Un ralentissement de la croissance des revenus pourrait avoir un impact défavorable sur la rentabilité et la situation financière d'OVHcloud, ainsi que sur le cours de ses actions.

Gestion du risque

OVHcloud réduit ces risques en diversifiant à la fois sa présence géographique, ses offres et le profil de ses clients. OVHcloud est le leader européen du cloud et a une empreinte mondiale avec une présence commerciale dans 140 pays. En 2022, OVHcloud a généré 49 % de son chiffre d'affaires en France, 29 % en Europe (hors France) et 22 % dans le reste du monde. De plus, OVHcloud propose à ses clients une offre variée de produits et services qui répondent à des besoins différents et ne sont pas exposés aux mêmes dynamiques économiques. Enfin, la stratégie de croissance orientée vers les clients grands comptes, permet à OVHcloud de renforcer sa diversification avec des clients ayant une solidité financière renforcée et des perspectives importantes de développement dans le cloud.

Risques liés aux implications du changement climatique

Description du risque

De par l'étendue géographique de ses implantations et de ses sites, le Groupe pourrait être exposé au travers de différentes causes :

- ▶ Survenue de catastrophes naturelles extrêmes telles que des inondations, séismes, sécheresses extrêmes, feu « géant », glissements de terrain, cyclones ou tsunamis ;
- ▶ Renforcement des réglementations sur la gestion de l'énergie (électrique), l'utilisation d'eau ou les normes de constructions de bâtiments ;
- ▶ Survenue de pénurie occasionnelle ou permanente (eau, électricité, ...).

Ce risque est exacerbé par le dérèglement climatique qui a un impact direct sur la fréquence et la gravité de ces événements. Des catastrophes naturelles de très grande ampleur ou répétitives peuvent également conduire à des situations exceptionnelles de désorganisation des infrastructures physiques extérieures et des moyens de communication dont dépend OVHcloud pour exercer son activité, et provoquer l'endommagement de ses infrastructures dont il a la charge. OVHcloud pourrait ainsi temporairement ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses services selon les conditions définies par les contrats. Ainsi, le Groupe pourrait devoir compenser des indisponibilités par des moyens ayant des coûts supérieurs aux prévisions. Par exemple, la multiplication des événements de canicule pourraient renchérir le coût de fonctionnement des systèmes de refroidissement du Groupe.

Gestion du risque

La mise en œuvre de services d'OVHcloud exige une vigilance et une anticipation permanente :

Au-delà des exigences réglementaires, OVHcloud propose des solutions de gestion active des risques liés aux catastrophes naturelles notamment avec son plan hyper résilience, par :

- ▶ La fonction RSE intégrée au département Stratégie du Groupe et représentée au comité de direction groupe ;
- ▶ L'intégration d'innovation écologique dans les projets R&D (réduction de la consommation d'énergie ou réduction des besoins en ressources naturelles comme l'eau) ;
- ▶ Diversification de l'approvisionnement en énergie dont des énergie décarbonées ;
- ▶ Déploiement d'un process complet de gestion du risque :
 - l'identification et l'évaluation de l'exposition des sites exposés aux catastrophes naturelles ;



- mitigation du risque par la mise en place d'actions correctives et préventives ;
- duplication des moyens de production et d'exploitation par la redondance des équipements, des installations et des services ;
- analyse avec le client des vulnérabilités de l'infrastructure déployée et accompagnement et conseil à l'optimisation ;
- acquisition et développement de nouvelles solutions orientées sur la reprise continuité d'activité.

Le risque lié aux catastrophes naturelles est réduit grâce : (i) au choix d'implantation d'un site afin de limiter son exposition, (ii) aux analyses des différents scénarii permettant la mise en place de plans de prévention adaptés, ainsi qu'à (iii) la mise au point de plans de continuité d'activités. Les audits de sites ainsi que les dispositifs d'assurance complètent les mesures de gestion de ce type de risque.

2.1.2.2 Risques liés aux opérations d'OVHcloud

Risques liés aux chaînes d'approvisionnement (*)

Description du risque

OVHcloud pourrait être exposée à la défaillance d'un fournisseur clé ou à des difficultés à se fournir en composants clés. Les serveurs d'OVHcloud utilisent des composants provenant de grands fabricants mondiaux tels qu'Intel et AMD pour les puces microprocesseurs, Micron Technology et Samsung pour la mémoire, Arista et Cisco pour les équipements réseaux et Seagate et Toshiba pour les disques durs. Le marché mondial des composants connaît actuellement des pénuries et des retards, en raison de l'augmentation de la demande résultant de l'utilisation accrue des technologies de l'information pendant la crise liée au Covid-19.

La Société pourrait subir des perturbations de ses chaînes d'approvisionnement, par exemple liées à la poursuite ou l'aggravation de la pandémie de Covid-19 ou à des tensions géopolitiques, qui impacteraient la production de serveurs et l'exploitation des centres de données. De plus, il existe un nombre limité de fournisseurs de composants électroniques dans le monde, et certains d'entre eux sont situés sur des marchés d'Asie de l'Est qui sont sujets à des perturbations potentielles pour des raisons géopolitiques. Malgré des contacts réguliers et de haut niveau, la taille d'OVHcloud sur le marché mondial limite sa capacité à signer des accords généralisés de livraison.

Si OVHcloud n'est pas en mesure d'obtenir un nombre suffisant de composants électroniques, elle pourra démonter des serveurs existants pour en réutiliser des composants électroniques afin de fabriquer de nouveaux serveurs. Les composants électroniques réutilisés sont susceptibles d'offrir des performances inférieures, et de subir plus de perturbations, que de nouveaux microprocesseurs. Cela pourrait entraîner une baisse de la qualité du service ou des interruptions de service, ce qui pourrait augmenter le risque de perte de clientèle et d'atteinte à sa réputation, et avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud, notamment cela pourrait conduire la Société à accroître ses stocks ou renchérir les coûts de production de ses serveurs.

Gestion du risque

Grâce à son modèle verticalement intégré, OVHcloud peut maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur. OVHcloud constitue des stocks de précaution, afin de pouvoir encaisser des perturbations temporaires, et dispose d'une organisation des achats bien organisée.

Le modèle d'OVHcloud lui permet également de planifier et d'anticiper certaines commandes et lui garantit une flexibilité. Enfin, les équipes achats continuent de développer les relations commerciales avec les fournisseurs d'OVHcloud afin de négocier au niveau mondial des contrats d'approvisionnement.

Par ailleurs, OVHcloud dispose d'une politique de recyclage qui s'appuie sur une chaîne logistique permettant la réutilisation des composants et équipements. Dans ce cadre, OVHcloud récupère les composants sur des équipements considérés en fin de vie, les soumet à des tests puis réutilise ceux qu'elle estime pouvoir l'être à l'intérieur de nouveaux équipements.

Risques liés à une interruption majeure des services d'OVHcloud (*)

Description du risque

OVHcloud dépend de l'accès à un approvisionnement suffisant et fiable en électricité, en eau, à Internet, et aux réseaux de télécommunications et de fibre optique pour mener à bien ses activités. En outre, le système exclusif de refroidissement par eau des serveurs d'OVHcloud nécessite qu'OVHcloud ait accès à d'importants volumes d'eau dans ses centres de données. Toute interruption de ces services pourrait avoir pour conséquence qu'OVHcloud ne soit pas en mesure de fournir aux clients ses offres de cloud à des niveaux de performance adéquats, voire pas du tout. Par exemple, en 2017, l'alimentation électrique a été interrompue dans l'un des centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, et l'alimentation de secours n'a pas fonctionné correctement, ce qui a entraîné une interruption de service pendant environ trois heures. Par ailleurs, dans le contexte de pénurie énergétique, OVHcloud est exposé dans certains pays à un risque de délestage électrique pouvant entraîner une interruption temporaire de ses services. Toute interruption de ces services pourrait avoir pour conséquence qu'OVHcloud ne soit pas en mesure de fournir aux clients ses offres de cloud à des niveaux de performance adéquats, voire pas du tout.

Les solutions d'OVHcloud reposent sur des logiciels tiers et des logiciels libres maintenus par des organisations dont OVHcloud n'est qu'un des nombreux membres. Par exemple, les solutions de l'*Hosted Private Cloud* d'OVHcloud reposent sur un logiciel de virtualisation fourni par VMware, et ses solutions de cloud public reposent sur les plateformes OpenStack et Kubernetes. En outre, OVHcloud dépend de la disponibilité des licences des logiciels utilisés par ses clients professionnels, tels que Office365. S'il existe des failles, des dysfonctionnements ou des virus dans ce logiciel sous-jacent, ou si le logiciel cesse d'être disponible, ou si un logiciel concurrent est mieux accepté par le marché, OVHcloud pourrait subir des interruptions ou d'autres problèmes de performance et de qualité. Si le logiciel dont dépend OVHcloud présente ces déficiences ou d'autres, ou si les licences ne sont pas disponibles ou contiennent des restrictions, la position concurrentielle d'OVHcloud pourrait se dégrader et la perte de clients pourrait augmenter, ce qui aurait un impact négatif sur la réputation et la rentabilité d'OVHcloud.

OVHcloud s'engage généralement envers ses clients dans ses contrats de prestation de services, à ce que sa plateforme maintienne un niveau minimum de disponibilité. Par exemple, OVHcloud s'engage pour les offres *Premier* du segment *Hosted Private Cloud* de maintenir un niveau de service de 99,9 % de disponibilité. Dans les offres de cloud public d'OVHcloud, OVHcloud s'engage à des temps de récupération maximum en cas de pannes. Si ces pannes sont causées par un événement en dehors du contrôle d'OVHcloud, il pourrait être difficile pour OVHcloud de respecter ses engagements en matière de niveau de service.

Bien qu'OVHcloud considère avoir mis en place des mesures de sauvegarde adéquates en fonction des services souscrits, celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes pour empêcher une interruption de service. En outre, OVHcloud pourrait devoir faire face à des coûts liés à la réparation de cette interruption de service. Toutes les conséquences ci-dessus sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud.

Gestion du risque

Notamment grâce à son modèle de refroidissement à eau, OVHcloud essaye de réduire en permanence sa consommation en électricité ainsi qu'en eau. L'efficacité de ce modèle se retrouve dans le ratio de PUE (*Power Usage Effectiveness*) qui atteint 1,28 en 2022, comme détaillé dans le chapitre 3 du présent document d'enregistrement. De la même manière, le refroidissement à eau s'effectuant en circuit fermé, OVHcloud consomme beaucoup moins d'eau pour l'exploitation de ses centres de données comparé à un centre de données classique refroidi par un système de refroidissement de l'air par climatisation. On retrouve cette performance dans le ratio de WUE (*Water Usage Effectiveness*) qui atteint 0,26 l/kWh.

OVHcloud prévoit également plusieurs mesures de redondance en cas de coupures électriques, avec par exemple la mise en place de plusieurs points de livraison d'électricité dans ses centres de données ou avec la présence de générateur diesel sur site activables en cas de coupure.

Afin de pouvoir intervenir au plus vite en cas de panne, OVHcloud a organisé son support technique pour être disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en organisation « follow the sun ». Une équipe NOC (Network Operating Center) est notamment toujours présente pour s'assurer de la disponibilité du réseau internet et intervenir en cas de besoin.

Enfin, OVHcloud développe ses logiciels en Open Source, ce qu'elle considère comme un avantage significatif pour assurer la qualité et la disponibilité des logiciels développés. Le nombre de développeurs indépendants ou d'autres sociétés travaillant conjointement sur ces logiciels est une garantie pour la robustesse et la qualité du code. L'ensemble de ces travaux est généralement public, ce qui permet également une audibilité et transparence dans le code.

Risques liés à un incident sur les infrastructures physiques d'OVHcloud (*)

Description du risque

Un grand nombre des centres de données et des usines de fabrication de serveurs d'OVHcloud sont situés dans d'anciens bâtiments industriels. Selon l'âge de ces bâtiments, le secteur d'activité de l'ancien occupant et les secteurs d'activité des installations voisines, certains de ses centres et usines pourraient présenter des défauts structurels et environnementaux existants susceptibles de présenter des risques en matière de sécurité et de conformité ou obliger OVHcloud à dépenser des sommes importantes pour y remédier.

Certains des centres de données et des sites de production d'OVHcloud ont des activités classées comme présentant des risques environnementaux ou autres selon la législation française applicable. Dans bon nombre de ces cas, OVHcloud est tenue d'obtenir des autorisations des autorités gouvernementales compétentes avant de commencer ses activités. Le processus de demande est coûteux et prend du temps, et OVHcloud pourrait être tenue de remédier aux défauts et aux risques comme condition à l'obtention des autorisations nécessaires. Par exemple, le dossier de demande d'autorisation d'un des sites de Roubaix déposé en 2019 a fait l'objet de demandes complémentaires de l'administration dans le cadre de son instruction, et l'autorisation a été consentie en 2021, quelques mois après la fourniture des éléments complémentaires demandés. Concernant les autres sites, la Société n'a pas connaissance de refus de l'administration, n'a pas été contrainte de fermer des centres de données et n'a pas fait l'objet de sanctions. Bien que toutes les demandes requises aient été engagées à des états d'instruction différents afin qu'OVHcloud obtienne ces autorisations, il ne peut être certain que ces autorisations seront accordées. Les demandes de l'administration peuvent prévoir des investissements de mise en conformité pour réduire les impacts éventuels de sinistres liés aux activités classées (par exemple : incendies ou pollution des eaux). Si elle exploite dans des sites des activités faisant l'objet d'autorisations administratives avant

l'obtention formelle de ces autorisations, jusqu'à ce que les autorisations soient accordées, OVHcloud pourrait être soumise à des sanctions administratives ou être obligée de suspendre ses activités classées sur les sites concernés, ce qui pourrait entraîner une coupure du service des clients et impacter les revenus et la réputation d'OVHcloud.

En outre, OVHcloud est susceptible d'encourir des responsabilités en raison de conditions de constructions. Par exemple, certaines des installations d'OVHcloud sont susceptibles de contenir, ou d'avoir contenu, des substances dangereuses, ou de ne pas être conformes aux normes de santé et de sécurité ou aux codes de la construction en vigueur.

Enfin, OVHcloud a connu, et pourrait connaître à l'avenir, des litiges relatifs à l'état de ses installations ou aux nuisances (telles que le bruit et la chaleur) générées par ces installations. OVHcloud fait actuellement l'objet de réclamations liées aux nuisances de son centre de données situé dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, et bien que l'impact financier de ces réclamations ne soit pas attendu comme étant significatif, OVHcloud pourrait devoir modifier ses opérations pour y répondre. Si l'un de ces litiges ne peut être résolu de manière rapide et peu coûteuse, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'OVHcloud pourraient en pâtir.

Sur le centre de données parisien de OVHcloud sont hébergées des applications essentielles au fonctionnement interne de OVH Groupe. Si un incident venait à affecter ce site, les conséquences pourraient être importantes pour la société. Ainsi OVHcloud a débuté la migration de tous les services qu'il contient sur d'autres sites. Cette migration, actuellement en cours, devrait être achevée au cours du premier trimestre 2023 et permettra de renforcer les applications concernées.

Les centres de données d'OVHcloud pourraient être atteints par des événements naturels destructeurs qui impacteraient les activités de la Société.

Gestion du risque

OVHcloud missionne des audits environnementaux et de sécurité avant d'acquiescer des sites pour des centres de données, néanmoins elle ne peut pas être certaine que ces audits révéleront tous les défauts et risques, ou que le coût de la remédiation de ces défauts et risques sera conforme aux montants budgétés par OVHcloud à cette fin.

Bien qu'OVHcloud ait pour politique de chercher à remédier à tout risque identifié, la mise en œuvre de cette politique pourrait s'avérer coûteuse et longue, l'éventuelle inexécution des réparations nécessaires ou le fait de ne pas achever tous travaux le cas échéant requis pourrait nuire à la réputation d'OVHcloud, qui pourrait voir sa responsabilité exposée et ses activités perturbées.

Plus généralement, OVHcloud réalise avec ses assureurs des revues des installations afin de prévenir en amont les potentiels risques.

Suite à l'incendie de Strasbourg, OVHcloud met en place un plan « hyper résilience » afin, entre autres, d'apporter des normes de sécurité dans ses centres de données au-dessus des standards réglementaires et des recommandations des assureurs.

Les centres de données ont une sécurité physique 24/7, une politique d'accès fortement encadrée et contrôlée, et possèdent des systèmes anti-intrusion dédiés.

Incident de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie majeur s'est déclaré dans l'un des quatre centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, en France. Une expertise judiciaire a été diligentée par le Tribunal judiciaire de Strasbourg par ordonnance le 27 avril 2021 à la suite d'un référé d'heure à heure délivré par la Société et son assureur AXA afin de déterminer l'origine de l'incendie et les facteurs d'aggravation éventuels. Sur la base des informations actuellement disponibles, il apparaît que le feu aurait débuté au sein d'un local d'énergie hébergeant du matériel électrique. A ce jour, l'expertise judiciaire est toujours en cours, la mission des experts judiciaires ayant été étendue jusqu'au 30 août 2023.



En raison de l'incendie, OVHcloud a dû couper l'électricité sur l'ensemble du site, fermant ainsi les quatre centres de données de Strasbourg. Le centre de données dans lequel l'incendie s'est déclaré a été détruit, et un deuxième centre de données a été partiellement endommagé. Bien qu'OVHcloud ait transféré autant de clients que possible vers d'autres centres de données, de nombreux clients ont subi une interruption de service pendant une période significative. De plus, comme les services de sauvegarde des données sont des services optionnels et payants pour la plupart des clients, certains des clients d'OVHcloud n'en disposaient pas et ceux qui n'avaient pas procédé à des sauvegardes par eux-mêmes ont subi une perte permanente de données.

L'incendie et ses conséquences ont eu un impact financier significatif sur OVHcloud et pourraient avoir des conséquences additionnelles qui impacteraient les comptes pour les périodes suivantes. Au 31 août 2022, le solde de la provision s'établit à 24,5 millions d'euros. La provision a été déterminée en lien avec les conseils de la Société, après étude des réclamations des clients par catégorie d'exposition et ce bien que toutes les réclamations reçues n'aient pas encore été transigées ou jugées.

OVHcloud a déclaré à ses assureurs, dans le cadre de ses polices d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile, le sinistre lié à l'incendie de Strasbourg et à ses conséquences, incluant des pertes provenant des réclamations de clients. En septembre 2021, les assureurs d'OVHcloud lui ont versé une indemnité forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages directs causés par l'incendie.

Procédures judiciaires liées à l'incident de Strasbourg

OVHcloud a fait l'objet et pourrait continuer à faire l'objet d'actions en justice intentées par des clients alléguant avoir subi des pertes à la suite de l'incendie, notamment des actions en dommages et intérêts pour perte de service et perte de données. Bien que les contrats clients d'OVHcloud contiennent des clauses limitant la responsabilité d'OVHcloud, les clients sont susceptibles de prétendre que leurs pertes ne sont pas couvertes par ces clauses, ou que les clauses sont inapplicables.

Au 31 août 2022, OVHcloud a reçu un nombre limité de réclamations et demandes d'information de la part de clients qui allèguent être affectés par l'incident de Strasbourg, dont une part importante a été reçue dans les trois premiers mois suivant l'incendie. Les clients, situés principalement en France et dans une moindre mesure dans d'autres pays d'Europe, demandent des informations sur les données stockées sur les serveurs OVHcloud, la récupération des données éventuellement perdues et, dans certains cas, un dédommagement pécuniaire. Les demandes de dédommagement sont en général pour des montants individuels faibles, ou ne sont pas chiffrées.

OVHcloud estime que, dans une part importante de cas, les demandes des clients sont infondées, et que dans la plupart des autres cas les gestes commerciaux déjà accordés spontanément aux clients compensent largement les éventuels préjudices subis par ceux-ci. OVHcloud s'est attaché à trouver un accord amiable pour régler les demandes des clients lorsque cela était possible.

Il est possible qu'OVHcloud soit tenue de verser certaines sommes dans le cadre d'accords transactionnels, ou à la suite de décisions de justice devenues définitives. Par ailleurs, OVHcloud encourt certains coûts liés à la gestion de ces litiges et accords. À ce titre, OVHcloud a estimé le coût global des frais d'expertise, des procédures et actions en responsabilité n'a globalement pas évolué depuis le 31 août 2021.

Risques liés au développement commercial d'OVHcloud

Description du risque

La majorité des contrats clients d'OVHcloud sont des contrats à court terme et peuvent généralement être résiliés par les clients avec peu ou pas de préavis. Dans le segment du cloud public, les revenus d'OVHcloud sont générés par des rémunérations en fonction de l'utilisation, et les clients ne sont pas tenus de maintenir un niveau minimum d'utilisation. Dans le segment du cloud privé, les clients d'OVHcloud s'abonnent

généralement au service sur une base mensuelle et peuvent résilier leur abonnement à tout moment (sous réserve dans certains cas de durées d'engagement minimales). Par conséquent, OVHcloud supporte le risque de désabonnement des clients, qui peut se produire ou s'accroître à tout moment. Si les clients d'OVHcloud résilient leurs contrats ou réduisent leur utilisation des services d'OVHcloud, les revenus et la rentabilité d'OVHcloud seront affectés de manière défavorable.

En outre, OVHcloud commercialise ses offres de services en partie par l'intermédiaire de tiers tels que des intégrateurs de systèmes et autres consultants informatiques, ainsi que par celui des agences web, qui proposent les services d'OVHcloud à leurs propres clients. Les perspectives de croissance des revenus d'OVHcloud dépendent en partie de sa capacité à accroître les revenus générés par ce canal de commercialisation. Il ne peut être assuré qu'elle sera en mesure d'atteindre son objectif. Lorsqu'OVHcloud commercialise ses services par l'intermédiaire de tiers, elle abandonne une certaine mesure de contrôle sur le processus, et elle dépend de la relation du tiers avec ses clients afin d'attirer ces derniers. Les relations d'OVHcloud avec ses partenaires marketing tiers ne sont pas exclusives, et les partenaires pourraient décider de promouvoir les offres des concurrents plutôt que celles d'OVHcloud, auquel cas OVHcloud perdrait des opportunités de génération de revenus. Si un partenaire marketing inclut les services d'OVHcloud dans une offre groupée qui comprend d'autres services informatiques, un problème dans la livraison de ces autres services, ou une négligence ou un acte défavorable de ce partenaire commercial, pourrait conduire les clients à réduire leur utilisation de l'ensemble de l'offre de services, y compris les services d'OVHcloud. De plus, tout événement qui affecte la réputation d'un revendeur pourrait indirectement affecter la réputation d'OVHcloud. De tels incidents, s'ils devaient se produire, pourraient avoir un impact défavorable sur les revenus d'OVHcloud et sa position sur le marché.

Gestion du risque

OVHcloud améliore continuellement son service client et met au cœur de sa politique la satisfaction de ses clients. Cette stratégie porte ses fruits et permet à OVHcloud d'afficher un taux de rétention net de 114 % sur l'année 2022 en amélioration par rapport à 2021. De plus, OVHcloud propose de plus en plus à ses clients l'option de souscrire à ses services et produits avec des engagements sur plusieurs mois, en contrepartie d'une réduction sur les prix publics. Cette option permet à OVHcloud de s'assurer d'une visibilité accrue sur l'évolution de son chiffre d'affaires existants.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé par les partenaires d'OVHcloud a atteint une croissance à deux chiffres sur l'année 2022. Cette performance illustre le succès de la stratégie de croissance avec des tiers. Grâce à son rapport prix/ performance significatif et à son positionnement sur l'intégralité des métiers du cloud, OVHcloud offre la possibilité à ses partenaires de proposer des offres, à leurs propres clients, extrêmement compétitives et qui répondent à un large spectre de leurs besoins. Ce dynamisme est entretenu par OVHcloud avec notamment des sessions de formation auprès des revendeurs et intégrateurs afin de s'assurer que leurs équipes internes connaissent les offres d'OVHcloud et soient capables de vendre et d'utiliser au mieux les services et produits vendus par la Société.

Risques liés au lancement de nouveaux projets

Description du risque

Dans le cadre de son activité, OVHcloud développe et lance régulièrement des nouveaux services et produits. Ces lancements peuvent représenter des dépenses marketing et commerciales significatives et pourraient ne pas trouver le succès escompté par la Société. Plusieurs facteurs peuvent influencer négativement ce type de lancements, que ce soit une analyse erronée du marché et des attentes des clients ou d'un « go-to-market » trop précoce ou mal ciblé. L'échec du lancement de nouveaux projets pourrait empêcher OVHcloud d'atteindre ses objectifs de croissance des revenus, ce qui aurait un impact défavorable sur sa rentabilité.

Gestion du risque

OVHcloud a mis en place des processus stricts de décision pour les lancements de nouveaux projets avec des étapes obligatoires. Ces processus permettent d'impliquer les différentes équipes mobilisées sur ces projets et de s'assurer d'un développement optimal, d'études de marché approfondies et d'un lancement structuré. Une équipe est dédiée à la gestion de ces nouveaux projets et au suivi des processus. Cette équipe est aussi responsable du suivi et de l'amélioration continue des projets récemment lancés.

2.1.2.3 Risques liés aux ressources humaines

Risques liés aux difficultés de recrutement et d'intégration des nouvelles recrues

Description du risque

Il est important pour l'activité d'OVHcloud d'attirer un personnel hautement qualifié et international, en particulier des ingénieurs ayant une expertise dans le développement de logiciels, le codage et d'autres fonctions informatiques hautement spécialisées. Le marché est très concurrentiel et le personnel informatique qualifié est très demandé, ce qui peut rendre les efforts de recrutement et d'intégration d'OVHcloud difficiles.

Si la culture d'entreprise d'OVHcloud change ou est perçue négativement, ou si OVHcloud n'est pas en mesure de développer sa marque employeur au même titre que ses concurrents, elle pourrait faire face à des difficultés pour attirer et intégrer le personnel. Le cas échéant OVHcloud pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs commerciaux, et son activité, ses revenus et ses résultats financiers pourraient en pâtir.

Gestion du risque

OVHcloud par son positionnement de leader européen du cloud, de défenseur de la souveraineté européenne et par son profil de croissance, offre une proposition de valeur unique pour de nombreuses recrues. De plus, le développement international continu de la Société lui permet d'élargir le vivier de talents susceptibles de la rejoindre.

OVHcloud a mis en place un processus d'intégration d'une semaine complète, avec intervention de plusieurs membres du Comité Exécutif et présentation large de la Société, ses métiers et son organisation. Cette semaine permet de créer du lien entre les nouvelles recrues dès leurs premiers jours chez OVHcloud et d'engager les nouvelles recrues dans la culture d'OVHcloud.

Risques liés au développement et à la rétention des personnes clés

Description du risque

La Société emploie environ 2 800 personnes à fin août 2022, de nombreux employés sont dédiés au développement technique ou à sujets informatiques pointus. Ces métiers sont particulièrement en tension et de nombreuses entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, sont à la recherche de profils similaires. Ainsi, OVHcloud peut être confronté au départ de personnes clés pour son organisation. De plus, les compétences requises dans l'informatique évoluant rapidement et constamment, OVHcloud doit être vigilante à fournir à ses salariés une formation continue sur les nouveaux enjeux qui peuvent apparaître, notamment techniques.

Gestion du risque

OVHcloud est particulièrement vigilante sur l'adaptation des conditions de travail, la fidélisation des salariés, ainsi que les formations proposées. Des processus de ressources humaines sont en place afin d'accompagner les personnes au sein de l'entreprise, avec des suivis sur l'engagement des salariés, les évolutions de carrière et des programmes de formation continue. Plusieurs leviers de fidélisation sont en place chez OVHcloud, que ce soit des mesures de condition de vie au travail (accès à une crèche, un médecin, une salle de sport).

Concernant les compétences les plus à risque, une cartographie des tensions de ressources humaines est en place et permet de suivre au plus près les évolutions des personnes clés.

Risques liés aux accidents du travail, physiques ou psychiques

Description du risque

OVHcloud peut être poursuivie en justice à la suite d'accidents du travail, physiques, lors d'opérations de maintenance ou au sein des centres de données, ou psychiques, par exemple à la suite d'une charge de travail trop conséquente ou une situation particulièrement stressante.

Gestion du risque

La Société a créé une équipe « *Quality, Environmental, Health and Safety Policy* » (« *QEHS* ») dédiée à ces sujets. En plus de proposer des équipements de protection individuels dans ses centres de données, la société se soumet à des certifications afin d'améliorer en permanence ses méthodes et standards de sécurité de ses équipes. Afin de limiter les risques psychiques, la Société a mis en place plusieurs mesures telles qu'un audit psychosocial, une cartographie des risques psychiques ou encore l'existence d'un outil d'alerte. Des sondages sont réalisés régulièrement auprès des salariés afin de travailler sur les éventuels signaux faibles.

2.1.2.4 Risques financiers et comptables

Risques fiscaux

Description du risque

Le Groupe détermine le montant des impôts qu'il est tenu de payer en fonction de son interprétation des traités, lois et réglementations applicables dans les pays dans lesquels il opère. Les régimes fiscaux et de sécurité sociale appliqués aux activités commerciales du Groupe et aux réorganisations passées ou futures impliquant des sociétés, des actionnaires, des employés et/ou des dirigeants du Groupe sont ou peuvent être interprétés par les autorités françaises ou étrangères compétentes d'une manière différente des hypothèses utilisées par le Groupe pour structurer ces activités et opérations. Du fait de son activité internationale et de son expansion, le Groupe est soumis à une législation fiscale complexe et évolutive qui peut faire l'objet d'une interprétation différente dans les différents pays où il opère (notamment en matière de prix de transfert, de taxes sur les ventes, de TVA et de taxes similaires). Le Groupe n'est dès lors pas en mesure de garantir que les autorités fiscales concernées seront en accord avec son interprétation de la législation applicable sur leurs territoires. En outre, les lois et réglementations fiscales ou autres prélèvements obligatoires ainsi que leur interprétation et leur application par les pays ou administrations concernés peuvent changer, notamment dans le cadre d'initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire, ce qui pourrait faire évoluer la charge fiscale du Groupe.

En outre, plusieurs pays ont mis en œuvre une taxe sur les services numériques démontrant la tendance au niveau mondial d'évolutions rapides et imprévisibles de la législation fiscale (ou à une interprétation plus large du droit existant) applicable à certaines activités du Groupe. Le champ d'application de ces taxes diffère selon les pays et par conséquent le Groupe n'est pas concerné par l'ensemble de ces taxes. Des réglementations nouvelles ou modifiées pourraient soumettre le Groupe ou ses clients à des taxes supplémentaires sur les ventes, les revenus ou d'autres taxes. OVHcloud ne peut pas prédire l'effet de telles initiatives. Également, des nouvelles taxes ou des modifications de taxes existantes pourraient augmenter le coût des activités en ligne et les coûts internes du Groupe, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact sur le Groupe et ses clients.

L'un ou l'autre des événements susmentionnés pourrait avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière du Groupe.



Gestion du risque

OVHcloud et ses équipes fiscales juridiques veillent à être en conformité avec les législations fiscales où la Société opère. OVHcloud peut être accompagnée par un cabinet d'expertise externe lorsque nécessaire.

Politique fiscale

La politique fiscale du Groupe OVHcloud prévoit que le Groupe s'engage à appliquer les lois, réglementations et conventions fiscales en vigueur dans tous les pays dans lesquels il exerce ses activités.

Les valeurs et principes éthiques du Groupe ainsi que ses exigences en matière de responsabilité sociétale le conduisent à :

- ▶ conduire ses opérations en conformité avec leur réalité économique ;
- ▶ refuser toute planification fiscale agressive ainsi que l'utilisation de structures artificielles localisées dans des « paradis fiscaux » ;
- ▶ coopérer avec les administrations fiscales locales à l'occasion de contrôles fiscaux.

Aucune des opérations réalisées par le groupe OVHcloud n'a pour objectif d'éluder le paiement de l'impôt. Le Groupe est en train de compiler l'ensemble de ces actions et dispositions en une politique fiscale formalisée.

Risques de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est le risque qu'OVHcloud ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Dans une situation de tension sur le marché du crédit, la Société pourrait ne pas être en capacité d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires pour mettre en œuvre son plan de croissance et cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière d'OVHcloud.

Gestion du risque

À la suite de son introduction en bourse réussie en octobre 2021, avec une augmentation de capital de 350 millions d'euros, et la signature en septembre 2021 d'un nouveau contrat de crédits senior non sécurisé d'un montant total en principale de 920 millions d'euros, OVHcloud a renforcé sa structure financière. En outre la Société a procédé, en octobre 2021, au remboursement de l'intégralité de son précédent crédit syndiqué, ainsi que des obligations qui avaient été émises dans le cadre d'un Euro Placement Privé, pour un montant total de 705,2 millions d'euros. Au 31 août 2022, la partie non tirée du nouveau RCF s'élève à 360 millions d'euros.

Ainsi, après ces opérations et à la fin de son année fiscale 2022, le levier d'endettement net d'OVHcloud atteint 1,7x son EBITDA ajusté. Ce niveau reste inférieur à son objectif de rester sous un ratio d'endettement de 3x son EBITDA ajusté.

Risques liés aux taux de change des devises et taux d'intérêt

Description du risque

Les états financiers d'OVHcloud sont présentés en euros, alors qu'une partie de ses revenus, dépenses, actifs et passifs sont libellés dans d'autres devises, ce qui expose les résultats d'exploitation et la situation financière d'OVHcloud au risque de change. Au cours de l'exercice 2022, environ 25 % du chiffre d'affaires d'OVHcloud a été réalisé dans des devises autres que l'euro, principalement par des entités dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar canadien et le dollar américain, avec des montants plus faibles réalisés en livres sterling et en zloty polonais. Bien qu'une partie des coûts d'OVHcloud soit libellée dans ces devises, une évolution défavorable des taux de change aurait néanmoins

un impact défavorable sur le résultat opérationnel d'OVHcloud. Une variation défavorable de 10 % des taux de change aurait un impact défavorable d'environ 15 millions d'euros sur le chiffre d'affaires d'OVHcloud. Par ailleurs, une part importante des dépenses d'investissement d'OVHcloud (principalement pour les composants de serveurs) est engagée en dollars US.

Si OVHcloud n'est pas en mesure de se couvrir avec succès contre les risques liés aux fluctuations des devises, ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir. En outre, une variation défavorable des taux de change réduirait la valeur en euros des actifs d'OVHcloud libellés en devises étrangères, ce qui ne serait pas entièrement compensé par les variations de la valeur des passifs, et aurait donc un impact défavorable sur les fonds propres d'OVHcloud.

Les crédits contractés par la Société portent intérêt à un taux variable égal à un taux de référence majoré d'une marge, ce qui expose OVHcloud au risque de taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt venait à augmenter, OVHcloud pourrait être obligée de payer un montant d'intérêt plus important que celui actuellement anticipé. Si OVHcloud n'est pas en mesure de se couvrir avec succès contre les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir.

Tout ce qui précède est susceptible d'avoir un impact défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'OVHcloud.

Gestion du risque

Afin de limiter les risques que représentent les variations de change et de taux ainsi leurs impacts potentiels, OVHcloud utilise des instruments de couverture simples et non structurés. Des achats à terme de dollars US sont régulièrement effectués afin de couvrir les dépenses à venir dans cette devise au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, au 31 août 2022, deux swaps de taux d'intérêt ont été mis en place pour un montant total de 375 millions d'euros afin de fixer une partie des taux d'intérêts de la dette de la Société.

Risques liés à la fraude

Description du risque

OVHcloud pourrait être victime d'une fraude externe ou interne qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers de l'entreprise. Cette potentielle fraude pourrait être un acte volontaire, une utilisation inappropriée des biens de la Société ou le non-respect de lois ou réglementations, par un collaborateur ou un parti extérieur.

Gestion du risque

OVHcloud a mis en place des procédures de contrôle interne, revues par des auditeurs externes. Des flux de validation dédiés ont été mis en place pour contrôler et suivre les émissions de notes de crédits et une équipe est responsable du suivi et de l'anticipation des potentielles fraudes de paiement.

Par ailleurs, OVHcloud a mis en place une procédure de signalement interne qui permet à tout collaborateur du groupe de remonter, anonymement s'il le souhaite, tout comportement inapproprié ou illicite, y compris des comportements constitutifs de fraude ou tentative de fraude.

Risques liés à l'inflation

Description du risque

Dans un contexte économique d'inflation en forte augmentation, OVHcloud pourrait subir des effets directs négatifs sur son profil financier et dégrader ses marges. OVHcloud est notamment exposée à l'augmentation des coûts d'électricité, qui sont attendus en hausse pour l'année fiscale 2023. La Société pourrait ne pas réussir à passer des hausses de prix assez significatives à ses clients pour couvrir la hausse généralisée de sa base de coûts.

Gestion du risque

Grâce à son modèle verticalement intégré, qui permet de limiter le nombre de fournisseurs, OVHcloud a la capacité de maîtriser directement une partie des coûts liés à la production des serveurs et à la gestion des centres de données. En outre, la Société continue d'améliorer sa politique d'achat et sa stratégie logistique afin de compenser des hausses potentielles.

OVHcloud a une stratégie active de couverture de ses coûts d'électricité. À la date du présent document d'enregistrement, le Groupe connaît le coût de près de 90 % de sa consommation électrique pour l'exercice 2023. Malgré cette couverture, les coûts d'électricité sont attendus en hausse pour l'exercice 2023. La Société prévoit qu'ils soient compris entre 5 % et 10 % de son chiffre d'affaires (*mid to high-single digit*) sur l'exercice 2023.

Le Groupe a annoncé des hausses de prix progressives, en ligne avec les hausses réalisées dans l'industrie du cloud, qui permettraient en 2023 à OVHcloud de maintenir sa marge d'EBITDA ajusté en ligne avec celle de 2022.

Tout ce qui précède est susceptible d'avoir un impact défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'OVHcloud. En outre toute dégradation supplémentaire du contexte économique peut avoir un impact sur la Société et sa situation financière.

2.1.2.5 Risques juridiques et de conformité

Risques liés à la non-conformité à certaines lois et réglementations

Description du risque

Les lois et réglementations régissant la confidentialité, la sécurité et la protection des données et les exigences de souveraineté des données évoluent rapidement, sont étendues, complexes et comportent parfois des incohérences et des incertitudes. À titre d'exemple est présentée ci-dessous une liste non exhaustive de textes européens et internationaux dont les dispositions sont susceptibles d'avoir un impact sur l'organisation et les activités d'OVHcloud :

- ▶ la directive européenne concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne (l'« **UE** ») (directive UE/2016/1148), transposée en droit français le 26 février 2018, et imposant des exigences importantes en matière de protection de la cybersécurité aux prestataires de services numériques tels qu'OVHcloud ;
- ▶ le Règlement général sur la protection des données (« **RGPD** ») (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, entré en vigueur en mai 2018 et ayant établi des exigences applicables au traitement des données personnelles des résidents de l'UE, qui impacte les activités d'OVHcloud et de ses clients ; et dont la violation peut entraîner des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel global du responsable de traitement de l'année précédente ;
- ▶ le Règlement relatif à un marché intérieur des services numériques (communément appelé « **Digital Service Act** » ou **DSA**), adopté le 4 octobre 2022, renforce les obligations à OVHcloud en matière de traitement des contenus illégaux ou potentiellement dangereux ;
- ▶ le Règlement européen communément appelé « **Digital Market Act** » (DMA) définitivement adopté le 14 septembre 2022 et qui élabore un cadre contraignant en faveur de l'innovation européenne, à travers notamment des règles de concurrence et d'interopérabilité pour les grandes plateformes considérées comme des « *Gate keepers* » ; OVH n'est a priori pas un tel *gate keeper* et ne serait pas directement impactée dans un premier temps, mais pourrait l'être dans le futur. A ce titre, OVHcloud

suivra les évolutions de cette réglementation afin de se conformer aux obligations éventuelles qui pourraient lui être imposées dans le futur ;

- ▶ Le Règlement européen dénommé « **Data Governance Act** » (ou **DGA**) adopté en juillet 2022 et qui encadre notamment la réutilisation de données détenues par les administrations publiques et dont la mise en œuvre opérationnelle est attendue pour septembre 2023. Ces administrations étant clientes d'OVHcloud, cette dernière pourra être soumise à des effets indirects ;
- ▶ Le projet de Règlement européen sur les données (« **Data Act** ») qui vise à compléter les dispositifs européens en matière de marché unique de la donnée et de protection des données, et qui prévoirait en particulier la possibilité de changer de service de cloud sans frais ;
- ▶ Le projet de Règlement CSAM (pour « *Child sexual abuse material* ») qui vise à mieux lutter contre la pédopornographie, notamment sur les réseaux de communication électronique, et pourrait en conséquence soumettre OVHcloud à des obligations nouvelles ou renforcées en ce domaine, étant précisé que depuis 2004 OVHcloud est déjà soumise à des obligations particulières dans le cadre de la loi française pour la confiance dans l'économie numérique ;
- ▶ le projet de règlement sur la résilience opérationnelle numérique pour le secteur financier, proposé par la Commission européenne le 24 septembre 2020, qui, si adopté, imposerait un certain nombre d'exigences aux accords d'externalisation de cloud dans le secteur financier, notamment en soumettant OVHcloud à des audits, des inspections et d'autres formes de surveillance par les régulateurs financiers, et potentiellement à des amendes importantes en cas de non-respect de ses obligations ; et
- ▶ la loi américaine clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger (le « **Cloud Act** »), promulguée en mars 2018, (i) permettant aux autorités américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par les entreprises de cloud relevant de la compétence américaine, même si ces informations sont situées en dehors des États-Unis et (ii) permettant au gouvernement américain de conclure des accords avec des États étrangers susceptibles de permettre de demander des informations détenues par les entreprises de cloud relevant de la compétence du pays partenaire.

OVHcloud suit également les développements concernant les cadres législatifs ou réglementaires qui se rapportent au transfert de données personnelles en dehors de l'UE notamment à la suite de l'annulation du Privacy Shield, par la Cour de justice européenne le 16 juillet 2020. Cette annulation a pour conséquence de rendre le transfert de données personnelles depuis l'Europe vers les États-Unis plus contraignant, ce pays ne pouvant garantir un niveau de protection des données à caractère personnel équivalent à celui proposé par le RGPD. Cette circonstance a un impact direct sur les enjeux de souveraineté des données défendus par OVHcloud.

Le 25 mars 2022, la Commission Européenne et les États-Unis ont annoncé la conclusion d'un accord de principe à l'adoption d'une nouvelle réglementation encadrant les transferts de données personnelles vers les États-Unis. Un tel accord aurait pour conséquence d'assouplir les contraintes juridiques entourant ces transferts et faciliter le recours à des entités américaines par les entreprises européennes, notamment en matière d'hébergement, impactant ainsi l'activité d'OVHcloud. Un décret d'application de cet accord a déjà été adopté par le président des États-Unis en octobre 2022, mais ce décret sera probablement soumis à l'analyse de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Par ailleurs, les textes d'application européens restent à adopter.

En complément de ces législations spécifiques, OVHcloud doit assurer la conformité aux règles juridiques applicables à toutes les sociétés (règles du Code de commerce, loi Sapin2, etc).



Gestion du risque

OVHcloud dispose d'une organisation interne qui permet d'anticiper et d'atténuer les risques liés à l'évolution de, voire la non-conformité à, la législation applicable. Cette organisation repose notamment sur la Direction juridique, le délégué à la protection des données (DPO) ainsi que les équipes en charge de la conformité juridique. Par ailleurs, la Société fait réaliser des audits externes pour s'assurer de la conformité.

En outre, la Société est conforme aux dernières réglementations importantes telles que RGPD et Sapin 2.

Aux fins de garantir la conformité à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel OVHcloud s'est dotée de différentes procédures.

Ainsi, à titre d'exemple, à la suite de l'ouverture de sa filiale américaine, OVHcloud a élaboré des procédures visant à empêcher le transfert vers cette filiale de données stockées sur les serveurs européens d'OVHcloud, et des stipulations contractuelles prévoyant que les clients d'OVHcloud sont responsables, à titre principal, de la plupart des conformités réglementaires. Cependant, OVHcloud ne peut être certaine que ses procédures ou ses protections contractuelles seront pleinement efficaces, de sorte qu'elle pourrait violer par inadvertance certaines de ces réglementations. Les sanctions pécuniaires potentielles en cas de violation sont importantes, et si elles étaient appliquées à OVHcloud, de telles sanctions pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière. En outre, toute violation réelle ou alléguée des réglementations relatives à la protection des données ou de la vie privée est susceptible d'avoir un impact sur la réputation d'OVHcloud et sur son activité et ses revenus.

Risques liés à des changements dans la réglementation

Description du risque

OVHcloud estime que l'un de ses avantages concurrentiels, en tant que prestataire européen de services cloud, consiste dans le fait de pouvoir offrir aux clients européens l'assurance qu'ils peuvent limiter leur propre risque de conformité en matière de protection des données et de la vie privée en utilisant les services d'OVHcloud, plutôt que ceux de concurrents situés sur d'autres territoires ou soumis à des législations qui n'offrent pas les mêmes protections que la réglementation européenne sur la protection de données. En particulier, OVHcloud estime que les données stockées sur ses serveurs (autres que ceux de sa filiale américaine) ne peuvent faire l'objet d'assignments ou de mandats émis par les autorités américaines en vertu du *Cloud Act*, contrairement aux données stockées sur des serveurs contrôlés par des concurrents qui sont soumis à la compétence des autorités américaines.

Il n'est pas certain que les clients d'OVHcloud perçoivent l'avantage d'OVHcloud en matière de souveraineté des données comme un facteur important dans leur choix de prestataire de services cloud. Les enquêtes réalisées par OVHcloud ont montré que l'importance de la souveraineté des données est en augmentation pour les décideurs chez ses clients, mais que ce facteur demeure moins prioritaire que d'autres facteurs tels que la performance et le prix. En outre, les concurrents du Groupe peuvent structurer leurs activités de manière à être en mesure de fournir des garanties concernant la protection des données contre les assignments en vertu du *Cloud Act* et autres questions de ce type, auquel cas l'avantage concurrentiel d'OVHcloud pourrait être moins significatif que prévu. Par exemple, Microsoft et Orange ont annoncé un nouveau partenariat, qui vise à proposer une solution de cloud dit « souverain » de données qui, en cas de succès, pourrait accroître la pression concurrentielle sur OVHcloud.

Par ailleurs, les clients d'OVHcloud pourraient également être soumises à de nouvelles obligations fiscales lourdes. Si les clients d'OVHcloud ne sont pas en mesure de se conformer à ces réglementations ou s'ils déterminent que la conformité ou le paiement de toute taxe applicable est trop coûteux, leurs activités et leur situation financière pourraient être affectées de manière défavorable, et ils pourraient choisir de réduire ou d'éliminer les activités qui dépendent des services d'OVHcloud.

Gestion du risque

Afin de limiter le risque lié au *Cloud Act*, OVHcloud a procédé à une séparation stricte de ses activités américaines par rapport au reste du Groupe, avec des organisations juridiques et techniques différenciées. Les employés américains n'ayant par exemple pas accès aux données des clients localisés en dehors des centres de données basés aux Etats-Unis.

En outre, les équipes juridiques et d'affaires publiques procèdent à une veille active des projets de changement de réglementation afin d'anticiper les potentiels changements.

Malgré les éléments mis en place, la Société ne peut pas garantir que de nouvelles lois ou réglementations ne viendraient pas mettre en risque ses opérations.

OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle

Description du risque

Pour réussir, OVHcloud doit protéger sa technologie et son identité en France et sur d'autres territoires par le biais de marques, de noms de domaine, de secrets d'affaires, de brevets, de droits d'auteur, d'acquisition d'inventions, de restrictions contractuelles et d'autres droits de propriété intellectuelle et procédures de confidentialité. Malgré les efforts d'OVHcloud pour mettre en œuvre de telles protections, celles-ci pourraient ne pas suffisamment protéger son activité ou lui procurer un avantage concurrentiel pour diverses raisons, notamment :

- une incapacité d'OVHcloud à obtenir des brevets et autres droits de propriété intellectuelle pour des innovations importantes ou à maintenir une confidentialité appropriée ou autres mesures de protection pour établir et conserver ses secrets d'affaires ;
- l'incertitude et l'évolution des normes juridiques relatives à la validité, au caractère exécutoire et à l'étendue de la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- l'invalidation potentielle des droits de propriété intellectuelle d'OVHcloud du fait de processus administratifs ou de litiges ;
- des stratégies commerciales de tiers consistant à déclencher des contentieux infondés mais très coûteux aux Etats-Unis afin d'amener à un règlement amiable moins onéreux que les seuls honoraires d'avocats (phénomène des « patent trolls »)
- toute incapacité d'OVHcloud à détecter d'éventuelles violations infractives ou autres utilisations illicites de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers ; et
- d'autres limitations pratiques, de ressources ou commerciales à sa capacité à faire valoir ses droits.

En outre, les lois de certains pays peuvent ne pas fournir le même niveau de protection des données et des droits propriétaires exclusifs des entreprises, tels que la propriété intellectuelle, les secrets d'affaires, le savoir-faire, que les lois françaises. En conséquence, OVHcloud pourrait rencontrer des difficultés significatives pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle à l'étranger. En outre, OVHcloud peut également être exposée à des risques importants d'utilisation ou appropriation illicites ou de « rétro-ingénierie » non autorisée de ses données ou autres éléments de propriété intellectuelle, y compris les données techniques, les ensembles de données ou autres informations sensibles. Les efforts d'OVHcloud pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle pourraient être insuffisants pour lui permettre de retirer un avantage commercial significatif de la propriété intellectuelle qu'elle développe. En outre, si OVHcloud n'est pas en mesure d'empêcher la divulgation de ses secrets d'affaires à des tiers, ou si ses concurrents développent indépendamment l'un de ses secrets d'affaires, elle pourrait ne pas être en mesure d'établir ou de maintenir un avantage concurrentiel sur le marché, ce qui pourrait sérieusement affecter son activité.

Un contentieux peut être nécessaire pour faire valoir la propriété intellectuelle ou les droits de propriété d'OVHcloud, protéger ses secrets d'affaires ou déterminer la validité et la portée des droits de propriété qui peuvent être revendiqués par des tiers. Tout litige, qu'il soit ou non tranché en faveur d'OVHcloud, pourrait entraîner des dépenses importantes pour OVHcloud, détourner les efforts des équipes (techniques et administratives) et donner lieu à d'éventuelles demandes de tiers alléguant d'une violation de droits de propriété intellectuelle par OVHcloud. Si OVHcloud n'est pas en mesure d'empêcher des tiers de violer ou de détourner sa propriété intellectuelle ou si elle doit engager des dépenses importantes pour défendre ses droits de propriété intellectuelle, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont susceptibles d'en être affectés de manière significative.

Gestion du risque

OVHcloud dispose d'une organisation interne qui permet d'atténuer les risques liés à la protection de ses droits de propriété intellectuelle ou à l'atteinte portée à ces droits.

Dans ce cadre, elle dispose d'un équipe juridique dédiée à la protection de son patrimoine immatériel, qui s'appuie sur des cabinets d'avocats spécialisés à travers le monde. En outre, OVHcloud a mis en œuvre une stratégie de dépôt de brevets ambitieuse à l'échelle du groupe et sur plusieurs territoires, et détient 137 familles de brevets au 31 août 2022. La Société utilise des prestataires et des outils de détection d'usages non autorisés de ses signes distinctifs (marques, noms de domaine) et de ses brevets, dans plusieurs pays. Par ailleurs, OVHcloud appuie la plupart de ses développements informatiques sur des licences open sources afin de limiter les revendications de tiers, comme détaillé au chapitre 1 section 1.5.6 du présent document d'enregistrement.

2.1.2.6 Risques liés à la sécurité des systèmes

Risques liés à l'interruption d'un outil ou système informatique interne

Description du risque

Malgré les tests des logiciels et des plateformes d'OVHcloud auxquels elle procède, ses offres de cloud ainsi que ses systèmes internes pourraient contenir des erreurs de codage ou de configuration susceptibles d'avoir un impact sur les fonctionnalités, la performance et la sécurité de ses solutions et entraîner des conséquences défavorables. La détection et la correction de toute erreur peuvent prendre du temps et être coûteuses. Les erreurs sont susceptibles d'affecter leur capacité à fonctionner de manière appropriée, à s'intégrer ou à opérer correctement. Elles sont également susceptibles d'engendrer des failles internes de sécurité dans les logiciels ou les plateformes d'OVHcloud et elles sont susceptibles d'affecter défavorablement la pénétration sur le marché de ses offres de cloud.

De plus, OVHcloud peut être confronté à différentes causes d'interruption de ses services telles qu'un acte malveillant, un problème d'infrastructure obsolète, un niveau de sécurité insuffisant ou la perte de connexion au réseau. Par exemple, le 13 octobre 2021, suite à une intervention humaine sur un équipement informatique, le réseau d'OVHcloud, et donc les clients de la Société, se sont retrouvés déconnectés d'internet pendant plusieurs minutes.

Si OVHcloud connaît des erreurs ou des retards dans le lancement de ses offres de cloud, les clients peuvent cesser d'avoir recours à ses offres et ses revenus pourraient diminuer. Les entreprises clientes s'appuient sur les offres de cloud d'OVHcloud et les services associés pour gérer leurs activités, et des erreurs sont susceptibles d'exposer OVHcloud à des réclamations liées à la performance et une mise en jeu de la garantie, ainsi qu'à un préjudice important pour la marque et la réputation d'OVHcloud, ce qui pourrait affecter ses revenus et sa rentabilité futurs.

Gestion du risque

OVHcloud a mis en place une revue régulière de son code et de ses infrastructures par une équipe d'auditeurs IT, qui réalise notamment des tests d'accès et de pénétration de ses systèmes. Concernant les systèmes IT internes à OVHcloud, la Société a mis en place une redondance de ses systèmes entre deux centres de données, un Plan de Continuité d'Activité ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité, afin de limiter les risques potentiels d'interruption.

OVHcloud dispose d'une redondance de son réseau et réalise des sauvegardes régulières.

Bien qu'OVHcloud considère avoir mis en place des mesures de gestion des risques, celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes pour empêcher une interruption de services.

Risques liés à la cybersécurité

Description du risque

De par sa nature même, l'activité d'OVHcloud dépend de la fourniture à des tiers, dont la plupart sont inconnus d'OVHcloud, d'un accès aux serveurs d'OVHcloud aux fins de stocker des données et d'effectuer des opérations de traitement, par le biais de systèmes accessibles par Internet. La survenance d'un incident à grande échelle de cybersécurité pourrait perturber de manière significative le fonctionnement des serveurs d'OVHcloud et interrompre ses services cloud, ainsi que donner lieu à une faille de sécurité ou une perte de données clients.

Des pirates informatiques et d'autres personnes pourraient être en mesure de développer et de déployer des virus, des vers informatiques et d'autres programmes logiciels malveillants qui pourraient attaquer les systèmes d'OVHcloud, créer des perturbations du système et provoquer des arrêts ou des indisponibilités du service, exploitant des failles potentielles en matière de sécurité. Les serveurs d'OVHcloud peuvent également faire l'objet d'une intrusion ou être modifiés de manière inappropriée à la suite d'une malversation d'un client, d'un partenaire, d'un employé ou d'un fournisseur, et des tiers peuvent tenter d'inciter frauduleusement des clients, des partenaires, des employés ou des fournisseurs à divulguer des informations sensibles telles que des noms d'utilisateur, des mots de passe ou d'autres informations afin d'accéder aux services ou au control panel d'OVHcloud et aux données ou systèmes de ses clients, fournisseurs ou partenaires. Ces risques augmentent à mesure qu'OVHcloud continuera à développer son activité et à stocker et traiter des quantités de données de plus en plus importantes et à héberger ou gérer davantage d'opérations informatiques de ses clients dans des environnements basés sur le cloud. Les risques sont particulièrement élevés dans les secteurs clients impliquant des données sensibles, telles que les informations financières et les données de santé.

Comme les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes informatiques ou pour les saboter changent fréquemment, deviennent plus complexes au fil du temps et ne sont souvent pas reconnues avant d'être lancées contre une cible, OVHcloud pourrait s'avérer incapable à anticiper ou à mettre en œuvre des mesures adéquates pour se prémunir contre ces techniques. OVHcloud pourrait ne pas découvrir une violation de sécurité et une perte d'informations pendant une période de temps significative après qu'elle s'est produite. Après la découverte, OVHcloud pourrait avoir besoin de fermer les systèmes et de limiter l'accès des clients à ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus ou amener OVHcloud à ne pas respecter ses contrats de prestations de services, auquel cas OVHcloud pourrait être tenue d'accorder des avoirs et de compenser les dommages subis par les clients concernés. Des failles de sécurité sont de temps en temps identifiées par des chercheurs en sécurité tiers, qui peuvent publier leurs résultats avant d'alerter l'opérateur du système. Le temps qui s'écoule entre le moment où un chercheur en sécurité annonce publiquement une faille de sécurité et celui où la technique d'atténuation est entièrement déployée offre une fenêtre d'exploitation par des personnes cherchant à utiliser cette faille pour obtenir l'accès aux systèmes informatiques d'OVHcloud.



OVHcloud pourrait également subir des dommages importants sur sa marque et sa réputation si une cyber-attaque ou un autre incident de sécurité permettait l'accès non autorisé ou la modification des données de ses clients, d'autres données externes ou de ses propres données ou systèmes informatiques, ou si les services qu'elle fournit à ses clients étaient interrompus, ou si les serveurs d'OVHcloud étaient signalés comme ayant, ou perçus comme ayant, des failles de sécurité. Les clients pourraient perdre confiance dans la sécurité et la fiabilité des serveurs d'OVHcloud et avoir la perception qu'ils ne sont pas sécurisés, ce qui entraînerait une perte de revenus. De plus, OVHcloud ne contrôle pas directement le contenu que ses clients stockent, utilisent ou accèdent dans ses offres de cloud. Si ses clients ou utilisateurs utilisent les produits d'OVHcloud pour la transmission ou le stockage de données personnelles et ses mesures de sécurité sont ou sont considérées comme ayant été inefficaces face à une action d'un tiers, à une erreur d'un employé, à une malversation ou autre, sa réputation pourrait être entachée, son activité pourrait en souffrir et elle pourrait encourir une responsabilité significative à la suite de procédures administratives, pénales ou autres. En outre, les mesures qu'OVHcloud devrait engager pour traiter et réparer ces incidents de sécurité augmenteraient ses coûts. Par conséquent, la survenance d'un incident de cybersécurité significatif ou la perception d'un risque de cybersécurité accru pourrait avoir un impact important et défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'OVHcloud.

OVHcloud utilise des logiciels (tels que les antivirus et les outils de surveillance et de détection) sous licence de tiers pour protéger ses serveurs et ses systèmes informatiques contre des cyber-attaques et atteintes au système. Elle s'appuie également sur des technologies de virtualisation tierces (qui permettent à des machines individuelles d'exploiter plusieurs « serveurs virtuels ») et des solutions open source pour réguler l'accès aux données et aux opérations de traitement de différents clients ou de différents niveaux de sensibilité. En raison de sa dépendance à des solutions fournies par des tiers, OVHcloud ne maîtrise pas totalement les mécanismes utilisés pour maintenir la sécurité de ses systèmes. En outre, si un tiers devait cesser de fournir cette technologie, ou s'il devait modifier ou augmenter le prix de ses offres, OVHcloud pourrait devoir rapidement trouver un autre fournisseur tiers ou développer cette technologie en interne, l'un ou l'autre pouvant augmenter les coûts ou provoquer des interruptions opérationnelles.

À mesure que les menaces et les réponses en matière de cybersécurité évoluent, OVHcloud pourrait devoir payer des fournisseurs tiers pour des mises à jour et des améliorations afin de maintenir des niveaux adéquats de protection de la sécurité. Il pourrait être difficile pour OVHcloud de changer de fournisseur, ce qui lui laisserait peu ou pas d'alternatives au paiement des montants demandés par ses fournisseurs existants. Si les montants à payer aux fournisseurs tiers devaient augmenter de manière significative, les coûts d'OVHcloud pourraient augmenter, ce qui aurait un impact défavorable sur sa rentabilité.

Si les systèmes de sécurité fournis par un tiers ne parvenaient pas à protéger adéquatement les systèmes d'OVHcloud ou les données ou systèmes de ses clients, OVHcloud pourrait subir des cyber-attaques ou des atteintes à la vie privée qui auraient un impact sur ses revenus et sa réputation commerciale, comme indiqué ci-dessus. En outre, OVHcloud pourrait ne pas être en mesure de remédier à une telle défaillance sans l'aide du fournisseur concerné, ce qui pourrait entraîner des retards et avoir une incidence sur la disponibilité des systèmes d'OVHcloud pour répondre aux besoins des clients. En outre, si un autre client d'un fournisseur de solutions de sécurité devait subir un incident de cybersécurité, même s'il n'est pas lié aux activités d'OVHcloud, la confiance des clients d'OVHcloud pourrait être affectée, ce qui entraînerait une perte de revenus.

Gestion du risque

OVHcloud a mis en place plusieurs mesures afin de limiter les risques liés à la cybersécurité, cela se traduit par plusieurs certifications telles que ISO 27001, SOC 1, SOC 2 ou PCI DSS. De plus, la Société a des contacts réguliers avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) afin d'anticiper de nouvelles attaques ou d'améliorer ses processus existants. En outre, OVHcloud réalise régulièrement une cartographie de ses risques IT et réalise des campagnes de simulations d'attaques cyber auprès de ses collaborateurs. Le résultat de ces tests est détaillé au chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

De plus, l'architecture et les processus d'OVHcloud sont conçus pour limiter l'exposition en termes de systèmes et de temps, mais plusieurs facteurs pourraient limiter la capacité d'OVHcloud à réduire suffisamment le risque et un impact significatif pourrait se produire. Les systèmes d'OVHcloud continuent d'évoluer, et OVHcloud adopte souvent de façon précurseuse des nouvelles technologies ; cependant, ses politiques commerciales et ses contrôles de sécurité internes peuvent ne pas suivre le rythme de ces changements lorsque de nouvelles menaces émergent.

Bien qu'OVHcloud s'attache à prendre des précautions pour se prémunir contre les incidents de cybersécurité, ces précautions pourraient s'avérer inefficaces ou ne pas réussir à empêcher des violations de sécurité significatives. En outre, OVHcloud peut être vulnérable à de nouvelles failles de sécurité qui n'ont pas encore été identifiées.

En tout état de cause, OVHcloud a également souscrit une police d'assurance Cyber auprès d'un assureur de premier plan pour couvrir les effets d'un éventuel incident de Cybersécurité. La mise en place de cette assurance a été conditionnée au respect par OVHcloud d'un cahier des charges contraignant imposé par l'assureur.

Risques liés à la protection, à la perte ou au vol de données

Description du risque

De nombreuses réglementations en matière de protection des données et de la vie privée imposent des exigences strictes aux clients d'OVHcloud, qui doivent assurer la protection des données de leurs propres clients, y compris les informations stockées sur les serveurs cloud d'OVHcloud. De plus, des projets de réglementation toujours plus stricts émergent et sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises technologiques qui représentent une part importante de la clientèle d'OVHcloud. Si tel est le cas, OVHcloud pourrait perdre les revenus de ces clients, et son activité et sa situation financière pourraient en être affectées.

Gestion du risque

OVHcloud organise régulièrement des tests de faux emails pour mesurer la réponse de ses salariés. Le résultat de ces tests est disponible au chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel. La Société a procédé au classement de ses données par niveau de risque afin de déterminer les accès et mesures nécessaires pour limiter les pertes ou vol de ces données. Enfin, OVHcloud dispose d'une organisation, de process et d'équipes dédiées à la cybersécurité.

2.1.2.7 Autres risques

OVHcloud a conclu, et peut continuer à conclure, certaines conventions avec des parties liées

OVHcloud a conclu diverses conventions avec des sociétés contrôlées par M. Octave Klabba, fondateur de la Société et actuel Président de son conseil d'administration, et des membres de la famille de M. Octave Klabba qui sont des actionnaires directs ou indirects de la Société. La famille Klabba contrôle actuellement la Société.

Ainsi, OVHcloud s'approvisionne en composants métalliques pour la fabrication de ses serveurs auprès de la société AixMétal, contrôlée par des membres de la famille Klabba. De même, les murs de l'usine de production de serveurs, du centre de données et du siège social d'OVHcloud situés à Roubaix, en France, appartiennent à des sociétés contrôlées par la famille Klabba et sont loués à OVHcloud.

Bien qu'OVHcloud estime que tous ces accords ont été conclus pour les besoins de son activité courante, à des conditions de marché et selon des termes commercialement raisonnables, elle n'a pas obtenu de proposition pour ces accords auprès de parties non liées. En outre, la flexibilité opérationnelle d'OVHcloud pour modifier ou mettre en œuvre des changements à l'égard de la description ou du prix de services fournis par des parties liées est susceptible d'être limitée : si un accord avec une partie liée est résilié, des perturbations pourraient s'ensuivre lors de la transition, et il ne peut être assuré qu'OVHcloud sera en mesure d'obtenir les mêmes produits au même coût ou à un coût inférieur. En particulier, si OVHcloud rencontre des difficultés avec les composants métalliques fournis par AixMétal, cela pourrait prendre un temps significatif pour trouver un autre fournisseur capable de produire des composants similaires à des conditions équivalentes, et cela serait susceptible d'engendrer un impact sur la capacité d'OVHcloud à fabriquer et déployer de nouveaux serveurs aussi rapidement qu'elle a été historiquement capable de le faire, ce qui pourrait affecter la capacité d'OVHcloud à répondre aux besoins de capacité de ses clients.

Par ailleurs OVHcloud est le fournisseur de services cloud principal de la société Shadow contrôlée par des membres de la famille Klabba. Le chiffre d'affaires issu des contrats conclus avec la société Shadow est important pour OVHcloud (représentant environ 2,1 % du revenu 2022 d'OVHcloud), et comme pour l'ensemble de ses clients, OVHcloud ne peut garantir que ce chiffre d'affaires soit acquis de manière permanente au-delà des engagements contractuels en vigueur. De la même façon les dépenses d'investissements engendrés par ces contrats sont significatives, et leur interruption prématurée affecterait le retour sur investissement attendu.

OVHcloud pourrait conclure d'autres conventions avec des parties liées à l'avenir. Ces conventions seront soumises aux règles d'approbation prévues par le droit français applicable ainsi qu'aux règles internes de validation de OVHcloud (notamment approbation par le Comité exécutif et le cas échéant, par le Conseil d'Administration), mais il ne peut être assuré que, individuellement ou dans leur ensemble, elles seraient conclues à des conditions similaires à celles qu'OVHcloud pourrait obtenir de parties non liées.



2.2 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

Les contrats d'assurance sont soit souscrits par la Société, pour son propre compte et pour le compte de ses filiales, soit directement souscrits par les filiales, par l'intermédiaire de courtiers mandatés pour négocier auprès des principales compagnies d'assurances la mise en place ou le renouvellement des garanties les plus adaptées aux besoins de couverture des risques. Les compagnies d'assurance sont sélectionnées sur le fondement de critères tels que le montant des cotisations, l'étendue des garanties proposées, la capacité à mettre en place des programmes intégrés de type polices masters, la durée de l'engagement, leur disponibilité pour assurer les risques considérés au vu de l'ensemble de leurs autres engagements sur le secteur et le marché considéré ou la faculté à proposer un accompagnement qualitatif afin d'appréhender au mieux la gestion des risques.

OVHcloud adapte sa couverture assurantielle en fonction de l'évolution des risques liés à ses activités habituelles.

Les garanties sont en principe renouvelées chaque année, sauf pour certains contrats à échéance unique souscrits dans le cadre de projets ponctuels couvrant une période donnée. Les contrats d'assurance ayant pour échéance les 6 et 15 octobre 2021 et le 1^{er} janvier 2022 ont été renouvelés. Les contrats d'assurance ayant pour échéance fin août/début septembre 2022 ont été étendus à des garanties identiques ou réévalués selon les besoins, jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'harmoniser les échéances de tous les contrats d'assurance. A la publication de ce document OVHcloud a obtenu un accord de principe quant au renouvellement des polices d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Figure ci-dessous une synthèse des principales polices d'assurance contractées par OVHcloud. OVHcloud privilégie la souscription de polices masters afin de pouvoir mutualiser les garanties au sein du Groupe. Pour des raisons réglementaires ou factuelles telles que la taille d'une filiale ou la nécessité d'obtenir des garanties, OVHcloud a recours à des polices locales ou standalone souscrites directement par ses filiales.

Le Groupe dispose également de polices d'assurance couvrant la responsabilité des dirigeants (police « D&O »), les risques relatifs aux installations de bureaux, à sa flotte automobile, aux déplacements de ses salariés utilisant leur propre véhicule pour des déplacements professionnels et occasionnels, aux missions professionnelles, aux travaux de construction, d'installation d'équipement ou d'aménagement dans ses centres de données ou bureaux ou encore au transport de marchandises (principalement en matériel technologique et informatique). Le Groupe dispose de nombreuses polices d'assurances multirisques habitation couvrant des habitations louées et mises à disposition du personnel lors de déplacements professionnels ponctuels au siège social, mais aussi du cabinet médical du médecin exerçant aussi pour le compte d'OVHcloud. Le Groupe dispose également par l'intermédiaire de ses filiales de nombreuses polices d'assurances couvrant les dommages matériels, la responsabilité civile et employeur et l'indemnisation des salariés, de ses bureaux et centres de données internationaux.

2.2.1 Dommages aux biens

Le contrat d'assurance dommages d'OVHcloud repose sur le principe du « tous risques sauf » garantissant tous les dommages matériels non exclus. Ce contrat est souscrit par la Société et s'applique à certaines filiales présentes en France, en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni.

Ce contrat a été renouvelé le 1^{er} septembre 2021 auprès d'AXA, en tant qu'apréteur avec 35 % des parts du risque et sept coassureurs se partageant 65 % du risque restant et selon les conditions d'un plan de prévention établi et étendu sous les mêmes garanties jusqu'au 31 décembre 2022. A la publication de ce document OVHcloud a obtenu un accord de principe quant au renouvellement des polices d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Cette police d'assurance couvre en particulier les dommages matériels directs des biens garantis d'origine accidentelle, dont les bâtiments, mobiliers, matériel et/ou risques locatifs mobiliers/matériels, les frais et pertes divers consécutifs aux dommages matériels garantis, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile à la suite d'un incendie, une explosion, des dégâts des eaux, d'attentats et d'actes de terrorisme en France ainsi que les frais de reprise d'activité consécutifs aux dommages matériels garantis et les honoraires d'expert suite aux dommages matériels.

L'indemnité maximum due au titre de l'ensemble des préjudices couverts (incluant les dommages directs, les frais de reprise d'activité toutes garanties confondues y compris les frais et pertes et responsabilités) s'élève à 140 millions d'euros par sinistre. Des limites et sous-limites de garanties sont applicables en fonction de la nature du dommage subi ou de la catégorie de bien assuré. La franchise pour tous dommages s'élève à 3 millions d'euros. En l'absence d'installations de protections automatiques conformément aux préconisations d'AXA, cette franchise est portée à 15 millions d'euros pour les sites de Roubaix, Gravelines et Strasbourg, à 6 millions d'euros pour le site de Croix et une franchise additionnelle de 10 millions d'euros pour les sites de Erith (Royaume-Uni) et de Limburg (Allemagne) portant la franchise à 13 millions d'euros, ainsi que de 3 millions d'euros pour le site de Paris 19^e portant la franchise à 6 millions d'euros. Ces franchises seront réduites à 3 millions d'euros lors de l'achèvement d'un programme d'investissement convenu avec les assureurs et selon leurs préconisations, dont le montant est d'ores et déjà inclus dans le budget d'investissement pour les prochains exercices (voir la section 1.4.5 « Objectifs de moyen terme » du présent document d'enregistrement universel). En outre, sur les sites de Roubaix, Gravelines, Strasbourg et Croix, la Société doit maintenir en place trois mesures complémentaires spécifiques relatives aux moyens de prévention incendie (gardiennage, permis de feu et moyens d'intervention en charge dans les locaux), faute de quoi la franchise de base serait augmentée de 100 % en cas de sinistre. Une disposition contractuelle supplémentaire de résiliation de la police d'assurance était donnée à l'assureur lors du renouvellement du 1^{er} septembre 2021. La faculté de résiliation était conditionnée à l'absence de réalisation d'un certain nombre de recommandations d'ordre humain et organisationnel ou de la passation de commandes relatives à la mise en place des protections complètes sur les sites de Roubaix, Strasbourg, Gravelines, Croix, Erith et Limburg, conformément aux préconisations de l'assureur et selon une procédure incluant l'assureur pour la validation de ces projets, avant le 31 décembre 2021. L'ensemble des recommandations d'ordre humain et organisationnel ont été réalisées successivement au 31 décembre 2021 et au 30 avril 2022. AXA a confirmé le 30 avril 2022 que OVHcloud avait donné satisfaction sur ses obligations contractuelles en matière de prévention des risques conformément à ses préconisations, la faculté de résiliation anticipée a donc été annulée.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent notamment les pénalités de retard, les amendes, pénalités et autres sanctions pénales, les pertes de marchés et de clientèle, les pertes d'exploitation et les dommages consécutifs à une épidémie, à une pandémie ou à une épizootie ainsi que les frais et pertes, les pertes d'exploitation et les dommages consécutifs aux mesures administratives, aux mesures sanitaires, à la fermeture totale ou partielle ou au retrait d'autorisation administrative, à l'impossibilité, à la restriction ou à la difficulté d'accès, qui en résultent.

Le montant de la prime du contrat d'assurance pour la période d'assurance du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 sera calculé au prorata et sous réserve de l'augmentation des capitaux assurés dû à l'intégration de nouveaux centres de données sur la police.

2.2.2 Responsabilité civile et cyber

La couverture « responsabilité civile et cyber entreprise risk management pour les technologies de l'information et de la communication » couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité exploitation, produits, professionnelle et de la responsabilité cyber des technologies, en raison de dommages causés aux tiers (incluant les clients), du fait, au cours, ou à l'occasion des activités couvertes par les contrats ainsi que les conséquences pécuniaires liées aux risques cyber. Sont notamment assurées toutes ventes, toutes prestations, tous services et travaux concernant le domaine de l'industrie numérique et de l'hébergement Internet telles que, entre autres, l'hébergement de sites web, de serveurs, de serveurs dédiés, la location de serveurs mutualisés, l'enregistrement de nom de domaine, l'hébergement de données (incluant les données de santé et bancaires), la conception de logiciels ou encore la fabrication de serveurs. La garantie combinée cyber comprend la protection contre toute atteinte à ses systèmes de traitement automatisés des données, à ses propres données et informations confidentielles, ainsi qu'aux données personnelles et confidentielles de tiers, contenues et traitées dans ses systèmes d'information ou dans ceux de ses sous-traitants et prestataires externes, mais également les conséquences pécuniaires liées à un incident cyber et/ou un incident perturbant l'exploitation dont les frais de réponse à incident, les pertes d'exploitation, les frais de rétablissement du système d'information ou encore les rançons et frais de cyber-extorsion.

Ce programme master se décompose en trois contrats d'assurance appelés « lignes » permettant d'obtenir des garanties suffisantes en couverture « responsabilité civile et cyber entreprise risk management ». Les seconde et troisième lignes interviendront en complément et après épuisement total des lignes sous-jacentes, par un ou plusieurs sinistres au cours de la période d'assurance, du montant de garantie cumulé au titre de ces contrats.

Sont couvertes par cette police d'assurance la Société ainsi que ses filiales à l'exclusion des filiales ou installations permanentes implantées aux États-Unis. Les filiales américaines du Groupe bénéficient de leurs propres polices d'assurance. Un contrat combiné de première ligne « responsabilité civile et cyber entreprise » a été souscrit auprès de Chubb à effet au 1^{er} janvier 2022 pour une période d'une année soumise à tacite reconduction. Le montant maximal d'indemnisation des principaux risques, tous dommages confondus, au titre de cette police d'assurance s'élève à la somme de 10 millions d'euros par sinistre pour la responsabilité civile d'exploitation, de 5 millions d'euros par période d'assurance pour la responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile du fait des produits et de 5 millions d'euros par période d'assurance et par sinistre pour les pertes pécuniaires liées à un risque cyber.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent notamment, les frais de notification, les frais en cas d'e-menaces et les frais d'assistance en cas d'enquête de l'autorité de protection des données à caractère personnel, les amendes, pénalités et autres sanctions pénales, diverses atteintes à l'environnement ou encore les dommages résultant de la collecte prohibée, de la conservation prohibée ou de l'utilisation prohibée de données personnelles.

Les exclusions sont conformes aux standards de marché et incluent entre autres la faute intentionnelle (sauf celle émanant de préposés), le dommage matériel, le non-respect des recommandations spécifiques d'une autorité légalement constituée ou encore la guerre et le terrorisme (le cyber-terrorisme étant couvert).

Un contrat combiné de seconde ligne « responsabilité civile et cyber entreprise » a été souscrit auprès de CNA à effet au 1^{er} janvier 2022 pour une période d'une année soumise à tacite reconduction. Le montant maximal d'indemnisation des principaux risques, tous dommages confondus, au titre de cette police d'assurance s'élève à la somme de 10 millions d'euros par sinistre pour la responsabilité civile d'exploitation, de 5 millions d'euros par période d'assurance pour la responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile du fait des produits et de 5 millions d'euros par période d'assurance et par sinistre pour les pertes pécuniaires liées à un risque cyber.

Un contrat de troisième ligne « responsabilité civile professionnelle » a été souscrit auprès de Ergo à effet au 1^{er} janvier 2022 pour une période d'une année soumise à tacite reconduction. Le montant maximal d'indemnisation des principaux risques, tous dommages confondus, au titre de cette police d'assurance s'élève à la somme de 5 millions d'euros par période d'assurance pour la responsabilité civile d'exploitation, après livraison, travaux ou réception et pour la responsabilité civile professionnelle, tous risques confondus.

Plusieurs franchises sont applicables dont 50 milliers d'euros pour les dommages matériels et immatériels et 250 milliers d'euros pour les dommages autres que corporels, titre de la responsabilité professionnelle et responsabilité civile du fait des produits pour des dommages matériels, immatériels et corporels, y compris pour les garanties pécuniaires liées aux risques cyber.

Le montant de toutes les primes du programme master « responsabilité civile et cyber entreprise » pour la période d'assurance du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'élève à 838 milliers d'euros TTC.

2.2.3 Responsabilité des dirigeants et introduction en bourse

La Société a mis en place une couverture spécifique en vue de se prémunir contre la responsabilité qu'elle et ses dirigeants pourraient encourir dans le cadre de son activité mais également dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Groupe a conclu un contrat de première ligne auprès d'AXA-XL à effet au 15 octobre 2021 pour une période d'une année. Les contrats de deuxième, troisième, quatrième et cinquième lignes ont été conclus avec les compagnies AIG Europe, BHSI, Beazley et Zurich. Le plafond de garantie au titre de chacun de ces contrats est de 10 millions d'euros.

Ce contrat a été renouvelé le 15 octobre 2022 pour une année, à des conditions normales de marché mais ne comportera plus la garantie relative aux réclamations boursières liées à l'introduction en bourse qui n'a été mise en place que pour une année.



2.3 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

2.3.1 Cadre organisationnel de la gestion des risques

La gestion opérationnelle des risques relève des directions éthique et conformité et protection des données, placées sous le contrôle de la direction juridique, ainsi que des directions qualité, santé, environnement et sécurité des systèmes d'information, placées sous le contrôle de la direction des opérations.

Éthique et Conformité

Le Groupe porte une attention stricte à la conformité de ses procédures et des pratiques de ses salariés aux réglementations applicables. Le Groupe a ainsi déployé des codes éthique et anti-corruption avec des formations associées. Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses collaborateurs aux sujets de *whistleblowing*, dans le cadre notamment des mesures mises en place conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »). Une plateforme accessible à tout moment a été mise en place sur laquelle les collaborateurs peuvent déclarer tout acte observé violant le code éthique du Groupe : « ROGER » (*Respect OVHcloud Guidelines and Ethical Rules*).

Protection des Données

Sous la supervision de son délégué à la protection des données (DPO), le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de protection des données personnelles. Une politique d'utilisation des données à caractère personnel a été établie qui décrit précisément les traitements qu'OVHcloud peut être amené à réaliser sur les données concernant les clients, fournisseurs et partenaires, ainsi que les conditions de leur réalisation.

Dans le cadre des traitements visés par la politique d'utilisation des données à caractère personnel, OVHcloud se conforme, en qualité de responsable de traitement, à la réglementation en vigueur, notamment au RGPD, ainsi qu'à toute réglementation des États membres de l'Union européenne qui trouverait à s'appliquer auxdits traitements, notamment la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée.

À ce titre, OVHcloud s'engage notamment à :

- ▶ ne collecter que des données à caractère personnel nécessaires dans le cadre des finalités susvisées ;
- ▶ mettre en œuvre des processus de nature à s'assurer de l'exactitude et de la mise à jour des données utilisées dans le cadre desdits traitements, ainsi que de leur effacement lorsqu'elles sont plus utiles aux finalités poursuivies ;
- ▶ ne pas traiter les données à caractère personnel en sa possession pour d'autres finalités que celles mentionnées dans le cadre de la présente politique, sauf à obtenir le consentement des personnes concernées, ou à les en informer préalablement concernant les traitements fondés sur d'autres fondements légaux que le consentement ;
- ▶ documenter les traitements réalisés au sein d'un registre et procéder à toutes les analyses d'impact nécessaires préalablement à leur mise en œuvre ;

- ▶ mettre en place un processus de gestion des incidents et des violations de données, et en cas de violation, notifier l'autorité de protection dans les conditions de l'article 33 du RGPD, et informer les personnes concernées, conformément à l'article 34 du RGPD lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés ; ainsi que
- ▶ mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de nature à protéger les données à caractère personnel contre les risques de sécurité, telles que définies dans la politique de sécurité des systèmes d'information d'OVHcloud.

Sécurité des Systèmes d'Information

La sécurité de l'information fait l'objet d'un programme et d'engagements développés au sein de la politique de sécurité des systèmes d'information d'OVHcloud (« ISSP »). Cette politique met en avant des principes d'application dont les principaux sont les suivants :

- ▶ déployer une approche industrielle, à grande échelle, de la sécurité ;
- ▶ placer OVHcloud comme un acteur de confiance dans l'écosystème ;
- ▶ opérer un cloud sécurisé pour tous ;
- ▶ mise en place de systèmes de management de la sécurité (ISMS) et de la vie privée (PIMS) ;
- ▶ approche de la sécurité par les risques ;
- ▶ démonstration de la sécurité *via* la certification, le contrôle interne et l'audit externe ;
- ▶ réponse unifiée aux incidents de sécurité et aux violations de données à caractère personnel ;
- ▶ intégration des enjeux de sécurité et de protection de la vie privée dans l'évolution des produits ; et
- ▶ évaluation de la sécurité et mise en place d'amélioration continue.

La politique de sécurité des systèmes d'information (« **PSSI** »), sous la responsabilité du directeur de la sécurité des systèmes d'information (« **CISO** »), est revue par le comité exécutif qui vérifie l'adéquation de son contenu avec les objectifs stratégiques du Groupe. Elle est révisée une fois par an. La PSSI s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe, aux salariés, aux fournisseurs, aux prestataires, aux sous-traitants et aux utilisateurs du système d'information, quel que soit leur statut.

Sous la responsabilité du directeur de la sécurité des systèmes d'information (« **CISO** »), l'équipe sécurité d'OVHcloud est elle-même composée de trois équipes :

- ▶ Sécurité des outils, en charge de développer et opérer les outils support de la politique de sécurité ;
- ▶ Sécurité des opérations, en charge de veiller à la mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité au sein des opérations et à la mise en œuvre de processus formels de gestion de la sécurité, d'apporter son soutien à l'intégration des outils de sécurité et à l'alignement des dispositifs de sécurité au sein de l'entreprise ; et
- ▶ Sécurité.cert, en charge de surveiller les sources de menaces, d'identifier les outils de cyberattaque et les méthodes pour les anticiper, et de gérer les incidents de sécurité.

OVHcloud veille à la sensibilisation des employés aux enjeux de la sécurité informatique et, plus particulièrement, aux enjeux de la cybersécurité. Dans cette optique, le Groupe mène régulièrement des campagnes de simulations d'attaques cyber (*phishing*) conçues sur la base de scénarios sophistiqués. Les dernières campagnes ont montré des résultats de très bon niveau avec un taux de succès de 91 %.

Qualité, Santé, Environnement

Au travers de sa politique Santé et Sécurité, OVHcloud encadre la mise en œuvre des mesures visant à offrir des espaces de travail sûrs et sains pour tous ses employés et parties prenantes, ses sites et ses produits. La politique de gestion des risques industriels du Groupe s'articule autour de deux axes : (i) la prévention par des audits réalisés par des organismes extérieurs sur chacun des sites qui donnent lieu à l'élaboration de rapports avec des recommandations tant humaines que matérielles et (ii) la protection par l'élaboration de plans de réduction des risques, intégrant des investissements à court et moyen terme ainsi que des actions d'organisation ou de management.

Enfin, le comité d'audit de la Société joue un rôle en matière de gestion des risques et de contrôle interne. Il s'assure de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, d'identification, de couverture et de gestion des risques de la Société relatifs à ses activités et à l'information comptable financière et extra-financière. La cartographie des risques du Groupe et les plans d'action mis en œuvre font l'objet d'un reporting deux fois par an, effectué par le directeur financier du Groupe.

2.3.2 Contrôle interne

Le présent document d'enregistrement universel qui comprend le rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société à l'assemblée générale comprend des informations sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce, et sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociaux en matière de développement durable, de diversité et de lutte contre les discriminations, conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce.

2.3.2.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Afin de faire face aux risques identifiés et présentés dans la partie précédente, OVHcloud s'est doté d'une gouvernance, de règles, politiques et procédures constituant son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Dispositif de contrôle interne

Conformément au cadre de référence de l'AMF, sous la responsabilité du Directeur général du Groupe, le dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe repose sur un ensemble de moyens, de politiques, de comportements, de procédures et d'actions adaptées, visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser :

- ▶ la conformité aux lois et réglementation en vigueur ;
- ▶ l'application des instructions, orientations et règles fixées par la direction ;
- ▶ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ▶ la qualité et fiabilité des informations financières et comptables.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, analyser et gérer les principaux risques de la Société.

Plus généralement, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif est mis à jour régulièrement, selon un processus d'amélioration continue, afin de mesurer au mieux le niveau de risque auquel le Groupe est exposé, ainsi que l'efficacité des plans d'action mis en place pour y faire face.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ne peut néanmoins fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination totale des risques et notamment :

- ▶ aux cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permettent d'éluder le dispositif de contrôle en place ;
- ▶ aux cas de fraude délibérée du management ;
- ▶ au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, serait plus onéreuse que le risque qu'il est censé pallier ;
- ▶ par ailleurs, dans la poursuite des objectifs précités, il va de soi que les entreprises sont confrontées à des événements et aléas qui sont indépendants de leur volonté (évolution imprévue des marchés et de la concurrence, évolution imprévue de la situation géopolitique...).

2.3.2.2 Organisation générale et procédures du contrôle interne

L'environnement de contrôle interne repose notamment sur des valeurs régissant le comportement et l'éthique des collaborateurs et des tiers au Groupe. Afin de diffuser ces valeurs le Groupe a mis en place les chartes et code de conduites suivant :

- ▶ Code éthique et anticorruption régissant les règles de comportements des collaborateurs mais aussi des partenaires / fournisseurs.
- ▶ Plateforme de signalement permet de signaler les comportements contraires au référentiel éthique et toute situation ou fait grave constatés dans l'entreprise ou chez nos partenaires/fournisseurs en toute confiance et confidentialité.
- ▶ Valeurs d'OVHcloud partagées par l'ensemble des collaborateurs dont notamment l'obligation d'agir responsablement, éthiquement. Ces valeurs fondatrices contribuent à la diffusion d'une culture d'entreprise respectueuse.
- ▶ Chartes informatique et communication et sécurité comprenant l'ensemble des règles et bonnes pratiques en matière de sécurité physique et logique des moyens informatiques du Groupe par les usagers.
- ▶ Charte de déontologie boursière, mise en place en 2021, conforme aux instructions de l'AMF, définit les obligations incombant aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Par ailleurs l'organisation du contrôle interne s'appuie sur divers acteurs tout au long de la chaîne de décision et de responsabilité, notamment les collaborateurs, le comité exécutif mais aussi les organes de supervision comme le Conseil d'Administration ou les Comités. Notamment le comité d'audit de la Société joue un rôle en matière de gestion des risques et de contrôle interne. Il s'assure de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, d'identification, de couverture et de gestion des risques de la Société relatifs à ses activités et à l'information comptable financière et extra-financière.



Le contrôle interne s'appuie particulièrement sur :

- ▶ La direction juridique Groupe conseille et assiste les directions opérationnelles et les filiales, sur les affaires juridiques significatives.
- ▶ La direction fiscale Groupe conseille et assiste les directions opérationnelles et les filiales, sur les affaires fiscales significatives.
- ▶ La direction des opérations financières Groupe s'assure de la mise en œuvre et du respect des procédures de reporting et d'établissement des comptes consolidés.
- ▶ La direction des ressources humaines Groupe conseille et veille à la conformité des pratiques internes aux lois et aux réglementations relevant du droit social.
- ▶ La direction des Opérations du Groupe procède à des analyses spécifiques de risques et propose des plans d'actions en matière de sécurité, de sûreté et de continuité d'exploitation.

Enfin les Commissaires aux Comptes prennent connaissance du dispositif de contrôle interne et des risques identifiés par le Groupe dans l'évaluation.

2.3.2.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le pilotage de la fonction comptable et financière de d'OVHcloud est assuré par la Direction Financière du Groupe, qui rend compte directement à la Direction générale.

Les attributions de la Direction Financière Groupe recouvrent principalement la production des comptes, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière et aux achats.

Les IFRS, règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont présentées dans les notes aux comptes consolidés du présent document. Le Comité d'audit s'assure à chaque arrêté comptable de leur permanence auprès de la Direction Financière et des Commissaires aux comptes.

Chaque semestre, après examen par le comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes semestriels, annuels sur lesquels les Commissaires aux Comptes sont appelés à se prononcer.

Les systèmes d'information

Les systèmes d'information comptables et financiers déployés au sein du Groupe ont pour objectif de satisfaire aux exigences de conformité, de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

OVHcloud déploie progressivement SAP pour être le seul système d'information et de gestion des données de gestion financière et de comptabilité. Ainsi au cours de l'exercice 2022, le Groupe a déployé SAP dans ses principales filiales en France, au Canada et aux Etats-Unis. Le déploiement dans les autres géographies se poursuivra au cours de l'exercice 2023. L'utilisation d'un outil unique permet de garantir une cohérence pour le traitement, la comparaison et le contrôle des informations comptables et financières. Par ailleurs OVHcloud utilise ViaReport pour les données de consolidation.

Afin de renforcer le contrôle interne des systèmes, la direction Organisation et Systèmes d'information a renforcé le dispositif de séparation des tâches et a amélioré les contrôles des droits d'accès, à travers une revue annuelle formalisée sur tout le périmètre du Groupe.

La Communication financière

La Direction de la Communication financière et des Relations investisseurs, placée sous la supervision du Directeur Financier, gère la communication financière du Groupe.

Le Groupe diffuse l'information financière par différents moyens et notamment :

- ▶ les communiqués de presse ;
- ▶ le Document d'enregistrement universel ;
- ▶ la présentation des résultats semestriels et annuels.

Le site Internet du Groupe a une rubrique dédiée Investisseurs qui regroupe les éléments précédemment cités ainsi que d'autres éléments à caractère réglementaire ou d'information.

Les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, les commissaires aux comptes formulent des remarques. Au moment qu'ils jugent approprié, les commissaires aux comptes communiquent à la direction, au niveau de responsabilité approprié, les faiblesses du contrôle interne identifiées au cours de l'audit qu'ils estiment d'une importance suffisante pour mériter son attention, sauf s'ils considèrent cette démarche inappropriée en la circonstance. Ils effectuent cette communication par écrit lorsqu'elle porte sur des faiblesses qu'ils estiment significatives. Les commissaires aux comptes communiquent les faiblesses significatives du contrôle interne aux organes mentionnés à l'article L. 823-16 du Code de commerce, au moment qu'ils jugent approprié, par écrit.

Dans le cadre de leur mission permanente, les commissaires aux comptes audient les comptes et états, annuels et semestriels, des entités consolidées. L'établissement des comptes consolidés annuels du Groupe est réalisé par la direction des opérations financières sous la responsabilité du directeur financier du Groupe. Le Directeur Général et le directeur financier et du Groupe certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés en signant une lettre d'affirmation adressée aux commissaires aux comptes.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE /DPEF/ /RFA/

	Démarche RSE	56	3.3	Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société	79
	Des échanges ouverts et réguliers avec les parties prenantes	58			
	Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE	60	3.3.1	Attirer et faire grandir les talents dans une aventure collective au sein d'une entreprise diverse et inclusive	79
3.1	Garantir la liberté et la souveraineté des données	67	3.3.2	Collaborer et développer des coalitions avec les parties prenantes de l'écosystème du cloud européen	85
3.1.1	Défendre la souveraineté des données, la sécurité et la confidentialité	67	3.3.3	Favoriser l'ancrage local et l'engagement sociétal	86
3.1.2	Garantir la liberté de choix et la réversibilité	70	3.4	Application de la taxonomie européenne aux activités du Groupe	88
3.1.3	Donner accès au meilleur du cloud au plus grand nombre en toute transparence	71			
3.2	Être pionnier du cloud durable	72	3.5	Méthodologie et périmètre des indicateurs de performance extra-financière	91
3.2.1	Inscrire l'innovation au cœur du modèle industriel d'OVHcloud	72			
3.2.2	Contribuer au Net Zéro planétaire d'ici 2030	74	3.6	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	96
3.2.3	Communiquer et sensibiliser sur l'impact total du cloud pour guider les choix en matière de consommation	78			

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires d'OVHcloud est détaillé en introduction du présent document d'enregistrement universel.

Démarche RSE

Au cours de l'exercice fiscal 2022, OVHcloud a entrepris un travail visant à structurer sa démarche RSE. Avec près de 2 800 collaborateurs et une empreinte industrielle et commerciale mondiale, le Groupe a pleinement conscience de sa responsabilité dans un monde où les données ont un impact majeur sur les vies privées, sociales et professionnelles, sur les plans économique, géopolitique, éthique et environnemental. Elles impactent les relations entre les personnes et leur utilisation traduit une vision du monde et le type de société dans lequel chacun souhaite vivre. Porté par son ambition : « *leading the data revolution for a responsible future* » (conduire la révolution des données pour un avenir responsable), OVHcloud s'est donné pour mission de construire un cloud ouvert et de confiance, permettant aux entreprises et à la société de tirer le meilleur parti de la révolution des données tout en minimisant ses impacts environnementaux.

Cette vision et la mission qui lui est associée se traduisent par une politique RSE, étroitement intégrée à la stratégie du Groupe. Cette politique s'articule autour de trois piliers d'engagement qui se déclinent chacun à leur tour en trois axes d'action :

► Garantir la liberté et la souveraineté des données

OVHcloud est au cœur de la révolution numérique, qui ouvre la voie à une multitude d'opportunités en matière d'applications et de technologie. Dans ce contexte, le Groupe propose à ses clients des solutions cloud couvrant l'ensemble de leurs usages, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur transformation numérique, de leur permettre d'innover en construisant des applications « *cloud native* » ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Dans l'accomplissement de cette mission, le Groupe offre à ses clients la liberté de construire leurs projets les plus ambitieux, dans un environnement cloud sécurisé, conforme et durable, suivant trois axes d'action :

- Défendre la souveraineté des données, la sécurité et la confidentialité ;
- Garantir la liberté de choix et la réversibilité ;
- Offrir un prix prévisible et transparent.

► Être pionnier du cloud durable

A l'avant-garde du cloud durable, OVHcloud intègre la durabilité au cœur de son modèle d'affaires depuis sa création, visant à minimiser son impact environnemental à chaque étape. L'action environnementale d'OVHcloud s'articule autour de trois axes :

- Inscrire l'innovation au cœur de son modèle industriel ;
- Contribuer au Net Zéro planétaire d'ici 2030 ;
- Sensibiliser les parties prenantes à l'ensemble des impacts du cloud, afin d'enclencher une démarche collective de réduction de l'empreinte environnementale.

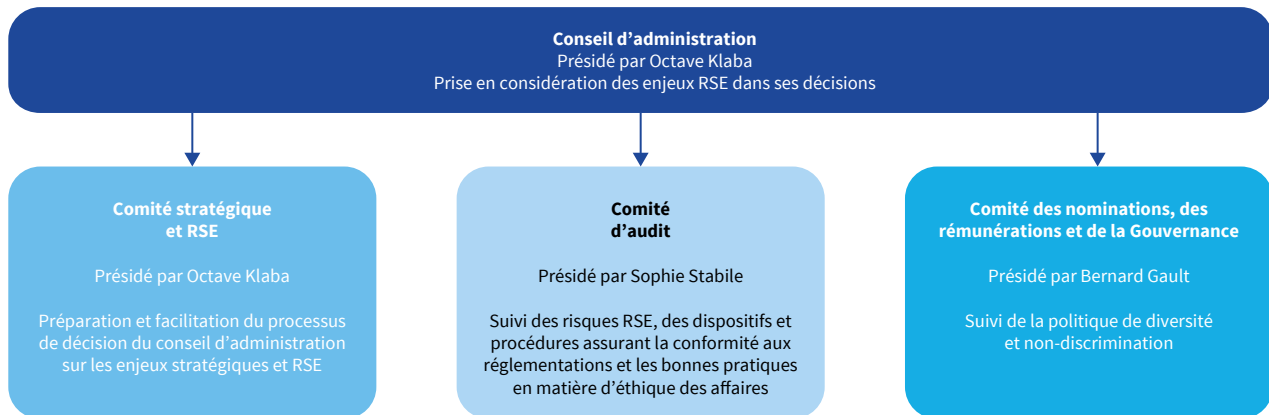
► Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société

Chez OVHcloud tout commence par l'humain. Les femmes et les hommes font sa richesse : ce sont les talents qui assurent sa réussite. Le « travailler ensemble » est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. Cette dimension collective trouve son prolongement dans son écosystème, et dans la volonté de faire grandir toute la filière du cloud européen. Ce troisième pilier d'engagement se décline en trois voies d'action :

- Attirer et faire grandir les talents dans une aventure collective au sein d'une entreprise diverse et inclusive ;
- Collaborer et développer des coalitions avec les parties prenantes de l'écosystème du cloud européen ;
- Favoriser l'ancrage local et l'engagement sociétal en œuvrant à l'insertion par le numérique.

Gouvernance RSE

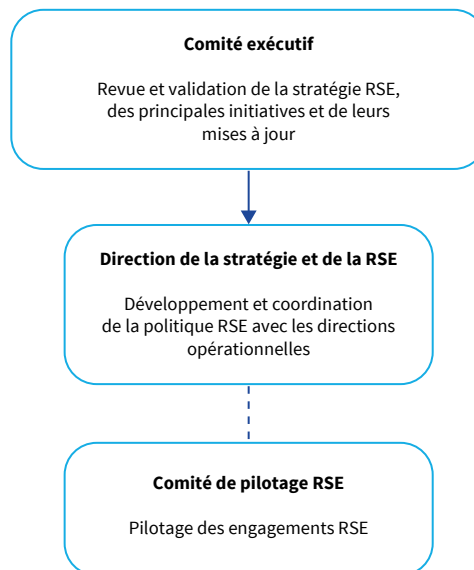
Pour piloter ses ambitions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), OVHcloud a mis en place une gouvernance dédiée, étroitement associée au pilotage de la stratégie globale du Groupe.



3

Principaux sujets RSE examinés par le Conseil d'administration et ses comités en FY2022

Stratégie environnementale : approche, positionnement, indicateurs clés, plan d'action
Participation au code de conduite de l'UE pour l'efficacité énergétique dans les Data centres d'ici 2030
Mise en place et suivi de la politique de diversité du conseil d'administration
Mise en place d'un plan d'actionnariat salarié
Surveillance et mise en place de procédures afin de prévenir tout risque lié à la cybersécurité



Le **conseil d'administration** s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Les priorités et objectifs à moyen terme en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise ont été approuvés par le conseil d'administration en 2022. Leur suivi est assuré en s'appuyant sur les travaux de ses comités.

Instauré dès l'introduction en bourse du Groupe en 2021, le **comité stratégique et RSE** a la mission de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du conseil d'administration sur les enjeux stratégiques et RSE. En matière RSE, il a notamment la charge de :

- ▶ S'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- ▶ Examiner la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- ▶ Examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ;
- ▶ Examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre.

Le **comité d'audit** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, incluant les risques en matière RSE, ainsi que de l'examen et du suivi des dispositifs et procédures en place pour garantir la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques en matière d'éthique, de concurrence, de fraude et de corruption et plus globalement de conformité aux réglementations en vigueur.

Enfin le **comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** se charge, entre autres missions, de la revue annuelle de la politique de diversité du conseil d'administration ainsi que du suivi du taux de parité, de l'âge et de la diversité des compétences.

Le rôle et les travaux du comité d'administration et de ses comités sont détaillés dans les sections 4.1.5 et 4.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La **direction de la stratégie et de la RSE**, rattachée au Directeur général, a la charge de l'implémentation des grandes orientations stratégiques du Groupe, qu'elle contribue à définir, ainsi que du développement et de la coordination de la politique RSE, avec pour objectif d'engager l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue, de valoriser ses engagements et de mesurer les effets du programme RSE. La directrice de la stratégie et de la RSE, qui est membre du comité exécutif, rend régulièrement compte à celui-ci des avancées du programme RSE, de ses principales initiatives et de leurs mises à jour.

Les engagements du programme RSE sont élaborés et suivis par le **comité de pilotage RSE**. Présidé par la directrice de la stratégie et de la RSE, il est composé d'une équipe RSE centrale et de représentants des directions opérationnelles associées à l'implémentation du plan d'action RSE. Le comité se réunit à un rythme hebdomadaire afin de définir, suivre et ajuster les plans d'action RSE.

Des échanges ouverts et réguliers avec les parties prenantes

Parties Prenantes	Moyens favorisant le dialogue
Clients	OVHcloud s'attache en permanence à développer une relation de confiance avec ses grands clients et entretient un dialogue régulier avec ceux-ci
	▶ Une fois par mois, les responsables de compte et les « Technical Account Managers » (TAM) organisent un comité opérationnel avec chacun des grands clients dont ils sont en charge. Les objectifs poursuivis : revoir la perception et la mesure de la qualité des services fournis, vérifier que la promesse initiale est tenue et présenter les nouveautés de la roadmap OVHcloud
	▶ Une à deux fois par an, un comité stratégique est organisé, réunissant un ou plusieurs membres du comité exécutif d'OVHcloud, « sponsors » des principaux clients du Groupe, ainsi que des représentants du management de ses clients. Ces échanges permettent de s'assurer de l'alignement de la proposition de services OVHcloud avec la trajectoire stratégique de ses clients
	▶ De manière ad hoc, OVHcloud fait intervenir des experts pour faciliter la compréhension, l'adoption et l'amélioration des solutions. Pour ces interventions ciblées, le Groupe s'appuie sur une équipe de « Customers Success Managers » et de « Solutions Architects » apportant des services support de haut niveau.
	▶ OVHcloud organise des événements annuels dédiés tels que OVHcloud « Engage » ou « Ecosystem Experience », fédérant son réseau de partenaires technologiques, industriels et commerciaux, contribuant à enrichir la réflexion de ses clients sur la transformation digitale et la migration dans le cloud

Parties Prenantes

Moyens favorisant le dialogue

Fournisseurs

- OVHcloud travaille à établir une relation partenariale de confiance avec ses fournisseurs.
- ▶ Les équipes achats d'OVHcloud sont en contact quotidiennement avec l'ensemble des partenaires fournisseurs pour échanger sur les performances, les prix, la qualité de leurs produits, les délais de livraison ainsi que sur l'empreinte carbone de leurs produits ou services.
 - ▶ Chaque trimestre, une équipe pluridisciplinaire rassemblant des représentants des équipes produits, approvisionnement, qualité et achats, rencontre les fournisseurs stratégiques afin de réaliser un suivi opérationnel
 - ▶ Chaque année, OVHcloud examine le Top 25 de ses fournisseurs à l'aune de 7 critères (*Security, Technology, Quality, Responsiveness, Delivery, Costs, Environment*). Un plan d'action est ensuite co-construit avec chaque fournisseur en vue d'améliorer la performance globale. En parallèle, afin de récompenser les plus performants, OVHcloud organise tous les ans une remise de trophée sur un ou plusieurs des 7 critères cités plus haut
 - ▶ Des rencontres entre les membres du comité exécutif, le directeur des achats d'OVHcloud, et les représentants du management des principaux fournisseurs (actifs et potentiels) en Asie et aux Etats-Unis sont organisées deux fois par an afin de partager les objectifs, les roadmaps et développer les partenariats auprès des fournisseurs clés.
 - ▶ Les fournisseurs clés sont invités à participer aux éditions annuelles de l'« Ecosystem Expérience », événement dédié aux clients et partenaires du Groupe, leur offrant l'opportunité d'être pleinement associés aux enjeux d'OVHcloud

Collaborateurs

- ▶ Les partenaires sociaux sont au cœur du dialogue chez OVHcloud grâce à des échanges réguliers, constructifs et transparents.
- ▶ Afin de fédérer et d'engager plus largement les collaborateurs, la Communication interne et les Ressources humaines organisent régulièrement des événements, avec pour principe que chaque voix compte et doit pouvoir être entendue. Que ce soit sur des sujets du quotidien ou sur les enjeux les plus stratégiques de l'entreprise, les collaborateurs sont régulièrement consultés via :
 - Des enquêtes d'engagement 2 fois par an,
 - Des ateliers sur des sujets clés comme la culture et le télétravail, dans une approche consultative et ouverte au dialogue en vue de futures prises de décision,
 - Un programme global pour l'identification et la prévention des risques psychosociaux
 - Une plateforme accessible à tous où sont partagées les informations de l'entreprise,
 - Des échanges réguliers et interactifs avec la Direction Générale (visioconférence mensuelle, interventions sur site une fois par an minimum) visant à expliquer les projets et priorités du Groupe
- ▶ OVHcloud est engagé en faveur de l'égalité professionnelle
 - L'index de l'égalité femmes-hommes en France à fin 2021 obtient une note globale de 83/100
 - Depuis 2019, OVHcloud publie un rapport sur l'écart salarial homme-femme en France

Actionnaires / Investisseurs

- ▶ OVHcloud a pour objectif d'établir une relation de confiance, dans la durée, avec sa communauté financière.
- ▶ OVHcloud répond à ses obligations de reporting auprès de la communauté financière dans le respect des meilleures pratiques, notamment en diffusant des communiqués de presse pour ses publications de chiffre d'affaires et de résultats, en français et en anglais, et en organisant des conférences téléphoniques avec son directeur général et son directeur financier
- ▶ Le management d'OVHcloud et l'équipe relations investisseurs participent à plusieurs conférences et roadshows tout au long de l'année, afin de rencontrer régulièrement les investisseurs et actionnaires
- ▶ Le dialogue avec les actionnaires est également assuré à l'occasion de l'Assemblée Générale
- ▶ Enfin, dans le cadre de son Document d'Enregistrement Universel, OVHcloud partage en toute transparence ses performances et sa gestion des risques extra-financiers.

Pouvoirs publics

- ▶ OVHcloud, proactivement et lorsqu'il est sollicité, contribue aux débats des pouvoirs publics (administrations, autorité de régulation, parlementaires, etc.) concernant ses activités et les enjeux de son secteur (souveraineté numérique ; dynamique concurrentielle du marché ; empreinte environnementale du cloud). Le Groupe partage sa vision et des détails techniques sur ses activités dans l'objectif d'influencer la décision publique. Le Groupe partage ses positions/proposition directement auprès de ces acteurs ou en lien avec des associations représentatives et son écosystème de partenaires.
- ▶ OVHcloud organise également, proactivement ou à leur demande, des visites de ses infrastructures (centres de données, usines de production de serveurs) pour acculturer les pouvoirs publics à la réalité opérationnelle de ses activités).

Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE

OVHcloud a mis au point une cartographie des risques Groupe en 2020, revue et mise à jour en 2022 (se référer au chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel pour une description des facteurs de risque Groupe), et a construit sa première matrice de matérialité en 2022.

Analyse de matérialité

En 2022, OVHcloud a construit sa première matrice de matérialité en interrogeant ses parties prenantes externes et internes, en vue de déterminer les enjeux RSE les plus matériels pour le Groupe, c'est-à-dire ceux qui ont ou pourraient avoir une incidence sur la capacité du Groupe à créer ou protéger de la valeur financière et extra-financière, pour lui-même et ses parties prenantes.

Cet exercice s'est déroulé en quatre étapes : identification des enjeux RSE potentiels, confrontation de ces enjeux avec les parties prenantes externes et internes, consolidation des résultats et principaux enseignements tirés de l'analyse de ces résultats.

Identification des enjeux

OVHcloud a défini une liste de 24 enjeux RSE potentiels, subdivisés en trois catégories : environnement, conduite des affaires et social / sociétal.

ENVIRONNEMENT	CONDUITE DES AFFAIRES	SOCIAL / SOCIÉTAL
1. Trajectoire bas carbone	9. Sécurisation des approvisionnements stratégiques	18. Diversité et inclusion
2. Affichage environnemental et transparence carbone des offres et services	10. Chaîne d'approvisionnement responsable	19. Attractivité et fidélisation des talents
3. IT for green	11. Fiabilité et confiance client	20. Santé, sécurité au travail et bien-être des employés
4. Résilience au changement climatique et aux risques physiques	12. Prix transparents et prédictibles	21. Juste rémunération pour tous (employés, fournisseurs et sous-traitant)
5. Innovation & R&D pour green IT	13. Réversibilité et interopérabilité complète	22. Qualité du dialogue social
6. Gestion efficiente de l'énergie	14. Éthique des affaires, transparence et gouvernance	23. Impact sur les bassins d'emploi locaux
7. Gestion responsable de l'eau	15. Politique d'influence positive	24. Contribution à la transition numérique et accessibilité du numérique
8. Eco-design, économie circulaire et cycle de vie du hardware	16. Souveraineté des données, respect des données, gouvernance de la donnée	
	17. Cybersécurité et protection des données	

Entretiens avec les parties prenantes

OVHcloud a confronté cette liste d'enjeux potentiels à ses parties prenantes internes et externes au cours d'entretiens, menés notamment auprès de ses clients, fournisseurs, investisseurs, représentants de son écosystème (associations, ONG, partenaires, ...) ainsi que les directeurs et responsables du Groupe, dont le Comité Exécutif, afin de récolter leur point de vue et leurs attentes vis-à-vis de chacun des enjeux. Les entretiens ont été conduits par les équipes d'OVHcloud, à l'exception des investisseurs, consultés par le biais d'une étude de perception réalisée par un prestataire externe. OVHcloud a par ailleurs consulté ses collaborateurs (hors Comité exécutif et autres responsables) à travers un sondage en ligne.

Un guide d'entretien a été construit pour encadrer les différents entretiens. Ce guide a servi de base pour établir l'outil de sondage en ligne.

La question centrale portait sur la notation des enjeux en fonction du niveau d'attente pour chacun d'eux, selon la grille suivante :

- ▶ 0 : pas d'attente. OVHcloud n'a pas à s'engager particulièrement sur cet enjeu ;
- ▶ 1 : limité. Enjeu pour lequel OVHcloud peut mettre en place quelques actions, sans pour autant les intégrer à sa stratégie ;
- ▶ 2 : important. OVHcloud devrait adopter une politique, des objectifs et un plan d'action concernant cet enjeu ;
- ▶ 3 : prioritaire. Cet enjeu doit constituer une priorité stratégique majeure pour OVHcloud.

Au total, 231 personnes ont été consultées dont :

- ▶ Management (représenté sur l'axe des abscisses de la matrice)
 - Le Président du conseil d'administration
 - 18 représentants de la direction dont le directeur général et l'ensemble du comité exécutif ainsi que les principaux directeurs de zone

- ▶ Parties Prenantes (représentées sur l'axe des ordonnées de la matrice)

- 34 représentants des parties prenantes externes : clients, fournisseurs, pouvoirs publics, investisseurs, membres de l'écosystème d'OVHcloud (associations, partenaires, ONG, ...)
- 178 salariés consultés par sondage

Biais méthodologiques

La voix des pouvoirs publics a été exprimée par la personne responsable des affaires publiques chez OVHcloud.

Concernant les investisseurs, la notation a été faite en transposant l'étude de perception « Investisseurs ESG » 2022 réalisée par un prestataire externe sur une grille de notation similaire et une liste d'enjeux un peu plus restreinte.

Consolidation des résultats et formalisation de la matrice

L'analyse des données quantitatives et qualitatives a été réalisée avec l'appui d'un cabinet de conseil en RSE, selon la méthodologie suivante :

- 1. Consolidation des résultats :** Concernant les parties prenantes internes et externes, la notation moyenne des enjeux a été établie sur la base d'une équi-pondération des résultats au sein de chaque catégorie de parties prenantes, puis entre les catégories. Pour le management, les notations attribuées par le Président et le Directeur général ont fait l'objet d'une surpondération par rapport aux réponses des représentants de la direction ;
- 2. Formalisation de la matrice :** Les notations ainsi obtenues ont permis de placer chaque enjeu sur l'axe des abscisses (moyenne attribuée par le management) et sur l'axe des ordonnées (moyenne attribuée par les parties prenantes internes et externes) ;
- 3. Analyse des résultats :** les enseignements clés sont tirés de la compilation et l'analyse (corrélations, dispersions, classements des enjeux, comparaison selon les parties prenantes) des résultats.

UN FORT ALIGNEMENT ENTRE LE MANAGEMENT ET LES PARTIES PRENANTES

ATTENTES
DES PARTIES PRENANTES



24 enjeux classés en 3 catégories :

- Environnement
- Conduite des affaires
- Social

IMPACT SUR L'ENTREPRISE
(MANAGEMENT)

* Pour le libellé détaillé des enjeux, se reporter au tableau dans la section consacrée à l'identification des enjeux page 60.

Principaux enseignements

- ▶ Les parties prenantes internes et externes sont globalement alignées sur les enjeux les plus matériels, notamment ceux liés au cœur de métier du Groupe, signe d'une bonne compréhension entre OVHcloud et son écosystème. Il s'agit des enjeux relatifs à la souveraineté des données, la trajectoire bas carbone, la gestion efficiente de l'énergie, la cybersécurité et la protection des données, l'affichage environnemental et la transparence carbone, la sécurisation des approvisionnements stratégiques.
- ▶ 3 enjeux majeurs se distinguent plus particulièrement, cohérents avec la vision et les orientations stratégiques du Groupe :
 - Souveraineté des données
 - Trajectoire bas-carbone
 - Gestion efficiente de l'énergie
- ▶ Sur les enjeux importants, un alignement est également constaté sur des enjeux plus génériques mais fondamentaux pour le fonctionnement de l'entreprise : chaîne d'approvisionnement responsable, éco-design, éthique des affaires, gestion responsable de l'eau, attractivité et fidélisation des talents, fiabilité et confiance du client, santé, sécurité au travail et bien-être des employés, diversité et inclusion, innovation et R&D pour Green IT.
- ▶ Concernant les écarts (qui restent limités), on constate que là où le management accorde une importance particulière à l'attraction des talents et à la confiance client, les parties prenantes ont plutôt des attentes fortes concernant la continuité de service – en matière de cybersécurité et de résilience au changement climatique – ainsi que l'affichage environnemental.
- ▶ OVHcloud est clairement reconnu sur les enjeux de différenciation de l'offre, liés à sa proposition de valeur : la transparence des prix, l'éco-conception, la démarche responsable de gestion des ressources et surtout la souveraineté des données. Les attentes sont néanmoins très fortes sur ces enjeux, qui figurent parmi les plus matériels.
- ▶ À la question des enjeux sur lesquels OVHcloud dispose de marges de progrès, les parties prenantes se sont généralement moins exprimées que le management. Les enjeux les plus cités ont été : cybersécurité et protection des données, affichage environnemental, diversité et l'inclusion, attraction et la fidélisation des talents et contribution à la transition numérique et accessibilité du numérique.

Évaluation des risques RSE

Les travaux de cartographie des risques Groupe et d'analyse de matérialité ont permis d'affiner la liste de risques RSE du Groupe, ainsi que de conforter les piliers d'engagements de sa politique RSE. La liste définitive des risques RSE, présentée dans le tableau ci-dessous, a été revue et validée par le comité exécutif.

Description du risque et impact	Niveau de priorité	Evolution du risque	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
ENVIRONNEMENT				
Risque Incapacité à s'adapter au changement climatique (incluant les catastrophes naturelles) et à limiter ses impacts environnementaux	Rang 2	↗	Déploiement d'un process complet de gestion du risque : • L'identification et l'évaluation de l'exposition des sites aux catastrophes naturelles • Atténuation du risque par la mise en place d'actions correctives et préventives	Nombre de centres de données dans les zones à stress hydrique, risque sismique
Impacts pour OVHcloud - Perturbation de l'activité - Perte ou indisponibilité d'actif clé - Perte de confiance clients et actionnaires - Réputation			• Duplication des moyens de production et d'exploitation par la redondance des équipements, des installations et des services • Analyse avec le client des vulnérabilités des infrastructures déployées et accompagnement et conseil à l'optimisation • Acquisition et développement de nouvelles solutions orientées vers la reprise et la continuité d'activité	

Description du risque et impact	Niveau de priorité	Evolution du risque	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
Risque Incapacité à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la feuille de route NetZero 2030 (incluant la gestion de l'énergie)	Rang 1	→	Feuille de route environnementale détaillée avec des initiatives bien identifiées : - Gestion de l'énergie - Eco-conception des serveurs - Projets de compensation carbone - Chaîne d'approvisionnement durable - Fret - Énergies renouvelables - Gestion des déchets	CUE PUE REF
Impacts pour OVHcloud - Défiance des parties prenantes (employés, clients, investisseurs, actionnaires...) - Coûts financiers - Réputation				
Risque Difficulté à maîtriser la gestion de l'eau	Rang 1	↗	Technologie de watercooling développée il y a plus de 20 ans et déployée à l'échelle du groupe et permettant une gestion optimale de la ressource eau	WUE
Impacts pour OVHcloud - Perturbation d'activité dans certains centres de données - Coûts financiers				
Risque Difficulté à maîtriser le cycle de vie et la circularité des produits, incluant les déchets générés	Rang 1	→	- Modèle industriel verticalement intégré permettant de maîtriser toutes les étapes de la chaîne de valeur - Reverse supply chain caractérisée par le reconditionnement des serveurs	Taux de réutilisation des composants
Impacts pour OVHcloud - Gaspillage des ressources - Réputation				
CONDUITE DES AFFAIRES				
Risque Non respect des réglementations et meilleures pratiques en vigueur en matière d'éthique des affaires (incluant les mesures de lutte contre la corruption)	Rang 2	→	- Code éthique et anti-corruption et formations associées - Plateforme d'alerte disponible pour les collaborateurs et l'externe : ROGER	% de collaborateurs ayant suivi la formation anti-corruption (mesure à compter de 2023)
Impacts pour OVHcloud - Réputation - Défiance des parties prenantes - Impact juridique - Pénalités ou amendes				

Description du risque et impact	Niveau de priorité	Evolution du risque	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
Risque Incapacité à gérer la rareté des ressources et à sécuriser les approvisionnements stratégiques Impacts pour OVHcloud - Augmentation des coûts des matières - Ruptures d'approvisionnement impactant la capacité de production	Rang 1	↗	- Modèle verticalement intégré permettant la maîtrise de l'intégralité de la chaîne de valeur - OVHcloud constitue des stocks de précaution, afin de pouvoir encaisser des perturbations temporaires - Équipes achats engagées dans un dialogue continu avec les fournisseurs permettant de négocier au niveau mondial des contrats d'approvisionnement - Politique de recyclage appuyée sur une chaîne logistique permettant la réutilisation des composants et équipements. OVHcloud récupère les composants sur des équipements considérés en fin de vie, les soumet à des tests puis réutilise ceux qu'elle estime pouvoir l'être à l'intérieur de nouveaux équipements.	Taux de réutilisation des composants
Risque Difficulté à mettre en place une chaîne d'approvisionnement responsable (notamment en matière de droits humains et libertés fondamentales et d'environnement) Impacts pour OVHcloud - Réputation - Défiance des parties prenantes	Rang 1	NOUVEAU	- Démarche achats responsable matérialisée par le code de conduite fournisseurs - Clauses anti-corruption intégrées dans les contrats - Évaluation régulière des fournisseurs stratégiques - Démarche en cours de cartographie et d'évaluation RSE de catégories d'achats les plus exposées et d'un panel de fournisseurs ciblés	Taux de signature du code de conduite fournisseurs
Risque Difficulté à instaurer une structure de gouvernance lisible pour les investisseurs Impacts pour OVHcloud - Défiance des actionnaires minoritaires - Défaut d'attractivité pour les investisseurs	Rang 2	NOUVEAU	- Relation de confiance développée avec la communauté financière - Dialogue ouvert et régulier du management d'OVHcloud et de l'équipe relations investisseurs avec la communauté financière - Document d'Enregistrement Universel partageant en toute transparence les informations relatives à sa gouvernance	Chapitre gouvernement d'entreprise DEU Relations investisseurs
Risque Cybersécurité, risques liés à la protection des données Impacts pour OVHcloud - Défiance des parties prenantes - Impact juridique - Pénalités ou amendes	Rang 1	→	- Obtention de certifications telles que ISO 27001, SEC 1, SEC 2 ou PCI DSS - Contacts réguliers avec l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) afin d'anticiper de nouvelles attaques ou d'améliorer ses processus existants - Cartographie des risques IT remise à jour régulièrement - Campagnes de simulations d'attaques cyber auprès des collaborateurs	Taux de succès des campagnes de simulation d'attaques cyber

Description du risque et impact	Niveau de priorité	Evolution du risque	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
SOCIAL/SOCIÉTAL				
Risque Difficultés à recruter, développer et/ou intégrer son capital humain Impacts pour OVHcloud - Perte inattendue de personnel ou compétence clé (membres de l'équipe de direction, managers, chefs de projet, réseau commercial...) - Coût financier	Rang 1	→	- Culture d'entreprise forte soutenue par des valeurs communes et reposant sur la conviction que tout commence par l'humain - Marque-employeur unique reposant sur 5 piliers différenciants - Investissement continu dans le développement des talents et des compétences - Semaine d'intégration systématique pour les nouveaux arrivants - Organisation efficace de la fonction recrutement	Loyalty rate Score d'engagement Taux de formation des collaborateurs
Risque Incapacité à offrir un environnement de travail assurant santé, sécurité et bien-être aux collaborateurs. Impacts pour OVHcloud - Désengagement des collaborateurs - Dépréciation de la marque employeur - Coût financier	Rang 2	→	- Culture de la sécurité au travail appuyée sur une politique de sécurité impliquant chaque collaborateur et sur des actions de sensibilisation régulières comme la "World Safety Week" - Investissement dans les actions de prévention avec un centre médical dédié et un ensemble de services disponibles pour les collaborateurs (téléconsultation Qare, actions en faveur d'une activité sportive régulière, etc) - Engagement en faveur de la parentalité (crèche d'entreprise, kit parentalité, etc)	Taux de fréquence (avec arrêt) TF1 Taux de fréquences (avec ou sans arrêt) TF2
Risque Difficulté à instaurer et promouvoir un environnement de travail inclusif Impacts pour OVHcloud - Dépréciation de la marque employeur - Défaut d'attractivité pour les nouveaux talents - Désengagement des collaborateurs	Rang 1	→	- Charte interne disponible sur intranet - Engagement en faveur de la féminisation des effectifs - Initiatives en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap - Événements de sensibilisation des équipes internes aux enjeux en matière de diversité et inclusion	% de femmes dans le management % de femmes dans le top management (comité exécutif)

Note : Rang 1 réfère aux priorités de premier rang, Rang 2 réfère aux priorités de second rang, en termes d'importance pour les parties prenantes, et d'impacts pour l'activité du Groupe

Récapitulatif des indicateurs de performance

Indicateurs de Performance	FY 2020	FY 2021	FY 2022
ENVIRONNEMENT			
PUE (Power Usage Effectiveness)	1,1-1,3	1,1-1,3	1,28
WUE (Water Usage Effectiveness)	0,24-0,29 L/kWh IT	0,17-0,20 L/kWh IT	0,26 L/kWh IT
CUE (Carbon Usage Effectiveness)	0,15-0,18 tCO ₂ e/MWh IT	0,15-0,18 tCO ₂ e/MWh IT	0,20 tCO ₂ e/MWh IT
REF (Renewable Energy Factor)	79 %	78 %	77 %
Taux de réutilisation des composants	21 %	34 %	25 %
CONDUITE DES AFFAIRES			
Taux de succès des campagnes de simulation d'attaque cyber	91 %	89 %	89 %
Taux de signature du code de conduite fournisseurs	-	-	65 %
SOCIAL / SOCIÉTAL			
Loyalty rate	84 %	77 %	79 %
Score d'engagement	7,5	7,3	7,5
Taux de formation des collaborateurs	60 %	66 %	73 %
% de femmes dans le management	18 %	18 %	20 %
% de femmes dans le top management (comité exécutif)	18 %	27 %	25 %
Taux de fréquence (avec arrêt de travail) TF1	4,20	7,04	5,39
Taux de fréquence (avec ou sans arrêt de travail) TF2	9,18	14,09	8,44

3.1 GARANTIR LA LIBERTÉ ET LA SOUVERAINETÉ DES DONNÉES

Leader européen du cloud, OVHcloud est au cœur de la révolution numérique, qui ouvre la voie à une multitude d'opportunités en matière d'applications et de technologie. Dans ce contexte, le Groupe propose à ses clients des solutions cloud couvrant l'ensemble de leurs usages, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur transformation numérique, de leur permettre d'innover en construisant des applications « cloud native » ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Dans l'accomplissement de cette mission, le Groupe offre à ses clients la liberté de construire leurs

projets les plus ambitieux, dans un environnement cloud sécurisé, conforme et durable. Pour OVHcloud, chacun doit pouvoir garder le contrôle de ses données et avoir la garantie qu'elles sont en sécurité. Le libre choix et l'ouverture, en matière de services et d'innovation, constituent le socle de la relation de confiance établie avec ses clients et partenaires. Celle-ci passe également par une offre de services proposant le meilleur rapport prix-performance et des tarifs transparents et prévisibles.

3

3.1.1 Défendre la souveraineté des données, la sécurité et la confidentialité

Les activités d'OVHcloud s'articulent autour de la capacité de calcul, du stockage, du traitement et du transfert de données de ses clients, dont des données personnelles, ainsi que des données critiques pour l'entreprise. La souveraineté, la sécurité et la confidentialité des données constituent le socle de la proposition de valeur du Groupe et le fondement de la relation de confiance qui l'unit à ses clients. OVHcloud assure le plus haut niveau de protection des données. Ce niveau d'excellence est soutenu par un système de gouvernance de la donnée efficace. Le Groupe milite également pour un cloud européen, garant de l'indépendance technologique de l'Europe et de la souveraineté de ses données.

3.1.1.1 Le plus haut niveau de protection des données

Cybersécurité

Afin de garantir la protection des données qui lui sont confiées, OVHcloud déploie tous les moyens nécessaires en matière de cybersécurité et de protection physique de ses sites. Le Groupe a ainsi obtenu de nombreuses certifications nationales (SecNumCloud par l'ANSSI, Agid, G-Cloud, C5), internationales (ISO 27001, ISO 27791, PCI DSS, SOC 2) et spécifiques à certains secteurs (HDS pour la santé, finance), qui répondent aux plus hauts standards français, européens et internationaux en termes de protection des données.

Par ailleurs, OVHcloud dispose de procédures internes en matière de sécurité des systèmes d'information et sensibilise en permanence ses collaborateurs au risque d'attaque informatique, notamment en réalisant des campagnes de simulations d'attaques cyber. Le Groupe organise jusqu'à trois campagnes par semaine, construites à partir de scénarios sophistiqués inspirés de cas réels, testés sur des populations ciblées au hasard. Plusieurs indicateurs sont observés dont la part des effectifs testés, le taux de signalement et le taux de compromission (part des effectifs sur lesquels le phishing a fonctionné) et son inverse, le taux de succès des campagnes de simulation. C'est ce dernier indicateur qui constitue l'indicateur de performance de référence. En 2022, le taux de succès des campagnes de simulations d'attaques cyber s'est établi à 89 %, au même niveau que FY2021.

Protection physique des sites

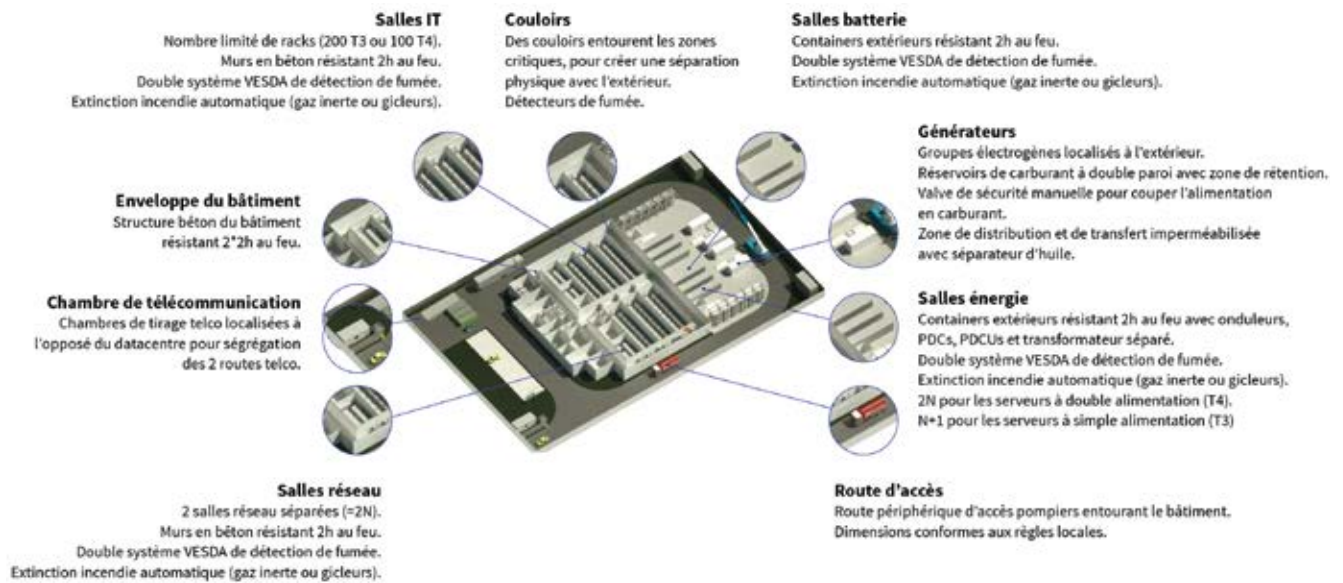
Le cloud s'appuyant sur des infrastructures physiques, la sécurité des données passe aussi par la sécurisation des sites d'OVHcloud, avec une attention particulière portée à ses centres de données qui abritent les serveurs sur lesquels sont stockées ou transitent les données. Ces sites sont particulièrement importants pour garantir la continuité de l'activité des clients. OVHcloud met donc en place une multitude d'actions pour protéger ses sites, dont :

- ▶ du gardiennage et une surveillance 24/7 ;
- ▶ un système anti-intrusion ;
- ▶ un contrôle des accès strict ;
- ▶ des contacts réguliers avec les autorités.

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie s'est déclaré dans l'un des quatre centres de données du site OVHcloud de Strasbourg. L'incident est détaillé dans le chapitre 2, facteurs de risque de ce Document d'Enregistrement Universel. A ce jour, l'enquête visant à déterminer la cause du sinistre est toujours en cours, la mission des experts judiciaires ayant été étendue jusqu'au 30 août 2023.

Suite à l'incendie, OVHcloud a mis en place un plan Hyper Résilience, visant, entre autres, à apporter des normes de sécurité au-dessus des standards réglementaires et des recommandations des assureurs.

L'inauguration du nouveau centre de données de Strasbourg, SBG5, en septembre 2022, a permis de montrer la première concrétisation du plan hyper résilience. Fruit d'un investissement de 30 millions d'euros lancé en avril 2021, le site est le premier d'une nouvelle génération de centres de données hyper-résilients et plus durables. D'une superficie de 1 700m², SBG5 totalise 19 salles isolées bénéficiant de maçonneries compartimentant les différents segments pour offrir une résistance de deux heures au feu.



Communiqué de presse : <https://corporate.ovhcloud.com/fr/newsroom/news/sbg5-opening/>

Conformément à ses engagements, le Groupe lancera un nouveau centre de données dédié aux sauvegardes de données brutes (snapshots) et distant des sites d'exploitation des services. Déployé dans un premier temps pour les clients français, le Groupe prévoit de généraliser ce service afin de l'étendre à l'ensemble de ses solutions et de ses localisations.

Protection des données personnelles et souveraineté des données

La législation européenne protège les données à caractère personnel des citoyens européens et exige que les restrictions à cette protection respectent le principe de proportionnalité et s'opèrent dans les limites du strict nécessaire.

Toute restriction doit être assortie de règles claires et précises circonscrivant sa portée et son application ainsi que d'exigences minimales, de telle sorte que les individus disposent de garanties suffisantes pour protéger efficacement leurs données contre les risques d'abus.

Certaines législations étrangères, et principalement la législation américaine, comportent des dispositions de portée extraterritoriale de nature à porter atteinte à la protection des données à caractère personnel (cf. section 2.1.2.5 du présent document d'enregistrement universel)

C'est dans ce cadre que la Cour de Justice de l'Union Européenne, au travers des arrêts Schrems I (2015) et Schrems II (2020), a par deux fois annulé les décisions d'adéquation « Safe Harbor » et « Privacy Shield » entre l'Union Européenne et les USA.

La prise de conscience des clients européens du cloud des enjeux liés à la souveraineté numérique représente une forte opportunité pour les acteurs du cloud européen, au premier rang desquels OVHcloud.

En effet, un nombre croissant de sociétés européennes cherche des alternatives aux « Hyperscalers » américains et autres fournisseurs de cloud basés aux États-Unis afin de protéger leurs données, et notamment les données à caractère personnel, des risques d'ingérence des agences de renseignements américaines.

Afin de prévenir ce risque, OVHcloud a développé des offres de cloud souverain, permettant à ces clients d'héberger leurs données sur le territoire de l'Union Européenne, sans aucun transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers et protégées des effets des législations de pays tiers à l'Union Européenne.

Souveraineté des données et souveraineté technologique

La **souveraineté des données** fait référence à la capacité d'une organisation, publique ou privée, à garder le contrôle de ses données et de celles que ses clients lui confient. En fonction des organisations concernées, cet enjeu croise deux nécessités.

- D'un côté, l'impératif de maîtriser les données stratégiques de son organisation (secret des affaires, données brutes sur le fonctionnement de son activité, propriété intellectuelle, données sur ses projets de recherche, etc.).
- De l'autre, protéger les données à caractère personnel des salariés ou des clients et ainsi de rétablir la confiance des personnes vis-à-vis des services numériques qui vont traiter les données les concernant.

La **souveraineté technologique** fait référence à la capacité d'un pays comme la France ou d'une zone comme l'Union européenne à maîtriser les technologies qui leur sont stratégiques et ainsi garantir leur autonomie. Cette dimension interroge concrètement les politiques publiques mises en place en France ou par l'Union Européenne pour contrôler (ou reprendre le contrôle) les composants stratégiques de sa souveraineté, de bout en bout. La partie matérielle (composants électroniques, capacité à fabriquer des serveurs dans l'UE), mais aussi la partie logicielle (systèmes d'exploitation, logiciels dans les domaines de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique) sont alors à prendre en compte

3.1.1.2 Traitement éthique de la donnée

Le traitement éthique de la donnée, depuis toujours au cœur du modèle d'affaires d'OVHcloud, est formalisé par quatre engagements :

- 1. Ne jamais utiliser à des fins commerciales les données confiées par ses clients** et hébergées sur les infrastructures d'OVHcloud.
- 2. Mettre en œuvre une protection appropriée des données confiées par les clients d'OVHcloud contre les lois extraterritoriales, en conformité avec les choix des clients :** les systèmes d'information, entités juridiques et politiques internes d'OVHcloud sont implémentés dans le respect des lois du pays dans lequel les données des clients sont hébergées ainsi que pour assurer une protection contre les lois d'application extraterritoriale de pays tiers. Par exemple, OVHcloud dispose de deux entités juridiques distinctes entre l'Union Européenne (OVH Groupe SA) et les Etats-Unis (OVH US LLC) et a mis en place des systèmes d'information séparés afin d'éviter les lois d'application extraterritoriale sur les données des clients hébergées dans l'Union Européenne.
- 3. Respecter les recommandations d'éthique de la donnée existantes :** OVHcloud respecte actuellement les recommandations du DAMA (Data Management Association) et met régulièrement à jour sa politique interne sur le sujet.
- 4. Proposer à ses clients des outils pour construire une Intelligence Artificielle (IA) responsable et éthique :** OVHcloud privilégie les technologies garantissant l'interopérabilité dans l'IA (ex : Open Source), propose des outils permettant de réduire les biais dans l'IA et travaille de façon à assurer la traçabilité des modèles d'IA.

Afin de porter ces différents chantiers et engagements, OVHcloud s'est doté de plusieurs instances permettant une gouvernance fédérée de la donnée :

- Le **comité gouvernance de données** réunit les responsables métier de la donnée qui mettent en place les processus et les pratiques garantissant une gouvernance fédérée.
- Le **comité de coordination des données** garantit un contrôle strict de la qualité de la donnée et sa cohérence en renforçant nos standards des normes ISO 27001 et ISO 27701

3.1.1.3 Militer pour un cloud européen

OVHcloud défend un modèle européen du cloud ouvert, qui garantit la protection des données des citoyens et organisations européennes et qui assure la souveraineté numérique comme l'indépendance stratégique de l'Europe.

À ce titre, OVHcloud a participé à la création de Gaia-X, une initiative européenne lancée en 2020 dont l'objectif est de construire un écosystème numérique fédéré, ouvert, sécurisé et transparent. Elle vise à permettre aux utilisateurs de bénéficier de services de cloud répondant à leurs besoins tant sur le plan technique que juridique et leur offrant des garanties adaptées en termes, notamment, de protection des données, d'interopérabilité, de sécurité ou d'immunité aux lois extraterritoriales.

OVHcloud entend pleinement assumer son rôle de leader du cloud européen et milite pour le développement d'un écosystème de fournisseurs de cloud européen. Cela se traduit par des actions de pédagogie telles que :

- La création de contenus (vidéos, articles, etc.) et des interventions afin d'expliquer les enjeux que soulèvent le traitement des données et l'importance, pour les organisations, d'assurer la maîtrise de leurs données les plus sensibles;
- L'organisation, tout au long de la Présidence française du Conseil de l'union européenne, d'un tour d'Europe autour de la souveraineté numérique. Ce « Roadshow », a notamment donné lieu à la participation à la conférence internationale "Construire la souveraineté numérique de l'Europe", organisée les 7 et 8 février 2022 par le Gouvernement français et l'organisation de 5 tables rondes en Allemagne, Pologne, Espagne, Estonie et Italie sur ce thème. Il a donné lieu à la publication du « Consensus de Rome », une feuille de route pragmatique pour assurer la souveraineté numérique de l'Union européenne et le développement d'un écosystème européen de champions du numérique.

Ce modèle européen du cloud implique nécessairement une vision européenne de la protection des données personnelles, qui ne peut se traiter qu'à l'échelle de l'écosystème, européen comme national. A ce titre, le Groupe a participé à la fondation du CISPE (Cloud Infrastructure Service Providers in Europe), qui a établi une charte de bonnes pratiques visant à garantir le plus haut degré de protection des données personnelles. OVHcloud a aussi créé le label "Open Trusted Cloud", qui compte aujourd'hui 75 membres actifs (contre 60 en 2021). Ce label certifie que leurs solutions sont ouvertes et conformes aux normes européennes en matière de protection des données personnelles, et leur permet d'être hébergées par OVHcloud.

OVHcloud est également membre fondateur de l'European Alliance for Industrial Data, Edge, and Cloud, une initiative lancée par la Commission européenne et qui regroupe près de 50 acteurs industriels européens mobilisés pour renforcer la capacité de l'Europe à développer sa propre technologie cloud et edge, en tenant notamment compte des enjeux de souveraineté et de développement durable

Fort de ces engagements, le Groupe soutient les projets législatifs et initiatives à même de soutenir la souveraineté numérique européenne et l'établissement de règles du jeu équitables pour le marché du cloud en Europe comme le Digital Markets Act (DMA), le Data Act, l'élaboration d'un schéma européen de cybersécurité pour la certification des services cloud, dit EUCS.

3.1.2 Garantir la liberté de choix et la réversibilité

En matière de cloud, il existe une multitude de facteurs qui peuvent entraver, ou au contraire favoriser la liberté de créer et entreprendre des clients. Le meilleur atout d'OVHcloud réside dans son approche ouverte, basée sur la co-construction et au fondement de la relation de confiance établie avec ses clients. Cette ouverture se définit par plusieurs engagements : proposer la réversibilité et l'interopérabilité, œuvrer et militer pour des technologies ouvertes, ainsi que pour une approche collective au service de l'innovation.

3.1.2.1 Réversibilité et interopérabilité

OVHcloud offre à ses clients la possibilité de déployer leurs technologies et leurs services n'importe où, sans « verrouillage » (*lock in*) technologique et sans frais liés au trafic sortant pour le rapatriement des données (*egress fees*) qui pourraient entraver la liberté de résiliation d'un client à un service. OVHcloud propose à ses clients une réversibilité et une flexibilité complète, permettant de profiter des services qui correspondent au mieux à leurs besoins. La réversibilité est l'un des engagements «*Cloud SMART*» (cf section 3.1.2.3 du présent document d'enregistrement universel) d'OVHcloud, et suit les principes suivants : offrir un environnement ouvert et standard, dans lequel les clients disposent d'un contrôle très étendu sur leurs systèmes et leurs données, et une documentation détaillée pour faciliter au mieux la migration entrante et sortante.

Le Groupe œuvre aussi pour que ses technologies soient interopérables, c'est-à-dire en mesure de fonctionner avec les technologies d'autres fournisseurs cloud, maximisant ainsi l'agilité et l'efficacité pour ses clients.

3.1.2.2 Œuvrer pour l'open source

Afin de pérenniser ces engagements et de ne limiter ni ses futures orientations, ni celles de ses clients, OVHcloud s'assure continuellement que ses innovations soient ouvertes, en plus d'être réversibles et interopérables. Pour le Groupe, il est essentiel que l'ensemble de la filière progresse, ce qui se concrétise par le partage et le transfert de connaissances ainsi que la capitalisation sur les développements passés.

OVHcloud a développé de nombreuses technologies en open source, telles que les solutions CDS ou Bastion, avec mise à disposition du code sur des plateformes collaboratives ouvertes comme GitHub. Afin de démocratiser les technologies open source, le Groupe propose nombre d'entre elles en tant que service OVHcloud. Le fait de disposer d'un code source accessible, donc modifiable et intégrable par d'autres développeurs, favorise l'amélioration continue et l'innovation, dans une logique d'innovation collaborative, et permet par ailleurs d'augmenter la sécurité des logiciels concernés.

OVHcloud est membre de l'Open Innovation Network (OIN), afin de regrouper avec d'autres acteurs technologiques les brevets Linux. L'objectif est de protéger ce système d'exploitation open source contre toute action en justice. OVHcloud accorde des licences sur ses brevets, sans frais, au même titre que chacun des autres membres. En partageant l'ensemble de ses brevets logiciels, OVHcloud défend encore davantage les valeurs de l'open source et la protection d'un patrimoine commun.

Le Groupe mène aussi des actions de sponsoring vers des structures telles que OpenInfra, le Cloud Native Computing Foundation (CNCF), ou encore LetsEncrypt. OVHcloud encourage par ailleurs ses salariés à contribuer aux solutions open source, tant dans l'écriture du code que dans la promotion de celles-ci, et à les privilégier quand elles sont matures.

En mai 2022, OVHcloud et Ant Group ont remporté les Superuser Awards pour le déploiement à grande échelle d'OpenStack (un projet OpenInfra). Il s'agit d'un ensemble de logiciels open source permettant de déployer des infrastructures de cloud computing.

3.1.2.3 Innovation & co-construction

Reflétant ses valeurs d'ouverture et de transparence, l'innovation chez OVHcloud s'inscrit dans une démarche de co-construction au sein d'un écosystème de partenaires, s'appuyant sur une vision du cloud «S.M.A.R.T.» : Simple, Multilocal, Accessible, Réversible et Transparent.

Au cours de l'exercice 2022, cette approche collaborative de l'innovation s'est concrétisée au travers de plusieurs partenariats :

- ▶ OVHcloud, Davidson consulting, Inria et Orange se sont associés pour le programme de recherche «*DISTILLER*» (recommenDer service for SusTainabLe cLoud nativE softwaRe) afin de réduire l'impact environnemental des applications cloud. Ce projet vise à apporter des réponses à des questions telles que Comment développer un nouveau logiciel "cloud native" dans une optique de durabilité et de sobriété ? Quels langages de programmation, bibliothèques, frameworks et infrastructures "cloud" prendre en considération pour chaque projet ?
- ▶ HFactory et OVHcloud ont renforcé leur partenariat pour faire progresser les compétences en science des données et en intelligence artificielle ;
- ▶ Un partenariat avec Speechbrain et le Mila a été conclu pour accélérer la recherche en traitement neuronal de la parole ;
- ▶ Atos et OVHcloud ont annoncé un partenariat dans le domaine de l'informatique quantique pour rendre l'émulateur quantique d'Atos disponible "as a service" à travers les offres OVHcloud.

Le Groupe a également développé en 2020 un programme de start-up avec l'Inria (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique). L'Inria Startup Studio aide les futurs entrepreneurs dans la création de leur startup, avec un objectif de soutenir 100 projets de startup chaque année à partir de 2023. Le programme offre à la fois un financement et un accompagnement, qui s'intensifie jusqu'à ce que le projet soit lancé.

3.1.3 Donner accès au meilleur du cloud au plus grand nombre en toute transparence

OVHcloud est convaincu que le cloud doit être un espace de liberté et doit pouvoir se démocratiser sans sacrifier la qualité de service. Offrir un service présentant le meilleur rapport prix-performance et des tarifs prévisibles a été au cœur de la proposition de valeur du Groupe dès sa création.

3.1.3.1 Meilleur rapport prix/performance

OVHcloud offre l'un des meilleurs rapports prix/performance du marché. Depuis son origine, le Groupe a eu pour principe de faire bénéficier ses clients des gains retirés de son modèle verticalement intégré et de ses innovations comme le watercooling, l'objectif étant de leur procurer les avantages de la flexibilité du cloud tout en maîtrisant leurs dépenses. Sa combinaison de hautes performances et de prix attractifs a été reconnue par les clients comme un facteur clé de différenciation. (cf section 1.5.4 du présent document d'enregistrement universel pour une description détaillée de ce facteur de différenciation).

Dans le contexte inflationniste de 2022, le Groupe a annoncé devoir procéder à des augmentations de prix. Ces hausses et leur motivation ont été rendues publiques sur le blog et le site marchand du groupe. Elles resteront ciblées et maîtrisées, OVHcloud veillant à maintenir son engagement de proposer l'un des meilleurs rapports prix/performance de l'industrie à ses clients.

3.1.3.2 Prédicibilité et transparence des prix

La migration des entreprises vers le cloud est motivée par de multiples avantages : agilité et scalabilité accrues, investissements informatiques optimisés. Les produits et services de cloud sont devenus aujourd'hui une ligne budgétaire majeure que les entreprises cherchent à mieux contrôler. A cette fin, il est donc particulièrement important de comprendre la structure des coûts liés à l'usage du cloud et de pouvoir les anticiper.

Dans une logique d'ouverture, OVHcloud prône la transparence et défend un modèle de tarification du cloud prévisible et "tout compris" afin de simplifier la budgétisation des coûts du cloud pour les utilisateurs. Ceci se traduit notamment par :

- ▶ L'inclusion du transfert de données entrantes et sortantes, ce qui facilite la budgétisation du trafic sortant
- ▶ Un prix fixe pour le stockage et la bande passante, quels que soient le volume et la fréquence d'accès
- ▶ Pas de frais supplémentaires pour les appels API (interface de programmation d'application)

3.2 ÊTRE PIONNIER DU CLOUD DURABLE

À l'avant-garde du cloud durable, OVHcloud intègre la durabilité au cœur de son modèle d'affaires depuis sa création en développant des innovations industrielles lui permettant de limiter son impact environnemental. Le Groupe s'est doté d'objectifs ambitieux qui structurent son action.

Engagements environnementaux d'OVHcloud

- **contribuer au Net Zéro planétaire (scopes 1 et 2) à horizon 2025**, en s'inscrivant dans une trajectoire de réduction compatible avec un réchauffement de 1,5°C, soit équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation à la fois sur les émissions directes (scope 1) et certaines émissions indirectes (scope 2);
- **contribuer au Net Zéro planétaire à horizon 2030**, en s'inscrivant dans une trajectoire de réduction compatible avec un réchauffement de 1,5°C, soit équilibrer les émissions de carbone et les actions de compensation sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3 ;
- **utiliser 100 % d'énergies bas carbone d'ici 2025*** ;
- **zéro déchet en décharge depuis les centres de production d'ici 2025.**

(*) Revu en 2022, remplaçant l'objectif de 100% énergies renouvelables en 2025, compte tenu du mix énergétique actuel qui favorise déjà le recours à l'énergie bas carbone comme le nucléaire (France) et l'hydroélectricité (Québec).

L'action environnementale d'OVHcloud s'articule autour de trois piliers :

- l'innovation, au cœur de son modèle industriel ;
- la contribution à l'atteinte du Net Zéro planétaire d'ici 2030 ;
- la communication et la sensibilisation à l'ensemble des impacts du cloud, afin de guider les choix en matière de consommation.

Indicateurs de performance environnementaux – chiffres clés

Indicateurs de performance	FY 2020	FY 2021	FY 2022
PUE (Power Usage Effectiveness)	1,1-1,3	1,1-1,3	1,28
WUE (Water Usage Effectiveness)	0,24-0,29 L/kWh IT	0,17-0,20 L/kWh IT	0,26 L/kWh IT
CUE (Carbon Usage Effectiveness)	0,15-0,18 tCO ₂ e/MWh IT	0,15-0,18 tCO ₂ e/MWh IT	0,20 tCO ₂ e/MWh IT
REF (Renewable Energy Factor)	79 %	78 %	77 %
Taux de réutilisation des composants	21 %	34 %	25 %

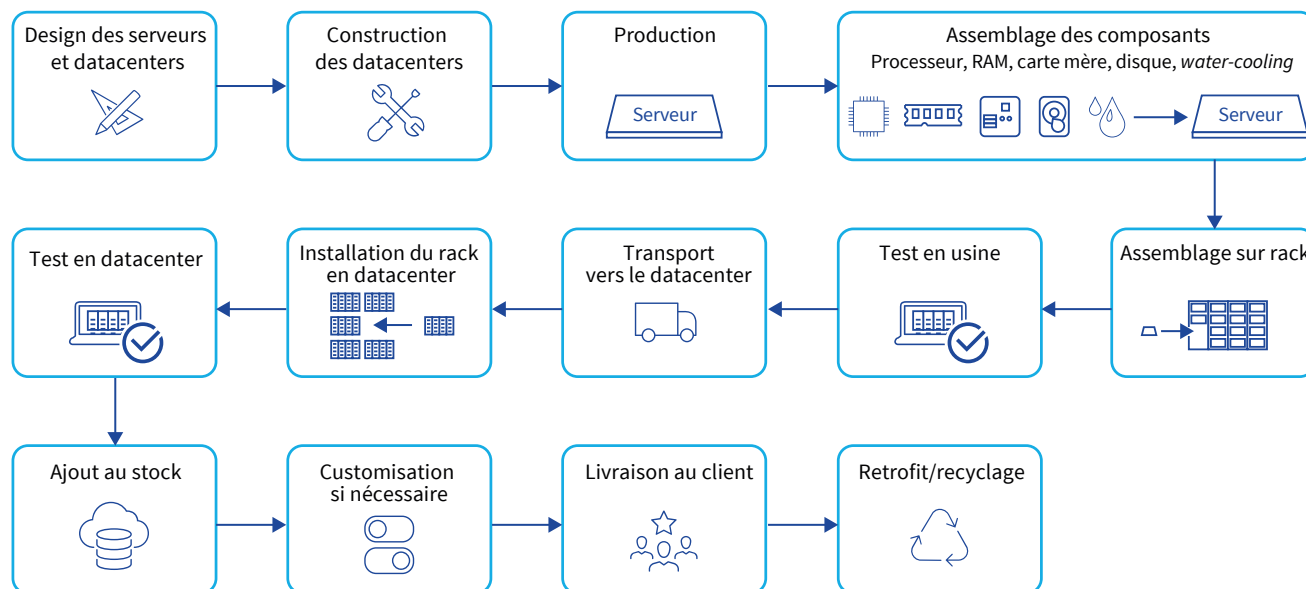
3.2.1 Inscrire l'innovation au cœur du modèle industriel d'OVHcloud

OVHcloud est un fournisseur mondial d'infrastructures numériques, qui opère ses centres de données et conçoit et assemble ses propres serveurs. Ce modèle verticalement intégré permet au Groupe d'optimiser son processus industriel en y intégrant des innovations *at scale* depuis 20 ans, comme la technologie propriétaire « *Watercooling* » de refroidissement par eau dans ses centres de

données, ou encore en appliquant les principes de circularité et de frugalité des ressources. Il permet ainsi de mieux gérer l'impact environnemental à chaque niveau de la chaîne de valeur. OVHcloud a la volonté de continuer à innover et de faire évoluer son modèle industriel au profit de la durabilité.

3.2.1.1 Adopter une approche circulaire grâce à un modèle unique intégré

La démarche circulaire d'OVHcloud s'incarne pleinement dans son modèle industriel intégré, une approche unique sur le marché. Depuis ses débuts, le Groupe s'engage à réduire son impact environnemental à chaque étape du cycle de vie des serveurs, notamment par la conception et la construction de ses centres de données et serveurs, le recyclage des composants et l'allongement de la durée de vie de son matériel.



Le modèle industriel intégré d'OVHcloud

Dans cette logique de circularité et de gestion du cycle de vie de ses serveurs, OVHcloud a mis en place depuis 2009 une chaîne d'approvisionnement inversée (*reverse supply chain*), qui se concrétise par le reconditionnement des serveurs afin de leur donner une nouvelle vie. Cette démarche circulaire permet d'optimiser les infrastructures OVHcloud en continu, et ainsi de proposer des solutions toujours moins consommatrices en énergie. En 2021, OVHcloud a réalisé une évaluation complète du cycle de vie de ses serveurs, et poursuit cette dynamique en 2022 avec le lancement d'une nouvelle marque de serveurs remis à neuf.

Cette *reverse supply chain* permet aussi à OVHcloud de mieux recycler les composants et de leur donner une deuxième voire une troisième vie. Les serveurs, fabriqués dans l'une des deux usines OVHcloud, au Canada et en France, sont pensés pour être entièrement démontables. Ils sont dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés, recyclés et réparés. En 2022, le taux de réutilisation des composants a été de 25 %, contre 34 % en 2021 et 21 % en 2020. Ce taux était exceptionnellement élevé (34 %) au cours de l'exercice 2021 essentiellement en raison de l'incident de Strasbourg. La transition vers SAP explique également que le taux soit inférieur pour l'exercice fiscal 2022. OVHcloud vise à toujours améliorer cette logique circulaire. En avril 2022, le Groupe s'est associé au monde de l'économie sociale et solidaire pour recycler ses mousses d'emballage avec la start-up Umain. Cette dernière travaille pour donner une seconde vie aux stocks invendus et défectueux. Le Groupe s'est en effet engagé à arrêter la mise en décharge de déchets des centres de production d'ici 2025. Il encourage également ses fournisseurs, au travers de son Code de conduite fournisseur, à réduire leurs déchets et à implémenter davantage de recyclage et de réutilisation.

Les centres de données OVHcloud sont principalement (à 73 %, soit 24 centres sur 33) des bâtiments réhabilités. Ils sont également conçus pour avoir une durée de vie plus longue que la moyenne.

Les crises successives, qu'il s'agisse de la pandémie de Covid-19 ou du conflit russo-ukrainien, ont démontré les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et des dépendances souvent fortes en matière d'accès aux ressources. Or, OVHcloud opère ses propres centres de données, mais fabrique également ses propres serveurs. Ce modèle industriel intégré lui permet un contrôle optimal de sa *supply chain*, renforçant ainsi son autonomie et sa capacité de résilience, et offrant des garanties incomparables à ses clients en termes de continuité de service. Le Groupe est en mesure de choisir et vérifier l'ensemble de ses équipements, et donc de garantir leur qualité jusqu'aux plus petits composants, tout en réalisant des économies d'échelle. OVHcloud bénéficie en effet de l'agilité de son approche circulaire dans le design de ses produits. En cas de tension sur l'approvisionnement, le Groupe peut fabriquer les serveurs et références produits en fonction des composants disponibles, chez les fournisseurs mais également en interne (réutilisation de composants). Cela assure sa capacité à continuer à répondre aux besoins de ses clients.

OVHcloud travaille pour améliorer en continu sa chaîne d'approvisionnement inversée (*reverse supply chain*) et ses capacités de planification, ce qui permet d'optimiser la gestion des stocks mais aussi les besoins en composants.

Dans un contexte de tension sur le marché de l'énergie, OVHcloud sécurise également ses achats d'énergie renouvelable grâce aux *Corporate Power Purchase Agreements* (cf. section 3.2.2.3 du présent document d'enregistrement universel).



3.2.1.2 Innover dans une optique de frugalité des ressources

OVHcloud innove industriellement depuis 20 ans en développant des solutions propriétaires dans une optique de frugalité des ressources. Le Groupe place l'optimisation de la gestion des ressources, notamment de l'énergie et de l'eau, au cœur de sa stratégie. Cette conviction s'est développée très en amont, bien avant les crises actuelles (crise énergétique en Europe, augmentation des zones en situation de stress hydrique...).

OVHcloud est un pionnier en matière d'optimisation de la consommation en eau des centres de données. Le Groupe a développé en 2003 la technologie propriétaire "Watercooling" de refroidissement par eau dans ses centres de données. OVHcloud utilise cette technologie à grande échelle, qui supprime le besoin de climatisation dans les salles serveurs, ce qui présente des avantages significatifs en termes de coûts et de réduction des impacts environnementaux. Le refroidissement direct par eau élimine la chaleur des processeurs et l'air (qui est ensuite refroidi à l'intérieur du rack en utilisant de l'eau à travers un échangeur de chaleur) élimine la chaleur des autres composants. L'eau réchauffée est ensuite refroidie à l'aide de tours de refroidissement sèches. OVHcloud se distingue par son système en circuit fermé limitant la déperdition de liquides, mais également par l'utilisation de refroidisseurs à sec et l'absence d'air conditionné dans les salles serveurs. En plus d'être très efficace en termes de consommation d'eau et d'énergie, la technologie Watercooling d'OVHcloud présente des coûts de maintenance relativement faibles.

Pour mesurer sa performance sur l'utilisation de l'eau et de l'énergie, OVHcloud suit deux indicateurs :

- ▶ le PUE (*Power Usage Effectiveness*) mesure l'efficacité énergétique des centres de données du Groupe : c'est le rapport entre l'électricité totale utilisée et l'électricité utilisée pour alimenter les serveurs. En 2022, le PUE est de 1,28 et est resté stable par rapport à l'exercice 2021 ;
- ▶ le WUE (*Water Usage Effectiveness*) mesure l'efficacité de l'utilisation de l'eau : c'est le rapport entre la consommation d'eau des systèmes de refroidissement en litres et la consommation d'électricité en kWh des services. En 2022, elle s'élevait à 0,26 L/kWh IT⁽¹⁾ par rapport à 0,17-0,20 L/kWh IT sur l'exercice 2021, soit une légère augmentation qui s'explique par les températures exceptionnellement plus chaudes de l'été 2022.

Il est à noter que le WUE, tel qu'il est mesuré en 2022, surestime la réalité. En effet, il tient compte de la consommation d'eau indiquée dans les relevés des fournisseurs, qui est supérieure à celle réellement utilisée pour les systèmes de refroidissement.

OVHcloud prévoit d'ajuster la mesure du WUE en suivant la norme ISO 30134-9, adoptée en mars 2022, qui en standardise la méthodologie. A cette fin, des compteurs d'eau en amont des systèmes de refroidissement dans les centres de données seront déployés au cours de l'exercice fiscal 2023, permettant de fiabiliser la mesure du WUE, avec pour objectif une mesure conforme à la norme ISO 30134-9 sur l'exercice fiscal 2024 (mesure sur 12 mois). Il est à noter que la norme stipule qu'il faut prendre en compte l'eau effectivement évaporée et donc faire la différence entre l'eau consommée par les systèmes de refroidissement et celle renvoyée au bassin versant. Ce calcul précis sera faisable uniquement pour les nouveaux systèmes déployés.

Par ailleurs, le Groupe continue d'innover pour réduire la pression qu'il exerce sur les ressources. Le déploiement du refroidissement adiabatique⁽²⁾ par des médias humides devrait permettre de réduire la consommation d'eau et, à terme, d'abaisser le WUE.

Le nouveau centre de données SBG5 de Strasbourg

Le 12 septembre 2022, OVHcloud a inauguré son nouveau centre de données SBG5 sur le site de Strasbourg. Ce centre a pour ambition d'être le modèle le plus durable du marché. SBG5 bénéficie d'un système de refroidissement des composants des serveurs par eau (*watercooling*) qui permet d'atteindre un WUE inférieur à 0,2 L/kWh, soit l'équivalent d'un verre d'eau pour refroidir un serveur pour dix heures d'utilisation, alors que le WUE moyen de l'industrie du cloud atteint 1,8L/kWh (source : *US Department of Energy*).

En tant que concepteur et opérateur de centres de données, le Groupe compte l'énergie comme l'un de ses principaux postes de dépenses et d'impact environnemental. OVHcloud a fait de la performance énergétique une priorité. Cet engagement est matérialisé par un système de gestion de l'énergie, conforme à la norme ISO 50001, qui vise à optimiser la gestion de l'énergie pour les centres de données. OVHcloud a obtenu la certification ISO 50001 pour ses centres de données en France en 2021. Par ce biais, le Groupe vise à améliorer sa planification de dépenses d'énergie.

3.2.2 Contribuer au Net Zéro planétaire d'ici 2030

Le Groupe s'engage à une échelle collective, pour être en mesure de contribuer au Net Zéro planétaire d'ici à 2030.

3.2.2.1 Stratégie environnementale

Membre fondateur, en 2021, du *Climate Neutral Data Center Pact*⁽³⁾ (cf. section 3.2.3.2 du présent document d'enregistrement), OVHcloud met la neutralité carbone au cœur de ses ambitions. Le Groupe a formalisé en 2022 trois axes de travail.

Ces axes de travail, dans l'ordre de priorité, sont les suivants :

- ▶ axe 1 : réduction des émissions⁽⁴⁾ compressibles à leur maximum d'ici 2030 (cf. section 3.2.2.3 du présent document d'enregistrement) ;

- ▶ axe 2 : implication de l'écosystème : partenaires, clients, fournisseurs, collaboratrices et collaborateurs dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone⁽⁵⁾ ;
- ▶ axe 3 : contribution à l'augmentation des puits de carbone pour l'ensemble des émissions résiduelles⁽⁶⁾.

1) Litre par kilo watt heure consommé par les équipements IT

2) "Le refroidissement adiabatique est basé sur le principe de la chaleur latente. Ce refroidissement est obtenu par le changement de phase de l'eau de la forme liquide à la forme gazeuse utilisée pour pré-refroidir l'air avant son passage dans le système de refroidissement" *Climate Neutral Data Center Pact*.

3) <https://www.climateneutraldatacenter.net/>

4) L'ensemble des émissions sont comptabilisées dans le bilan carbone sous forme d'émissions induites.

5) Ces émissions évitées en amont et aval de la chaîne de valeur sont suivies sous forme d'émissions évitées.

6) Ces émissions sont suivies sous forme d'émissions négatives.

3.2.2.2 Bilan carbone

Afin de pouvoir définir précisément ses objectifs et leur progression, OVHcloud réalise son bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3 depuis 2017. Cela permet au Groupe de piloter sa stratégie climatique. Ce bilan est détaillé ci-dessous avec l'historique depuis 2019.

Bilan carbone	Exercice fiscal 2019	Exercice fiscal 2020	Exercice fiscal 2021	Exercice fiscal 2022
Emissions induites	107k tCO ₂ e	130k tCO ₂ e	142k tCO ₂ e	164k tCO ₂ e

En 2022, les émissions du Groupe se sont réparties comme suit :

- Scope 1 : 2k tCO₂e
- Scope 2 : 72k tCO₂e
- Scope 3 : 90k tCO₂e

Le scope 3 représente la plus grande proportion de l'empreinte carbone d'OVHcloud. Il correspond aux émissions indirectes produits en amont et en aval de la chaîne de valeur (de l'approvisionnement en matières premières à la fin de vie du produit). Le bilan carbone du Groupe inclut le scope 3 amont et une partie du scope 3 aval de l'activité.

Par poste, les émissions se sont réparties comme suit:

- Serveurs: 42%
- Energie: 42%
- Fret: 7%
- Immobilisations bâtiments: 2%
- Collaborateurs: 2%
- Autres: 5%

Les deux principaux postes d'émissions de GES du Groupe (qui représentent plus de 80 % du total) sont :

- l'électricité (incluse dans le scope 2) : l'électricité consommée est une donnée fiable et qui provient de données physiques et réelles ; l'estimation des émissions liées à ce poste est donc fiable.
- les composants des serveurs (scope 3) : ils sont achetés auprès de différents fournisseurs et OVHcloud ne dispose pas à l'heure actuelle de données d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) relatives à ceux-ci. Le Groupe utilise donc des ratios monétaires pour estimer les émissions liées à ce poste. Ces ratios sont moins précis que des données physiques ou d'ACV ; OVHcloud travaille donc à l'amélioration de ce point, pour obtenir une meilleure précision de son bilan carbone. Le Groupe a lancé cette année un travail d'évaluation sur la base de données physiques pour ses composants et travaille en parallèle avec ses dix principaux fournisseurs (qui représentent 80% des composants achetés) afin d'obtenir des données d'ACV de leur part. À ce stade, seulement deux fournisseurs ont fourni ces données. Le Groupe espère avoir terminé de récolter ces informations pour la fin de l'année fiscale 2023.

3.2.2.3 Feuille de route environnementale

En s'engageant à contribuer au **Net Zéro planétaire (scopes 1 et 2) à horizon 2025**, OVHcloud veut se montrer à la hauteur de l'enjeu, et ne limite pas sa vision à l'échelle de l'entreprise mais à celle de la planète.

Afin d'atteindre cet objectif, l'essentiel des actions mises en œuvre se focalise sur le scope 2 (le scope 1 représentant 1% du bilan carbone du Groupe), en particulier sur la consommation d'électricité dans les centres de données. Les initiatives principales concernent :

- la réduction de la consommation énergétique (en valeur absolue)
- l'optimisation de l'efficacité énergétique, et notamment du refroidissement des salles serveurs
- la mise en œuvre du Plan de Performance Énergétique avec la DREAL sur le site de Gravelines.

OVHcloud continue également d'innover dans la conception de ses serveurs, afin d'améliorer la performance énergétique des composants et de son système de refroidissement.

Au-delà de ces actions, le Groupe compensera ses émissions résiduelles avec ses partenaires (Terraterrea l'heure actuelle), afin d'assurer l'atteinte de son engagement à horizon 2025.

Le deuxième horizon de temps de la trajectoire Net Zéro du Groupe est en 2030, date à laquelle OVHcloud s'engage à contribuer au Net Zéro planétaire sur les 3 scopes, et donc sur le scope 3 en particulier. Le scope 3 représente l'essentiel de son bilan carbone (55% sur l'année fiscale 2022).

- Le poste principal d'émissions carbone concerne la fabrication des composants des serveurs, avec deux principaux leviers d'action pour OVHcloud : la réutilisation des composants, grâce à son approche circulaire de la chaîne de production, et la mise en œuvre d'une chaîne d'approvisionnement durable avec les fournisseurs (amélioration de l'empreinte carbone des composants neufs).

- OVHcloud travaille également à l'optimisation de son fret pour réduire ses émissions dans le cadre de l'initiative Fret 21 . Cette initiative a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à mieux intégrer l'impact environnemental des transports dans leur stratégie de développement durable. Chaque entreprise volontaire signe un accord avec l'ADEME dans lequel elle précise un objectif de réduction des émissions de CO₂ et s'engage à mettre des actions en place pour y parvenir. L'objectif est d'atteindre -28% d'émission(s) de CO₂ pour le secteur du transport à horizon 2030. Les chantiers correspondants chez OVHcloud ont trait à :

- l'anticipation des besoins de sa chaîne logistique.
- l'optimisation des réseaux logistiques ;
- la sélection des fournisseurs de fret selon leurs objectifs environnementaux ;
- l'arbitrage du fret d'urgence en fonction de l'impact carbone.

Les autres postes du scope 3 sont également impactés : circularité appliquée aux bâtiments, avec la réutilisation de bâtiments existants plutôt que la construction de nouveaux centres de données, initiatives Green IT et travail sur la mobilité des collaborateurs.

Au-delà de ces actions, le Groupe compensera ses émissions résiduelles avec ses partenaires, afin d'assurer l'atteinte de son engagement à horizon 2030.

Pour mesurer et suivre l'intensité carbone des centres de données, OVHcloud calcule le **Carbon Usage Effectiveness⁽¹⁾ (CUE)** (se reporter au tableau en introduction de partie pour les détails chiffrés). Cet indicateur s'inscrit en légère hausse sur l'année fiscale 2022, ce qui s'explique notamment par les pics de chaleur à l'été 2022, qui ont généré une consommation plus forte dans les centres de données.

1) Il correspond à un ratio et est calculé en divisant les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 par la consommation d'énergie des sites contenant les data centers, pondéré par le PUE (Power Usage Effectiveness). Il est exprimé en T CO₂eq / MWh IT.

L'un des axes de travail qui permettra d'améliorer significativement cet indicateur dans les années à venir est l'optimisation du mix énergétique d'OVHcloud. Le Groupe mise, entre autres, sur des contrats d'achats d'énergie renouvelable (Corporate Power Purchase Agreements (CPPA). Fin 2021, OVHcloud et EDF Renouvelables ont signé leur premier contrat d'achat d'électricité renouvelable. Celui-ci porte sur la fourniture pendant 15 ans minimum de la production électrique d'une future centrale solaire française de 50 mégawatts qui sera construite, détenue et exploitée par EDF Renouvelables. Celle-ci couvrira 25% du besoin en énergie d'OVHcloud en France à partir de janvier 2025. Deux autres CPPAs sont en cours de négociation pour couvrir 100% des besoins du Groupe en énergie en Allemagne et en Pologne avec des énergies renouvelables à partir de 2025.

Cela contribuera à tenir l'objectif du Groupe de 100% d'énergies bas carbone d'ici 2025 (renouvelable, nucléaire et hydroélectrique).

OVHcloud mesure sa performance en matière de nature des énergies utilisées par le Renewable Energy Factor (REF). Il s'agit de la proportion d'énergies renouvelables consommées par les centres de données par rapport à leur consommation totale. Pour l'exercice 2022, le REF est de 77% et est stable en comparaison à 2021 (78 %).

Des initiatives dédiées sont également mises en œuvre sur le sujet des déchets, permettant d'assurer l'atteinte de l'objectif de zéro déchet en décharge depuis les centres de production d'ici 2025, sur les déchets issus des processus OVHcloud. Cet engagement est inscrit dans les contrats du Groupe avec ses partenaires sur le retraitement des déchets. Au-delà de cette partie aval de la chaîne, OVHcloud contribue proactivement à réduire ses déchets : traçabilité des déchets en interne, réutilisation et limitation des emballages, participation à des projets de l'écosystème comme le CEDaCI, un réseau multidisciplinaire d'acteurs qui œuvre pour l'économie circulaire dans le secteur des centres de données. OVHcloud s'efforcera également d'appliquer cet engagement pour ses futures implantations, en fonction des possibilités avec les filières de retraitement des déchets locales.

Afin d'atteindre les objectifs de sa stratégie environnementale, OVHcloud a formalisé une feuille de route, synthétisée dans le tableau ci-après :

Contribuer au Net Zéro planétaire (scopes 1 et 2) à horizon 2025

Gestion de l'énergie	Réduction de la consommation énergétique	• Déconnecter les serveurs inutilisés en centres de données • Déconnecter les équipements de la chaîne de distribution électrique non utilisés
	Optimisation de l'efficacité énergétique	• Optimiser les performances des systèmes électriques en introduisant des éléments à meilleur rendement (transformateurs, onduleurs, gaines à barre)
		• Augmenter la température ambiante contrôlée dans les salles électriques, les locaux batteries et les salles réseaux
	Optimisation des systèmes de refroidissement	• Conduire les projets d'innovation sur les systèmes de refroidissement brevetés (nouveaux échangeurs thermiques, régimes de température d'eau plus élevés, nouvelles baies horizontales et module de refroidissement à l'eau associé, refroidissement immersif dans liquide diélectrique)
Mise en œuvre du Plan de Performance Energétique avec la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur le site de Gravelines		
Éco-conception des serveurs	Optimisation des performances des serveurs en introduisant des alimentations à meilleur rendement	
Compensation carbone avec Terraterre : mise en œuvre de projets labellisés « bas carbone » au titre du décret n° 2018- 1043, et de l'arrêté du 28 novembre 2018, en milieu agricole. L'accord s'étend sur des projets au sein de 8 fermes sur le territoire français, pour honorer une réduction de 1848 tonnes équivalent CO2		

Contribuer au Net Zéro planétaire sur tous les scopes à horizon 2030

Économie circulaire	- Optimiser la durée de vie des composants, sans faire de compromis sur la performance - Réhabiliter les bâtiments existants pour construire les nouveaux centres de données - Donner une seconde vie aux emballages (mousses...) - Suivre les produits vendus aux courtiers pour assurer une seconde vie écologique
Chaîne d'approvisionnement durable	- Pousser les fournisseurs à améliorer l'empreinte carbone des composants (engagement du code de conduite des fournisseurs) : recueillir l'empreinte carbone des composants - Inciter les fournisseurs à améliorer l'empreinte carbone des emballages : participer à des projets de réduction des emballages
Fret	- Optimiser la logistique grâce à l'expédition de chargements partiels - Choisir le fournisseur de camions en fonction de ses émissions de GES - Limiter les vols Croix-Canada grâce à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement - Tenir compte de l'impact carbone dans l'arbitrage du fret aérien d'urgence
Green IT	- Inclure des critères environnementaux dans les appels d'offres - Allonger la durée de vie des équipements - Mettre en place une gestion écologique des logiciels
Durabilité au travail	- Limiter l'avion pour les voyages professionnels lorsque le train est possible - Encourager l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques - Déployer une allocation pour l'utilisation du vélo (déjà en France)

100 % d'énergies bas carbone d'ici 2025

Énergies renouvelables	Couvrir la consommation d'énergie de la France, de l'Allemagne et de la Pologne avec des CPPAs ⁽¹⁾, puis d'autres pays
------------------------	---

(1) Corporate Power Purchase Agreements

Aucun déchet mis en décharge d'ici 2025*

Économie circulaire	- Contribuer aux projets d'éco-système : réutilisation, upcycling, CEDaCI (<i>Circular Economy for the Data Centre Industry</i>) ⁽¹⁾ - Mettre en œuvre le principe de zéro déchet en interne : tracer tous les déchets sur site pour s'assurer qu'ils ne finissent pas dans une décharge
Chaîne d'approvisionnement durable	S'assurer du respect de l'engagement contractuel de ne pas mettre de déchet en décharge par les partenaires

* À périmètre géographique constant sur les déchets des processus OVHcloud.

(1) Réseau multidisciplinaire d'acteurs qui oeuvre pour l'économie circulaire dans le secteur des centres de données.

3.2.3 Communiquer et sensibiliser sur l'impact total du cloud pour guider les choix en matière de consommation

Le Groupe entend mobiliser ses parties prenantes afin d'apporter une réponse collective au défi de l'impact environnemental des technologies du cloud. OVHcloud mise sur le développement d'un nouvel outil d'affichage environnemental pour aider ses clients à minimiser leurs impacts par leurs choix de consommation. Le Groupe capitalise également sur la pédagogie et engage des actions collectives pour influencer les usages et favoriser les bonnes pratiques.

3.2.3.1 L'affichage environnemental, levier de la transformation des usages

L'affichage environnemental est un outil puissant permettant aux utilisateurs de prendre l'ampleur de l'impact des produits et services qu'ils consomment. Avec le souci d'aider les clients dans leur transition environnementale et de les guider dans leur choix en matière de consommation, OVHcloud développe sa "calculatrice carbone". La mise en place de ce nouvel outil sera progressive. Les clients verront apparaître ces données relatives à leur empreinte carbone sur leur facture dès 2023.

Cet outil permettra de calculer l'empreinte carbone de ses principaux produits sur l'ensemble des scopes. Celui-ci est pensé dans une logique d'exhaustivité et de comparabilité. La méthodologie est fondée sur les principes de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV), des bases de données de référence pour les facteurs d'impact environnementaux, telles que la Base Carbone® de l'ADEME, et les premières recommandations du *Product Category Rules* dédié aux services numériques de l'ADEME.

Pour fiabiliser les résultats de l'affichage environnemental de ses solutions, OVHcloud compte sur le fait que ses fournisseurs lui partageront leurs données environnementales (action en cours pour les dix plus gros fournisseurs, cf. section 3.2.2.3 du présent document d'enregistrement universel). Cette démarche pourrait avoir un effet doublement vertueux, en instaurant de bonnes pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement par capillarité.

3.2.3.2 Sensibilisation aux impacts environnementaux : de la pédagogie à l'action collective

OVHcloud est moteur au sein de son écosystème et multiplie les actions de pédagogie et de sensibilisation autour des enjeux environnementaux de la filière. Le Groupe entend répondre aux sollicitations de ses parties prenantes et communiquer sur ces enjeux de manière transparente, pédagogique et responsable. A ce titre, OVHcloud a notamment :

- contribué à l'écriture d'un livre publié à l'occasion de la journée de la Terre en avril 2022 : *Greener Data : Actionable Insights from Industry Leaders* ;
- participé à l'événement Tech4climate sur les possibilités et les limites de la technologie pour relever le défi climatique en juin 2022. Le Groupe y a évoqué les enjeux liés à l'empreinte carbone mais aussi la nécessité d'aller plus loin en mettant en place des analyses de cycle de vie avec une approche multicritères.

L'enjeu est de faire évoluer les consciences et les pratiques à l'échelle de la filière et des utilisateurs. Afin d'accélérer cette transition, OVHcloud se lance dans des actions partenariales telles que :

- un partenariat de recherche de quatre ans entamé en 2021 avec l'Inria pour améliorer l'évaluation de l'impact environnemental des infrastructures du Groupe (thèse de recherche menée dans le centre de données expérimental OVHcloud, dont l'objectif est de faire évoluer le hPUE et le vPUE) et proposer aux utilisateurs finaux les meilleures pratiques pour réduire leur empreinte écologique ;
- le co-développement avec Davidson Consulting, l'Inria et Orange du programme de recherche DISTILLER, lancé en mars 2022 et visant à réduire l'impact environnemental des applications en cloud. Au terme de ce projet de trois ans, le système de recommandation de DISTILLER pourra délivrer aux Product Owners, ingénieurs ou développeurs, toutes les indications nécessaires à la conception, à la production et à la configuration d'applications cloud plus durables, tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes propres à ce type de projet (performances, flexibilité, confidentialité). Pour atteindre cet objectif ambitieux, DISTILLER prévoit l'étude des applications cloud-natives et de leur configuration afin d'extraire toutes les variations existantes pour définir empiriquement, sur la base des mesures en production, un indicateur de durabilité sur lequel se basera le système de recommandations de composants logiciels durables.

OVHcloud s'engage également via son action au sein du Climate Neutral Data Center Pact, dont le Groupe est signataire et membre fondateur (2021). Il s'agit d'une initiative d'opérateurs de centres de données et d'associations commerciales engagés dans le Green Deal européen. L'objectif phare est la neutralité carbone de la filière à horizon 2030, mais l'organisation aborde également d'autres sujets tels que la gestion de l'eau. Pour atteindre leur objectif, les signataires doivent s'accorder sur les indicateurs et les métriques à suivre⁽¹⁾. Le Groupe y préside un groupe de travail de la Commission européenne, dont l'objectif est de réduire la consommation d'eau dans les centres de données européens, et a participé à la rédaction d'un livre blanc, *Water Usage Proposal* (Proposition pour l'usage de l'eau). Ce livre blanc recommande la prise en compte de trois paramètres dans la définition d'un seuil maximal cible pour le WUE : le type de climat, le stress hydrique et la nature de l'eau utilisée.

Dans cette optique d'action collective, OVHcloud a également entamé une démarche pour adhérer au Code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données. Impulsé par la Commission Européenne, ce Code de conduite pourrait jouer un rôle important dans l'harmonisation des indicateurs environnementaux, dans le contexte de la révision de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

1) La première métrique proposée concerne l'utilisation d'eau. La limite proposée est de zéro virgule quatre litres d'eau par kilowattheure de puissance informatique (0,4l/kWh), plus précisément.

3.3 FAIRE PROGRESSER COLLECTIVEMENT LE CLOUD AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ

Chez OVHcloud tout commence par l'humain. Les femmes et les hommes font sa richesse : ce sont les talents qui assurent sa réussite. Le "travailler ensemble" est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. Cette dimension collective trouve son prolongement dans son écosystème, et dans la volonté de faire grandir toute la filière du cloud européen. Conscient de son impact, et de sa responsabilité, OVHcloud entend faire du numérique un levier du développement socio-économique.

3.3.1 Attirer et faire grandir les talents dans une aventure collective au sein d'une entreprise diverse et inclusive

Effectifs ⁽¹⁾, emploi et engagement – Indicateurs de performance et chiffres clés

Au 31 août	2020	2021	2022
Effectif total	2 253	2 435	2 791
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
France	1 512	1 682	1 959
Europe (autre que la France), Moyen Orient et Afrique	333	325	344
Amérique du Nord	329	350	402
Asie Pacifique	79	78	86
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT			
Contrats à durée indéterminée (CDI)	2 192	2 377	2 727
Contrats à durée déterminée (CDD)	61	58	64
Part des CDI dans l'effectif	97,3 %	97,6 %	97,7 %
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF ⁽²⁾ PAR CSP			
Ingénieurs et cadres	887	1 046	1 304
Techniciens	252	254	255
Employés	373	382	400
Total	1 512	1 682	1 959
EMPLOI			
Nombre de ruptures de CDI	274	314	474
Nombre de ruptures volontaires (dont démission)	217	253	380
Nombres embauches	488	561	661
Taux de départs volontaires	9,9 %	11,0 %	14,6 %
Loyalty rate	84 %	77 %	79 %
Score d'engagement	7,5	7,3	7,5

(1) Effectif hors intérim et stagiaires.

(2) Effectif France hors intérim et stagiaires.

Dans un contexte de pénurie et de concurrence pour les talents dans le domaine de l'IT, attirer et faire grandir de nouvelles compétences est une priorité stratégique pour OVHcloud.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a réussi à répondre à ses ambitions en termes de croissance avec le recrutement de 661 personnes, soit 18% de plus que l'exercice précédent, qui s'était lui-même inscrit en hausse de 15% par rapport à FY2020. A l'appui de cette évolution, le Groupe a renforcé ses équipes de recrutement pour disposer d'une capacité d'action accrue localement, dans les régions où les tensions sont les plus fortes, et par métier.

Au-delà du recrutement, la fidélisation des talents constitue un second enjeu clé, afin de capitaliser sur les savoirs et de permettre la montée en compétences globale des équipes. L'indicateur de performance de référence pour en assurer le suivi est le *loyalty rate*, qui mesure le taux de collaborateurs présents dans le Groupe un an après leur arrivée. Ce taux a progressé de deux points en 2022 pour s'établir à 79%. Le Groupe suit également le taux de départs volontaires, qui permet de mesurer le rythme de renouvellement de l'effectif. En 2022, ce taux s'élève à 14,6%, en progression annuelle de 3,6 points, traduisant principalement une normalisation post crise sanitaire. Ce niveau, en ligne avec l'objectif de maintenir un taux de départs volontaires inférieur ou égal à 15%, demeure conforme aux niveaux constatés dans l'industrie IT. Par ailleurs, l'ancienneté moyenne des départs volontaires en FY2022 ressort à 3,6 années contre 3 années en FY2021.

Enfin, OVHcloud mesure régulièrement le niveau d'engagement de ses collaborateurs à partir des résultats d'enquêtes internes menées chaque année via un logiciel de sondage (Peakon). Le score d'engagement pour l'année fiscale 2022 s'établit à 7,5, en progression de 20 points de base par rapport à l'exercice précédent. Le taux de participation à la dernière enquête réalisée en FY2022 s'est quant à lui établi à 84%, témoignant également du niveau d'engagement des collaborateurs. Le score d'engagement des collaborateurs est un indicateur clé de performance qui entre dans la composition de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et des membres du comité exécutif en 2022 (à hauteur de 15%).

3.3.1.1 La passion et l'engagement au cœur de la culture d'entreprise

OVHcloud se distingue par les engagements phares qu'il porte, en faveur de la souveraineté des données notamment, et par une culture d'entreprise forte, soutenue par des valeurs communes qui guident chacune des actions du Groupe :

- ▶ La **confiance** : elle engage OVHcloud auprès de son écosystème et permet à ses collaborateurs d'exprimer leur talent ;
- ▶ **Travailler ensemble** : OVHcloud a la conviction profonde qu'il n'y a de réussite individuelle qu'au service de la réussite collective et que le tout est plus grand que la somme des parties. La dimension collective est essentielle pour explorer et construire le cloud de demain. Pour cela, chacun est important et contribue à son échelle ;
- ▶ La **passion** : La passion de la technologie et de l'aventure est cardinale chez OVHcloud. Elle favorise l'innovation et le dépassement de soi ;

- ▶ La **disruption** : OVHcloud cherche sans cesse à simplifier ses processus et ses organisations pour être plus performant et réduire les coûts. Réfléchir autrement est encouragé par le Groupe pour créer toujours plus de valeur pour les clients et l'écosystème ;
- ▶ La **responsabilité** : OVHcloud prend ses responsabilités. Le Groupe est conscient que chaque innovation peut être positive ou négative en fonction de l'usage qui en est fait.

3.3.1.2 Construire un environnement de travail propice au développement des talents

La marque employeur d'OVHcloud constitue le cœur de sa proposition de valeur pour les employés et a pour objectif d'attirer et de fidéliser les talents.

Une marque employeur reposant sur cinq piliers

La marque employeur d'OVHcloud est construite autour de cinq piliers qui font écho aux valeurs du Groupe :

1. **"Chez nous tout commence par l'humain"** : l'humain est au cœur de l'ADN du Groupe, c'est pourquoi OVHcloud a développé des services et des avantages pour améliorer la qualité de vie au travail de tous. De la conciergerie à la crèche d'entreprise, du télétravail contractualisé à des espaces pensés pour le collaboratif, tout est fait pour que chacun trouve sa place, à son rythme et dans le respect de ses valeurs.
2. **"Une communauté d'experts aux idées plein la tech"** : un expert OVHcloud, c'est celui qui a acquis des compétences pointues tout en gardant l'envie d'explorer, de défricher et d'innover. OVHcloud recrute des gens passionnés et passionnants qui ont envie de faire et de transmettre.
3. **"Grandir et se réaliser"** : avancer au rythme des technologies et sortir des sentiers battus, c'est ce qui caractérise OVHcloud. Changement de poste ou de métier, il n'y a pas de trajectoire toute faite chez OVHcloud. L'objectif est d'offrir à chacun la possibilité de s'intéresser à un nouveau domaine, pour étendre ses compétences et penser sa nouvelle expertise au prisme de son expérience.
4. **"Construire ensemble le monde de demain"** : penser le cloud de demain, c'est une question de disruption. Et pour ça, OVHcloud mise sur la collaboration de tous. Pour aller chaque jour de l'avant et changer les règles du jeu, le Groupe compte sur ses atouts : un écosystème dynamique, des échanges ouverts et transparents.
5. **"Une équipe où l'innovation est reine et la confiance règne"** : être à l'écoute de chacun pour faire évoluer tout le monde et construire l'OVHcloud de demain.

Le nouveau site Carrière, dont la première version a été mise en ligne en 2022 et une nouvelle version est prévue pour 2023, a permis de mettre en valeur et de promouvoir la marque-employeur OVHcloud. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, le Groupe a participé à plus de 50 événements marque employeur ainsi qu'à des événements écoles et forum emploi.

Un investissement continu dans le développement des compétences

Formation - Chiffres clés

	2020	2021	2022
Taux de formation des collaborateurs	60 %	66 %	73 %
Nombre d'heures de formation par personne (h/pers)	23	25	27
POURCENTAGE PAR TYPE DE FORMATION			
Technique	60 %	60 %	54 %
EHS	9 %	4 %	14 %
Management	11 %	11 %	9 %
Langue	11 %	13 %	17 %
Autres	9 %	12 %	6 %

Conscient de l'importance de cultiver son capital humain, OVHcloud a formé 73% de ses effectifs en 2022 (soit 2035 personnes) et ainsi dépassé son objectif de former au moins 70 % de ses collaborateurs. Au-delà des obligations, le Groupe investit dans la formation autour de trois axes :

- L'**excellence opérationnelle** en développant les compétences sur les différentes méthodes de gestion de projet afin d'optimiser son efficacité d'exécution et de déployer l'agilité en entreprise (gestion de projet, gestion de crise, etc). Plus de 100 personnes sont formées en moyenne chaque année sur l'excellence opérationnelle.

- Un **programme destiné aux managers**, co-construit avec l'EDHEC, destiné aux managers sur le leadership, la finance et la communication, et avec un accompagnement de 4 jours pour tous les primo-managers.

- Les **formations techniques** pour permettre de développer les solutions d'OVHcloud et de renforcer l'expertise de ses collaborateurs avec la possibilité de certifier ses compétences. Plus de 10% des personnes formées ont été certifiées en 2022.

Afin d'accueillir les nouveaux collaborateurs, OVHcloud a également instauré une semaine d'intégration systématique durant laquelle ils ont l'opportunité de découvrir le Groupe dans toutes ses dimensions. Elle a recueilli un taux de satisfaction de 4.56/5.0.

Santé, sécurité et bien-être au travail au cœur des priorités

Sécurité au travail - Chiffres clés

	2020	2021	2022
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	16	27	23
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	19	27	13
Taux de fréquence (avec arrêt de travail) TF1*	4,20	7,04	5,39
Taux de fréquence (avec ou sans arrêt de travail) TF2*	9,18	14,09	8,44

*Nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées

La **sécurité au travail** pour OVHcloud constitue une priorité centrale et est un indicateur clé de performance de la politique RSE. Au cours de l'exercice fiscal 2022, le nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail a régressé, de même que les taux de fréquence correspondants. Afin de favoriser la prévention des risques en matière de santé et de sécurité, le Groupe a défini une politique autour de trois objectifs clés :

- Diminuer au maximum les accidents au travail ;
- Se conformer aux exigences légales en matière de Santé Sécurité Environnement (SSE) et aux autres exigences applicables dans tous les pays ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures satisfaisantes pour préserver la santé et l'intégrité physique des collaborateurs, des clients et communautés riveraines des activités du groupe et protéger l'environnement.

Les mesures de mise en œuvre de cette politique sont élaborées autour des principes directeurs suivants :

- Impliquer toute la ligne managériale dans l'engagement de sa politique de Santé Prévention des risques et Environnement ;
- Responsabiliser tous les salariés à maintenir un lieu de travail sain et sécuritaire ;
- Déployer auprès de tous les collaborateurs la culture du professionnalisme, de la rigueur et du respect des règles ;
- Assurer le déploiement du programme Santé Sécurité « Be Smart, Be Safe ! ».

Afin de renforcer la culture sécurité au sein du Groupe, des événements internes de sensibilisation sont organisés tels la « World Safety Week » qui se tient chaque année sur tous les sites OVHcloud, à laquelle sont conviés tous les employés et les contractuels permanents. En 2022, celle-ci s'est tenue du 13 au 17 juin autour du thème « Les dix règles d'or de la sécurité ». OVHcloud a en effet défini dix règles d'or en matière de sécurité s'inscrivant dans sa démarche #StaySafe. Cette démarche est un état d'esprit à adopter pour repérer et éviter les dangers. Elle suit quatre étapes :

- ▶ **Scruter** l'environnement de travail et repérer les dangers
- ▶ **Analyser** les conséquences des dangers et anticiper les mesures de protection individuelle et/ou collective nécessaires
- ▶ **Fiabiliser** en mettant en place les mesures de prévention avec l'aide du département santé sécurité, les donneurs d'ordres ou les managers
- ▶ **Exécuter** le travail une fois toutes les conditions de sécurité réunies.

Les dix règles d'or traitent de :

- ▶ permis de travail
- ▶ vigilance partagée et coactivité
- ▶ environnement de travail
- ▶ prévention et évacuation incendie
- ▶ circulation piétons
- ▶ circulation d'engins
- ▶ équipements de protection individuelle et collective
- ▶ travail en hauteur
- ▶ énergies et consignation
- ▶ gestes et postures

OVHcloud s'engage en matière de **santé** des collaborateurs et investit notamment dans la prévention. Le site de Roubaix dispose depuis 2016 d'un centre médical dédié rassemblant divers professionnels de santé (ostéopathe, diététicien, kiné, opticien, etc.) à disposition des collaborateurs. Des conférences de sensibilisation animées par des spécialistes de santé et ouvertes à tous les collaborateurs sont régulièrement organisées sur des sujets divers. Par exemple, dans le cadre d'Octobre Rose, le mois de prévention du cancer du sein, une conférence de sensibilisation au cancer du sein et du col de l'utérus a été proposée.

Le Groupe met également en œuvre diverses actions :

- ▶ téléconsultation médicale avec Qare en France et Dialogue au Canada ;
- ▶ actions en faveur d'une pratique sportive régulière (salles de sport, animations des coaches, accompagnements bilans sportifs) ;
- ▶ assistance psychologique, sociale et juridique avec Qualisocial.

Afin de favoriser la qualité de vie au travail, OVHcloud s'engage notamment en faveur de la parentalité. Le Groupe accompagne par exemple les parents dans leur recherche de crèches et centres de loisir : OVHcloud dispose notamment d'une crèche d'entreprise depuis dix ans à Roubaix et a noué un partenariat national avec Babilou⁽¹⁾. OVHcloud a également mis au point un kit parentalité visant notamment pour les collaborateurs concernés, à préparer un congé maternité ou paternité, et pour l'ensemble des équipes, à accompagner et gérer l'annonce d'une grossesse en entreprise. Le Groupe a proposé cinq ateliers sur la parentalité à ses collaborateurs en 2022.

Une politique de ressources humaines reconnue

Plusieurs prix sont venus récompenser les efforts menés par le Groupe en France cette année :

- ▶ Le **Trophée Compensations & Benefits** du club Oras⁽²⁾ pour son programme sur le bien-être de ses collaborateurs ;
- ▶ Le titre de **7^e meilleur employeur High-Tech** en France selon le magazine Capital ;
- ▶ Le **prix d'or aux Victoires des leaders du capital humain** sur le thème de la qualité de vie au travail ;
- ▶ Le label **HappyIndex®Trainees & HappyIndex®Trainees Alternance 2021-2022**, qui récompense les entreprises prenant soin de leurs stagiaires et alternants, reçu pour la deuxième année consécutive.

À l'international, la politique d'OVHcloud en matière de qualité de vie au travail a également été reconnue en Pologne, où le Groupe a reçu cette année le "Wellbeing Leader Certificate" de l'Institut polonais du bien-être. En Allemagne, OVHcloud a remporté le prix *Top Company 2022 Kununu*.

1) Entreprise gestionnaire de crèches.

2) Observatoire Rémunérations et Avantages Sociaux.

3.3.1.3 Proposer un environnement de travail divers et inclusif

Diversité et inclusion – Indicateurs de performance et chiffres clés

	2020	2021	2022
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE			
Femmes	420	487	587
Hommes	1 833	1 948	2 204
TOTAL	2 253	2 435	2 791
% de Femmes dans l'effectif total	19 %	20 %	21 %
% de femmes dans le management	18 %	18 %	20 %
% de femmes dans le comex	18 %	27 %	25 %
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF* PAR NATIONALITÉ			
Française	-	-	68 %
US	-	-	6 %
Canadienne	-	-	5 %
Polonaise	-	-	5 %
Autres	-	-	16 %
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF* PAR TRANCHE D'ÂGE			
Moins de 30 ans	628	579	627
30 à 50 ans	1 547	1 744	1 994
Plus de 50 ans	78	112	170
TOTAL	2 253	2 435	2 791

* Effectif hors intérim et stagiaires

Convaincu que chacun a un rôle à jouer pour relever les grands défis sociétaux de notre époque, OVHcloud souhaite accompagner ses collaborateurs dans leur parcours de vie, afin que chacun puisse s'épanouir dans un environnement bienveillant. Dans cet esprit, le Groupe s'est engagé à lutter contre toutes les formes de discriminations et à proposer un environnement de travail respectueux des différences permettant à chacun d'exprimer pleinement ses talents. OVHcloud a structuré une politique de diversité et inclusion en 2022 qu'il entend renforcer au cours de l'exercice 2023. Une charte interne est relayée via son intranet et disponible pour tous les collaborateurs du Groupe.

- La diversité et l'intelligence collective sont des moteurs clés pour l'innovation et atteindre l'excellence. L'internationalisation des équipes en est une composante. En 2022, plus de 60 nationalités étaient représentées au sein du groupe.
- La féminisation des équipes, qui constitue un enjeu majeur pour les métiers de la Tech, est une priorité forte et un indicateur de performance pour la politique RSE du Groupe. Un plan d'action Égalité Hommes Femmes est établi et revu régulièrement avec les représentants du personnel en France. Ce plan traite des sujets de recrutement, d'évolution professionnelle, de rémunération et

d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Au cours des dernières années, la proportion des femmes dans l'effectif du Groupe a régulièrement progressé. En 2022, la part des femmes dans l'effectif total gagne encore un point pour atteindre 21 %. La part des femmes dans le management quant à elle s'améliore de deux points à 20 %. Concernant le comité exécutif, le taux de l'exercice 2022 reflète une situation temporaire au 31 août (période de vacance transitoire pour l'une des fonctions). Dès septembre 2022, le taux est remonté à 31 % (4 femmes représentées au sein d'un comité exécutif de 13 membres).

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est un second axe important des initiatives menées en faveur de la diversité et de l'inclusion. Parmi les actions mises en place, le Groupe a fait appel à des ergonomes pour adapter et aménager les postes de travail aux personnes en situation de handicap, alloue des chèques emploi service d'une valeur de 350 € par an aux travailleurs en situation de handicap et publie ses offres d'emploi sur le site de l'AGEFIPH (1). Afin de mesurer son niveau de progression par rapport aux exigences du décret sur l'accessibilité numérique RGAA (2), OVHcloud a réalisé des audits sur deux sites commerciaux et deux sites de production.

1) Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées.

2) Pour faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité numérique, la DINUM édite depuis 2009 le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), créé pour mettre en œuvre l'article 47 de la loi handicap de 2005 et son décret d'application actualisé en 2019. Il fait régulièrement l'objet de nouvelles versions et mises à jour pour s'adapter aux évolutions du Web mais aussi aux changements de normes et réglementations.

- Plusieurs événements de sensibilisation des équipes internes aux enjeux en matière de diversité et inclusion ont été organisés au cours de l'année. Notamment, en juin 2022, une semaine de la diversité a été organisée. Celle-ci a été l'occasion de mener des actions de sensibilisation autour de sujets comme l'inclusion des personnes LGBTQIA+⁽¹⁾ et de rappeler à l'ensemble des collaborateurs qu'OVHcloud garantit le droit au respect des orientations et identités sexuelles de ses collaborateurs et un accès égal aux droits et avantages accordés par l'entreprise dans le cadre de la situation matrimoniale et de la parentalité. Des sessions de sensibilisation aux droits des femmes sont également organisées, dont la première a mis à l'honneur Anastasia Mikova en mars 2022.

OVHcloud a réalisé en 2022 un audit avec Gloria, entreprise spécialisée sur les enjeux de la diversité et de l'inclusion en entreprise sur sa communication et ses pratiques, dont les recrutements, afin de déceler d'éventuels biais ou pratiques discriminatoires. Cette démarche s'est accompagnée d'une formation sur la diversité de manière générale, avec un accent sur les biais inconscients à destination des recruteurs. Le Groupe a pour objectif d'étendre ce programme à l'ensemble des managers.

3.3.1.4 Maintenir un dialogue social de qualité dans la durée

OVHcloud attache une grande importance au dialogue social, gage d'implication et de performance collective, et entretient des relations de grande qualité avec ses collaborateurs et leurs représentants

En France, la représentation des salariés est organisée au sein d'une unité économique et sociale. Un Comité Social et Economique (CSE) a été élu en 2019, actuellement composé de 24 membres (titulaires et suppléants confondus). Par ailleurs, des représentants de proximité ont été désignés dans les sites qui n'ont pas d'élu au CSE. Il n'y a pas d'organisation syndicale désignée en France. Une Commission Consultative d'Entreprise (CCE) est également en place en Tunisie.

En ce qui concerne la représentation du personnel dans les instances dirigeantes, deux administrateurs représentant les salariés ont été désignés au sein du Conseil d'administration en 2022, ainsi que cela avait été annoncé lors de l'introduction en bourse le 15 octobre 2021.

3.3.1.5 Associer les collaborateurs aux résultats de l'entreprise

Actionnariat salarié

Pour OVHcloud, le "travailler ensemble" passe également par le fait d'associer le plus possible les collaborateurs aux les résultats de l'entreprise. A l'occasion de son introduction en bourse sur Euronext Paris le 15 octobre 2021, le Groupe a mis en place son premier plan collectif d'actionnariat salarié, ouvert à plus de 2 000 collaborateurs

en France et à l'étranger. 97,8% des salariés éligibles à cette date sont ainsi devenus actionnaires d'OVHcloud (77,6% ayant investi volontairement). Le Groupe a été récompensé en 2021 par le Grand prix FAS⁽²⁾, qui met à l'honneur les entreprises développant les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié. En 2022, 0,6% du capital est détenu par les collaborateurs au travers du FCPE.

Accords de participation

En France, un accord de participation s'applique au niveau de l'unité économique et sociale, lequel prévoit de répartir entre les salariés éligibles une part du bénéfice des entreprises parties à l'unité économique et sociale, calculée sur la base de la formule légale. La répartition est effectuée au prorata du temps de présence au cours de l'exercice fiscal.

Accords d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été signé avec le Comité Social et Economique en 2022 applicable jusqu'en 2024. Il concerne tous les collaborateurs au niveau global (à l'exception des stagiaires, intérimaires et prestataires) ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les indicateurs de performance retenus pour calculer la part des bénéfices attribuable aux salariés éligibles intègrent, comme pour le plan précédent, des indicateurs relatifs à l'EBITDA ajusté et à la croissance du chiffre d'affaires, auxquels s'ajoutent désormais les mêmes critères RSE que ceux retenus pour les dirigeants mandataires sociaux et le comité exécutif (se référer à la section 4.2.2.2 du présent document d'enregistrement pour de plus amples détails).

Plan d'épargne d'entreprise et plans assimilés

En France, il existe au sein de l'unité économique et sociale :

- un plan d'épargne groupe, qui permet aux salariés éligibles d'investir leur épargne, y compris les versements effectués au titre de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement, dans des fonds d'investissement diversifiés et de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en échange d'une période d'indisponibilité de généralement cinq ans ;
- un Compte Epargne-Temps (CET), qui permet aux salariés éligibles d'épargner des jours de repos non pris (certains congés, RTT...) ou une partie de leur 13^e mois convertie en jours. Ils peuvent ensuite à tout moment prendre ces jours, demander à se les faire payer ou les transférer sur un autre dispositif pour préparer leur retraite ;
- un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), qui permet aux salariés éligibles d'investir les versements de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement dans des fonds d'investissement diversifiés en vue de leur retraite. Ce dispositif offre aux salariés la possibilité de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en contrepartie d'une période d'indisponibilité jusqu'à la retraite. C'est aussi un moyen pour les salariés de préparer leur retraite en réalisant des versements volontaires ou en transférant des jours de leur CET sur le PERCO (dans la limite de 10 jours par an). Ce transfert est alors abondé par leur employeur.

1) Lesbienne, gay, bi, trans, queer, intersexe, asexuel, et tous les autres.

2) Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS).

3.3.2 Collaborer et développer des coalitions avec les parties prenantes de l'écosystème du cloud européen

Fonctionner en écosystème fait partie de l'ADN du Groupe. OVHcloud entend capitaliser sur son rôle de leader pour faire grandir la filière du cloud européen, faire émerger des champions et ainsi continuer à défendre la souveraineté numérique européenne dans un environnement ultra compétitif.

3.3.2.1 Développer un écosystème de partenaires partageant les mêmes valeurs

Dès son origine, OVHcloud a cherché à jouer un rôle moteur dans la constitution d'un écosystème ouvert et évolutif de partenaires partageant les mêmes valeurs, favorisant l'innovation et promouvant l'indépendance numérique européenne. Par cette approche mutuellement bénéfique, OVHcloud s'est entouré d'un large éventail de spécialistes techniques et commerciaux, qui travaillent dans des secteurs connexes pour développer et proposer les solutions les plus adaptées aux besoins des clients. L'engagement profond dans les communautés open source permet à OVHcloud d'accélérer le développement de ses propres solutions, tout en restant à la hauteur des attentes de ses clients.

L'écosystème d'OVHcloud se structure autour de 3 programmes principaux : les Partner Program, Open Trusted Cloud Program, Startup Program.

- ▶ Le Partner Program rassemble plus de 1 100 partenaires actifs implantés 72 pays (contre un peu moins de 1000 à la fin du troisième trimestre fiscal), permettant aux organisations de tirer parti de l'infrastructure OVHcloud pour créer des solutions et des services à forte valeur ajoutée pour leurs clients. L'objectif est de mettre à leur disposition des outils et des contenus favorisant la montée en compétence sur les technologies, tout en créant une relation privilégiée avec OVHcloud. En mars 2022, le Groupe offre un programme de formation et de certification sur ses solutions à tous les membres de son Partner Program.
- ▶ L'Open Trusted Cloud Program compte 75 membres actifs (contre 60 à fin FY2021) dont un quart environ hors de France. Ce programme s'adresse aux éditeurs de logiciels ainsi qu'aux fournisseurs de solutions SaaS et PaaS. Il a pour ambition de coconstruire un écosystème de services SaaS et PaaS, hébergé dans le cloud ouvert, réversible et fiable d'OVHcloud.
- ▶ Le Startup Program regroupe 645 startups et scale ups actives dont près de 70% à l'international. Depuis mai 2022, dans le cadre de ce programme, OVHcloud offre un accompagnement sous forme de Mentoring, disponible dans le monde entier. Ainsi, les collaborateurs OVHcloud mettent à disposition des Startups leur expertise et leur expérience pour les aider dans le développement de leur activité. En effet, lorsque les entrepreneurs créent une entreprise, ils se focalisent sur les essentiels pour la bonne mise en route de cette dernière et n'ont pas toujours le temps, les moyens, ou les compétences pour développer d'autres aspects de leur activité qui peuvent pourtant parfois leur être très utiles et faire la différence. En ce sens, l'objectif du Startup Program est de proposer aux Startups un choix de mentors qui couvre les différents axes sur lesquels ils aimeraient travailler pour leur développement : Marketing, Communication, Réseaux sociaux mais aussi Stratégies commerciales, Intelligence Artificielle,

Infrastructure Serveurs, RSE, Ressources Humaines et bien d'autres domaines. Sur le thème choisi, chaque Startup bénéficie de 6h d'accompagnement personnalisé pendant 3 mois, auprès de son mentor.

3.3.2.2 Collaborer avec les fournisseurs dans une démarche d'achats responsables

La chaîne d'approvisionnement et plus particulièrement la fonction achats jouent un rôle essentiel dans la politique RSE d'OVHcloud, qui veille à l'inscrire dans une démarche responsable. A cette fin, le Groupe a élaboré un code de conduite fournisseurs qu'il demande à ses fournisseurs de signer. Celui-ci les engage à adopter une approche responsable et exhaustive sur les questions de conformité. Ce code repose sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Il couvre les sujets suivants :

- ▶ droits humains
- ▶ conditions de travail
- ▶ éthique (corruption, fraude, blanchiment, financement d'activités illicites, etc.)
- ▶ environnement
- ▶ procédure d'alerte anti-corruption (cf. section 3.3.2.3 du présent document d'enregistrement universel)

Au 31 août 2022, OVHcloud compte 1600 fournisseurs actifs, dont près des deux tiers ont signé le code de conduite fournisseurs⁽¹⁾.

OVHcloud intègre également des clauses anti-corruption dans les contrats négociés depuis avril 2022.

Par ailleurs, afin d'encourager les bonnes pratiques dans sa chaîne de valeur, OVHcloud évalue chaque année ses fournisseurs stratégiques sur sept critères (sécurité, technologie, qualité, réactivité, livraison, coûts, environnement) et remet des récompenses aux trois fournisseurs les plus méritants. Pour l'exercice fiscal 2022, 20 fournisseurs stratégiques ont ainsi été évalués.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie RSE, OVHcloud a entrepris une démarche de cartographie des risques RSE liés aux achats et une évaluation RSE d'un échantillon de fournisseurs ciblés avec un prestataire externe. Cette démarche, lancée auprès d'une centaine de fournisseurs sur 41 catégories d'achats identifiées comme les plus exposées, est encore en cours et fera l'objet d'un travail d'approfondissement en 2023.

Enfin, l'approche d'achats responsables d'OVHcloud se concrétise au travers de sa volonté de privilégier les fournisseurs locaux quand cela est possible. Notamment, le Groupe peut se sourcer parmi les entreprises participant au start-up program si le service fourni est pertinent par rapport à ses besoins. C'est le cas de Moffi par exemple, dont l'outil de réservation de bureau a été déployé à l'échelle du Groupe.

1) [https://corporate.ovhcloud.com/sites/default/files/2021-03/Suppliers code of conduct OVHcloud.pdf](https://corporate.ovhcloud.com/sites/default/files/2021-03/Suppliers%20code%20of%20conduct%20OVHcloud.pdf)

3.3.2.3 Éthique et conduite des affaires

Chez OVHcloud, la pratique des affaires ne repose pas seulement sur un ensemble de valeurs, mais également sur un sens de l'éthique qui guide les interactions au sein de l'entreprise et les relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Afin de consolider cette culture commune, OVHcloud développe depuis 2020 son programme éthique et anti-corruption. Le code éthique⁽¹⁾, le code de conduite fournisseurs (cf. section 3.3.2.2 du présent document d'enregistrement universel), le Programme de formation anti-corruption, ainsi que la procédure d'alerte font partie des mesures de prévention et de détection que le Groupe a mises en place en parallèle des engagements juridiques inclus dans les différents contrats conclus avec des tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires, etc.) Elles permettent de faire face aux risques de corruption et de diffuser les meilleures pratiques au sein de l'entreprise et auprès de ses partenaires et fournisseurs.

L'objectif principal du code éthique est d'être un outil de sensibilisation à disposition de tous, visant à partager la vision des affaires du Groupe. Il pose des principes et des engagements forts, il formalise des comportements et établit des bonnes pratiques dans la manière de gérer des situations particulières ou difficiles, sur des thématiques telles que l'environnement, les droits humains, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et contre toutes les

formes de fraude, etc. En complément des interlocuteurs traditionnels, comme les instances représentatives du personnel existant dans certains pays, il permet également d'identifier les référents OVHcloud en matière de conformité : l'équipe Ethics & Compliance, les Staff Managers, les HR Business Partners (HRBP), etc.

Conformément aux dispositifs de prévention de la corruption établis par OVHcloud, un programme de formation anti-corruption et de lutte contre le trafic d'influence a été établi en 2021. Cette formation doit être renouvelée tous les 3 ans. Elle est obligatoire et fait désormais l'objet d'une sensibilisation à chaque session d'intégration de nouveaux collaborateurs auxquels il est également demandé d'accepter et de signer le Code de conduite lors de la signature de leur contrat de travail.

OVHcloud dispose d'une procédure d'alerte. Cette procédure s'appuie sur la plateforme de signalement ROGER (Respect OVHcloud Guidelines & Ethical Rules), qui permet de déclarer toute tentative ou tout fait ne respectant pas le code éthique OVHcloud et pour toute situation prévue par la loi. La plateforme est accessible à tout moment, depuis n'importe quel appareil, et est ouverte à tous (en interne et en externe). La plateforme garantit le respect de la confidentialité des lanceurs d'alerte et de l'anonymat pour ceux qui souhaitent le garder. OVHcloud s'assure qu'il ne soit pas exercé de représailles ou une quelconque discrimination à leur encontre.

3.3.3 Favoriser l'ancrage local et l'engagement sociétal

Dans un contexte de digitalisation des métiers et des entreprises, OVHcloud porte une attention particulière à l'insertion par le numérique et à la nécessité d'embarquer le plus grand nombre dans cette transition. En tant que leader du cloud européen, le Groupe veille aussi à l'impact socio-économique de son activité sur les territoires.

3.3.3.1 Favoriser l'insertion par le numérique

À l'ère de la transition numérique, la démocratisation des métiers de la tech est un enjeu sociétal. OVHcloud agit en faveur de l'insertion par le numérique avec deux axes d'attention :

- L'accessibilité de la tech aux femmes
- L'insertion professionnelle de populations en difficulté

Le Groupe espère ainsi pouvoir contribuer au développement d'un vivier de talents sur tous les territoires.

Évoluant dans deux secteurs (industrie et numérique) au sein desquels les hommes sont surreprésentés, OVHcloud travaille au quotidien pour promouvoir leur féminisation. Ainsi, le Groupe intervient dans des écoles pour promouvoir les carrières de la tech auprès des jeunes femmes. Il accompagne également des associations telles que Code First Girls⁽²⁾ pour faciliter l'accès à la formation et l'emploi des femmes dans ce secteur ou les DesCodeuses pour permettre aux femmes des quartiers prioritaires de se former aux métiers du numérique. OVHcloud accueillera ainsi 5 ou 6 stagiaires au sein des équipes de développement web en 2023. Le Groupe s'est, en outre, associé avec 50inTech⁽³⁾, communauté en ligne de mise en relation de

talents féminins avec les entreprises et de promotion de l'entrepreneuriat mené par des femmes. 50inTech met en avant OVHcloud en tant qu'entreprise inclusive pour les femmes, au regard des résultats obtenus à l'évaluation de son « gender score », accompagne le Groupe dans sa démarche d'attirer des talents féminins et met en avant des femmes d'OVHcloud.

Le Groupe œuvre également pour l'insertion professionnelle par le numérique, notamment par des initiatives de formation et d'intégration de publics éloignés de l'emploi, grâce au mécénat de compétences. Aux côtés de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, OVHcloud forme et embauche des stagiaires par l'intermédiaire des Plombiers du numérique⁽⁴⁾, projet d'insertion professionnelle de jeunes non qualifiés. OVHcloud a accueilli la première promotion dans son centre de données de Roubaix en 2020 et continue à former chaque année une vingtaine de personnes. Le Groupe est également partenaire de Rocket School, école gratuite qui recrute sur la personnalité (sans condition de diplôme) et forme aux métiers du commerce et du marketing digital depuis 2018 et dispose d'un bureau lillois depuis 2021. Dans le cadre de ce partenariat, OVHcloud accueille des alternants qui, à terme, peuvent être embauchés. Au cours de l'exercice FY2022 OVHcloud a accueilli deux alternants issus de Rocket School dont un a été recruté. Deux alternants sont à nouveau accueillis pour l'exercice FY2023.

Enfin, sur la question de l'intégration des personnes en situation de handicap, OVHcloud collabore avec des associations, parmi lesquelles l'ARRE (Association Ressource pour La Réussite Éducative), le Mouton à 5 pattes, qui œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation d'autisme et Compéthance, entreprise adaptée de services numériques.

1) <https://ovhcloud-public.signalement.net/get/3b299ec096dda49f47156ce4ff92fb34654ed4f8.pdf>

2) Le plus grand fournisseur de cours de codage gratuits pour les femmes au Royaume-Uni.

3) Plateforme de mise en relation des femmes de la Tech avec les entreprises les plus inclusives.

4) Les plombiers du numérique est un projet d'insertion professionnelle de jeunes non qualifiés, initié par l'association à but non lucratif Impala Avenir Développement.

3.3.3.2 Ancrage dans les territoires & impact socio-économique

Créé à Roubaix en 1999, OVHcloud s'est rapidement internationalisé et a développé une empreinte mondiale avec, aujourd'hui, 33 centres de données répartis sur 8 pays. L'expansion géographique est un des piliers centraux de la stratégie de croissance du Groupe.

La stratégie d'implantation d'OVHcloud est multi-locale. Elle adapte les méthodes du Groupe aux cultures locales dont elle respecte les pratiques.

De plus, le Groupe attache une grande importance au fait de favoriser les entreprises locales pour l'accompagner dans ses lieux d'implantation et, partant, d'avoir un impact sur le tissu économique local.

Plus largement, OVHcloud s'engage à avoir un impact positif dans les territoires où il est implanté et en lien avec les parties prenantes.

Le Groupe, de par sa politique fiscale, contribue au développement des territoires sur lesquels il est implanté. La politique fiscale d'OVHcloud prévoit que le Groupe s'engage à appliquer les lois, réglementations et conventions fiscales en vigueur dans tous les pays dans lesquels il exerce ses activités. Les valeurs et principes éthiques du Groupe ainsi que ses exigences en matière de responsabilité sociétale le conduisent à :

- ▶ Conduire ses opérations en conformité avec leur réalité économique ;
- ▶ Refuser toute planification fiscale agressive ainsi que l'utilisation de structures artificielles localisées dans des « paradis fiscaux » ;
- ▶ Coopérer avec les administrations fiscales locales à l'occasion de contrôles fiscaux.

Aucune des opérations réalisées par le Groupe OVHcloud n'a pour objectif d'éluder le paiement de l'impôt. Le Groupe prépare la formalisation de sa politique fiscale, laquelle sera publiée ultérieurement.

L'exemple roubaisien démontre la volonté du Groupe d'avoir des impacts positifs sur les territoires et les communautés locales. En effet, fidèle à ses origines, le Groupe n'a jamais quitté Roubaix. OVHcloud y avait acquis en 2004, une friche industrielle, qui est devenue son siège social. La région Hauts-de-France est également le premier territoire à avoir hébergé des centres de données OVHcloud.



3.4 APPLICATION DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

Classification des activités selon le cadre réglementaire européen permettant de définir des activités économiques durables sur le plan environnemental (taxonomie verte)

Contexte général

Le Règlement Taxonomie constitue un élément clé du plan d'action de la Commission européenne qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En effet, il représente une étape importante vers l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'UE, car la taxonomie est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans la section ci-après, il est présenté, en tant que société mère non financière, la part du revenu, des dépenses d'investissement (capex) et des charges d'exploitation (opex) du Groupe, pour l'exercice 2022, associée à des activités économiques éligibles à la taxonomie et liées aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique), conformément à l'article 8 du Règlement Taxonomie et à l'article 10 (2) de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie.

Synthèse des indicateurs de la Taxonomie européenne

Sur la base des analyses menées, une part importante des activités des groupes est éligible à la Taxonomie au titre de l'activité 8.1. – *Traitement de données, hébergement et activités connexes* décrite dans l'Annexe I de l'Acte délégué relative à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Les parts éligibles des trois indicateurs financiers requis par le texte – le revenu, les capex et les opex – sont présentées ci-dessous sur la base des données consolidées IFRS de l'exercice clos le 31 août 2022.

TABLEAU 1 – PART DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE DANS LE REVENU, LES CAPEX ET LES OPEX DU GROUPE

	Total (en millions d'euros)	Part d'activités économiques éligibles à la taxonomie (en %)	Part d'activités économiques non éligibles à la taxonomie (en %)
Revenu	788,0	86,3	13,7
Dépenses d'investissement (capex)	472,0	98,0	2,0
Charges d'exploitation (opex)	62,2	88,5	11,5

L'éligibilité étant uniquement basée sur la description des activités et ne prenant pas en compte les critères de contribution substantielle, le fait de « ne pas causer de préjudice important » ou les garanties sociales minimales, les indicateurs alignés à la Taxonomie européenne qui seront présentés en 2023 pourraient être plus faibles que les indicateurs éligibles présentés dans la présente section.

Détermination des activités économiques du groupe OVHcloud éligibles à la Taxonomie européenne

Par « activité économique éligible à la taxonomie », il est entendu toute activité économique décrite dans les actes délégués complétant le Règlement Taxonomie (à savoir, actuellement, l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie), qu'elle remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués.

Les activités économiques éligibles du Groupe ont été analysées sur la base des offres de services d'OVHcloud (telles que détaillées en chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel) et elles ont été assignées aux activités économiques suivantes, conformément aux annexes I et II de l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie. Le tableau ci-dessous indique pour quel objectif environnemental les activités sont considérées comme éligibles :

TABLEAU 2 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Activité économique éligible (section, nom)	Description	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Le stockage, la manipulation, la gestion, la circulation, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou le traitement de données par l'intermédiaire de centres de données, y compris le traitement des données à la périphérie (<i>edge computing</i>).	✓	

Une part importante des activités du Groupe est considérée comme éligible à l'activité 8.1 – *Traitement de données, hébergement et activités connexes* de l'objectif d'atténuation du changement climatique. En effet, les offres basées principalement sur des services de mise à disposition de capacité de stockage (« hébergement ») répondent à la description de cette activité. Les offres ainsi considérées comme éligibles sont les suivantes :

- ▶ Les offres de Cloud privé (Baremetal cloud et Hosted Private cloud) dans leur intégralité, celles-ci correspondant à des offres de mise à disposition soit de serveurs physiques dédiés, soit de capacités de cloud fonctionnant sur des serveurs physiques dédiés (se référer à la section 1.3.1.1 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le groupe) ;
- ▶ Les offres de Cloud public dans leur intégralité, (se référer à la section 1.3.1.2 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le groupe). Les solutions PaaS et SaaS proposées par OVHcloud et directement hébergées sur les infrastructures du groupe sont jugées éligibles dans la mesure où OVHcloud à le contrôle sur les équipements physiques et peut agir sur leur efficacité énergétique ;
- ▶ Les offres de « Web cloud et autres » uniquement pour la partie « Web hosting » et « Services », correspondant à l'hébergement des sites web clients sur les serveurs physiques du groupe et à l'assistance nécessaire au bon fonctionnement des équipements et au respect des engagements du Groupe dans le cadre de l'ensemble de ses offres (se référer à la section 1.3.1.3 du présent document d'enregistrement universel pour plus de détails sur les solutions proposées par le groupe). Les offres ou solutions relatives aux noms de domaine, à la téléphonie et connectivité ne sont pas jugées éligibles à date car non directement liées aux serveurs physiques.

De manière générale, toutes les solutions proposées par le groupe OVHcloud directement hébergées sur des serveurs physiques appartenant au groupe ou étant contrôlés directement par le groupe, ont été jugées éligibles à la Taxonomie européenne au titre de l'activité 8.1. de l'objectif d'atténuation du changement climatique.

OVHcloud développe également certaines solutions (comme une calculatrice carbone, qui permettra aux clients d'estimer l'empreinte carbone associée à l'utilisation de certains des produits OVHcloud), qui pourraient être éligibles au titre de l'activité 8.2. – Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES. Le revenu et les capex liés à ces solutions étant non significatifs sur l'exercice, cette activité n'a pas été prise en compte dans les indicateurs 2022 mais pourrait l'être à l'avenir.

Méthodologie d'évaluation des indicateurs de la Taxonomie européenne

Le périmètre considéré pour l'estimation des trois indicateurs est le périmètre consolidé Groupe tel que défini à la note 5.5. des états financiers consolidés 2022 présenté au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

Revenu éligible

La part d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le revenu consolidé d'OVHcloud a été obtenue en divisant la part du revenu générée par la vente de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) par le revenu net (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice s'étendant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Dénominateur

Le dénominateur de l'indicateur revenu est basé sur le revenu consolidé d'OVHcloud (788 millions d'euros lors de l'exercice 2022), conformément à IAS 1.82 (a) (se référer à la note 4.3. des états financiers consolidés annuels 2022 présentés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel).

Numérateur

Le numérateur de l'indicateur est défini comme la part du revenu net générée par des services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie, telles que décrites ci-dessus dans la partie Détermination des activités économiques du groupe OVHcloud éligibles à la Taxonomie de la présente section. Cette part a été estimée sur la base des reportings de gestion du groupe OVHcloud intégrant le niveau de détail nécessaire en lecture directe.

Dépenses d'investissements (capex) éligibles

L'indicateur relatif aux capex est calculé en divisant les capex éligibles à la taxonomie (numérateur) par le total des capex (dénominateur).

Dénominateur

Le dénominateur des capex (472 millions d'euros lors de l'exercice 2022) comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38), d'actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS 16) et d'immeubles de placement (IAS 40), ainsi que les entrées résultant de regroupements d'entreprises (se référer aux notes 4.10, 4.11 et 4.23 des états financiers consolidés annuels 2022 présentés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel).

Numérateur

Le numérateur est uniquement constitué des capex liées à des actifs ou processus essentiels à l'exécution des activités économiques éligibles à la taxonomie, ceux-ci représentant la quasi-totalité des capex de l'exercice. Les capex n'étant pas suivies actuellement par offre de services dans les reportings du groupe, une analyse détaillée par type d'actif a été menée qui a conduit à considérer les capex suivants comme essentiels à l'exécution des activités économiques éligibles :

- ▶ Toutes les capex (acquisitions d'immobilisation ou augmentations des droits d'utilisation IFRS 16) relatives à des infrastructures (« hardware ») et à leur fonctionnement (fibre, réseau, adresses IP, composants, maintenance)
- ▶ Une part des frais de R&D capitalisés estimée de la manière suivante :
 - 100% des frais de R&D capitalisés relatifs à des projets d'amélioration de l'efficacité des infrastructures (équipements ou logiciels) ;
 - Une quote-part des frais de R&D capitalisés relatifs à des développements de logiciels dont l'utilisation est transverse à toutes les activités du groupe. Cette quote-part est fonction de la part de revenu éligible à la Taxonomie ;
- ▶ L'intégralité des mouvements de périmètre impactant les immobilisations incorporelles et corporelles et relatifs à l'acquisition de ForePaaS venant renforcer les offres éligibles d'OVHcloud au titre de l'activité 8.1.
- ▶ Une quote-part des capex relatives aux bureaux estimée en fonction de la part de revenu éligible.

Dépenses d'exploitation (opex) éligibles

L'indicateur relatif aux opex est calculé en divisant les opex éligibles à la taxonomie (numérateur) par le total des opex (dénominateur).

Dénominateur

Le total des opex telles que définies par la Taxonomie correspondent aux coûts non capitalisés relatifs à la recherche-développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à la maintenance et aux réparations, et à toute autre dépense directe liée à l'utilisation quotidien des immobilisations corporelles.

Ainsi, le total opex tel que défini par la Taxonomie représente environ 8% du total des opex du Groupe (soit 62,2 millions d'euros sur un total de 809 millions d'euros lors de l'exercice 2022), correspondant à la somme des charges de personnel, charges opérationnelles, dotations et amortissements et autres charges opérationnelles non courantes.

Numérateur

Étant donné que les opex du groupe OVHcloud ne sont aujourd'hui pas suivies dans les systèmes informatiques par offre de service, nous avons utilisé des clés d'allocation afin d'identifier la part des activités économiques éligibles à la taxonomie dans nos opex :

- ▶ Les coûts de maintenance et réparation ainsi que les frais liés aux contrats de location non capitalisés ont été alloués sur la base de la part du revenu éligible.

Les coûts de R&D ont été alloués proportionnellement à l'allocation des frais de R&D capitalisés.

3.5 MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La Déclaration de Performance Extra Financière 2022, présentée dans le présent document d'enregistrement universel, s'attache à produire les informations extra-financières les plus pertinentes pour le Groupe au regard de son modèle d'affaires, de ses activités, de ses enjeux majeurs issus de la matrice de matérialité et des principaux risques du Groupe. Ainsi, OVHcloud s'est concentré sur les enjeux et risques identifiés comme étant prioritaires et a exclu de son champ d'analyse les thématiques suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

3.5.1 Périmètre

OVHcloud mesure la progression du Groupe en matière de RSE sur les trois domaines suivants : Environnement, Conduite des affaires, Social et Sociétal. Treize indicateurs, présentés dans le tableau ci-dessous, ont été retenus et audités pas l'Organisme Tiers Indépendant.

Catégorie	Indicateur
Environnement	PUE (Power Usage Effectiveness)
	WUE (Water Usage Effectiveness)
	CUE (Carbon Usage Effectiveness)
	REF (Renewable Energy Factor)
	Taux de réutilisation des composants
Conduite des affaires	Taux de succès des campagnes de simulation d'attaque cyber
Social / Sociétal	Loyalty rate
	Score d'engagement
	Taux de formation des collaborateurs
	% de femmes dans le management
	% de femmes dans le top management (comité exécutif)
	Taux de fréquence (avec arrêt de travail) TF1
	Taux de fréquence (avec ou sans arrêt de travail) TF2

Un quatorzième indicateur : le taux de signature du code de conduite fournisseurs, relevant de la catégorie Conduite des affaires, a été présenté dans le tableau de synthèse des indicateurs (Introduction – Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE) et dans le paragraphe relatif aux fournisseurs (section 3.3.2.2 du présent document d'enregistrement universel). Il a fait l'objet d'une revue qualitative et sera intégré dans la liste des indicateurs de performance pour la DPEF de l'exercice fiscal 2023.

Chaque indicateur est décrit dans cette note méthodologique, précisant :

- Le mode de calcul de l'indicateur ;
- Le processus de production des données.

Un tableau de synthèse présentant les indicateurs et leurs valeurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022 se trouve dans le chapitre introductif de la DPEF au sein de la section « Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE ».

3.5.2 Organisation générale du reporting

Le Groupe a développé un protocole de reporting extra-financier, afin de s'assurer de l'unicité et de la cohérence sur le périmètre de reporting.

Les informations RSE présentées dans ce document ont été élaborées en interne sur la base des informations communiquées par les responsables de chacun des domaines concernés.

- Les informations en matière environnementale proviennent des services ou directions Qualité, du Contrôle de Gestion, ou de la RSE, sur le périmètre de reporting.
- Les informations en matière de conduite des affaires, et plus particulièrement concernant la thématique cybersécurité, ont été fournies par le Chief Information Security Officer (CISO).
- Les informations et indicateurs en matière sociale et sociétale ont été fournis par la direction des ressources humaines des entités du périmètre de reporting, et ont été coordonnés par les référents pour chaque sujet ou indicateur au sein de la direction des ressources humaines (DRH) du Groupe.

Le bilan carbone été réalisé en s'appuyant sur la méthode Bilan GES ainsi que les facteurs d'émission provenant de l'ADEME.

L'ensemble a été coordonné par la direction de la stratégie et de la RSE, de même que la coordination générale de la rédaction de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Période de reporting

Sauf mention contraire, les informations communiquées sont toujours présentées pour l'exercice fiscal clos au 31 août 2022. Des données comparables, établies à méthode constante, sont présentées pour les périodes précédentes, lorsque cela est possible, à des fins de comparaison.

Périmètre de reporting

Les données communiquées concernent le Groupe OVHcloud. Tous les sites et toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, sont inclus dans le périmètre. Les exclusions de périmètre sur des indicateurs en particulier sont énoncées plus en détail ci-dessous.

3.5.3 Note méthodologique pour les indicateurs environnementaux

Power Usage Effectiveness ou PUE

Calcul de l'indicateur

Le Power Usage Effectiveness ou PUE permet de mesurer l'efficacité énergétique de l'infrastructure d'un centre de données.

Il est défini dans la norme ISO/IEC 30134-2:2016 par la formule :

$$PUE = E_{DC} / E_{IT}$$

Où

E_{DC} = consommation totale (annuelle) de l'énergie du centre de traitement de données, en kWh;

E_{IT} = consommation (annuelle) de l'énergie des équipements IT, en kWh.

Le PUE est calculé sur un cycle environnemental complet c'est-à-dire une année complète.

Le PUE est sans unité.

Un PUE de 1 signifierait que toute la consommation énergétique du centre de données serait dédiée à la consommation IT. Toutefois, les centres de données consomment de l'électricité additionnelle pour les systèmes annexes aux équipements IT (refroidissement, éclairage, bureaux, systèmes de sécurité), si bien qu'en pratique, le PUE est supérieur à 1.

Le PUE est calculé pour chaque centre de données et ensuite il est consolidé pour le Groupe

$$PUE_{OVHcloud} = \sum E_{DC}(kWh) / \sum E_{IT}(kWh)$$

À noter

- Les générateurs de secours sont exclus du calcul du PUE
- Les conditions de température et de climat exercent une influence notable sur le résultat du PUE : il faut en effet dépenser plus d'énergie pour refroidir les centres de données sous climat chaud et humide, que chaud et sec, ou froid et humide.

Production de l'indicateur

La consommation d'électricité des sites est calculée sur la base de la facturation.

La consommation d'électricité des serveurs est le fruit de mesures réelles réalisées à partir de sondes positionnées dans les centres de données.

Taux de couverture

Le taux de couverture de la mesure représente la part énergétique prise en compte pour la mesure réelle du PUE d'une série de centre de données.

Le taux de couverture de mesure du PUE est donné par la formule :

$$Taux\ de\ couverture = E_{DCs\ PUE} / E_{DCs}$$

Où

$E_{DCs\ PUE}$ = consommation totale (annuelle) de l'énergie des centres de données pour lesquels une mesure de PUE est réalisée (au moyen de sondes), en kWh;

E_{DCs} = consommation totale (annuelle) de l'énergie des centres de données pour lesquels une mesure de PUE est réalisée (au moyen de sondes) ainsi que des centres de données pour lesquels une mesure de PUE n'est pas réalisée, à l'exclusion des centres de données en collocation, en kWh;

Pour l'exercice fiscal 2021, seul le site de Gravelines (France) était équipé de sondes. Depuis, le dispositif a été déployé sur d'autres sites, en France et à l'international, permettant de fiabiliser la mesure du PUE. Le déploiement de sondes se poursuivra au cours des prochains exercices jusqu'à couvrir, à terme, l'ensemble de la consommation énergétique.

À noter

- Les centres de données en collocation et les points de présence réseau sont exclus de la mesure

Revue et mise à jour de l'indicateur

Le PUE est calculé dans une plateforme interne d'agrégation de données. Cet indicateur est mis à jour mensuellement. Il est audité annuellement lors de l'audit de certification ISO 50 001 du système de management de l'énergie.

Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe équipés de sondes. Sont exclus du périmètre : (i) les consommations énergétiques des sièges et sites ne contenant pas de centres de données, (ii) les consommations énergétiques des centres de données non équipés de sondes. Pour l'exercice fiscal 2022, la mesure du PUE couvre 59% de la consommation énergétique. Ce taux de couverture est inférieur à l'exercice fiscal 2021, qui reposait sur une estimation, mais la mesure a gagné en précision et en fiabilité car traduisant une mesure réelle à partir de sondes. Pour l'exercice fiscal 2023, la poursuite du déploiement de sondes au sein des centres de données du Groupe devrait permettre de couvrir de l'ordre de 80% de la consommation énergétique.

Water Usage Effectiveness ou WUE

Calcul de l'indicateur

Le Water Usage Effectiveness ou WUE mesure l'efficacité de l'utilisation de l'eau : c'est le rapport entre la consommation d'eau des systèmes de refroidissement (en litres) et la consommation d'électricité en kWh des services. L'eau est utilisée dans les centres de données pour les usages suivants :

- Pertes d'eau liées au système de refroidissement à circuit fermé
- Évaporation d'eau liée au système de refroidissement adiabatique
- Usages sanitaires des bureaux affectés aux centres de données

Cet indicateur, exprimé en L/kWh IT, est mesuré par centre de données avec la formule suivante :

- $WUE = \frac{\text{Consommation annuelle d'eau du centre de données (L)}}{\text{Consommation annuelle d'électricité des serveurs (kWh)}}$

L'ensemble de ces données est ensuite consolidé pour obtenir un WUE au niveau du groupe.

À noter

- Les conditions de température et de climat exercent une influence notable sur le résultat du WUE : il faut en effet consommer plus d'eau pour refroidir les centres de données sous climat chaud et humide, que sous climat chaud et sec, ou froid et humide.

Production de l'indicateur

Le WUE est calculé dans une plateforme interne d'agrégation de données ce qui permet de communiquer un WUE global couvrant l'ensemble des centres de données.

La consommation d'eau des sites est calculée sur la base de la facturation, à laquelle est ajoutée l'eau de forage pour les sites qui en disposent. Le cas échéant, à des fins de normalisation des consommations d'eau pour lesquelles les factures ne seraient pas obtenues à la fin de l'exercice considéré, un facteur est appliqué pour extrapoler la consommation sur la période.

Revue et mise à jour de l'indicateur

Cet indicateur est mis à jour annuellement.

Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe, hormis les sites de :

- Beauharnois (BHS, Canada), qui représente environ 15% de la consommation d'eau, où un compteur d'eau a été installé au cours de l'exercice fiscal 2022, permettant une mesure complète à compter de l'exercice fiscal 2023 ;
- Paris, car il n'y a pas de procédé de refroidissement impliquant de consommation d'eau.

Carbon Usage Effectiveness ou CUE

Calcul de l'indicateur

Le Carbon Usage Effectiveness ou CUE permet de mesurer l'intensité carbone des centres de données. Il s'agit d'un ratio rapportant les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 à la consommation d'énergie des sites contenant les centres de données, pondéré par le PUE. Il est exprimé en T CO₂e/MWh IT.

- $CUE = \frac{\text{Émissions de GES liées aux consommations d'énergie du centre de données (T CO}_2\text{e)}}{\text{Consommation annuelle d'énergie du centre de données (MWh)}} \times PUE$

Pour le groupe, le CUE est obtenu avec la formule suivante :

- $CUE = \frac{\sum(\text{Émissions de GES liées aux consommations d'énergie du centre de données (T CO}_2\text{e)})}{\sum(\text{Consommation annuelle d'énergie du centre de données (MWh)})} \times PUE$

Production de l'indicateur

Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie sont incluses dans le bilan carbone annuel, et prennent en compte le scope 1 et le scope 2 pour les centres de données.

La consommation annuelle d'électricité des centres de données est issue des données comptables de l'entreprise.

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre du scope 1 proviennent aux consommations des groupes électrogènes et de climatisation et celles du scope 2 sont liées aux consommations d'énergie et de production des centres de données. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone® de l'Ademe et de bases équivalentes pour le Canada et les États-Unis.

Revue et mise à jour de l'indicateur

Cet indicateur est mis à jour annuellement, et présenté dans la politique environnementale du groupe.

Le périmètre de reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe contenant des centres de données.

Renewable Energy Factor ou REF

Calcul de l'indicateur

Le Renewable Energy Factor ou REF, mesure la proportion d'énergies renouvelables consommées par les centres de données par rapport à leur consommation totale.

Cet indicateur se calcule comme suit :

- $REF = \frac{\text{Consommation annuelle d'énergies renouvelables des centres de données (kWh)}}{\text{Consommation annuelle d'énergies des centres de données (kWh)}}$

La consommation annuelle d'énergies des centres de données est obtenue par l'ensemble des factures d'électricité, sur l'année fiscale considérée.

La consommation annuelle d'énergies renouvelables des centres de données est obtenue par les achats d'énergies renouvelables (Corporate PPA), par les certificats d'origine renouvelable (GoO) ainsi que par l'électricité générée sur les sites, sur l'année fiscale considérée.

Production de l'indicateur

Les consommations annuelles d'énergies et énergies renouvelables sont compilées par les équipes financières, puis revues et analysées par l'équipe « Carbone » qui réalise le calcul de l'indicateur.

Revue et mise à jour de l'indicateur

Cet indicateur est mis à jour annuellement, et partagé dans la politique environnementale du Groupe.

Taux de réutilisation des composants

Calcul de l'indicateur

Le taux de réutilisation des composants représente la part des composants non neufs, reconditionnés, utilisés par le Groupe pour sa production de serveurs. L'indicateur porte sur les serveurs connectés sur l'année fiscale concernée (en utilisation, disponibles, à connecter, à réparer) et est calculé en divisant le nombre de composants reconditionnés présents dans les serveurs par le nombre total de composants. Il est exprimé en % : un taux de 20% signifie que sur 100 composants utilisés pour la fabrication serveurs, 20 sont des composants au moins de seconde vie.

- $\text{Reused components ratio} = \frac{\sum(\text{Composants de deuxième vie utilisés})}{\sum(\text{Composants utilisés})}$

Production de l'indicateur

Les serveurs étant assemblés dans les centres de production de Croix (Nord, France) et Beauharnois (Québec, Canada), le groupe a une maîtrise des étapes d'assemblage et de son stock. Sont notamment comptabilisés les composants disponibles sur le marché en refurbished (reconditionnés).

Les composants concernés sont les suivants : carte mère, disques (HDD / SSD), mémoire, processeur, alimentation.

La grande majorité des composants reconditionnés provient du département de Production interne d'OVHcloud. Une part résiduelle inférieure à 5% est achetée sur le marché des composants reconditionnés.

Revue et mise à jour de l'indicateur

Le périmètre concerné pour l'exercice concerne les deux sites de production du Groupe : Croix (Nord, France) et Beauharnois (Canada).

3.5.4 Note méthodologique pour les indicateurs relatifs à la conduite des affaires

Taux de succès des campagnes de simulations d'attaques cyber

Calcul et production de l'indicateur

OVHcloud sensibilise en permanence ses collaborateurs au risque d'attaque informatique, notamment en réalisant des campagnes de simulations d'attaques cyber (campagnes de phishing). Au-delà des effectifs du Groupe, ces campagnes ciblent toute personne possédant une adresse email de la société et incluent les stagiaires et prestataires.

Trois indicateurs sont calculés : part des effectifs testés, part des effectifs ayant signalé le phishing, part des effectifs sur lesquels le phishing a fonctionné. Le calcul est totalement automatisé.

Revue et mise à jour de l'indicateur

Les données sont disponibles en temps réel, et le calcul est effectué sur l'année fiscale.

3.5.5 Note méthodologique pour les indicateurs sociaux et sociétaux

Loyalty rate

Calcul de l'indicateur

L'indicateur mesure le taux de collaborateurs encore présents dans le Groupe un an après leur arrivée.

Seuls les CDI et Contrats de Professionnalisation à durée Indéterminée sont inclus dans le calcul de l'indicateur.

Score d'engagement

Calcul et production de l'indicateur

L'indicateur est calculé à partir des résultats d'une enquête interne menée via un logiciel de sondage (Peakon). Les prestataires, intérimaires et stagiaires sont exclus de la mesure.

Taux de formation des collaborateurs

Calcul de l'indicateur

L'indicateur est calculé en divisant le nombre d'employés formés sur un exercice fiscal par l'effectif en fin de période.

Les formations en e-learning sont exclues du calcul car elles sont comptabilisées sur des plateformes indépendantes qui, à date, ne communiquent pas avec le Learning Management System (système d'information de suivi de la formation) d'OVHcloud. Un nouvel outil de formation sera déployé au cours de l'exercice fiscal 2023, intégrant directement les modules de formation e-learning proposés par le *training center* du Groupe.

Les formations incluses dans la semaine d'intégration des nouveaux arrivants ne sont pas à date comptabilisées.

Un collaborateur dont la formation court sur deux exercices fiscaux sera comptabilisé comme une personne formée sur chacun des deux exercices.

Le périmètre concerné pour l'exercice concerne OVH Groupe, incluant les USA à compter de 2022.

% de femmes dans le management

Calcul de l'indicateur

La proportion de femmes dans le management est calculée en rapportant le nombre de femmes managers au nombre total de collaborateurs occupant des fonctions de managers dans le Groupe en fin de période.

Pour ce calcul, sont pris en compte tous les collaborateurs, quel que soit le contrat, le pays, le taux d'activité, ainsi que les stagiaires, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Les intérimaires et les prestataires sont exclus.

À noter

- Un(e) manager est une personne en charge d'une équipe (ayant une relation hiérarchique).

% de femmes dans le top management (comité exécutif)

Calcul de l'indicateur

La proportion de femmes dans le top management est calculée en rapportant le nombre de femmes membres du comité exécutif au nombre total de membres du comité exécutif, en fin d'exercice fiscal.

Taux de Fréquence (avec arrêt de travail) TF1

Calcul de l'indicateur

Le taux de fréquence TF1 est calculé en divisant le nombre d'accidents du travail avec arrêt par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Les heures théoriques sont calculées en prenant en compte les heures des profils suivants

- ▶ Salarié OVH CDI / CDD
- ▶ Salariés intérimaires
- ▶ Stagiaires rémunérés

N'inclut pas les prestataires extérieurs, les stagiaires non rémunérés

L'heure théorique est calculée selon la méthode suivante :

Heure théorique = Temps de travail légal (contractualisé) – les absences* (congés – maladies – accident du travail).

À noter

- Les absences pour formations, déplacements, astreintes ne sont pas considérées comme absence, mais comme du temps de travail.

Taux de Fréquence (avec ou sans arrêt de travail) TF2

Production de l'indicateur

Les accidents du travail sont remontés par les managers ou responsables Hygiène Santé Environnement sites via une application interne dédiée.

Les heures travaillées sont les heures théoriques. Elles sont communiquées mensuellement par les sites ou calculées directement au siège en s'appuyant sur l'effectif mensuel et les contrats de travail.

Calcul de l'indicateur

Le taux de fréquence TF2 est calculé en divisant le nombre total d'accidents du travail avec ou sans arrêt par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Les heures théoriques sont calculées en prenant en compte les heures des profils suivants

- ▶ Salarié OVH CDI / CDD
- ▶ Salariés intérimaires
- ▶ Stagiaires rémunérés

N'inclut pas les prestataires extérieurs, les stagiaires non rémunérés

L'heure théorique est calculée selon la méthode suivante :

- ▶ *Heure théorique = Temps de travail légal (contractualisé) – les absences* (congrés – maladies – accident du travail).*

À noter

- Les absences pour formations, déplacements, astreintes ne sont pas considérées comme absence, mais comme du temps de travail.

Production de l'indicateur

Les accidents du travail sont remontés par les managers ou responsables Hygiène Santé Environnement sites via une application interne dédiée.

Les heures travaillées sont les heures théoriques. Elles sont communiquées mensuellement par les sites ou calculées directement au siège en s'appuyant sur l'effectif mensuel et les contrats de travail.

3.6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 août 2022

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 août 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme précisé en note méthodologique, l'indicateur Power Usage Effectiveness est calculé selon une nouvelle méthode de calcul, plus précise, utilisant des données réelles grâce à l'installation de sondes de mesure. Le périmètre couvert par les sondes et donc de l'indicateur pour cet exercice représente 59 % des consommations totales d'énergie. La poursuite du déploiement au cours des prochains exercices permettra d'augmenter le périmètre de couverture de l'indicateur.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

1) Accréditation Cofrac Validation et Vérification, n° 3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- ▶ sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- ▶ préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ▶ préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- ▶ mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

3

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▶ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- ▶ la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- ▶ le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- ▶ la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ▶ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, complété le cas échéant de nos procédures propres ⁽¹⁾, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre et novembre 2022 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

1) Procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG France relatives à la vérification en tant qu'OTI des Déclarations de Performance Extra-financière.

2) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- ▶ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, et de l'exposé des principaux risques ;
- ▶ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale] ;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- ▶ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- ▶ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- ▶ Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ▶ Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- ▶ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 16 décembre 2022

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Centre d'Excellence ESG

Jacques Pierre
Associé

1) Actions de partenariats pour réduire l'impact environnemental, Dispositifs mis en place en matière de lutte contre la corruption, Procédure d'alerte et plateforme de signalement, Gouvernance stratégique et RSE, Gouvernance pour la protection des données, Taux de signature du code de conduite fournisseur.

2) Power Usage Effectiveness, Water Usage Effectiveness, Carbon Usage Effectiveness, Renewable Energy Factor, Reused component ratio, Taux de succès des campagnes de simulations d'attaques cyber, Taux de formation des collaborateurs, Loyalty rate, Score d'engagement des collaborateurs, Pourcentage de femmes dans le management, Pourcentage de femmes dans le top management (comité exécutif), Taux de fréquence (avec arrêt de travail) TF1, Taux de fréquence (avec et sans arrêt de travail) TF2.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	Présentation de la gouvernance	102	4.2	Rémunérations et avantages	128
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	102	4.2.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	128
4.1.2	Renouvellements proposés à l'Assemblée Générale du 16 février 2023	117	4.2.2	Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux	128
4.1.3	Politique de diversité	117	4.2.3	Attributions d'options de souscription ou d'option d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions	136
4.1.4	Indépendance des administrateurs	118	4.2.4	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	139
4.1.5	Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités	119			
4.1.6	Missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration	119	4.3	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	140
4.1.7	Missions, fonctionnement et travaux des comités	120	4.3.1	Liste des conventions et engagements réglementés	140
4.1.8	Évaluation des travaux du Conseil d'administration	122	4.3.2	Procédure mise en place en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce	141
4.1.9	Autres informations concernant les administrateurs	123	4.3.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	143
4.1.10	La Direction générale	124			
4.1.11	Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	125	4.4	Assemblées générales	145
4.1.12	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	126	4.4.1	Assemblées	145
			4.4.2	Assemblée générale 2023	145

INTRODUCTION : DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, en octobre 2021, la Société se réfère et se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Association française des entreprises privées (l'«AFEP») et le Mouvement des entreprises de France (le «MEDEF») dans sa version mise à jour en janvier 2020 (le «Code AFEP-MEDEF»), à l'exception de la recommandation de l'article 11.3 pour les raisons détaillées ci-dessous.

Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère peut être consulté sur Internet aux adresses suivantes : <http://www.medef.com> ou <http://www.afep.com>. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce Code.

Article 11.3 du Code AFEP-MEDEF

Justification Société

Il est recommandé d'organiser chaque année au moins une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'administrateur référent a proposé qu'une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs soit organisée en août 2022. Cependant, la Société clôturant ses comptes au 31 août et étant alors cotée depuis moins d'un an, il a été difficile d'organiser cette réunion lors de l'exercice fiscal, elle devrait être planifiée sur le second trimestre de l'exercice 2023.

4.1 PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

4.1.1.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2021, il n'y a pas eu de modification de la composition du Conseil d'administration et de ses comités hormis la nomination de deux administrateurs représentant les salariés nommés au Conseil le 5 avril 2022.

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est dotée d'un Conseil d'administration composé de onze (11) membres dont une majorité d'administrateurs indépendants et de deux (2) censeurs :

- ▶ Quatre (4) administrateurs nommés sur proposition de la famille Klabá :
 - M. Octave Klabá (Président du Conseil d'administration),
 - M. Mirosław Klabá,
 - M. Henryk Klabá, et
 - M. Michel Paulin (Directeur général).
- ▶ Cinq (5) administrateurs indépendants :
 - M. Bernard Gault (Administrateur référent),
 - Mme Isabelle Tribotté,
 - Mme Corinne Fornara,
 - Mme Diana Einterz, et
 - Mme Sophie Stabile.
- ▶ Deux (2) administrateurs représentant les salariés :
 - Mme Pauline Wauquier,
 - M. Hugues Bodin.
- ▶ Deux (2) censeurs :
 - M. Karim Saddi
 - M. Jean-Pierre Saad

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent document d'enregistrement universel :

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Information personnelle					Position au sein du Conseil				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant	Début de mandat en cours	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil	Comité ⁽¹⁾
Octave Klabla Président du Conseil d'administration	47	H	Française	57 115 386	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2026	1 an	CNRG, CSRSE
Michel Paulin Directeur général	62	H	Française	801 572	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2026	1 an	CSRSE
Miroslaw Klabla Directeur R&D	40	H	Française	56 289 519	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2023	1 an	A, CSRSE
Henryk Klabla Directeur R&D Infrastructures	73	H	Française	432 459	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2024	1 an	CNRG
Bernard Gault Administrateur indépendant et référent	63	H	Française	41 331	1	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	CNRG
Diana Einterz Administratrice indépendante	63	F	Américaine	1 000	Néant	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	CSRSE
Corinne Fornara Administratrice indépendante	56	F	Française	2 703	Néant	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	A
Isabelle Tribotté Administratrice indépendante	52	F	Française	1 250	1	Oui	14/10/2021	AGM 2023	1 an	CNRG, CSRSE
Sophie Stabile Administratrice indépendante	52	F	Française	1 000	2	Oui	14/10/2021	AGM 2024	1 an	A, CNRG
Pauline Wauquier Administratrice représentant les salariés	31	F	Française	0	Néant	Non	05/04/2022	AGM 2026	1 an	Néant
Hugues Bodin Administrateur représentant les salariés	37	H	Française	0	Néant	Non	05/04/2022	AGM 2026	1 an	CNRG
Karim Saddi Censeur	47	H	Français	0	Néant	N/A	14/10/2021	AGM 2026	1 an	Néant
Jean-Pierre Saad Censeur	42	H	Belge	0	Néant	N/A	14/10/2021	AGM 2026	1 an	Néant

(1) A : Comité d'audit, CNRG : Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, CSRSE : Comité stratégique et de la RSE

4.1.1.2 Présentation détaillée des membres du Conseil d'administration



Octave Klabba

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 23 janvier 1975

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

NOMBRE D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 57 115 386 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Non

Passionné d'informatique, il obtient un diplôme en informatique à l'ICAM de Lille en 1999, et crée parallèlement OVH pour une raison simple : aucun prestataire n'était en mesure de répondre à ses attentes. 20 ans plus tard, Octave travaille toujours à la croissance de son entreprise.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

- Président du Conseil d'administration de la Société
- Président de ForePaaS

HORS DU GROUPE :

- Président de DIGITAL SCALE SAS et YELLOW SOURCE SAS
- Gérant de GREEN BRICK
- Représentant de DIGITAL SCALE SAS, Présidente de la SAS JEZBY VENTURES
- Représentant de DIGITAL SCALE SAS, représentante de la SAS JEZBY VENTURES, elle-même Présidente de la SAS MUSIC FOR FREEDOM
- Représentant de DIGITAL SCALE SAS, représentante de la SAS JEZBY VENTURES, elle-même Présidente de la SAS POWEEND

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

- Président de MANOVH et de MENOVH
- Directeur général délégué de OVH SAS
- Président et administrateur de OVH Holding US Inc.
- Président de Data Center Vint Hill LLC
- Président de Data Center West Coast LLC
- Président d'OVH Data US LLC
- Président d'OVH US LLC
- Président, vice-Président et administrateur de Holding OVH Canada Inc.
- Vice-Président et administrateur de Hébergement OVH Inc.
- Vice-Président et administrateur de OVH Infrastructures Canada Inc.
- Vice-Président et administrateur de OVH Serveurs Inc.
- Vice-Président et administrateur de Technologies OVH Inc.
- Administrateur d'OVH Limited

HORS DU GROUPE :

N/A



Michel Paulin

DIRECTEUR GÉNÉRAL D'OVH GROUPE

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 20 juin 1960

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 801 572 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Non

Michel Paulin a effectué l'essentiel de sa carrière dans les secteurs de l'informatique, des télécoms et de l'Internet. Il a été directeur général de Neuf Cegetel, dont il a réalisé l'introduction en bourse, de Méditel (aujourd'hui Orange Maroc) et de SFR. Sa nomination en 2018 s'inscrit dans une nouvelle phase de développement d'OVHcloud. Michel Paulin supervise notamment la mise en œuvre du plan stratégique Smart Cloud, qui vise à consolider la position d'OVHcloud en tant que leader alternatif dans le secteur du cloud. Michel Paulin est diplômé de l'École polytechnique.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

- Directeur général de la Société
- Président d'OVH SAS

HORS DU GROUPE

- Président d'Erraza SAS
- Administrateur indépendant d'Opencell

AU SEIN DU GROUPE

- Avant la transformation de la Société anonyme Michel Paulin était directeur général de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

HORS DU GROUPE :

N/A

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A

**Mirosław Kłaba****ADMINISTRATEUR****DIRECTEUR R&D****NATIONALITÉ** : Française**DATE DE NAISSANCE** : 3 décembre 1981**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT** : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022**NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022** : 56 289 519 actions**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES** : Néant**ADRESSE PROFESSIONNELLE** : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France**ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF)** : Non

Mirosław Kłaba est directeur R&D de la Société. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'ICAM Lille, il rejoint l'aventure familiale OVHcloud en 2004, occupant différents postes sur le développement de projets. Dans le cadre de sa mission, Mirosław Kłaba dirige les équipes encourageant la transformation et participant à la maturité des entreprises en fournissant des outils et un système d'information permettant l'amélioration de l'efficacité.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :**AU SEIN DU GROUPE :**

- Président de Technologies OVH Inc.
- Président de Hébergement OVH Inc.
- Administrateur d'OVH Australia Pty Ltd
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH GmbH
- Gérant d'OVH Hosting (Maroc)
- Administrateur d'OVH Hosting Limited
- Administrateur d'OVH Hosting OY
- Administrateur d'OVH Limited
- Administrateur d'OVH Singapore Pte Ltd
- Président (*Prezes Zarządu*) d'OVH Sp. z o.o.
- Administrateur de UAB OVH
- Administrateur d'OVHTECH R&D (Inde)
- Administrateur ALTIMAT DC INDIA PRIVATE Limited

HORS DU GROUPE :

- Gérant de BLUE SPACE
- Président de DEEP CODE SAS, INNOLYS SAS et BLEU SOURCE SAS
- Représentant de DEEP CODE, Présidente de SNC FLY AWAY

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :**AU SEIN DU GROUPE :**

- Avant la transformation de la Société en société anonyme, Mirosław Kłaba était directeur général délégué de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.
- Directeur général d'OVH SAS
- Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de CENTRALE ÉOLIENNE DE ORTONCOURT et de DDIS à Poweend, Mirosław Kłaba était gérant de CENTRALE ÉOLIENNE DE ORTONCOURT et Président de DDIS ⁽¹⁾
- Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de Shadow à Jezby Ventures, Mirosław Kłaba était président de Shadow (anciennement dénommée Hubic)
- Membre du *Board of Managers* d'OVH US LLC
- Administrateur de Data Center Sydney Pty Ltd
- Administrateur d'Altimat Data Center Singapore Pte Ltd
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH BSG GmbH
- Gérant (*Geschäftsführer*) de DCD Data Center Deutschland GmbH
- Administrateur de Data Center Erith Ltd

HORS DU GROUPE :

- Directeur général de MANOVH

**Henryk Kłaba****ADMINISTRATEUR****DIRECTEUR R&D INFRASTRUCTURES****NATIONALITÉ** : Française**DATE DE NAISSANCE** : 12 février 1949**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT** : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022** : 432 459 actions**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES** : Néant**ADRESSE PROFESSIONNELLE** : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France**ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF)** : Non

Henryk Kłaba est un ingénieur, diplômé de l'École polytechnique de Varsovie. Il s'est installé en France après la chute du mur de Berlin. Il est actuellement salarié de la Société, en tant que directeur R&D infrastructures.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :
AU SEIN DU GROUPE :

- Directeur général (Jednatel) d'OVH CZ, s.r.o. (République Tchèque)
- Administrateur unique (*Administrador único*) d'OVH Hispano S.L. (Espagne)
- Gérant d'OVH SARL (Sénégal)
- Gérant d'OVH SARL (Tunisie)
- Gérant d'OVH Tunisie
- Gérant d'OVH Hosting (Maroc)

HORS DU GROUPE :

- Président de INVEST BLEU
- Gérant de SCI IMMOSTONE, SCI IMMOBLES, SCI OVH, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE IMMOLYS

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :
AU SEIN DU GROUPE :

- Avant la transformation de la Société en société anonyme, Henryk Kłaba était directeur général délégué de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.
- Président d'OVH SAS
- Vice-Président et administrateur de OVH Holding US Inc.
- Vice-Président de Data Center Vint Hill LLC
- Vice-Président de Data Center West Coast LLC
- Vice-Président d'OVH Data US LLC
- Président et administrateur de Holding OVH Canada Inc.
- Président et administrateur de Hébergement OVH Canada Inc
- Président et administrateur d'OVH Infrastructures Canada Inc 2
- Président et administrateur d'OVH Serveurs Inc.
- Président et administrateur de Technologies OVH Inc.
- Administrateur d'Altimat Data Center Singapore Pte Ltd.
- Gérant (*Geschäftsführer*) de DCD Data Center Deutschland GmbH
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH GmbH
- Administrateur d'OVH Hosting OY
- Administrateur d'OVH Hosting Limited
- Administrateur unique d'OVH Srl
- Administrateur de OVHHosting Sistemas Informaticos Unipessoal Lda
- Administrateur d'OVH UAB
- Administrateur de Data Center Ozarow Sp. z o.o.
- Administrateur de OVH Sp. z o.o.

HORS DU GROUPE :

N/A

**Bernard Gault****ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT ET RÉFÉRENT****NATIONALITÉ :** Française**DATE DE NAISSANCE :** 29 septembre 1958**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT :** Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024**NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 :** 41 331 actions**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES :** 1**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** Apt 301 - 4 Pearson Square - London W1T 3 BH - UK**ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) :** Oui

Banquier d'affaires, investisseur et dirigeant d'entreprise, Bernard Gault est l'associé fondateur de la société d'investissement Barville & Co, fondée en 2016. Il est actuellement Président directeur général d'Elior Group, un des leaders mondiaux de la restauration collective. En 2006, il a été un des associés fondateurs de la société de conseils financiers et de gestion d'actifs Perella Weinberg Partners. Il a débuté sa carrière en 1982 à la Compagnie Financière de Suez avant de rejoindre Morgan Stanley en 1988, où il sera notamment directeur général du bureau de Paris de la banque et dirigeant pour l'Europe de son fonds de private equity Morgan Stanley Capital Partners. Il est ingénieur de Centrale Paris et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

- Gérant de Barville & Co
- Administrateur de Peugeot Invest UK
- Président directeur général d'Elior Group*
- Membre de l'*advisory board* de Port Noir SA
- Président de la Fondation Centrale Supélec
- Gérant de Prime Vineyards Partners SA et de ses filiales SCI de la Vigne aux Dames et SCEA de la Vigne aux Dames
- Gérant de Domaines Partners SA

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :**AU SEIN DU GROUPE :**

- Avant la transformation de la Société en société anonyme, Bernard Gault était administrateur de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

HORS DU GROUPE :

- Administrateur de Balmain SA
- *Senior adviser* de Perella Weinberg Partners
- Administrateur de FFP UK
- Administrateur et Président du comité des rémunérations d'Elior Group
- Administrateur de la Fondation Centrale Supélec
- Administrateur du fonds de dotation Fonds Saint Michel

* Société cotée



Diana Einterz

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

NATIONALITÉ : Américaine

DATE DE NAISSANCE : 8 décembre 1958

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 1000 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 75, 14th street, Atlanta, GA 30309 États-Unis

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Oui

Diana Einterz a été, jusqu'au 31 juillet 2022, *President, Americas* au sein de SITA. Elle a débuté sa carrière chez AT&T Corporation et y a exercé plusieurs fonctions jusqu'en 2000. Elle rejoint Orange en 2000 au sein duquel, de 2013 à 2017, elle a été directrice des grands comptes chez Orange Business Services. Elle est diplômée en informatique de l'Université de McGill. De par ses fonctions notamment chez AT&T Corporation, Orange Business Services et Sita (fournisseur de services informatiques et de communications pour le transport aérien), Diana Einterz a une expérience globale en matière d'engagement client, de cybersécurité et de confidentialité des données.

4

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

Directrice des grands comptes chez Orange Business Services France (2013 – 2017)
President Americas de SITA (Geneva)



Corinne Fornara

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 20 août 1966

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 2 703 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 6, rue du Caporal Peugeot 94210 - La Varenne-Saint-Hilaire

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Oui

Corinne Fornara est, depuis 2018, directrice financière du groupe AccorInvest en charge de la finance, du contrôle interne et du management des risques. Elle a commencé sa carrière chez Deloitte en tant qu'auditeur financier avant de rejoindre le groupe Kering en 1993 comme responsable du département consolidation. En 1995, elle rejoint le groupe Atos où elle occupa différents postes à la direction financière. En 2000, elle est nommée directrice administratif et financier d'Atos Euronext, filiale du groupe Atos et du groupe Euronext, en charge des finances, du juridique, de la gestion des risques et secrétaire du Conseil de Surveillance. En 2009, elle est devenue directrice financière de NYSE (New York Stock Exchange) Euronext pour l'Europe. En 2013, elle a été nommée contrôleur groupe chez Constellium puis, en 2016, directrice financière par intérim. Corinne était également membre du comité exécutif de Constellium. Corinne Fornara est diplômée de l'ESCM, Tours Business School et est également titulaire d'un diplôme DESCF en comptabilité et finance.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Directrice financière du Groupe AccorInvest
- Administratrice de SHAC
- Gérante de Berlin Checkpoint Charlie Holding
- Gérante de Hig Lux S.à.R.L.
- Gérante d'Accord Newday German Holdco Sàrl
- Membre du Conseil de surveillance d'AHN
- Administratrice (*director*) de SONKK
- Administratrice (*director*) de RCH
- Administratrice de CHB

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Directrice financière/contrôleur groupe de Constellium (juillet 2016 à mai 2018)
- Mandats dans les sociétés du Groupe Constellium
- Gérante d'Accor Newday Holdings Luxembourg Sàrl
- Membre du Conseil de surveillance d'ACCORINVEST GERMANY GMBH



Isabelle Tribotté

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 18 décembre 1969

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 1 250 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : 1

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 1 rue Champ Lagarde – 75800 Versailles

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Oui

Depuis 2022, Isabelle Tribotté occupe le poste de Directeur Générale de SIGNIFY France (ex-Philips Eclairage). Elle a rejoint Schneider Electric en 2000 au sein duquel elle a dirigé les opérations commerciales à l'international de la division moyenne tension de 2018 à 2021. Elle a aussi exercé plusieurs fonctions de direction dans le département automatismes industriels, dont elle dirige la filiale France de 2012 à 2015. En 2015, elle prend la direction groupe de la qualité et de l'expérience client. Elle a débuté sa carrière en 1992 chez VELUX France avant de rejoindre Parker Hannifin de 1995 à 1999. Isabelle Tribotté est diplômée de l'École centrale de Nantes et de l'ESCP Paris.

Isabelle Tribotté possède une vaste expérience des solutions axées sur l'environnement grâce à son rôle actuel de Directrice générale de Signify (leader mondial en des systèmes et services d'éclairage) et son expérience de 21 ans chez Schneider Electric où elle a assumé des responsabilités notamment sur les systèmes d'alimentation, l'automatisation industrielle, l'expérience client, la qualité...

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Administratrice indépendante de FORSEE POWER
- Administratrice indépendante de CROUZET
- Directeur Générale Signify France*

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- *Advisory*/consultant de BPI/CD Sud

* Société cotée

**Sophie Stabile****ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE****NATIONALITÉ :** Française**DATE DE NAISSANCE :** 19 mars 1970**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT :** Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 :** 1 000 actions**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES :** Administratrice indépendante et Présidente du comité d'audit de Sodexo**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** 4 rue de Presbourg – 75016 Paris**ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) :** Oui

Sophie Stabile est directrice financière Groupe de Lagardère. Elle a débuté sa carrière en occupant plusieurs postes chez Deloitte, avant d'occuper différents postes de direction au sein du groupe Accor jusqu'en 2018. Elle a notamment occupé le poste de directeur général d'HotelsServices France et Suisse et celui de directrice financière et membre du comité exécutif d'Accor. Elle est diplômée de l'École supérieure de gestion et finances.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

- Directrice financière Groupe de Lagardère*
- Administratrice indépendante et Présidente du comité d'audit de Sodexo*
- Administratrice indépendante et Présidente du comité des nominations de BpiFrance
- Trésorière et administratrice de l'Institut français des administrateurs
- Gérante de Révérence EURL (société de consulting et d'investissement (depuis 2018))

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

- Présidente du Conseil de surveillance d'Orbis
- Membre du Conseil d'administration d'Ingenico
- Directrice générale d'HotelsServices France et Suisse
- Directrice financière et membre du comité exécutif d'Accor
- Membre du Conseil de surveillance d'Unibail-Rodamco-Westfield
- Administratrice indépendante de BPI Investissement
- Membre du Conseil de surveillance d'Altamir

* Société cotée

**Pauline Wauquier****ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS****NATIONALITÉ :** Française**DATE DE NAISSANCE :** 29 septembre 1990**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT :** 31 août 2026**NOMBRE D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 :** 0 action**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES :** Néant**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France**ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) :** Non

Pauline Wauquier a rejoint OVHcloud en 2017 et occupe le poste de Data Scientist au sein des équipes Data. Elle est docteure en informatique depuis mai 2017. Elle a réalisé sa thèse Cifre entre 2013 et 2017 en collaboration avec la start-up Clic and Walk et l'équipe de recherche Magnet (laboratoire CRISTAL).

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A



Hugues Bodin

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 21 juillet 1984

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : 31 août 2026

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 0 action

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 19 place Françoise Dorin 75017 Paris, France

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Non

Hugues Bodin a rejoint OVHcloud en 2018 en tant que responsable des programmes de construction des centres de données. Il a travaillé précédemment dans le secteur des énergies renouvelables sur des fonctions de chef de chantier et *business developer* à l'international. Hugues Bodin est diplômé de l'École centrale Paris.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

N/A

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 octobre 2021 a décidé la modification de la durée des mandats d'administrateurs afin de permettre le renouvellement échelonné, sous condition suspensive de l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ainsi, la durée des mandats des administrateurs a été modifiée comme suit :

- ▶ Miroslaw Klabka : 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- ▶ Isabelle Tribotté : 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- ▶ Henryk Klabka : 2 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 ;
- ▶ Sophie Stabile : 2 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- ▶ Corinne Fornara : 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- ▶ Bernard Gault : 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 ; et
- ▶ Diana Einterz : 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 ;

La durée des mandats d'administrateurs de Michel Paulin et de Octave Klabka demeurant inchangée.

Par ailleurs, deux administrateurs représentant les salariés ont été désignés le 13 avril 2022, conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société et à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et l'un d'eux, Monsieur Hugues Bodin a rejoint le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance le 27 octobre 2022 en tant que membre.

Le Conseil d'administration est également composé de deux (2) censeurs dont les profils sont présentés ci-après. MM. Karim Saddi et Jean-Pierre Saad ont été nommés en qualité de censeurs du Conseil d'administration le 18 octobre 2021 et la décision a été ratifiée par l'assemblée générale du 15 février 2022. Les censeurs ne sont pas rémunérés. Les censeurs participeront aux travaux du Conseil d'administration sans disposer d'une voix délibérative et ne bénéficieront pas, à ce stade, de missions spécifiques.



Karim Saddi

CENSEUR

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 27 février 1975

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 1 St James's Market, Carlton Street, Londres SW1Y 4AH, Royaume-Uni

Karim Saddi est Administrateur de la société Infopro Digital Holding SAS, co-Président et Managing Director de TowerBrook, co-Président du comité du portefeuille et membre du comité de gestion. M. Saddi a été membre, puis associé, de Soros Private Equity. Avant cela, il a été membre du département fusions, acquisitions et restructurations de Morgan Stanley Dean Witter à Londres et à Los Angeles. M. Karim Saddi est diplômé d'HEC Paris.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Membre du Conseil de surveillance de Talan Holding SAS
- Administrateur de TowerBrook Capital Partners Limited
- Administrateur de Sabena Technics Participations SAS
- Administrateur de EasyInvest 1 SAS (JJA)
- Membre du Conseil de surveillance de Aernnova Aerospace Corporation SA
- Administrateur de Infopro Digital Group BV
- Administrateur de TCP Kaporal Holdings Sarl, Kaporal Manco Sarl et Kaporal 5 Sarl
- Administrateur Infopro Digital Holding SAS

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Administrateur de Metallo Holdings 1 B.V., Metallo Holdings 2 B.V. et Metallo Holdings 3 B.V. (Metallum)
- Administrateur de GSE (Luxembourg) Sarl
- Administrateur de Comidas Holdings 1 B.V. (Van Geloven)

**Jean-Pierre Saad****CENSEUR****NATIONALITÉ :** Belge**DATE DE NAISSANCE :** 20 septembre 1980**DATE D'EXPIRATION DU MANDAT :** Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025**NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES :** Néant**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** 18 Hanover Square, Londres W1S 1JY, Royaume-Uni

Jean-Pierre Saad a rejoint KKR en 2008 et est membre de la plateforme European Private Equity où il pilote les activités TMT. Il est membre du comité européen d'investissement en capital-investissement, du comité de gestion de portefeuille et du comité d'investissement pour la croissance technologique de prochaine génération de KKR. Il a dirigé les investissements de KKR dans Koerber Supply Chain Software, Cegid, Devoteam, Masmovil, Exact, OVH, SoftwareONE et United Group et a été précédemment impliqué dans NXP Semiconductors, Acteon, Van Gansewinkel et Legrand. Il siège actuellement au conseil d'administration de Koerber Supply Chain Software, Cegid, Devoteam, Masmovil, Exact et OVH. Avant de rejoindre le cabinet, il a travaillé dans l'équipe TMT de Lehman Brothers à Londres. M. Saad est titulaire d'un diplôme de grande école de HEC Paris ainsi que d'un diplôme d'ingénieur avec une haute distinction en informatique et communications de l'Université américaine de Beyrouth.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

- Associé de KKR Management LLP
- Administrateur de KKR Saudi Limited
- Administrateur de Claudius France SAS (Cegid)
- Administrateur de Castillon SAS (Devoteam)
- Administrateur de Lorca JVCO Limited (Masmovil)
- Administrateur de Exact Group B.V.
- Directeur KSCS HoldCo GmbH

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :**AU SEIN DU GROUPE :**

N/A

HORS DU GROUPE :

- Administrateur de United Group B.V.
- Administrateur et membre du comité d'audit de SoftwareONE Holding AG

4.1.2 Renouvellements proposés à l'Assemblée Générale du 16 février 2023

Sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 15 décembre 2022, a décidé, de proposer à l'assemblée générale mixte du 16 février 2023 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Mirosław Kłaba pour une durée de quatre ans, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de

2027 qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026, et de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Isabelle Tribotté pour une durée de quatre ans, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2027 qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

4.1.3 Politique de diversité

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2021, sur la base de recommandations émises par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni pour examiner la composition du Conseil et approuver la mise en place de la politique de diversité lui étant applicable.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration examine l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles...).

Dans ce cadre, le Conseil a attentivement analysé sa composition ainsi que celle de ses comités au regard de ces éléments :

► Âge :

L'âge des administrateurs sur l'exercice écoulé se situe entre 32 et 73 ans avec une moyenne de 52,9 ans. Le Conseil a estimé que cette moyenne d'âge était satisfaisante et reste assez éloignée de la moyenne d'âge statutaire.

► Parité :

Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'administration. Ainsi en ne comptabilisant pas les administrateurs représentant les salariés dans le calcul, le Conseil est composé de quatre administratrices sur les neuf administrateurs à prendre en compte, représentant ainsi 44,44 % de femmes siégeant au Conseil. Le Conseil a estimé que ce pourcentage est satisfaisant et reste vigilant à maintenir un taux au-dessus du ratio légal de 40 %.

► Diversité des compétences :

Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant ainsi les objectifs du Conseil d'administration. La présentation du profil de chaque administrateur au sein du présent chapitre permet de mieux appréhender cette diversité et complémentarité d'expériences. Le Conseil a estimé que la diversité des profils des administrateurs était d'excellente qualité.

► Nationalités :

À la date du présent document d'enregistrement universel, Diana Einterz, de nationalité américaine, est la seule membre du Conseil d'administration de nationalité étrangère.

► Indépendance des administrateurs :

Le Conseil d'administration a apprécié l'indépendance des administrateurs au regard des critères recommandés par le Code AFEP-MEDEF et a considéré que M. Bernard Gault, Mme Diana Einterz, Mme Corinne Fornara, Mme Isabelle Tribotté et de Mme Sophie Stabile sont indépendants, soit un Conseil d'administration composé à 56 % d'administrateurs indépendants. Le Conseil estime que ce niveau d'indépendance est satisfaisant et reste vigilant pour maintenir ce niveau.

4.1.4 Indépendance des administrateurs

Il est rappelé que MM. Octave Klab, Miroslaw Klab, Henryk Klab ne peuvent pas être considérés comme indépendants du fait de leur statut et du contrôle qu'ils exercent sur plusieurs sociétés détenant à la date du présent document 69,3 % du capital social de la Société. M. Michel Paulin ne peut pas non plus être considéré comme indépendant puisqu'il occupe le poste de directeur général de la Société. Enfin, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas non plus considérés comme indépendants en leur qualité de salariés du Groupe.

Le tableau ci-dessous résume la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF (article 9), telle qu'appréciée par le comité des rémunérations et le Conseil d'administration de la Société.

Indépendance des administrateurs		Diana Einterz	Corinne Fornara	Isabelle Tribotté	Bernard Gault	Sophie Stabile
Critère 1 :	Ne pas être ou avoir été salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 :	Ne pas détenir de mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3* :	Ne pas entretenir de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 :	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 :	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 :	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 :	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 :	Statut de l'actionnaire important : ne pas participer au contrôle de la Société	✓	✓	✓	✓	✓
Administrateur indépendant après examen des critères du Code AFEP-MEDEF		oui	oui	oui	oui	oui

Dans ce tableau : « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « X » représente un critère d'indépendance non satisfait.

* En l'absence de relations d'affaires le Conseil d'administration réuni le 28 septembre 2021 a qualifié d'indépendant Diana Einterz, Corinne Fornara, Isabelle Tribotté, Bernard Gault et Sophie Stabile.

4.1.5 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités

Taux d'assiduité individuel

	Hugues Bodin	Diane Einterz	Corinne Fornara	Bernard Gault	Henryk Klaba	Mirosław Klaba	Octave Klaba	Michel Paulin	Sophie Stabile	Isabelle Tribotté	Pauline Wauquier
Conseil d'administration	100 %	100 %	100 %	100 %	88,88 %	100 %	100 %	100 %	88,88 %	100 %	100 %
Comité d'audit	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	N/A	100 %	100 %	100 %	100 %	N/A
Comité stratégique et de la RSE	N/A	100 %	N/A	N/A	N/A	100 %	100 %	N/A	N/A	100 %	N/A

Taux d'assiduité global par instance

Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	Comité stratégique et RSE
97,78 %	100 %	100 %	100 %

4.1.6 Missions, fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Missions

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Plus précisément, le Conseil d'administration est investi de manière générale et notamment des missions suivantes :

- ▶ déterminer le mode d'exercice de la direction générale de la Société et fixe suivant le mode de gouvernance la durée du ou des mandats, les limitations applications ainsi que la rémunération du ou des dirigeants mandataires sociaux ;
- ▶ s'assurer de la mise en place d'un politique de non-discrimination et de diversité et de sa mise en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux ;
- ▶ évaluer et rendre compte du taux d'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
- ▶ s'assurer de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ; et

- ▶ veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il approuve et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes.

De plus, le règlement intérieur du Conseil d'administration liste les missions suivantes comme réservées au Conseil d'administration :

- ▶ déterminer le budget annuel détaillé du Groupe, le Business Plan du Groupe ainsi que toute modification ;
- ▶ décider toute dépense d'investissement d'un montant individuel qui ferait dépasser de 7,5 % les dépenses du budget annuel ;
- ▶ évaluer et approuver toute acquisition ou cession d'actifs (y compris les brevets et droits de propriété intellectuelle), de fonds de commerce ou d'actions par une Société du Groupe, non comprise dans le budget annuel, pour un montant individuel supérieur à 25 000 000 euros ;
- ▶ approuver tout octroi de garanties significatives, d'engagements hors bilan ou l'octroi de sûretés non compris dans le budget annuel pour un montant individuel supérieur à 10 000 000 euros par an ;
- ▶ modifier les statuts de la Société ; et
- ▶ prendre toute décision prise par une Société du Groupe de souscrire auprès d'un tiers (autre qu'une autre Société du Groupe) tout financement externe autre que dans le cadre d'un *Revolving Credit Facility* existant d'un montant supérieur à 25 000 000 euros et non compris dans le budget annuel.

Modalités de fonctionnement

En application de l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an et aussi souvent que nécessaire sur convocation de son Président. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président en étroite concertation avec le directeur général et notifié aux administrateurs. Le Conseil d'administration nomme également en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux. Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Tout administrateur peut donner, par tous moyens écrits, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration. Ce mandat ne vaut que pour une séance et chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil du 11 janvier 2022 a présenté le chiffre d'affaire du 1^{er} trimestre, a fait un point sur le programme hyper-résilience et délibéré sur la mise à jour de la roadmap produits.

Le Conseil du 15 février 2022 a mené les travaux suivants :

- ▶ modification de la composition du comité nomination, rémunération et gouvernance et modification du règlement intérieur du Conseil d'administration pour le permettre ;
- ▶ insertion d'une stipulation dans le règlement intérieur encadrant la communication d'Informations (telles que définies dans le règlement intérieur) entre les membres du Conseil d'administration (administrateur(s) et/ou censeur(s)) désignés sur proposition d'un actionnaire et ledit actionnaire ;
- ▶ délégation des pouvoirs conférés au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre des plans d'attribution gratuite d'actions au Directeur Général ;
- ▶ mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Le Conseil du 7 avril 2022 a donné son accord sur l'acquisition de la société ForePaas SAS.

Le Conseil du 13 avril 2022 a arrêté les comptes semestriels et délibéré sur la projection de fin d'année. Il a autorisé le directeur général à émettre des cautions, avals et garanties au nom d'OVH Groupe et de ses filiales dans certaines limites financières, y compris la modification associée du règlement intérieur du Conseil ; accueilli en son sein deux administrateurs représentant les salariés ; adopté une Charte interne sur les conventions réglementées et courantes d'OVH Groupe conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. Cette procédure vise à évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales non soumises à l'autorisation du Conseil remplissent bien ces conditions.

Le Conseil du 29 juin 2022 a présenté les comptes du 3^e trimestre ; Présentation de la stratégie RSE, et la présentation du projet de « Long term Incentive plan » (LTIP), plan qui sera mis en œuvre en 2023.

Le Conseil du 21 juillet 2022 a revu le budget 2023.

Conseil d'administration hors la présence des dirigeants

L'administrateur référent a proposé qu'une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs soit organisée en août 2022. Cependant, la Société clôturant ses comptes au 31 août et étant alors cotée depuis moins d'un an, il a été difficile d'organiser cette réunion lors de l'exercice fiscal, elle devrait être planifiée sur le second trimestre de l'exercice 2023.

4.1.7 Missions, fonctionnement et travaux des comités

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'administration de la Société peut mettre en place des comités chargés d'examiner toute question soumise par le Conseil d'administration ou son Président.

Trois comités du Conseil d'administration ont été institués : un comité d'audit, un comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et un comité stratégique et RSE. Les principales dispositions des règlements intérieurs de ces comités sont présentées ci-après.

Leur composition est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

4.1.7.1 Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de 3 membres, dont deux tiers d'administrateurs indépendants.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité d'audit sont les suivants :

- ▶ Sophie Stabile* (*Présidente*) ;
- ▶ Corinne Fornara* ;
- ▶ Mirosław Kłaba.

* *Administrateur indépendant*

Il est précisé que les trois (3) membres du Comité d'audit disposent de compétences particulières en matière financière et comptable.

Missions

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Les principales missions du comité d'audit sont les suivantes :

- ▶ suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▶ suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
- ▶ suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
- ▶ suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société et de leur procédure de sélection et de renouvellement ; et
- ▶ examen et le suivi des dispositifs et procédures en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques en matière d'éthique, de concurrence, de fraude et de corruption et plus globalement de conformité aux réglementations en vigueur.

Modalités de fonctionnement

Le comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels. Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'administration et, dans la mesure du possible, au moins deux (2) jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du Comité d'audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'administration. Les recommandations émises par le Comité d'audit sont adoptées à la majorité simple des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, celle du président du comité d'audit ou, en son absence, d'un autre membre indépendant est prépondérante.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit s'est réuni trois (3) fois. Le taux de présence des membres était de 100 %.

Le Comité d'audit s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'administration :

- ▶ examen des documents comptables et financiers, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- ▶ revu les principales positions comptables et les méthodes utilisées ;
- ▶ examen des rapports financiers trimestriels portant sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2021, les comptes semestriels pour 2022, et les projets de communiqués financiers, avant leur transmission au Conseil d'administration ;
- ▶ revue des transactions avec des parties liées ;
- ▶ revue et analyse des risques légaux et fiscaux (y compris ceux en lien avec le sinistre de Strasbourg).

4.1.7.2 Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Composition

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de 5 membres, dont une majorité d'administrateurs indépendants.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont les suivants :

- ▶ Bernard Gault (*Président*)^{*} ;
- ▶ Isabelle Tribotté^{*} ;
- ▶ Sophie Stabile^{*} ;
- ▶ Octave Klabla ;
- ▶ Henryk Klabla ;
- ▶ Hugues Bodin.

^{*} Administrateur indépendant

Missions

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est un comité spécialisé du Conseil d'administration dont la principale mission est d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes de la Société et du Groupe et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe.

Les principales missions du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont les suivantes :

- ▶ En ce qui concerne les nominations et la gouvernance :
 - propositions de nomination des membres du Conseil d'administration et de ses comités et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
 - élaboration d'un plan de succession des membres du Conseil d'administration et de ses comités et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
 - évaluation de l'opportunité de renouvellement des mandats des administrateurs ;
 - revue annuelle de la politique de diversité du Conseil d'administration et surveillance du taux la parité, de l'âge et de la diversité des compétences ;
 - évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
 - mise en place d'une procédure de sélection des administrateurs avec une attention accrue sur l'évaluation de l'indépendance des candidats ;
 - suivi de la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- ▶ En ce qui concerne les rémunérations :
 - examen et proposition au Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du/des directeur(s) général(aux) délégué(s) ;
 - détermination de la politique générale de rémunération des autres membres du comité exécutif ;
 - examen et proposition au Conseil d'administration concernant la méthode de répartition de l'enveloppe globale annuelle de rémunération allouée par l'assemblée générale.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des dirigeants et la nomination des membres du Conseil d'administration ou sur la répartition de la rémunération annuelle. Les recommandations émises par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance sont adoptées à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ou en son absence, celle d'un autre membre indépendant est prépondérante.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni six (6) fois.

Le taux de présence des membres était de 100 %. Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'administration :

- ▶ propositions relatives à la rémunération des administrateurs non indépendants : M. Octave Klabla, M. Mirosław Klabla, M. Henryk Klabla et M. Michel Paulin ;
- ▶ revue et recommandations relatives à l'attribution de la rémunération variable au directeur général ;
- ▶ propositions relatives à la rémunération de l'administrateur référent ;
- ▶ propositions relatives à la rémunération des administrateurs indépendant ;
- ▶ mise en place d'un plan d'actionnariat salarié ;

- ▶ propositions relatives à la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Société à la suite de l'introduction en bourse ;
- ▶ propositions relatives à la composition du Conseil d'administration nouvellement formé à la suite de l'introduction en bourse de la Société ;
- ▶ revue de l'indépendance des candidats au poste d'administrateur ;
- ▶ mise en place et suivi de la politique de diversité du Conseil d'administration ;
- ▶ revue et approbation des embauches dont le salaire proposé est supérieur à 150 000 euros annuels ;
- ▶ propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération attribuable au directeur général et aux membres du comité exécutif ;
- ▶ mise en place d'une obligation de conservation des actions gratuites attribuées au directeur général ;
- ▶ réflexion et mise en place d'un plan d'intéressement à long terme (LTIP) ;
- ▶ revue des parties pertinentes du document d'enregistrement universel et des documents qui y sont annexés ;
- ▶ revue des résolutions relatives à la rémunération ex-post et ex-ante présentées à l'assemblée générale annuelle ;
- ▶ suivi de l'élections des deux (2) administrateurs représentants les salariés ; et
- ▶ revue de l'enquête d'opinions menées auprès des salariés.

4.1.7.3 Comité stratégique et RSE

Composition

Le comité stratégique et RSE est composé de 5 membres avec la présence d'administrateurs indépendants.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les membres du comité stratégique et RSE sont les suivants :

- ▶ Octave Klabla (*Président*) ;
- ▶ Isabelle Tribotté* ;
- ▶ Diana Einterz* ;
- ▶ Michel Paulin ;
- ▶ Mirosław Klabla.

* *Administrateur indépendant*

Missions

Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité stratégique et RSE est en charge de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du Conseil d'administration portant sur l'examen de :

- ▶ l'analyse des projets de croissance externe majeurs par la Société ;
- ▶ la stratégie d'entreprise, les sujets relatifs à l'évolution, aux perspectives et opportunités du secteur, notamment en ce qui concerne les innovations et les technologies de rupture ;
- ▶ de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;

- ▶ d'examiner la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- ▶ d'examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ; et
- ▶ d'examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ; ainsi que
- ▶ tous autres sujets pertinents ne relevant pas des attributions du comité d'audit ou du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique et RSE se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une (1) fois par an. Le comité stratégique et RSE prend ses décisions à la majorité simple des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. La voix du président du comité stratégique et RSE n'est pas prépondérante en cas de partage. Pour l'accomplissement de sa mission, le comité stratégique et RSE peut rencontrer des managers de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou l'expertise sont utiles aux travaux du comité. Le comité stratégique et RSE peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Travaux menés au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le comité stratégique et RSE s'est réuni trois (3) fois. Le taux de présence des membres était de 100 %.

Le comité stratégique et RSE s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'administration :

- ▶ « Green » Stratégie verte :
 - approche, positionnement, KPI, plan d'actions,
 - risques et opportunités pour OVHcloud, engagements, budget du programme ;
- ▶ expansion des centres de données OVHcloud, feuille de route des produits OVHcloud ;
- ▶ participation au code de conduite de l'UE pour l'efficacité énergétique dans les centres de données afin d'atteindre la neutralité climatique des centres de données d'ici 2030.

4.1.8 Évaluation des travaux du Conseil d'administration

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil a réalisé au mois de novembre 2022, par l'envoi de questionnaires aux administrateurs afin de réaliser une évaluation de son fonctionnement pour en rendre compte aux actionnaires. . Aussi comme le prévoit le règlement intérieur, cette évaluation peut être effectuée à raison d'au moins une fois tous les trois ans, par un cabinet extérieur, ce que le Conseil d'administration prévoit de faire dès l'année prochaine sous la supervision de l'Administrateur Référent et du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

4.1.9 Autres informations concernant les administrateurs

4.1.9.1 Rôle de l'administrateur référent

Sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration peut désigner un administrateur référent parmi ses membres qualifiés d'indépendants. Au sein du Conseil tel qu'il est composé à la date du présent document, M. Bernard Gault occupe les fonctions d'administrateur référent.

L'administrateur référent est chargé de veiller au respect permanent des règles du règlement intérieur du Conseil d'administration et a, notamment pour missions :

- ▶ la gestion des conflits d'intérêts et l'examen des conventions conclues avec les parties liées ;
- ▶ l'assistance au Président dans l'organisation des réunions du Conseil d'administration (et son remplacement lorsque ce dernier se trouve dans l'impossibilité de présider les réunions du Conseil d'administration) ;
- ▶ la gestion des relations avec les administrateurs indépendants ; et
- ▶ le suivi des relations avec les actionnaires.

4.1.9.2 Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et à l'exception des relations décrites au chapitre 4.3 du présent document d'enregistrement universel sur les conventions réglementées, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale envers la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, d'accords ou d'engagements de quelque nature que ce soit avec des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration ou de la direction générale de la Société a été nommé à un tel poste. Il est toutefois précisé qu'un pacte d'actionnaires a été conclu entre les membres de la famille Klabla en date du 6 mai 2022 et que cet accord prévoit la désignation par la famille Klabla d'au moins trois (3) membres du Conseil d'administration de la Société ainsi que la concertation entre les membres désignés par la famille pour une position commune quant à la nomination du Président du Conseil d'administration, tant que la famille Klabla détient le contrôle de la Société. À ce titre, les premiers membres du Conseil d'administration de la Société à compter de l'introduction en bourse désignés sur proposition de la famille Klabla sont MM. Octave Klabla, Henryk Klabla, Mirosław Klabla et M. Michel Paulin.

À la connaissance de la Société, à la date du présent document d'enregistrement universel, des engagements au titre des plans d'attribution gratuite d'actions (voir la section 4.2 du présent document d'enregistrement universel) et des engagements usuels de conservation ont été conclus avec les établissements garants dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et de la conclusion du pacte d'actionnaires entre les membres de la famille Klabla (dont une description figure au sein du chapitre 6 du présent document d'enregistrement universel). Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration et de la direction générale n'ont consenti aucune restriction à leur droit de céder des actions de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ou de la loi imposant une obligation de conservation des actions.

4.1.9.3 Liens familiaux

Les membres suivants de la famille Klabla, qui détient la majorité du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement universel, siègent au Conseil d'administration de la Société : Octave Klabla (Président du Conseil d'administration, fondateur de la Société), son père Henryk Klabla (membre du Conseil d'administration) et son frère Mirosław Klabla (membre du Conseil d'administration). Mirosław Klabla est en outre le directeur R&D de la Société et Henryk Klabla est directeur R&D Infrastructures.

À la date du présent document d'enregistrement universel, à la connaissance de la Société, hormis les liens susmentionnés entre les membres de la famille Klabla, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration, ou entre les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction générale de la Société.

Par ailleurs, à la date du présent document d'enregistrement universel, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les censeurs du Conseil d'administration et les membres du Conseil d'administration ou les membres de la direction générale de la Société.

4.1.9.4 Déclarations relatives aux organes d'administration

En outre, à la connaissance de la Société au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale ; (ii) aucun membre du Conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) ; et (iv) aucun membre du Conseil d'administration ni de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs et à la connaissance de la Société au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre des censeurs du Conseil d'administration ; (ii) aucun censeur du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ; (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre des censeurs du Conseil d'administration par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) ; et (iv) aucun censeur du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.1.9.5 Détentions d'actions

Les administrateurs sont tenus de détenir, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, un minimum de 1 000 actions et disposeront d'un délai de six mois à l'effet d'acquiescer ces actions à compter de leur désignation. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder des actions de la Société.

4.1.9.6 Règlement intérieur

Dispositions générales

Le Conseil d'administration d'OVH Groupe a approuvé un règlement intérieur qui encadre les travaux du Conseil. Le règlement a été mis à jour lors de la réunion du Conseil du 13 avril 2022 afin d'autoriser de l'octroi de cautions, avals et garanties par le Président. Les règlements intérieurs des trois comités sont annexés au règlement intérieur.

Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Chaque membre du Conseil d'administration s'engage à ne pas accepter d'exercer plus de quatre (4) autres mandats de membre du Conseil d'administration ou de surveillance dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères, et doit tenir informé le Conseil d'administration des mandats exercés dans de telles autres sociétés, y compris de sa participation aux comités du conseil de ces sociétés françaises ou étrangères.

Prévention des conflits d'intérêts

S'agissant de la gestion des conflits d'intérêts, l'Administrateur Référé porte à l'attention du Conseil d'administration tous conflits d'intérêts concernant les dirigeants mandataires sociaux et les autres membres du Conseil d'administration qu'il aurait identifiés ou qui lui auraient été signalés. Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au débat et au vote de la délibération correspondante.

4.1.10 La Direction générale

Lors de sa réunion du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé que la direction générale de la Société sera exercée par un directeur général et qu'en conséquence, le Président du Conseil d'administration ne cumulera pas les fonctions de directeur général.

M. Octave Klabi a été nommé Président du Conseil d'administration, lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour une durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025.

M. Michel Paulin a été nommé directeur général, lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour une durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025.

À la date du présent document d'enregistrement universel, il n'a pas été désigné de vice-Président du Conseil d'administration.

En plus de Michel Paulin, l'équipe de direction de la Société comprend les personnes suivantes :

Ludivine Boutry, *directrice du marketing numérique* : Ludivine Boutry est arrivée chez OVHcloud en février 2020 en tant que *Chief Digital Marketing Officer*. Elle est chargée de valoriser l'image de marque et de développer des actifs numériques, afin de promouvoir les solutions de l'entreprise. Avant OVHcloud, Ludivine a travaillé pendant 15 ans dans les agences de marketing Publicis et Havas, ainsi que trois ans dans le secteur du commerce international où elle a occupé le poste de responsable fidélisation clientèle. Ludivine Boutry a quitté la Société en octobre 2022.

Yona Brawerman, *directrice de la stratégie et de la RSE* : Yona Brawerman est directrice de la stratégie et de la RSE chez OVHcloud. Elle pilote la définition des grandes orientations stratégiques d'OVHcloud et accompagne leur implémentation aux côtés de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise. Dans le cadre de

ses activités, Yona est également chargée du développement de la politique de responsabilité sociétale et environnementale d'OVHcloud et orchestre les relations avec les analystes industriels. Forte de son expérience de plus de 15 ans dans la définition et l'implémentation de projets stratégiques pour accompagner l'hyper-croissance d'entreprises technologiques, Yona a rejoint OVHcloud en 2018, après avoir exercé chez un éditeur de logiciel et au sein d'un leader mondial du conseil en management.

Line Cadel, *directrice des ressources humaines* : dans son rôle, Line Cadel dirige toutes les activités ressources humaines comme le recrutement, la formation, la gestion des talents et le développement jusqu'aux opérations sociales et de paie au niveau mondial. Line Cadel a rejoint OVHcloud en janvier 2017 en tant que HR Business Partner et est devenue directrice des ressources humaines en novembre 2018. Elle a 16 ans d'expérience en ressources humaines dans divers environnements tels que l'informatique et les sociétés de vente au détail.

Mathieu Delobelle, *directeur des systèmes d'information* : Mathieu Delobelle est directeur des systèmes d'information chez OVHcloud. Son rôle s'étend des infrastructures hébergeant nos services au développement, en passant par l'intégration et la maintenance des solutions pour toutes les *business units* d'OVHcloud. Après avoir passé 20 ans dans le secteur des télécommunications et des hautes technologies – où il était entrepreneur et responsable de la transformation dans des contextes de fusion-acquisition à grande échelle – Mathieu a rejoint OVHcloud en mai 2020. Il y pilote le parcours de transformation du système d'information et le plan de haute résilience.

Frédéric Etheve, *vice-Président exécutif et directeur des opérations* : Frédéric Etheve est directeur des opérations depuis août 2017. Après avoir travaillé pendant 17 ans dans l'industrie des technologies en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, Frédéric Etheve dirige maintenant le développement et la gestion des activités d'exploitation OVHcloud pour soutenir et accélérer la croissance globale du Groupe et conduire la transformation d'OVHcloud.

Georges de Gaulmyn, *directeur de l'industrie* : Georges de Gaulmyn est directeur de l'industrie chez OVHcloud. Il dirige les équipes en charge de l'infrastructure technique, de la conception aux chaînes de fabrication des serveurs, en passant par la construction et l'exploitation des centres de données du Groupe à l'échelle mondiale. Georges a rejoint l'aventure OVHcloud en avril 2022, après avoir exercé pendant 25 ans au sein d'acteurs industriels mondiaux tels qu'ExxonMobil, Philip Morris, Philips et Essilor ; notamment au Benelux, en Suisse, en Malaisie et en France. Son expertise en production, *supply chain* et transformation d'entreprise permet à Georges de déployer les stratégies les plus pertinentes pour accompagner la croissance d'OVHcloud sur l'ensemble de son modèle verticalement intégré.

Yann Leca, *vice-Président exécutif et directeur financier* : Yann Leca est responsable des fonctions corporate de l'entreprise et gère tous les aspects du périmètre financier, de la comptabilité à la finance, en passant par l'immobilier, les achats et la tarification. Yann Leca a rejoint la Société en janvier 2019, après 30 ans passés dans des fonctions financières, dont 23 ans en tant que directeur financier de grandes entreprises internationales en forte croissance. Yann Leca a quitté la Société fin octobre 2022.

Axel Mac Namara, *directeur du service client* : Axel Mac Namara est en charge d'assurer le succès des clients à travers les différentes offres de support et l'accompagnement des comptes clefs. Axel Mac Namara a rejoint OVHcloud en mars 2021. En conséquence de sa solide expérience à la fois dans le conseil et l'industrie, il contribue fortement à la stratégie d'OVHcloud grâce à son approche pragmatique sur les transformations complexes. Depuis plus de 14 ans, Axel Mac Namara met en œuvre des stratégies innovantes au sein d'entreprises internationales et de PME, dans les secteurs de la tech et de l'aéronautique.

Dominique Michiels, *directeur des prestations de services* : Dominique Michiels a rejoint OVHcloud en janvier 2018. Son rôle consiste à gérer tous les services fournis aux clients du Groupe. Passionné d'informatique depuis 40 ans, il a accumulé une expérience considérable dans la production et le développement informatique, et a assuré diverses fonctions au sein de Worldline (filiale d'Atos), telles que : la gestion de grands centres de coûts et de centres de profits, y compris celle de grands projets internationaux complexes. Dans un contexte multiculturel, il a également joué un rôle clé dans les divers programmes de fusion, acquisition et transformation.

Sylvain Rouri, *directeur des ventes* : Sylvain Rouri est chargé de diriger avec succès la croissance de l'entreprise depuis son entrée en fonction en décembre 2017. Soucieux de répondre aux besoins des univers OVHcloud (publics cibles), Sylvain Rouri dirige les forces de vente directes et indirectes dans la mise en œuvre de stratégies de vente mondiales. Avant de rejoindre OVHcloud, Sylvain Rouri a travaillé pendant 22 ans dans le secteur de la vente, tant au sein de petites que de grandes entreprises, notamment chez Survey Sampling International, où il occupait le poste de vice-Président directeur, opérations de ventes mondiales.

Thierry Souche, *directeur « produit et technologie »* : Thierry Souche a rejoint la Société en mars 2021 pour gérer l'unité opérationnelle « produits », l'équipe en charge de la recherche et développement, ainsi que le déploiement des produits et solutions OVHcloud proposés sur les quatre univers de public cible de la Société. Thierry Souche a passé 25 ans au sein du groupe Orange où il a mené des projets entrepreneuriaux pour transformer l'entreprise et développer le centrage produit et client.

Solange Viegas Dos Reis, *directrice juridique* : Solange Viegas Dos Reis est directrice juridique. Elle a rejoint OVHcloud en septembre 2022 après plus de 20 ans dans les télécommunications et des entreprises internationales de la tech (LDCOM Networks, Neuf Cegetel, SFR, Believe), en supervisant des équipes et des activités basées en Europe, MENA, Asie et Amériques. Avec une forte expérience dans les environnements techniques et une connaissance des enjeux locaux et globaux propres aux groupes présents dans différentes juridictions, Solange sait développer des stratégies juridiques pour maximiser la performance et accompagner la croissance.

4.1.11 Tableau récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, les transactions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les actions de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Nom	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Date d'achat	Prix de vente
Corinne Fornara	2 703		15/10/2021	19,7000
Mirosław Klaba		54 054 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Octave Klaba		54 054 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Bernard Gault		3 512 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Michel Paulin		86 156 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Digital Scale ⁽²⁾		567 568 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Deep Code ⁽³⁾		189 189 ⁽¹⁾	18/10/2021	18,5000
Isabelle Triboté	1 250		21/12/2021	21,9200
Diane Einterz	1 000		07/03/2022	20,6014
Sophie Stabile	1 000		18/05/2022	19,0400
Yann Leca	6 000		01/07/2022	16,5000
Thierry Souche	1 890		04/07/2022	15,7900
Véronique Souche ⁽⁴⁾	4 675		04/07/2022	15,7900
Yona Brawerman	6 000		11/07/2022	15,5800

(1) Ces cessions sont intervenues dans le cadre de l'offre réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, conformément au prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 21-431 en date du 4 octobre 2021.

(2) Digital Scale est une entité contrôlée par M. Octave Klaba.

(3) Deep Code est une entité contrôlée par M. Mirosław Klaba.

(4) Mme Véronique Souche est l'épouse de M. Thierry Souche.

4.1.12 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Les informations afférentes au Gouvernement d'Entreprise et constitutive du rapport du Conseil d'Administration sur ce sujet sont déjà présentes dans d'autres parties du présent Document d'Enregistrement Universel. Afin d'en limiter la répétition, la table de concordance ci-dessous permet de faire le lien entre chaque rubrique dudit rapport et le paragraphe correspondant du présent document.

**Sections du document
d'enregistrement
universel 2022**

Informations requises en application du Code de commerce

Gouvernance (article 22-10-10 et L.227-37-4 du Code de commerce)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.1.1.2
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	4.3
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	6.5.1
Le choix des modalités d'exercice de la direction générale de la Société	4.1.1.1
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.1.1.1; 4.1.5; 4.1.6
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du comité exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	3.3.1.3; 4.1.2
Les limitations aux pouvoirs du directeur général	7.2.1 b)
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	4
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	7.2
La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.3

Rémunération des dirigeants (L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)

Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'assemblée générale dans le cadre du vote ex ante	4.2.2
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	4.2.2
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.2.2
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	4.2
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.2.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.2.2.2
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.2.2.2
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.2.2
La manière dont le vote lors de la dernière assemblée générale ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.2.2
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A

Informations requises en application du Code de commerce

Sections du document
d'enregistrement
universel 2022

Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux de la Société	4.2.3
Attribution et conservation des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de la Société	4.2.3
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 Code de commerce)	
La structure du capital de la Société	6.1.1; 6.1.3
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	7.2.2
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	6.1.1
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	6.1.4
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	6.1.2
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	7.2.1; 7.2.2
Les pouvoirs du Conseil d'administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.5
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	N/A
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	N/A

4

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Section du Code
AFEP-MEDEF Sections du document
d'Enregistrement
Universel 2022

Exposé de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	1.8	4.1.5
Le règlement intérieur du Conseil d'administration	2.2	4.1.9.6; 7.2
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe	9.5.3	4.1.4
Évaluation des travaux du Conseil d'administration	10.1	4.1.7
Nombre de séances du Conseil d'administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à ces séances et réunions	11.1	4.1.4; 4.1.5; 4.1.6
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	14.3	4.1.1; 4.1.6
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	4.1.6
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	4.1.1.1; 4.1.1.2
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	4.2.2.1
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	4.1.9.5
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

4.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Le récapitulatif des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, M. Octave Klabla et M. Michel Paulin, versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre de cet exercice ainsi que la politique de rémunération 2023, soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 16 février 2023, figurent à la section 4.2.2.2.

La rémunération globale versée durant l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice au président du conseil d'administration et du directeur général, aux administrateurs et aux autres dirigeants non-mandataires sociaux, tant par la Société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, est détaillée ci-après. Il est rappelé que le conseil d'administration d'OVH Groupe, réuni le 15 décembre 2022, a confirmé que le code AFEP-MEDEF est celui auquel la Société se réfère, notamment concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Le présent document d'enregistrement universel et en particulier les tableaux figurant à la section 4.2.2.2 (options de souscription et/ou d'achat d'actions, actions gratuites, actions de performance), ont été établis selon le format préconisé par le code AFEP-MEDEF et la recommandation de l'AMF 2012-02.

4.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux dirigeants mandataires sociaux (1) en raison de leur mandat constituant la politique de rémunération les concernant sont arrêtés par le conseil d'administration sur recommandations du comité des nominations, rémunérations et gouvernance, et sont soumis à l'approbation des actionnaires (« vote sur la politique de rémunération ex ante ») lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Par ailleurs en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires statue sur : (i) les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et (ii) les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux (« vote sur la rémunération ex post au titre de l'exercice antérieur »). En conséquence, le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels au titre d'un exercice est conditionné à leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

M. Octave Klabla en sa qualité de président du conseil d'administration et M. Michel Paulin en sa qualité de directeur général sont les seuls dirigeants mandataires sociaux.

4.2.2 Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

4.2.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Conformément à la loi, le montant maximal de la rémunération allouée aux administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la consultation écrite des associés clôturée le 27 septembre 2021, les associés ont fixé à 500 000 euros le montant global annuel de la rémunération allouée au Conseil d'administration pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration a, le 15 décembre 2022, approuvé la politique suivante de rémunérations des membres du Conseil d'administration :

- ▶ une part fixe (15 000 euros) et une part variable (30 000 euros en cas de participation à toutes les réunions), ces montants étant majorés pour l'administrateur référent (part fixe portée à 25 000 euros et part variable portée à 45 000 euros) ; et
- ▶ une rémunération additionnelle pour les membres des comités :
 - s'agissant du comité d'audit : part fixe de 7 500 euros et part variable de 10 000 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres, et 8 500 euros de part fixe et une part variable de 6 500 euros pour le Président,
 - s'agissant du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance : part fixe de 7 500 euros et part variable de 10 000 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres, et 5 000 euros de part fixe et une part variable de 5 000 euros pour le Président,
 - s'agissant du comité stratégique et RSE : part fixe de 5 000 euros et part variable de 7 500 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres et 3 000 euros de part fixe et une part variable de 2 000 euros pour le Président.

Seuls les administrateurs indépendants percevront une rémunération. La rémunération des membres du Conseil d'administration est payée trimestriellement à terme échu pour la partie fixe et annuellement à terme échu pour la partie variable. Les membres du Conseil d'administration seront remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de déplacement) encourues dans le cadre de leurs fonctions.

Les censeurs ne perçoivent aucune rémunération, bien que le Conseil d'administration ait le pouvoir d'attribuer une partie de la rémunération aux censeurs et d'accorder une rémunération supplémentaire en cas de missions particulières.

TABLEAU 3 (NOMENCLATURE AMF)

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2022	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2022
HENRYK KLABA ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	208 000,00	208 000,00	300 965,14	300 965,14
Autres rémunérations ⁽³⁾	4 216,66	4 216,66	5 205,30	5 205,30
MIROSLAW KLABA ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	195 000,00	195 000,00	235 437,10	235 437,10
Autres rémunérations ⁽³⁾	8 651,69	8 651,69	1 543,12	1 543,12
BERNARD GAULT				
Rémunérations (fixe, variable)	75 000,00	356 250,00 ⁽¹⁾	97 500,00	80 932,50
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
SOPHIE STABILE				
Rémunérations (fixe, variable)			95 000,00	63 131,25
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
CORINNE FORNARA				
Rémunérations (fixe, variable)			62 500,00	41 781,25
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
DIANA EINTERZ				
Rémunérations (fixe, variable)			57 500,00	47 960,00
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
ISABELLE TRIBOTTÉ				
Rémunérations (fixe, variable)			75 000,00	50 093,76
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Pour la période allant d'octobre 2016 à juin 2021, les sommes dues aux titres des exercices antérieurs à l'exercice 2021 n'ayant été versées qu'en 2021 ; elles avaient été auparavant provisionnées dans les comptes de la Société.

(2) Au cours de l'exercice 2021, MM. Henryk et Mirosław Klaba avaient chacun la qualité de directeur général délégué de la Société et percevaient leur rémunération à ce titre.

(3) Véhicule de fonction.

4.2.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Politique et principes généraux applicables à la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général

Conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration, sur les recommandations de son comité des rémunérations, procède à la revue annuelle de l'ensemble des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général sur la base d'un règlement définissant les principes et la politique générale applicable aux éléments de la rémunération du président du Conseil d'administration et du

directeur général. Ce règlement peut être revu et modifié chaque année en fonction de l'évolution des priorités stratégiques du Groupe ou en cas de survenance d'événements nouveaux significatifs. Sauf événements nouveaux significatifs ou évolution des priorités stratégiques, il détermine :

- (i) le montant de la rémunération fixe annuelle ;
- (ii) les critères de la détermination de la rémunération variable annuelle et de long terme ;
- (iii) les modalités et conditions applicables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement et de la détermination des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général, le Conseil d'administration, sur les recommandations de son comité des rémunérations, veille en particulier à ce que la politique de rémunération soit alignée avec la stratégie du Groupe, et à prendre en compte l'équilibre entre les composantes de leur rémunération (rémunération fixe et variable annuelle, plan de rémunération long terme et autres avantages ou éléments de rémunération complémentaires). Par ailleurs, la revue des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général prend également en compte les études et benchmarks se rapportant aux rémunérations applicables dans les sociétés comparables à OVH Groupe et dans celles faisant partie du SBF 120.

a) Président du Conseil d'administration

Au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société, la rémunération de M. Octave Klabla est déterminée conformément aux principes visés ci-après. Ces principes ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations de la Société et décidés par le Conseil d'administration le 15 décembre 2022.

La rémunération du Président du Conseil d'administration est pleinement conforme à la politique de rémunération.

Rémunération

La rémunération du Président du Conseil d'administration comprend une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de cinq cent douze mille deux cents euros (512 200 euros), payé annuellement en treize mensualités égales.

Cette rémunération correspond à la rémunération qui lui était allouée au titre de ses fonctions de Président de la Société préalablement à sa transformation en société anonyme, eu égard à ses nouvelles fonctions et à son rôle spécifique à ce titre en matière de stratégie et d'innovation.

La rémunération du Président du Conseil d'administration ne comprend pas de part variable.

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'administration de la Société sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en prenant en compte les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés cotées françaises.

Rémunération exceptionnelle

Néant

Rémunération des activités d'administrateur

En qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration peut percevoir une rémunération à ce titre. Le Président ne percevra aucune rémunération en cette qualité d'administrateur au-delà de sa rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration.

Autres avantages collectifs

Le Président du Conseil d'administration peut également bénéficier de tous les droits et avantages collectifs dont bénéficient les cadres de la Société à compter de sa nomination.

Avantages de toute nature

Le Président du Conseil d'administration bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction conformément à la *Car Policy* en vigueur dans la Société ou du remboursement des indemnités kilométriques selon les barèmes fiscaux si l'utilisation d'un véhicule personnel est privilégiée.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie également, sur justification, du remboursement de ses frais professionnels raisonnables de déplacement et de représentation exposés dans le cadre de ses fonctions.

Il bénéficie des régimes de retraite, mutuelle et prévoyance en vigueur au sein de la Société applicables aux cadres, et cela dans les mêmes conditions.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Néant.

Régime de retraite supplémentaire

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite supplémentaire.

Indemnités de cessation de fonctions : indemnité de départ

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de cessation de fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.

Cette politique de rémunération a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 15 février 2022 et après examen du comité de nominations, rémunérations et gouvernance, cette rémunération restera inchangée pour l'exercice 2023 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 16 février 2023.

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2022 à M. Octave Klabla, Président du Conseil d'administration de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée en 2021 et depuis sa transformation en société anonyme.

TABLEAU 1 (NOMENCLATURE AMF)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)	2021	2022
Octave Klabla Président		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	517 843,44	518 361,43
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	517 843,44	518 361,43

TABLEAU 2 (NOMENCLATURE AMF)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Octave Klaba Président				
Rémunération fixe*	512 200	512 200	512 200	512 200
Rémunération variable annuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 643,44	5 643,44	6 161,43	6 161,43
TOTAL	517 843,44	517 843,44	518 361,43	518 361,43

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts.

(1) Véhicule de fonction.

TABLEAU 11 (NOMENCLATURE AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Octave Klaba	X		X		X		X	
Président								

b) Directeur général

M. Michel Paulin a été nommé administrateur par consultation écrite des associés de la Société clôturée le 27 septembre 2021, puis directeur général par décision du Conseil d'administration de la Société sous sa nouvelle forme de société anonyme le 28 septembre 2021, pour une durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025.

Au titre de son mandat de directeur général de la Société, la rémunération de M. Michel Paulin est déterminée conformément aux principes visés ci-après. Ces principes ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée et décidés par le Conseil d'administration le 28 septembre 2021.

La rémunération du directeur général est pleinement conforme à la politique de rémunération.

Rémunération

La rémunération du directeur général comprend une part fixe et une part variable annuelle, cette dernière étant fonction de critères de performance fixés par le Conseil d'administration, après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ces critères ayant vocation à être revus par le Conseil d'administration en principe annuellement.

Le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant, exceptionnels attribués au titre des exercices clos à compter des exercices clos suivant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris a été conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2022 des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre du dernier exercice clos au directeur général.

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'administration de la Société sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en prenant en compte les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés cotées françaises du secteur et de taille comparable.

La rémunération fixe annuelle du directeur général est fixée à 500 000 euros brut, payée en treize mensualités égales.

Rémunération variable annuelle

La part variable de la rémunération du directeur général est égale à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs cibles, avec un coefficient décélérateur en dessous de 100 %. Ce pourcentage peut atteindre 145 % de la part fixe de sa rémunération en cas de surperformance au titre des critères définis par le Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2021, la Société a versé en 2022 au directeur général, une rémunération variable de 384 000 euros. Cette rémunération variable se décompose sur la base de la réalisation des critères suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2021	Taux de réalisation
Croissance du chiffre d'affaires	72,0 %
Croissance de l'EBITDA	0,0 %
Poids des capex par rapport au chiffre d'affaires	90,0 %
Préparation de l'IPO	150,0 %
TOTAL	76,8 %

Les critères de performance définis par le Conseil d'administration pour l'exercice 2022 sont les suivants, affectés des pondérations indiquées ci-après :

1. Croissance du chiffre d'affaires (cet indicateur représente 40 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 70 % d'atteinte avec un coefficient décélérateur de 0,9 entre un niveau d'atteinte de 70 % et de 100 %. Au-delà de 100 % un coefficient accélérateur de 1,05 se déclenche. Le niveau d'atteinte globale, en incluant l'accélérateur, est plafonné à 200 %) ;
2. Croissance de l'EBITDA ajusté (cet indicateur représente 25 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 50 % d'atteinte de la cible. Sa progression est linéaire entre 50 % et 120 %. Le niveau d'atteinte est plafonné à 120 %) ;
3. Poids des capex de maintenance par rapport au chiffre d'affaires (cet indicateur représente 5 % de la rémunération variable. Il se

déclenche à partir de 100 % d'atteinte et est plafonnée à 100 % en cas de surperformance) ;

4. Poids des capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires (cet indicateur représente 5 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100 % d'atteinte et est plafonnée à 100 % en cas de surperformance) ;
5. Le *Carbon Usage Effectiveness* (cet indicateur représente 10 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100 % d'atteinte et est plafonnée à 100 % en cas de surperformance) ;
6. L'engagement des collaborateurs, critère mesuré sur la base d'enquêtes réalisées à l'aide d'un logiciel de sondage (Peakon) (cet indicateur représente 15 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100 % d'atteinte et est plafonnée à 100 % en cas de surperformance).

Le *Carbon Usage Effectiveness* (CUE) permet de mesurer l'intensité carbone des centres de données. La méthodologie liée à cet indicateur est disponible en référence au chapitre 3 section 3.5.5 du présent document d'enregistrement.

Au titre de l'exercice 2022, une rémunération variable de 428 129 euros sera proposée au vote lors de l'assemblée générale du 16 février 2023. Cette rémunération variable se décompose sur la base de la réalisation des critères suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2022 (à payer en 2023 – ex post)	Taux de réalisation
Croissance du chiffre d'affaires	110,31 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	86,01 %
Poids des capex récurrents par rapport au chiffre d'affaires	100 %
Poids des capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires	0 %
Résultats CUE	0 %
Engagement des collaborateurs (mesure Peakon)	100 %
TOTAL	85,63 %

Les critères ainsi que leur pondération feront l'objet d'une revue par le Conseil d'administration, annuellement. Lors de sa réunion du 27 octobre 2022, le Conseil d'administration a défini les critères de performance pour l'exercice 2023, ainsi que leur pondération. Ces critères sont les suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2023 (ex ante)	Déclencheurs & Modalités
Croissance du chiffre d'affaires	Seuil minimal à 70 %, 100 % à la cible, 70 % < 0,9 x % performance < 100 %, 100 % < 1,05 x % performance < 200 %, maximum 200 % d'atteinte
Croissance de l'EBITDA ajusté	Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte
Poids des capex récurrents par rapport au chiffre d'affaires	à la cible (0 ou 100 %)
Poids des capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires	à la cible (0 ou 100 %)
Résultats PUE cible inférieure à 1,28	à la cible (0 ou 100 %)
Engagement des collaborateurs (mesure Peakon)	Cible à 7,3, déclenchement progressif jusqu'à la cible, seuil minimal de 7,0 avec déclenchement de 25 %, 100 % à la cible, maximum 100 % d'atteinte

Le versement des éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature du directeur général versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice.

Rémunération exceptionnelle

Au titre de l'exercice 2022, une prime exceptionnelle a été versée au directeur général de la Société. Avec cette rémunération exceptionnelle, la Société a souhaité récompenser l'implication et le rôle essentiel tenu par son directeur général dans le cadre de la préparation de son introduction en bourse réalisée avec succès, et notamment la gestion des circonstances exceptionnelles survenues au cours de la période telles que la survenance d'un incendie dans un site de la Société à Strasbourg. La qualité exceptionnelle du travail accompli à cet égard a en effet permis de mener le processus à son terme avec un succès particulièrement marqué par rapport aux autres introductions en bourse réalisées au cours de la même année, ouvrant ainsi une nouvelle séquence du développement d'OVHcloud.

Le Conseil d'administration peut décider, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au regard de circonstances très particulières.

Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure ou structurante pour la Société ou si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent).

Rémunération des activités d'administrateur

En qualité d'administrateur, le directeur général peut percevoir une rémunération à ce titre. Ce n'est pas le cas.

Avantages de toute nature

Le directeur général bénéficie :

- ▶ du remboursement des frais professionnels de déplacement et de représentation raisonnablement engagés dans l'exercice des fonctions sur présentation de justificatifs ;
- ▶ d'un véhicule de fonction, conformément à la *Car Policy* en vigueur dans la Société ou remboursement des frais kilométriques liés à l'utilisation du véhicule personnel ;
- ▶ couverture GSC de 12 mois « Formule 70 » prise en charge intégralement par la Société (génératrice d'un avantage en nature à ce titre) ;
- ▶ des régimes de retraite, mutuelle et prévoyance en vigueur au sein de la Société applicables aux cadres, dans les mêmes conditions ; et
- ▶ de 25 jours ouvrés de repos par an.

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à M. Michel Paulin, directeur général de la Société, par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2022.

TABEAU 1 (NOMENCLATURE AMF)

TABEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)	2021	2022
Michel Paulin Directeur général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 005 715,92	1 005 849,33
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
TOTAL	1 005 715,92	1 005 849,33

La Société a par ailleurs souscrit à une assurance responsabilité civile des mandataires pour l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général.

Autres avantages collectifs

Le directeur général peut également bénéficier de tous les droits et avantages collectifs dont bénéficient les cadres de la Société à compter de sa nomination.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Le directeur général bénéficie de la possibilité, le cas échéant, de percevoir une rémunération de long terme définie par le Conseil d'administration.

Régime de retraite supplémentaire

Le directeur général ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite supplémentaire.

Indemnités de cessation de fonctions : indemnité de départ

Le directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de cessation de fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le directeur général bénéficie d'une clause de non-concurrence pendant une durée d'un an à l'issue de la cessation de son mandat et ce en contrepartie d'une rémunération égale à 50 % de la rémunération (fixe + variable) au titre de l'exercice précédant le départ. Cette clause ne sera pas applicable en cas de départ à la retraite et en cas d'atteinte de l'âge de 65 ans.

Cet engagement sera applicable dans le Territoire (défini comme le monde entier) pendant toute la durée du mandat (y compris en cas de renouvellement) et pendant une période d'une année, à compter de la date de la cessation des fonctions de Directeur Général.

La Société se réserve la faculté de renoncer unilatéralement à cet engagement de non-concurrence à compter de la date de notification de la cessation des fonctions, auquel cas le directeur général sera libre et aucune indemnité ne lui sera due.

Cette politique de rémunération sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.



TABLEAU 2 (NOMENCLATURE AMF)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Michel Paulin <i>Directeur général</i>				
Rémunération fixe*	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle*	500 000	375 000	500 000	384 000
Rémunération variable pluriannuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle*	-	Néant	-	125 000 ⁽¹⁾
Avantages en nature ⁽²⁾	5 715,92	5 715,92	5 849,33	5 849,33
TOTAL	1 005 715,92	880 715,92	1 005 849,33	1 014 849,33

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts.

(1) Correspondant à un montant de prime exceptionnelle.

(2) Véhicule de fonction.

TABLEAU 11 (NOMENCLATURE AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Michel Paulin								
<i>Directeur général</i>	X		X		X			X

c) Ratios d'équité pour OVH Groupe

Conformément aux 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président du Conseil d'administration au cours de 2022 s'élève à 512 200 euros, soit la même rémunération fixe qu'en 2021 (512 200 euros). La rémunération totale est ainsi restée stable entre 2020 et 2022. Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de (4,68) %.

Méthodologie

Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population de la société OVH Groupe, qui n'est composée que d'une dizaine de personnes.

TABLEAUX POUR OVH GROUPE – MISE EN PERSPECTIVE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC LES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET LES RÉMUNÉRATIONS MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS

Président du Conseil d'administration	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200	512 200	512 200	512 200	512 200	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,61	1,65	1,30	1,34	1,40	4,9 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,68	1,68	1,45	1,55	1,47	(5,4) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

Directeur général	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200**	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,61	3,22	2,54	2,61	2,74	4,9 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,68	3,27	2,84	3,03	2,87	(5,4) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

* Ratio déterminé selon le référentiel CRC99-02.

** Avant transformation de la Société en société anonyme, M. Octave Klabo occupait la fonction de directeur général pour l'exercice clos le 31 août 2018.

d) Ratios d'équité pour le périmètre France

Conformément aux 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président du Conseil d'administration au cours de 2022 s'élève à 512 200 euros, soit la même rémunération fixe qu'en 2021 (512 200 euros). La rémunération totale est ainsi restée stable entre 2020 et 2022. Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de 7,37 %.

Méthodologie

Les ratios de rémunération moyenne des employés et les ratios de rémunération médiane des employés, comparativement aux rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général, tendent à diminuer, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Ils sont exprimés en valeur absolue.

Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population du périmètre France, soit la société OVH (Société par Actions Simplifiée enregistrée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419), filiale de la société OVH Groupe qui concentre les effectifs permanents en France (contrat à durée indéterminée, sur un rythme temps plein, et présent sur les 12 derniers mois) d'OVHcloud ainsi que la société OVH Groupe. Ce périmètre est plus représentatif que celui d'OVH Groupe seule, qui n'est composée que d'une dizaine de personnes. La France représente près de 70 % de l'effectif permanent global tel que défini ci-dessus. Les biais potentiels des taux de change et des pratiques de rémunérations locales sont ainsi évités.

TABLEAUX POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE – MISE EN PERSPECTIVE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC LES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET LES RÉMUNÉRATIONS MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS

Président du Conseil d'administration	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200	512 200	512 200	512 200	512 200	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,38	10,62	10,21	9,76	9,09	(6,9) %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,41	13,13	12,31	11,73	10,69	(8,9) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

Directeur général	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200**	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,38	20,73	19,92	19,06	17,75	(6,9) %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,41	25,64	24,04	22,91	20,87	(8,9) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

* Ratio déterminé selon le référentiel CRC99-02.

** Avant transformation de la Société en société anonyme, M. Octave Klabla occupait la fonction de directeur général pour l'exercice clos le 31 août 2018.

4.2.3 Attributions d'options de souscription ou d'option d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions

Attribution d'options de souscription

TABLEAU 4 (NOMENCLATURE AMF)

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Octave Klabla	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Henryk Klabla	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klabla	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

TABLEAU 5 (NOMENCLATURE AMF)

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Octave Klabla	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant
Henryk Klabla	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klabla	Néant	Néant	Néant

TABLEAU 8 (NOMENCLATURE AMF)

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	etc.
Date d'assemblée				
Date des décisions du Président				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :				
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration		N/A		
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

TABLEAU 9 (NOMENCLATURE AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

Attributions gratuites d'actions

Une obligation de conservation pour M. Paulin a été votée lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 novembre 2021. Michel Paulin est soumis à un *lock-up* d'une durée d'un an. À compter de la fin de cette période de *lock-up*, il est soumis à une obligation de conservation de 75 % des actions gratuites attribuées en 2019 et définitivement acquises pour une durée expirant à la fin de son mandat.

TABLEAU 6 (NOMENCLATURE AMF)

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Octave Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Henryk Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

TABLEAU 7 (NOMENCLATURE AMF)

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Octave Klabá	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	Néant	Néant
Henryk Klabá	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klabá	Néant	Néant	Néant

TABLEAU 10 (NOMENCLATURE AMF)

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Information sur les actions attribuées gratuitement

Plan d'attribution gratuite	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5
Date d'assemblée générale	10 octobre 2017	10 octobre 2017	13 juillet 2020	13 juillet 2020	13 juillet 2020
Date des décisions du Président	20 octobre 2017	15 février 2019	22 juillet 2020	23 février 2021	20 juillet 2021
Nombre total d'actions attribuées ⁽¹⁾ gratuitement, dont le nombre attribué à :	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186	250 976
Octave Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Paulin	Néant	861 562	Néant	Néant	Néant
Henryk Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirosław Klabá	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Date d'acquisition des actions	20 octobre 2018	15 février 2020	22 juillet 2021	23 février 2022	20 juillet 2022
Date de fin de période de conservation	20 octobre 2019	15 février 2021	22 juillet 2022	23 février 2023	20 juillet 2023
Nombre d'actions souscrites	1 008 105	1 733 779	371 952	442 186	200 183

1) Le solde d'actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite a été attribué à des salariés de la Société.

Rémunération de long terme

Sur la base des principes et recommandations du code AFEP-MEDEF (cf. article 25.3.3) et conformément au règlement relatif à la rémunération du dirigeant mandataire social, le Conseil veille, sur les recommandations de son comité des rémunérations, à la mise en place d'une rémunération de long terme en sus de sa rémunération variable annuelle, proportionnée à la partie fixe et variable de la rémunération annuelle avec des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives.

Lors de l'élaboration d'un nouveau plan, les conditions de performance sont revues en fonction des priorités stratégiques de long terme d'OVH Groupe et peuvent inclure des conditions de performance internes et/ou externes au Groupe. Cette rémunération de long terme a vocation à ne pas concerner exclusivement le dirigeant mandataire social mais également les cadres dirigeants et d'autres catégories de salariés du Groupe (hauts potentiels ou contributeurs clés par exemple), le périmètre des bénéficiaires étant déterminé lors de la mise en place de chaque plan de rémunération long terme. En cas de départ du dirigeant mandataire social avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des critères de performance, le bénéfice du versement de la rémunération pluriannuelle est exclu, sauf dispositions exceptionnelles motivées par le conseil. Dans le cadre de la politique de mise en place de dispositifs de rémunération de long terme, est rappelé ci-après le projet du nouveau plan d'actions de performance qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 16 février 2023.

Projet de plan d'attribution d'actions de performance mis en œuvre en 2022 pour les exercices 2023, 2024 et 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé, le 15 décembre 2022, sur proposition de son comité des rémunérations, d'inclure environ 120 bénéficiaires dont des cadres dirigeants, des hauts potentiels et des contributeurs clés du Groupe y compris le directeur général (liste actuellement en cours de constitution) dans un plan de rémunération de long terme (à 3 ans).

Ce plan devrait voir le jour sur l'exercice fiscal 2023 et reposerait :

1. à 50 % sur une condition de présence à la fin du plan (3 ans); et
2. à 50 % sur l'atteinte d'objectifs de performance :
 - 25 % sur la progression du chiffre d'affaires à 3 ans (le déclenchement se ferait à partir d'une atteinte de 90 % de l'objectif cible et serait minorée pour atteindre 70 %. A 95 % de l'objectif cible, une minoration s'appliquerait toujours pour retenir 85 % d'atteinte. Au-delà de 110 %, une majoration s'appliquerait pour retenir 125 % d'atteinte, au-delà de 120 % une majoration s'appliquerait pour retenir 150 % d'atteinte. La surperformance serait plafonnée à ce niveau d'atteinte de 150 %),
 - 12,5 % sur le ratio adjusted Ebitda/Capex (objectif atteint ou non atteint, pas de déclenchement en dessous de l'objectif ni de dépassement en cas de surperformance); et
 - 12,5 % sur un objectif RSE de notation par une agence externe (le déclenchement se fera à partir d'une note de 71/100, en considérant que l'objectif cible est atteint à 20 %. La progression serait linéaire pour atteindre 100 % avec une note de 75/100. Cet objectif serait capé à 100 % et ne permettrait donc pas de dépasser les 100 % d'atteinte) .

La condition de présence à l'échéance du plan serait indispensable : toute sortie avant la fin du plan (3 ans) entraînerait une perte de droit.

Concernant le directeur général, l'atteinte à 100 % des objectifs permettrait une attribution d'actions gratuites équivalente à un montant de deux millions d'euros.

4.2.4 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné aucune somme au titre de versements de pensions, retraites ou autres avantages similaires au profit de ses dirigeants mandataires sociaux.

4.3 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

4.3.1 Liste des conventions et engagements réglementés

Les entités apparentées comprennent principalement des sociétés contrôlées par M. Octave Klabla, fondateur et Président du Conseil d'administration actuel de la Société, et d'autres entités contrôlées par d'autres membres de la famille Klabla, associés directs ou indirects de la Société. La Société est actuellement contrôlée par la famille Klabla.

Au titre des conventions décrites ci-dessous conclues avec des parties liées et se rapportant à la conduite de l'activité, le Groupe a comptabilisé un montant total de charges opérationnelles à hauteur de 13 895 000 euros pour l'exercice 2022, contre 7 523 000 euros pour l'exercice 2021 et, au titre du résultat financier (IFRS 16), (125 000) euros pour l'exercice 2022 contre (140 000) euros pour l'exercice 2020. Des chiffres plus détaillés concernant les opérations avec des apparentés figurent à la note 5.3 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2022, figurant au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

Les principales conventions avec les parties liées sont décrites dans le présent chapitre.

4.3.1.1 Conventions et engagements poursuivis au cours de l'exercice 2022

Conventions conclues dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société

► **Contrat de garantie (ou « Underwriting Agreement »)**

Le placement des actions de la Société dans le cadre de son introduction en bourse a fait l'objet d'une garantie par un groupe d'établissements financiers composé de BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG, J.P. Morgan AG et KKR Capital Markets (Ireland) Limited en qualité de coordinateurs globaux (les « Coordinateurs Globaux »), chefs de file et teneurs de livre associés, de Crédit Suisse Bank (Europe) S.A., Goldman Sachs Bank Europe SE, Morgan Stanley Europe SE et Société Générale en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés et de Crédit Industriel et Commercial S.A. en qualité de chef de file associé (les « Etablissements Garants ») portant sur l'intégralité des actions offertes aux termes d'un contrat en langue anglaise intitulé « Underwriting Agreement » (le « Contrat de Garantie »).

Ce contrat a été conclu le 14 octobre 2021 entre la Société, BNP Paribas Securities Services (« BP2S », agissant en qualité de cédant, pour le compte notamment de personnes physiques auprès desquelles BP2S a acquis des actions de la Société) et les autres actionnaires cédants, à savoir Spiral Holdings SCA, Spiral Holdings BV, Deep Code SAS et Digital Scale SAS (ensemble avec BP2S, les « Actionnaires Cédants »), d'une part, et les Etablissements Garants d'autre part, ces derniers s'étant engagé chacun à concurrence d'un nombre maximum d'actions offertes précisé dans ledit contrat, à faire acquérir et payer, souscrire et libérer, ou le cas échéant à acquérir et payer, souscrire et libérer eux-mêmes, les actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse au prix de l'offre à la date de règlement-livraison.

Le montant maximum de commissions à la charge de la Société au titre du Contrat de Garantie s'élève à environ 9,7 millions d'euros HT.

La conclusion du Contrat de Garantie a été autorisée par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 14 octobre 2021. Les administrateurs intéressés à savoir Messieurs Octave Klabla, Mirosław Klabla, Michel Paulin, Bernard Gault, Daniel Bernard et Jean-Pierre Saad se sont abstenus de participer au vote.

► **Indemnité de non-concurrence du directeur général**

La Société bénéficie d'une clause de non-concurrence de Michel Paulin, directeur général de la société, pendant une durée d'un an à l'issue de la cessation de son mandat et ce en contrepartie d'une rémunération égale à 50 % de la rémunération (fixe + variable) au titre de l'exercice précédant le départ. Cette clause ne sera pas applicable en cas de départ à la retraite et en cas d'atteinte de l'âge de 65 ans.

Cet engagement sera applicable dans le Territoire (défini comme le monde entier) pendant toute la durée du mandat (y compris en cas de renouvellement) et pendant une période d'une année, à compter de la date de la cessation des fonctions de Directeur Général.

La Société se réserve la faculté de renoncer unilatéralement à cet engagement de non-concurrence à compter de la date de notification de la cessation des fonctions, auquel cas le directeur général sera libre et aucune indemnité ne lui sera due.

Il est de l'intérêt de la société de pouvoir s'assurer, en cas de départ de Monsieur Michel Paulin, que la société puisse lui interdire de faire concurrence à l'entreprise, dans les conditions prévues par la clause de non-concurrence.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration en date du 28 septembre 2021 et d'un rapport spécial en date du 29 septembre 2021. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 14 octobre 2021. M. Michel Paulin s'est abstenu de participer au vote.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2022 a examiné les conventions et engagements autorisés et conclus au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2022, conformément à l'article L.225-40-1 du Code de commerce.

4.3.1.2 Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2022

Néant.

4.3.1.3 Opérations conclues avec les parties liées par une filiale au sens de l'article L.225-37-4 du Code de commerce

a. Contrat de prestation de service dit "TSA" par OVH SAS au bénéfice de Shadow SAS (anciennement dénommé Hubic SAS)

Aux termes d'un contrat d'achat d'actions en date du 18 décembre 2020, OVH SAS a cédé à Jezby Ventures SAS, société contrôlée par Octave Klabla, l'intégralité du capital de la société Hubic SAS, alors filiale créée par OVH SAS pour opérer son offre dénommée « Hubic ». Le Groupe a cessé de développer cette activité dans la mesure où elle ne constituait pas une activité considérée comme stratégique pour le Groupe. Hubic SAS fut renommée « Shadow SAS » en juillet 2021, désormais détenu indirectement par MM Octave et Mirosław Klabla. Shadow SAS offre des services de stockage de fichiers ainsi que d'autres services digitaux connexes aux particuliers.

Dans ce cadre, un accord de prestations de services transitoire a été conclu le 11 février 2021 entre OVH SAS et Shadow SAS aux termes duquel OVH SAS s'est engagé à fournir des services administratifs à Shadow SAS. Cet accord a été modifié par avenant conclu en septembre 2021 et en mars 2022 pour ajuster les services fournis et la rémunération associée.

Le montant facturé par OVH SAS au cours de l'exercice 2022 au titre de ce contrat s'élève à €131 987,10 HT.

Les contrats entre Shadow SAS et OVH SAS sont des conventions dont les bénéficiaires ultimes sont Octave et Miroslaw Kłaba pour Shadow SAS et OVH SAS, dont ils détiennent indirectement plus de 10% du capital.

La fourniture de ces prestations, accessoire à la cession de Hubic SA, reste exceptionnelle pour OVH SAS puisqu'elles ont vocation à accompagner la reprise des actifs cédés de façon à assurer la meilleure transition possible. Ces conventions correspondent à des opérations ne présentant pas le caractère de conventions courantes et entrent donc dans le champ des conventions réglementées pour l'entité OVH SAS.

b. Contrat d'acquisition d'équipements entre la société Shadow SAS et la Société OVH SAS à la suite de la reprise de la société Blade SAS

À la suite de la reprise par Shadow SAS de la société Blade en avril 2021 dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de Blade SAS, Shadow a acquis des équipements d'occasion qu'elle ne souhaitait pas exploiter directement mais qui pouvaient être utilisés par OVH SAS. OVH SAS et Shadow ont donc conclu un contrat d'acquisition (« Purchase agreement ») le 9 juin 2022 pour un montant de 1 912 808 euros H.T fixant les conditions d'achat par OVH SAS de ce matériel informatique d'occasion localisé en France.

Ce contrat prévoit l'acquisition d'équipements d'occasion afin d'en effectuer la migration au sein de ces centres de données et de les réutiliser.

Ces opérations d'acquisitions de matériel de seconde vie et leur migration dans les centres de données d'OVH SAS ne sont pas courantes pour la société. Elles sont toutefois cohérentes avec les ambitions d'OVH Groupe SA de limiter son impact environnemental, notamment en exploitant des équipements et composants existants et dont les performances permettent la réutilisation.

4.3.2 Procédure mise en place en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce

Le Conseil d'administration du 13 avril 2022 de la Société a adopté et mis en place une charte pour l'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. Cette charte est publiée sur le site Internet d'OVHcloud (<https://corporate.ovhcloud.com>). Elle peut être mise à jour à tout moment par délibération du Conseil d'Administration, notamment afin de prendre en compte les éventuelles modifications législatives et réglementaires.

La présente charte (la « Charte ») s'inscrit dans le cadre de (i) la réglementation applicable ⁽¹⁾ en France aux conventions courantes et réglementées, (ii) la recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, telle que modifiée le 5 octobre 2018 (la « Recommandation de l'AMF »), ainsi que (iii) l'étude établie par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de février 2018 sur les conventions réglementées et courantes.

c. Prestation d'émission d'avoirs et de remboursements par OVH SAS pour des clients de Shadow SAS

Dans le cadre des activités de Hubic acquises par Shadow SAS (en 2021, la société Shadow SAS souhaite migrer la commercialisation de la plateforme existante « Hubic » et offre à ses clients de migrer sur un nouveau service de stockage de données, dénommé « Shadow Drive ».

À cette fin, Shadow SAS a commandé le 23 août 2022 à OVH SAS une prestation d'émission d'avoirs et remboursement de certains clients pour son compte, puisque cette dernière procède à l'émission des factures et à l'encaissement des créances au titre du service historique « Hubic » dans le cadre du contrat de services TSA.

Cette prestation sera effectuée sur l'exercice comptable 2023, et OVH SAS facturera ces opérations pour un montant total s'élevant à €8 900 H.T.

Cette prestation d'émission d'avoir et de remboursement pour un tiers ne fait pas partie de l'activité courante d'OVH SAS mais est un accessoire du contrat dit « TSA ».

d. Contrat de retrofit conclu entre OVH SAS et Shadow SAS

Shadow SAS a conclu un contrat avec OVH SAS aux fins de réaliser une prestation de service sur du matériel informatique, visant notamment à assembler des composants informatiques pour en faire des serveurs à compter du 5 juillet 2021.

OVH SAS possède une usine permettant d'assembler des composants informatiques afin de construire ses propres serveurs, et a dans ce cadre développé une activité de « retrofit » permettant de désassembler puis réassembler les composants d'équipements existants. Un contrat a donc été conclu avec Shadow SAS pour le désassemblage puis réassemblage (retrofit), le stockage et le transport de certains composants informatiques.

OVH SAS ne propose pas usuellement ce type de services pour des tiers.

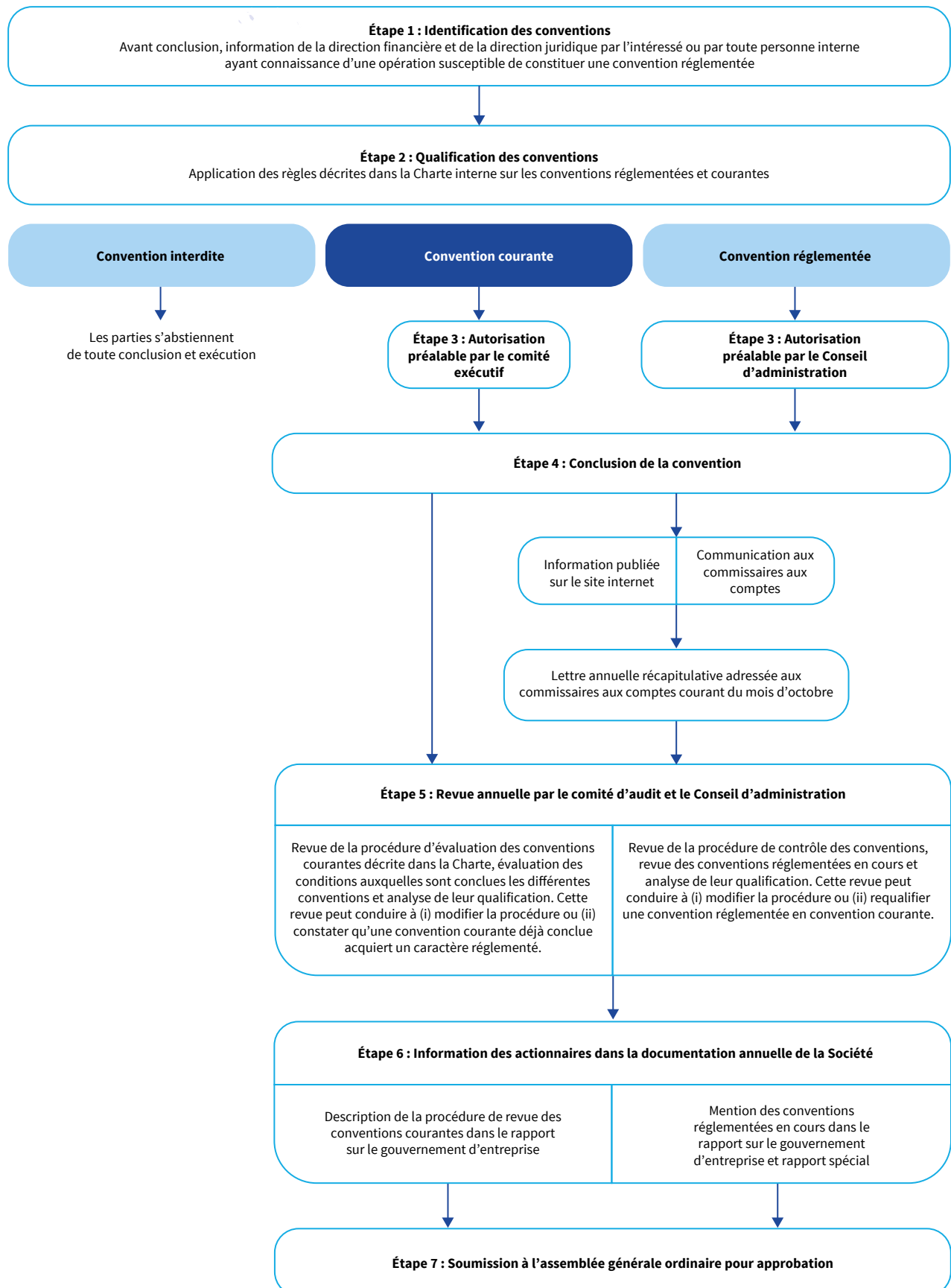
Le montant de cette prestation s'élève à €21 151,78 HT.

L'objectif de cette Charte est :

- ▶ d'apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues entre la société OVH Groupe et ses parties liées ;
- ▶ de rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées, notamment la procédure d'autorisation et de contrôle requise par la loi ; et
- ▶ de détailler la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions courantes.

La Charte s'applique à la société OVH Groupe (« OVH GROUPE SA » ou la « Société ») ainsi qu'aux sociétés françaises du groupe OVHcloud (le « Groupe » ou « OVHcloud ») susceptibles d'être soumises à la réglementation relative aux conventions réglementées et courantes.

1) Notamment les articles L.225-37-4, L.225-38 à L.225-43, R. 225-31 et suivants du Code de commerce, la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi Pacte, et l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019.



4.3.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

4

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions suivantes :

Contrat de garantie (ou « Underwriting Agreement ») entre la société et les actionnaires cédants et les banques garantes

Le placement des actions de la société OVH Groupe dans le cadre de son introduction en bourse a fait l'objet d'une garantie par un groupe d'établissements financiers composé de BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG, J.P. Morgan AG et KKR Capital Markets (Ireland) Limited en qualité de coordinateurs globaux (les « Coordinateurs Globaux »), chefs de file et teneurs de livre associés, de Crédit Suisse Bank (Europe) S.A., Goldman Sachs Bank Europe SE, Morgan Stanley Europe SE et Société Générale en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés et de Crédit Industriel et Commercial S.A. en qualité de chef de file associé (les « Etablissements Garants ») portant sur l'intégralité des actions offertes aux termes d'un contrat en langue anglaise intitulé « Underwriting Agreement » (le « Contrat de Garantie »).

Ce contrat a été conclu en date du 14 octobre 2021 entre la Société, BNP Paribas Securities Services « BP2S » (BP2S, agissant en qualité de cédant, pour le compte notamment de personnes physiques auprès desquelles BP2S aura acquis des actions de la Société) et les autres actionnaires cédants, à savoir Spiral Holdings SCA, Spiral Holdings BV, Deep Code SAS et Digital Scale SAS (ensemble avec BP2S, les « Actionnaires Cédants »), d'une part, et les Etablissements Garants d'autre part, ces derniers s'étant engagés chacun à concurrence d'un nombre maximum d'actions offertes précisé dans ledit Contrat, à faire acquérir et payer, souscrire et libérer, ou le cas échéant à acquérir et payer, souscrire et libérer eux-mêmes, les actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse au prix de l'offre à la date de règlement-livraison.

Le Contrat de Garantie ayant été conclu avec des entités détenant plus de 10 % du capital de la Société (à savoir Digital Scale SAS, détenue à 100 % par Octave Klaba, Président et Administrateur de la Société, et Deep Code SAS, détenues à 100 % par Mirosław Klaba, Administrateur de la Société) et, parmi les cédants, figurant des administrateurs (Messieurs Michel Paulin, également Directeur Général de la Société, et Bernard Gault, ainsi que Provestis Partenariat) et des entités ayant proposé la désignation d'administrateurs au sein du conseil d'administration, ce contrat relève des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Le montant maximum de commissions à la charge de la Société au titre du Contrat de Garantie s'élève à environ 9,7 millions d'euros (hors taxes). La conclusion du Contrat de Garantie et les engagements de la Société au titre de ce contrat sont conformes aux usages pour ce type d'opération exceptionnelle que constitue une introduction en bourse et est conforme à l'intérêt social de la société.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2021 et d'un rapport spécial de notre part en date du 15 décembre 2021. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 février 2022.

Indemnité de non-concurrence du Directeur Général

La Société bénéficie d'une clause de non-concurrence de Michel Paulin, Directeur Général de la Société, pendant une durée d'un an à l'issue de la cessation de son mandat et ce en contrepartie d'une rémunération égale à 50 % de la rémunération (fixe + variable) au titre de l'exercice précédant le départ. Cette clause ne sera pas applicable en cas de départ à la retraite et en cas d'atteinte de l'âge de 65 ans.

La Société se réserve la faculté de renoncer unilatéralement à cet engagement de non-concurrence à compter de la date de notification de la cessation des fonctions, auquel cas le Directeur Général sera libre et aucune indemnité ne lui sera due.

Il est de l'intérêt de la Société de pouvoir s'assurer, en cas de départ de Monsieur Michel Paulin, que la Société puisse lui interdire de faire concurrence à l'entreprise, dans les conditions prévues par la clause de non-concurrence.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021 et d'un rapport spécial de notre part en date du 29 septembre 2021. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 14 octobre 2021.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 16 décembre 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

Associé

Pascal Leclerc

Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jacques Pierre

Associé

Stéphanie Ortega

Associée

4.4 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

4.4.1 Assemblées

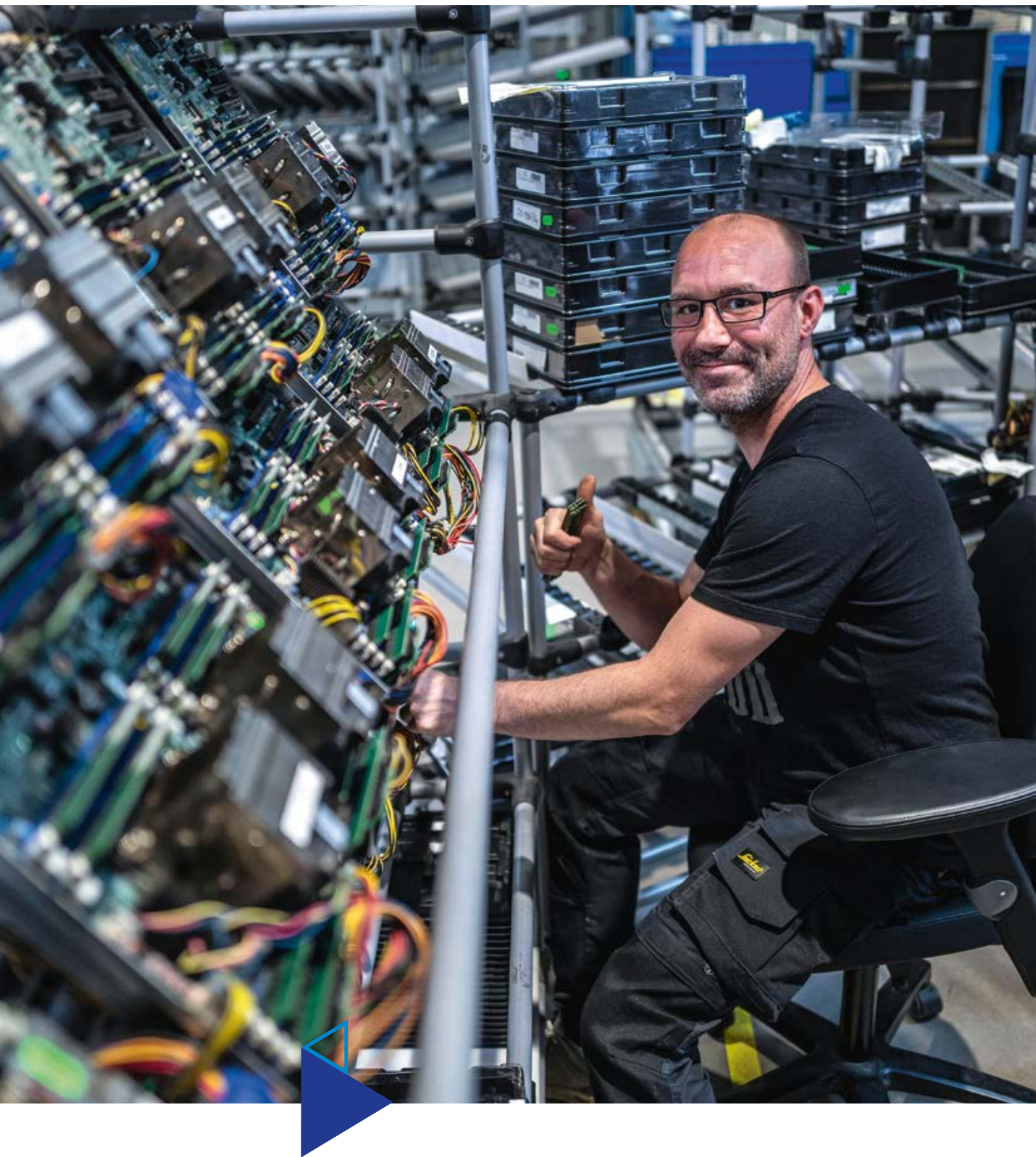
Les assemblées d'actionnaires d'OVH sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires d'OVH relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en assemblée générale sont prévues aux Titre IV – Assemblées générales - Article 22 - Réunions, Composition, Délibérations, des statuts d'OVH, lesquels sont mis en ligne sur le site www.corporate.ovhcloud.com, rubrique Gouvernance).

4.4.2 Assemblée générale 2023

L'Assemblée générale annuelle 2023 se tiendra le 16 février 2023.

Les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale annuelle 2023 seront publiées dans l'avis de réunion à paraître au Bulletin des Annonces Legales Obligatoires et dans l'avis de convocation à cette même Assemblée. Ces avis seront également disponibles sur le site Internet de la Société www.corporate.ovhcloud.com à la rubrique "Relations Investisseurs / Assemblées générales / Assemblée générale 2023" en application des dispositions légales et réglementaires applicables.



5

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES /RFA/

5.1	Commentaires sur les comptes consolidés	148	5.3	Comptes annuels de la Société	213
5.1.1	Vue d'ensemble	148	5.3.1	États financiers	213
5.1.2	Analyse des résultats et des investissements du Groupe	151	5.3.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	232
5.1.3	Informations complémentaires	158	5.4	Autres informations	236
5.2	Comptes consolidés	159		Délais de paiement des fournisseurs et des clients	237
5.2.1	États financiers consolidés	159	5.5	Dates des dernières informations financières	237
5.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208			

5.1 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1 Vue d'ensemble

Chiffres clés

Le tableau suivant présente les chiffres clés de l'exercice 2022.

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation %	Variation % en données comparables ⁽³⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	663,3	788,0	18,8 %	12,4 %
EBITDA courant ⁽¹⁾	240,0	277,1	15,4 %	2,7 %
Marge d'EBITDA courant	36,2 %	35,2 %		
EBITDA AJUSTÉ ⁽²⁾	262,0	307,6	17,4 %	5,4 %
Marge d'EBITDA ajusté	39,5 %	39,0 %		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	289,5	262,2		
Capex récurrent ⁽⁴⁾	122,4	150,9		
Capex de croissance ⁽⁴⁾	220,8	301,0		

(1) L'indicateur d'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations et autres produits et charges opérationnels non courants.

(2) En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition.

(3) Base comparable : à taux de change et périmètre constants comparés à 2021 et excluant les impacts directs liés à l'incident de Strasbourg en 2021.

(4) OVHcloud analyse son capex selon deux catégories :

- le capex récurrent représente les dépenses d'investissement en serveurs (et infrastructures et réseaux liés) nécessaires pour maintenir les revenus au même niveau d'une période à l'autre. Il s'agit des dépenses d'investissement nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus des serveurs déclassés ou mis hors ligne au cours de la période (soit définitivement, soit pour remise à neuf), déterminées sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période ;

- le capex de croissance désigne les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent, nécessaires pour assurer la croissance des revenus.

Synthèse des résultats de la période : OVHcloud surpasse son objectif de revenu et confirme sa stratégie d'accélération

- ▶ Chiffre d'affaires de 788 millions d'euros en 2022, en forte croissance de 18,8 % comparé à 2021. Croissance comparable du chiffre d'affaires de 12,4 %
- ▶ EBITDA ajusté de 308 millions d'euros, soit une marge de 39,0 %, et croissance de 17,4 % en données publiées par rapport à l'exercice précédent
- ▶ Les capex récurrents et de croissance atteignent respectivement 19 % et 36 ⁽¹⁾ % du chiffre d'affaires de l'exercice
- ▶ Trajectoire d'accélération confirmée pour 2023 avec un objectif de croissance organique du chiffre d'affaires compris entre +14 % à +16 %, et une marge d'EBITDA en ligne avec 2022
- ▶ En 2023, OVHcloud vise des capex récurrents et de croissance respectivement compris entre 16 % et 20 % et entre 28 % et 32 % du chiffre d'affaires de l'année 2023
- ▶ Confirmation des objectifs de moyen terme avec une croissance organique du chiffre d'affaires aux alentours de 25 %, une marge d'EBITDA ajustée d'environ 42 %, et des capex récurrents et de croissance respectivement compris entre 14 % et 16 % et entre 28 % et 32 %

1) Les Capex de croissance excluent l'acquisition d'adresses IPv4 supplémentaires et la croissance externe.

Michel Paulin, Directeur Général d'OVHcloud a déclaré :

« Les résultats de l'année 2022 démontrent la capacité d'OVHcloud à délivrer une stratégie d'accélération de croissance forte, durable et profitable. Dans un marché du cloud en hyper-croissance, notre positionnement de leader européen nous a permis d'accélérer sur le déploiement de nos solutions souveraines avec une responsabilité environnementale toujours plus forte. Forts de nos compétences, mais aussi de partenariats robustes et innovants, notre expansion se confirme tout particulièrement via l'enrichissement rapide de notre portefeuille de produits et le développement de nos clients à l'international. Notre modèle opérationnel intégré et notre offre de confiance nous permettent d'absorber avec succès la volatilité de l'environnement actuel. Nous sommes à ce titre particulièrement confiants sur nos capacités à poursuivre cette dynamique tout au long de l'année 2023 et au-delà, vers nos objectifs 2025. »

En 2022, OVHcloud a confirmé sa position de leader pour un Cloud durable avec des engagements de moyen-terme ambitieux et des indicateurs clés de performance dans les meilleurs du marché.

Des engagements de moyen-terme ambitieux :

- ▶ **100 % d'énergie bas-carbone d'ici 2025**, avec pour objectif de limiter l'utilisation d'énergie carbonée en favorisant les énergies renouvelables mais aussi les autres sources d'énergie bas-carbone ;
- ▶ **Contribution au NetZero mondial sur les scopes 1 & 2 d'ici 2025**, les scopes 1 & 2 représentant près de 40 % de l'empreinte carbone d'OVHcloud
- ▶ **Contribution au NetZero mondial sur l'intégralité des scopes d'ici 2030**, le scope 3 étant principalement lié à la fabrication des composants
- ▶ **0 % d'enfouissement d'ici 2025**, concernant les déchets liés aux processus d'OVHcloud, à périmètre géographique constant.

De la même manière, OVHcloud dispose d'une politique de ressources humaines ambitieuse et reconnue. A fin août 2022, le Groupe compte 2 800 employés, dont 60 % de profils tech. OVHcloud apporte un soin particulier au bien-être de ses collaborateurs, ce que le score d'engagement (7,5 sur 10, en progression de 0,2 point par rapport à 2021) et le taux de fidélité (loyalty rate) de 79% traduisent. Ces très bons scores permettent au Groupe de mettre en œuvre sereinement son plan d'accélération de la croissance.

Faits marquants

Strasbourg 5 : la première concrétisation du plan hyper résilience

SBG5, symbole fort de la stratégie industrielle du Groupe, est le premier centre de données dont la conception est issue du plan hyper résilience. Le site, d'une superficie de 1 700m², totalise 19 salles isolées bénéficiant de maçonneries compartimentant les différents segments pour offrir une résistance de deux heures au feu. Le système d'extinction des incendies au gaz répond au standard APSAD R13 et les détecteurs de fumées VESDA respectent le standard APSAD R7. Les sept salles de puissance et les trois salles dédiées aux batteries sont situées à l'extérieur du bâtiment.

De plus, dans un souci de maîtrise de l'impact environnemental, le site SBG5 bénéficie des principes de frugalité et d'efficacité perfectionnés depuis plus de 20 ans par OVHcloud, particulièrement son système de refroidissement des composants des serveurs par eau (watercooling) qui permet d'atteindre un indice d'efficacité en eau (WUE) inférieur à 0,2 L/kWh, soit l'équivalent d'un verre d'eau

pour refroidir un serveur pour 10 heures d'utilisation. OVHcloud se distingue par son système en circuit fermé limitant la déperdition de liquides, mais également par l'utilisation de refroidisseurs à sec et l'absence d'air conditionné dans les salles serveurs.

Performance commerciale

L'année 2022 a été couronnée de succès commerciaux, avec par exemple au quatrième trimestre la signature de nouveaux contrats ou clients tels que l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat), Mastercard, Arianespace, Alstom, Fencecore, EQS Group ou Efallia. La croissance est notamment tirée par une amélioration continue de l'ARPAC⁽¹⁾ et le développement de partenariats forts avec des intégrateurs tels que Capgemini, Accenture ou Sopra Steria. OVHcloud a aussi enregistré une croissance à deux chiffres des ventes réalisées avec ses partenaires mondiaux et locaux, dont le nombre dépasse désormais 1 100, avec plus de 500 internationaux. Enfin, à la fin août 2022, OVHcloud propose 81 solutions IaaS et PaaS à ses clients, avec un doublement, au cours de l'année, du nombre de solutions PaaS disponibles. Par ailleurs, le développement du PaaS est en ligne avec le business plan initial du Groupe. La capacité d'OVHcloud à croître avec ses clients se traduit par un taux de rétention net du chiffre d'affaires de 114 % sur l'année 2022. Il atteint 108 % en données comparables, en nette progression depuis l'an passé.

Cette année 2022 démontre également le succès de la stratégie mise en œuvre par OVHcloud. Le Groupe est porté par la poursuite d'une solide dynamique commerciale, notamment dans le Cloud public et le Cloud privé, du développement des cas d'usages PaaS par ses clients, d'un développement à l'international soutenu et une offre souveraine qui porte ses fruits avec plus de 35 clients pour son offre SecNumCloud, en forte progression sur le quatrième trimestre.

La bonne dynamique de cette année se retrouve également dans l'évolution du business mix en faveur du Cloud public et Cloud privé et dans la part croissante de l'international dans le chiffre d'affaires du Groupe, qui atteint 51 % sur l'année. De plus, en atteignant une part de 54% du chiffre d'affaires sur l'année, en progression de 2 points par rapport à l'année précédente, le segment Entreprise confirme sa bonne performance et l'efficacité de la stratégie de croissance dédiée.

Étendre et renforcer son empreinte mondiale

OVHcloud confirme le déploiement du volet industriel de son plan d'accélération de croissance. Ce dernier comprend l'extension de sites historiques, mais aussi de nouveaux sites et nouveaux pays :

- ▶ Le campus de Roubaix se verra renforcé par un dixième centre de données
- ▶ À Gravelines, OVHcloud déploiera de nouvelles capacités avec un nouvel espace dédié
- ▶ Une région AZ (availability zone) de trois centres de données en Ile-de-France sera mise en service en 2023
- ▶ Outre Rhin, le campus de Limburg ouvrira un nouveau centre de données au troisième trimestre 2023 afin d'accompagner la croissance locale et un nouveau site distant a été lancé pour ouverture en 2024
- ▶ En conséquence de la forte croissance en Amérique du Nord, le Groupe prévoit de doter le campus de Beauharnois de son neuvième centre de données et d'ouvrir un nouveau centre de données en 2023 à Toronto
- ▶ Sur la zone Asie, également en forte croissance chez OVHcloud, le Groupe a déployé en 2022 son premier centre de données en Inde à Mumbai. Dès 2023 le Groupe compte déployer un deuxième centre de données à Singapour.

¹⁾ ARPAC : Chiffre d'affaires moyen par client actif

ForePaas : acquisition de briques technologiques complémentaires

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, et notamment dans sa volonté de cibler des startups avec des bases de clients actives ou des technologies permettant des synergies avec le reste du portefeuille d'OVHcloud et d'accélérer le développement de son offre Platform as a Service (PaaS), le Groupe a acquis en avril 2022 la société ForePaaS. La société ForePaaS est une plateforme unifiée spécialiste des projets de data analytics, machine learning, et d'intelligence artificielle au service des entreprises. Ce rapprochement contribuera activement au déploiement de la stratégie d'accélération de croissance d'OVHcloud grâce à l'enrichissement de son offre (PaaS).

Environnement macroéconomique

L'environnement macroéconomique actuel est particulièrement dégradé par les tendances inflationnistes (notamment l'augmentation des coûts de l'énergie), et par la guerre en Ukraine.

Le Groupe dispose de plusieurs atouts clés dans cette dynamique inflationniste :

- ▶ OVHcloud opère selon un modèle verticalement intégré, ce qui lui confère la maîtrise de sa chaîne de valeur ;
- ▶ le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux (swaps de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes) (Note aux comptes consolidés 4.19) lui permettant de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt ;
- ▶ le Groupe utilise des contrats de change à terme (Note aux comptes consolidés 4.20) permettant de limiter son exposition aux potentielles fluctuations de devises ;
- ▶ le Groupe s'approvisionne grâce à des contrats d'achats à terme, à un prix fixe ou indexé, afin de réduire son exposition aux risques de hausse du prix d'achat d'énergie. Aussi, OVHcloud a conclu un contrat d'achat d'énergie avec le groupe EDF Renouvelables, prévoyant la mise à disposition par EDFR d'électricité issue d'un parc agrivoltaïque, au bénéfice exclusif du Groupe. OVHcloud prévoit ainsi de consommer 100 % de l'énergie verte produite par ce parc, à compter de janvier 2025, représentant environ 25 % des besoins annuels d'électricité en France. Ce contrat donne une visibilité à long terme du prix de l'électricité qui sera fournie.

Concernant le contexte géopolitique actuel entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe assure un suivi constant de ses clients domestiques en Russie, Biélorussie et Ukraine. Dans ce cadre, le Groupe précise qu'il respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur. Le Groupe précise également que :

- ▶ le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Biélorussie et Ukraine représente environ 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 août 2022 ;
- ▶ le Groupe n'emploie pas de collaborateurs en Ukraine, ni en Russie ou en Biélorussie ;
- ▶ le Groupe n'a pas de prestataires (personnes physiques) basés en Ukraine ;
- ▶ il ne possède pas d'infrastructures dans ces 3 pays ;
- ▶ il n'existe pas de risque matériel de recouvrement des créances dues au 31 août 2022.

Perspectives

L'année 2022 confirme la capacité du Groupe à mettre en œuvre son plan stratégique et sa trajectoire d'accélération de croissance.

Perspectives pour l'exercice 2023

Pour l'année 2023, OVHcloud vise une croissance organique de son chiffre d'affaires comprise entre 14 % et 16 %, en accélération par rapport à l'année 2022.

Le coût de l'électricité, notamment en Europe, est l'un des éléments inflationnistes les plus importants. Grâce à sa politique active de couverture en électricité et des décisions gouvernementales, le Groupe connaît dès à présent le coût de 90 % de sa consommation électrique pour l'année fiscale 2023. Cette visibilité permet à OVHcloud d'anticiper que ses coûts d'électricité en 2023 seront compris entre 5 % et 10 % (*mid to high-single digit*) de son chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2022 (*mid-single digit*). Dans ce contexte, le Groupe a annoncé des hausses de prix progressives, en ligne avec les hausses réalisées dans toute l'industrie mondiale du cloud, qui permettront à OVHcloud de maintenir en 2023, sa marge d'EBITDA ajusté en ligne avec 2022. OVHcloud n'a pas constaté de changement de dynamique commerciale de la part de ses clients depuis ces annonces.

Enfin, le Groupe vise des Capex récurrents compris entre 16 % et 20 % du chiffre d'affaires et des Capex de croissance entre 28 % et 32 % du chiffre d'affaires. L'abaissement de la fourchette des Capex de croissance est rendu possible par la baisse programmée du stock de composants, qui avait beaucoup crû durant l'année fiscale 2022 afin de pallier les pénuries, par une efficacité opérationnelle accrue notamment grâce à SAP, mis en place en décembre 2021, et une anticipation de stabilité du prix moyen des composants par rapport à une année fiscale 2022 particulièrement inflationniste.

Perspectives à moyen terme confirmées

Le Groupe confirme ses objectifs financiers à moyen terme et vise l'atteinte des résultats suivants d'ici 2025 :

- ▶ une accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires aux alentours de 25 % à horizon 2025, portée par une évolution de son mix d'activités, le déploiement de sa stratégie « Move to PaaS », son expansion internationale et le bénéfice de l'évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que l'accent mis sur la souveraineté des données ;
- ▶ une marge d'EBITDA ajusté autour de 42 %, ceci en réinvestissant en partie les économies d'échelle obtenues notamment grâce à une meilleure absorption des coûts fixes sur la période ;
- ▶ les capex récurrents devraient tirer parti des améliorations de la productivité et donc baisser en pourcentage du chiffre d'affaires vers une fourchette de 14 % à 16 %, de la même manière les capex de croissance, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, seront compris entre 28 % à 32 %.

5.1.2 Analyse des résultats et des investissements du Groupe

Principaux facteurs influençant le chiffre d'affaires

OVHcloud se positionne sur un marché mondial du cloud en pleine croissance, en déployant une stratégie visant à capter la croissance de la clientèle sur ses marchés existants, à réaliser une croissance à partir de nouvelles utilisations du cloud et d'offres innovantes, et à s'étendre géographiquement. La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud s'appuie sur le développement de cette stratégie, qui doit lui permettre de bénéficier pleinement d'un marché mondial du cloud en pleine expansion.

OVHcloud estime être, en tant que seul fournisseur européen d'envergure de services de cloud, avec un modèle économique unique, durable et souverain en matière de données, en position favorable pour réaliser une croissance durable et rentable dans les années à venir.

La croissance du chiffre d'affaires d'OVHcloud provient de l'augmentation nette du nombre de ses clients, et de celle du revenu réalisé avec chacun de ses clients. OVHcloud utilise un certain nombre d'indicateurs pour mesurer et analyser la croissance réelle et potentielle de ses revenus, dont notamment :

- **taux de rétention du chiffre d'affaires.** Le taux de rétention du chiffre d'affaires pour une période est égal au pourcentage calculé en divisant (i) le chiffre d'affaires généré au cours de l'année N par les clients qui étaient présents au cours de l'année N-1, par (ii) le chiffre d'affaires généré par ces clients au cours de l'année N-1. Lorsque le taux de rétention du chiffre d'affaires est supérieur à 100 %, cela signifie que le chiffre d'affaires généré par les clients concernés a augmenté entre la période concernée de l'année N-1 et la même période de l'année N (ce qui signifie que l'augmentation nette des revenus provenant des clients présents sur les deux périodes dépasse la réduction de revenus engendrée par les clients n'étant plus présents sur la seconde période) ;
- **ARPAC.** Le chiffre d'affaires moyen par client actif (ARPAC) représente le chiffre d'affaires enregistré au cours d'une période donnée pour un groupe de clients donné, divisé par le nombre moyen de clients de ce groupe au cours de cette période (le nombre moyen de clients pour une période est égal au nombre moyen de clients uniques générant

des revenus pour chaque mois au cours des douze mois se terminant à la fin de cette période. Un client qui s'abonne à plusieurs services est traité comme un client unique). L'ARPAC augmente à mesure que les clients d'un groupe donné dépensent plus pour les services d'OVHcloud. Il peut également augmenter en raison d'un changement dans le mix, car une augmentation (ou une diminution) de la proportion de clients qui dépensent beaucoup augmenterait (ou diminuerait) l'ARPAC, indépendamment de l'augmentation des revenus totaux du groupe de clients concerné. OVHcloud mesure l'impact de l'ARPAC pour chaque segment, l'impact au niveau du Groupe représentant la somme des chiffres pour les segments (car un calcul direct au niveau du Groupe serait significativement affecté par le mix des segments, et serait ainsi moins pertinent).

D'une manière générale, OVHcloud a tendance à connaître un niveau relativement élevé de désabonnement au cours de la première année après l'acquisition de nouveaux clients. Après la première année, la base de clients s'avère être très fidèle. Les clients du cloud privé et du cloud public augmentent généralement leurs dépenses de manière régulière, en particulier au cours des trois ou quatre premières années, en souscrivant à des produits supplémentaires ou en mettant à niveau les services auxquels ils s'abonnent. En 2022, OVHcloud a confirmé ces tendances avec un taux de rétention du chiffre d'affaires (RRR) qui atteint 114% en données publiées et 108% en données comparables. Ce taux est le reflet d'une croissance significative, tout au long de l'année, de l'ARPAC grâce à la capacité du Groupe à croître avec ses clients et à réaliser du *cross-sell* ou de l'*up-sell*.

Évolution de l'activité

Chiffre d'affaires annuel FY22 de 788 millions d'euros, en hausse de 18,8 % en données publiées et de 12,4 % en données comparables

Le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud a atteint 788 millions d'euros sur l'année 2022, en hausse de 18,8 % par rapport à 2021 en données publiées et de 12,4 % en données comparables, à taux de change et périmètre constants et excluant les impacts directs liés à l'incident de Strasbourg. La performance de l'année 2022 illustre le dynamisme du marché du cloud et confirme plus particulièrement les perspectives de forte croissance du Cloud public et du Cloud privé.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE PRODUITS

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation (%)	Variation % en données comparables
Private Cloud	398	485	22,0 %	14,5 %
Public Cloud	94	126	33,9 %	20,0 %
Webcloud & Other	171	177	3,1 %	2,5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	663	788	18,8 %	12,4 %

Le Cloud privé, qui intègre Bare Metal Cloud et Hosted Private Cloud, a atteint un chiffre d'affaires de 485 millions d'euros en 2022, soit une croissance de +22,0 % en données publiées et +14,5 % en données comparables. La forte croissance du segment sur le semestre reflète une augmentation à deux chiffres dans toutes les régions sur l'année 2022 et une progression continue de l'ARPAC.

Le Cloud public atteint un chiffre d'affaires de 126 millions d'euros sur l'année, reflétant une croissance de +33,9 % en données publiées

et de +20,0 % sur une base comparable. Le Cloud public a notamment été porté par une forte progression de l'ARPAC, reflétant le succès du travail réalisé, avec nos partenaires, sur l'upsell et le cross-sell. Les services PaaS, tant en Beta que récemment commercialisés, continuent de montrer des signes positifs d'adoption par les clients et la performance est conforme au business plan initial. Le renforcement de l'offre, avec 81 services IaaS et PaaS à fin août 2022, permet aux clients d'OVHcloud d'avoir accès à des services complets, au plus près de leurs besoins.

Sur l'année 2022, le segment Web Cloud et autres est en croissance de +3,1 % en données publiées et de +2,5 % en données comparables par rapport à l'année précédente. Cette performance intègre une bonne performance sur l'année du segment Enterprise, qui inclut les partenaires et revendeurs, et une performance en

dessous des attentes pour les sous-segments Connectivité et Téléphonie, du fait d'offres commerciales temporairement inadaptées. Une partie de ces offres ont récemment été mises à jour pour mieux correspondre aux besoins des clients et un travail de marketing est en cours pour améliorer le ciblage commercial.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation (%)	Variation % en données comparables
France	343	389	13,6 %	8,8 %
Europe (hors France)	193	224	16,4 %	11,1 %
Reste du monde	128	175	36,3 %	23,4 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	663	788	18,8 %	12,4 %

La progression du chiffre d'affaires en France intègre une croissance à deux chiffres du Cloud privé et du Cloud public, notamment grâce au canal Enterprise, qui intègre les ventes réalisées avec nos partenaires. Le segment Web Cloud et autres est pénalisé par le sous-segment Connectivité et Téléphonie, dont une partie des offres ont récemment été mises à jour pour mieux correspondre aux besoins des clients. La croissance du chiffre d'affaires reflète aussi le poids relatif important de ce dernier segment, ainsi que l'impact de l'incendie à Strasbourg, auquel la France a été plus exposée que les autres zones. Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires en France s'est élevée à +8,8 %.

Dans les autres pays européens, les croissances du chiffre d'affaires du Cloud privé et du Cloud public sont également à deux chiffres et suivent les mêmes tendances que celles observées en France. La région profite des retombées de la mise en place d'équipes commerciales dédiées, ce qui se traduit par la bonne performance du segment Enterprise et plus particulièrement dans le Cloud public.

Dans le Reste du monde, la croissance aux Etats-Unis ainsi qu'en Asie continue de progresser très fortement avec respectivement +79,5 % et +48,1 % en données publiées et +65,2 % et +37,0 % en données comparables. Dans la région, les segments Cloud privé et Cloud public enregistrent une croissance à deux chiffres sur l'année, avec une base de comparaison qui se renforce par rapport au Q4 FY21. Le canal digital a également gardé ses excellentes tendances avec une croissance aux Etats-Unis de +73,3 % en données comparables. Cette performance se retrouve également en Asie avec une croissance de +70,8 % en données comparables. Cette croissance soutenue illustre le succès de la stratégie d'expansion d'OVHcloud dans ces deux régions.

EBITDA courant et EBITDA ajusté

En 2022, l'EBITDA courant a atteint 277 millions d'euros et l'EBITDA ajusté, qui est l'indicateur alternatif de performance principalement suivi par le Groupe, a atteint 308 millions d'euros. L'EBITDA ajusté a crû de 17,4 % sur cette période et la marge d'EBITDA ajusté a atteint 39,0 %. Sur l'année 2022, la base de coûts d'OVHcloud intègre une hausse des coûts de l'électricité, notamment au quatrième trimestre, et un poids accru des effets mix du dollar et des acquisitions.

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation (%)	Variation % en données comparables
Private Cloud	145	168	15,6 %	0,6 %
Public Cloud	34	50	46,8 %	21,5 %
Webcloud & Other	61	60	(2,4 %)	(3,8 %)
TOTAL EBITDA COURANT	240	277	15,4 %	2,7 %
Private Cloud	158	188	18,8 %	4,4 %
Public Cloud	37	56	51,1 %	27,0 %
Webcloud & Other	67	64	(4,5 %)	(5,8 %)
TOTAL EBITDA AJUSTÉ	262	308	17,4 %	5,4 %

Résultats

Charges d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, OVHcloud a enregistré des charges d'exploitation totales reflétées dans l'EBITDA courant de 510,9 millions d'euros, soit une augmentation de 21 % par rapport aux 423,3 millions d'euros de l'exercice 2021. Les charges d'exploitation ont représenté 64,8 % du revenu au cours de l'exercice 2022 (contre 63,8 % pour l'exercice 2021). Cette augmentation, quasi proportionnelle à la croissance du revenu (18,8% en données publiées), reflète principalement l'accélération de la croissance du Groupe et la hausse des coûts commerciaux et de marketing en lien avec la poursuite d'une solide dynamique commerciale axée sur le développement de partenariats, sur l'accélération des offres de solutions PaaS, sur l'enrichissement du canal digital et sur le rayonnement de la marque à l'international.

Au 31 août 2022, il convient de noter que les charges d'exploitation excluent 32,3 millions d'euros de charges de personnel capitalisées (27,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2021), et incluent 8,7 millions d'euros (0,9 million d'euros sur l'exercice 2021) relatifs aux compléments de prix conditionnels assortis de conditions de présence au titre de l'acquisition des sociétés ForePaaS et BuyDRM.

Quant aux charges liées à l'incendie de Strasbourg et les indemnités d'assurances, elles sont enregistrées en autres produits et charges opérationnels non-courants, et n'impactent pas l'EBITDA courant.

Marge brute

La marge brute s'est élevée à 514,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2022, soit une augmentation de 82,7 millions d'euros, ou 19,1 %, par rapport à 431,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2021, reflétant principalement l'augmentation du revenu, partiellement compensée par une hausse des coûts externe de services. La marge brute exclut 32,3 millions d'euros de charges de personnel capitalisées pour des projets de développement au cours de l'exercice 2021 (27,8 millions d'euros en 2021).

La marge brute en pourcentage du revenu est passée de 65,1 % du revenu au cours de l'exercice 2021 à 65,3 % au cours de l'exercice 2022. Après ajustement des bons d'achats émis et de services non facturés à la suite de l'incendie de Strasbourg, le pourcentage de marge brute se serait élevé à 65,5 % du revenu pour l'exercice 2022 (66,5 % pour l'exercice 2021).

Coûts commerciaux et marketing

Les coûts commerciaux et marketing sont passés de 70,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2021 à 97,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2022, soit une hausse de 38,4 %. En pourcentage du revenu, les coûts commerciaux et marketing ont également augmenté, passant de 10,2 % sur l'exercice 2021 (rapporté au revenu ajusté des effets de l'incendie de Strasbourg), à 12,3 % sur l'exercice 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du développement de l'initiative commerciale des pôles géographiques (clusters) qui a nécessité le renforcement des équipes commerciales, par des dépenses ciblées dans l'optimisation du canal digital, par l'accélération des partenariats (tels que Capgemini, Accenture et Sopra Steria) et par l'accélération des offres de solutions PaaS.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs sont stables en pourcentage du revenu (17,8 % sur l'exercice 2022 contre 17,6 % sur l'exercice 2021, rapporté au revenu ajusté des effets de l'incendie de Strasbourg).

Ils ont augmenté de 18,7 millions d'euros, passant de 121,7 millions d'euros sur l'exercice 2021 à 140,4 millions d'euros sur l'exercice 2022, reflétant principalement l'ambition de croissance du Groupe. Il convient de noter la comptabilisation d'une charge de 8,7 millions d'euros sur l'exercice 2022 (0,9 million d'euros sur l'exercice 2021) relative aux compléments de prix conditionnels assortis de conditions de présence au titre de l'acquisition des sociétés ForePaaS et BuyDRM.

Résultat net du Groupe

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement se sont établies à (268,7) millions d'euros sur l'année 2022 contre (224,0) millions d'euros sur l'année 2021. Leur évolution résulte notamment de la croissance des capex du Groupe, de la mise en service de projets de développement activés sur l'exercice clos le 31 août 2022, de la réduction de la période d'amortissement de certains composants, consécutive à l'incendie du site de Strasbourg, et enfin de la dotation complémentaire de dépréciation de certains composants en lien avec une analyse plus précise de l'usage projeté des composants.

Résultat opérationnel

Sur l'année 2022, le résultat opérationnel s'est établi à (20,5) millions d'euros contre 6,5 millions d'euros en 2021. Les impacts découlant des charges liées à l'IPO, aux acquisitions récentes et à l'incendie de Strasbourg ont pesé pour 52 millions d'euros sur l'année 2022, avec 22 millions d'euros de plans de rémunération en actions, le paiement de 9 millions d'euros de compléments de prix d'acquisition, 8 millions d'euros de frais liés à l'IPO, 5 millions d'euros de dépréciation accélérée de serveurs endommagés à Strasbourg, 4 millions d'euros d'impact lié aux gestes commerciaux relatifs à l'incident de Strasbourg et 4 millions d'euros non récurrents, principalement liés aux surprimes d'assurance. Hors ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel aurait été positif, s'établissant à 31,5 millions d'euros.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se sont établis à (28,8) millions d'euros sur l'année 2022 contre (9,5) millions d'euros sur l'année 2021. Cette évolution provient notamment des coûts directement induits par la survenance du sinistre de Strasbourg, de certains coûts de restructuration en lien avec la refonte des process industriels du Groupe en 2022, et de mises au rebut et de réévaluations d'actifs de composants informatiques, faisant suite à la migration des données dans le nouveau système SAP et à la refonte des process industriels du Groupe.

Résultat financier

Le résultat financier s'est établi à 0,7 million d'euros sur l'année 2022 contre une charge nette de (28,6) millions d'euros sur l'année 2021. Cette évolution résulte notamment d'une baisse des charges d'intérêt de 19,1 millions d'euros, en lien avec les conditions de refinancement plus favorables, et de la variation des gains nets de change pour 8,4 millions d'euros, principalement relatifs à des positions en dollars US.

Charge d'impôt

La charge d'impôt s'élève à (8,8) millions d'euros sur l'année 2022 contre (10,2) millions d'euros sur l'année 2021. Les charges, sur l'année 2022, au titre de plans de rémunérations fondés sur des actions et de compléments de prix d'acquisitions pour un montant d'environ 31 millions d'euros ne participent pas à la formation du résultat imposable du Groupe.

Résultat net et politique de dividendes

OVHcloud a enregistré une perte nette de (28,6) millions d'euros en 2022, contre (32,3) millions d'euros lors de l'exercice précédent.

OVHcloud a l'intention de poursuivre sa politique d'investissement dans la croissance de son activité, et ne prévoit pas de distribuer de dividendes à moyen terme. En ligne avec sa stratégie, la Société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 et rappelle qu'elle n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 août 2019, 2020 et 2021.



Trésorerie

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau de flux de trésorerie d'OVHcloud figurant dans ses états financiers consolidés pour les périodes de 2021 et 2022.

(en millions d'euros)	2021	2022
Capacité d'autofinancement	289,5	262,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(20,0)	23,4
Impôt versé	(1,3)	(11,5)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	268,2	274,1
Capex récurrent	(122,4)	(150,9)
Capex de croissance	(220,8)	(301,0)
Acquisitions et autres	(11,3)	(17,2)
FLUX NETS DE TRÉSORERIES AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(354,5)	(469,1)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	54,6	176,5

Flux de trésorerie liés à l'activité

La capacité d'autofinancement a atteint 262,2 millions d'euros pour l'année 2022, contre 289,5 millions d'euros pour le l'année 2021.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est détaillé comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2022
Créances clients	35,5	38,8
Autres créances et actifs	132,0	79,9
TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION PROVENANT DES ÉLÉMENTS DU BILAN	167,4	118,7
Dettes fournisseurs	(149,5)	(115,1)
Autres dettes d'exploitation	(164,6)	(182,1)
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION PROVENANT DES ÉLÉMENTS DU BILAN	(314,1)	(297,2)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL PROVENANT DES ÉLÉMENTS DU BILAN	(146,7)	(178,6)
Variation du besoin en fonds de roulement à partir des éléments du bilan	13,7	(31,9)
Impact du taux de change et autres	6,3	8,5
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT PROVENANT DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	20,0	(23,4)

La variation du besoin en fonds de roulement au cours de la période intègre notamment :

- L'encaissement, en septembre 2021, d'une indemnité d'assurance forfaitaire unique de 58 millions d'euros au titre des dommages causés par l'incendie de Strasbourg comptabilisée en « Autres créances » au 31 Août 2021,
- Le décaissement des frais liés aux coûts engagés par le Groupe dans le contexte de son introduction en bourse (principalement honoraires de conseil) pour un montant de (8,6) millions d'euros,
- Le décaissement en 2022 de frais liés aux paiements en actions, comptabilisés à hauteur de (6,3) millions d'euros en autres dettes au 31 août 2021,

- L'effet calendaire d'exécution de la campagne de paiement hebdomadaire des fournisseurs observée au 31 août 2021, à hauteur de (18,1) millions d'euros,
- La hausse des compléments de prix d'acquisition pour 7,7 millions d'euros.

Après prise en compte des variations du besoin en fonds de roulement et des paiements d'impôts, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passent de 268,2 millions d'euros sur l'année 2021 à 274,1 millions d'euros sur l'année 2022.

Flux de trésorerie affectés aux dépenses d'investissement

Les capex d'OVHcloud comprennent principalement des investissements dans la production de serveurs et dans la construction de centres de données.

Dans le cadre de son modèle verticalement intégré et synergétique, OVHcloud gère entièrement la production et les cycles de vies de ses serveurs. Cela permet au Groupe d'allonger la durée de vie des composants des serveurs en les réutilisant dans les différentes gammes d'offres. En conséquence, un même composant peut être réutilisé plusieurs fois, au sein d'un même segment de produits, mais aussi dans un autre segment que son segment d'origine.

De plus, OVHcloud maintient un stock d'adresses IPv4 pour assurer sa capacité à servir les clients, et effectue généralement des achats sur une base opportuniste.

Les autres capex reflètent principalement les investissements dans le développement de matériel, de nouvelles technologies et de logiciels, et de systèmes administratifs.

Principaux postes de Capex

Le tableau suivant présente une ventilation des principaux postes de capex pour les périodes indiquées :

(en millions d'euros)	2021	2022
Matériel informatique ⁽¹⁾	196,8	236,4
Infrastructure des centres de donnée ⁽²⁾	55,7	91,9
Réseau ⁽³⁾	18,6	16,9
Adresses IP	4,1	19,9
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX) POUR LES CENTRES DE DONNES	275,2	365,1
Autres	68,0	86,8
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)	343,2	451,9

(1) Comprend principalement les composants de serveurs, les commutateurs de réseau et les coûts de production des serveurs. Pour l'exercice 2021, comprend également la production de serveurs destinés à satisfaire les besoins des clients impactés par l'incendie de Strasbourg pour 21 millions d'euros.

(2) Comprend principalement les coûts de construction et les investissements dans les équipements de traitement de l'électricité, de refroidissement de l'eau et autres équipements.

(3) Comprend principalement les connexions et les équipements dédiés au transport des données au sein du centre de données, entre les centres de données et des centres de données vers les clients finaux.

L'augmentation des capex en matériel informatique de 196,8 millions d'euros pour l'exercice 2021 à 236,4 millions d'euros pour l'exercice 2022 reflète notamment la volonté d'OVHcloud de stocker davantage de composants pour pallier les éventuelles ruptures de stocks chez les fournisseurs.

L'augmentation des capex en infrastructure des centres de données de 55,7 millions d'euros sur l'exercice 2021 à 91,9 millions d'euros sur l'exercice 2022 reflète l'accélération continue des projets d'extension aux Etats-Unis, en Asie-Pacifique, en France et en Allemagne, et, dans une moindre mesure, les dépenses d'investissement permettant de renforcer la sécurisation des centres de données grâce à l'implémentation de protections complémentaires dans le cadre du plan d'hyper résilience.

L'évolution des capex de réseau s'inscrit dans la continuité des tendances énoncées ci-dessus.

Principales dépenses d'investissement en cours ou futures

OVHcloud prévoit que ses dépenses d'investissement pour la production de serveurs dans les années à venir refléteront généralement le rythme de son activité, et comprendront la production de serveurs pour remplacer ceux mis hors service afin de maintenir les revenus, ainsi que des investissements dans des serveurs supplémentaires pour soutenir la croissance.

Dans le cadre de son plan stratégique, OVHcloud confirme l'ouverture de 15 sites à l'horizon 2024 pour proposer à ses clients en quête de solutions de confiance et respectueuses de l'environnement, des services de IaaS et de PaaS innovants. Ce volet industriel ambitieux permettra d'accompagner la croissance des sites existants, de conquérir de nouvelles géographies, d'adresser de nouveaux usages, en déployant un modèle hyper résilient et durable. A ce titre, OVHcloud prévoit de maintenir ses investissements pour améliorer ses centres de données et ses sites de production afin de s'assurer qu'ils sont sûrs et entièrement conformes aux réglementations applicables, en consacrant un budget d'environ 25 millions d'euros en 2023 au titre d'investissements en systèmes de protection, détection et extinctions en matière de risque incendie.

Les conditions de marché favorables expliquent l'acquisition opportuniste d'adresses IPv4 supplémentaires pour 20 millions d'euros durant l'exercice 2022.

Les autres capex ont atteint 68,0 millions d'euros sur l'exercice 2021 et 86,8 millions d'euros sur l'exercice 2022. Les dépenses en 2022 se composent de 47,9 millions d'euros pour les systèmes administratifs et la fabrication, liés principalement à la mise en œuvre du logiciel SAP, et de 38,9 millions d'euros pour le développement en interne de technologies et de logiciels.

Capex récurrent et capex de croissance

Les capex se répartissent comme suit pour les périodes indiquées :

(en millions d'euros)	2021	% du CA	2022	% du CA
Capex récurrent	122	18,4 %	151	19,1 %
Capex de croissance ⁽¹⁾	221	33,3 %	301	38,2 %
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS ACQUISITIONS D'ENTREPRISES)	343	51,7 %	452	57,3 %

(1) En 2021, les dépenses d'investissements liées à l'incendie de Strasbourg étaient présentées dans le capex de croissance pour 21 millions d'euros.

Les capex de croissance ont varié principalement en raison des projets d'extension des centres de données, de l'augmentation du capex pour le développement de produits et des systèmes administratifs, de l'acquisition supplémentaire d'adresses IPv4 et, dans une moindre mesure, en lien avec les dépenses d'investissement permettant de renforcer la sécurisation des centres de données grâce à l'implémentation de protections complémentaires. Retraités de l'acquisition supplémentaire d'adresses IPv4, les capex de croissance s'élèvent à 35,7 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2022. Par ailleurs, il convient de noter que les dépenses d'investissements liées à l'incendie de Strasbourg étaient présentées dans le capex de croissance de l'exercice 2021 pour 21 millions d'euros.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Sur l'exercice 2022, les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à 176,5 millions d'euros, et se caractérisent majoritairement par :

- ▶ les augmentations de capital en lien avec l'introduction en bourse et avec l'Offre d'actionnariat salarié pour un montant total de 349,3 millions d'euros, net des frais d'introduction en bourse ;
- ▶ le remboursement intégral du Contrat de Crédits antérieurs (Prêt à Terme et Facilité de Crédit Renouvelable), ainsi que des obligations Euro PP, pour un montant de 701,4 millions d'euros (hors intérêts) ;
- ▶ le nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros ;
- ▶ le tirage de la nouvelle facilité de crédit renouvelable pour 60 millions d'euros ;
- ▶ le remboursement des dettes locatives à hauteur de 18,6 millions d'euros, et le paiement des intérêts de la dette à hauteur de 10,5 millions d'euros.

Endettement financier

L'endettement net consolidé au 31 août 2022 est de 567,7 millions d'euros contre 708,6 millions d'euros au 31 août 2021.

La baisse de l'endettement financier brut provient principalement :

- ▶ du remboursement intégral du Contrat de Crédits Senior antérieur (Prêt à Terme et Facilité de Crédit Renouvelable), ainsi que des obligations Euro PP, pour un montant de 703,4 millions d'euros (y compris intérêts de la dette) ;
- ▶ du nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros (494,4 millions d'euros y compris les intérêts de la dette et nets des frais d'emprunts amortis) ;
- ▶ du tirage de la nouvelle facilité de crédit renouvelable pour 60,1 millions d'euros.

Nouvelle facilité de crédit auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 8 novembre 2022, le Groupe a conclu auprès de la BEI une facilité de crédit de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut faire l'objet de plusieurs tirages (5 tirages maximum), à taux fixe, variable, ou une combinaison des deux, dans un délai de 18 mois. Chaque tirage est remboursable dans un délai de 9 années maximum. Cette nouvelle facilité de crédit est soumise au respect d'un ratio financier dette nette/EBITDA de 4.50.

Le tableau suivant présente la dette financière brute et nette du Groupe aux 31 août 2021 et 2022 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt	Maturité finale	31 août 2021	31 août 2022
Emprunt obligataire B	4,00 %	17/11/2021	58,8	-
Emprunt obligataire C	4,13 %	27/05/2022	10,3	-
Facilité à terme	Euribor + marge 3,25 %	04/12/2026	400,3	-
Facilité à terme	Euribor + marge 1,10 %	23/10/2026		494,4
Facilité de crédit renouvelable	Euribor + marge 2,50 %	04/12/2025	234,0	-
Facilité de crédit renouvelable	Euribor + marge 0,70 %	23/10/2026		60,1
Prêt à terme B (prêt BPI)		31/03/2026	0,5	0,3
Prêt vert (prêt BPI)	0,98 %	30/06/2028	5,0	5,0
Autres emprunts				1,8
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES			709,0	561,5
Dettes locatives (IFRS 16)			52,9	42,4
Découverts bancaires			0,3	-
DETTE FINANCIÈRE TOTALE			762,2	603,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(53,6)	(36,2)
DETTE FINANCIÈRE NETTE			708,6	567,7
Dettes locatives (IFRS 16)			(52,9)	(42,4)
Coûts capitalisés			-	7,2
DETTE FINANCIÈRE - HORS COÛTS CAPITALISÉS			655,7	532,5
RATIO DE LEVIER			2,5X	1,7X

Capitaux propres

La situation nette de l'ensemble consolidé au 31 août 2022 ressort à 468,3 millions d'euros, en hausse de 362,7 millions d'euros par rapport au 31 août 2021, du fait, principalement :

- ▶ De l'augmentation de capital en lien avec l'introduction en bourse, pour un montant de 350 millions d'euros (340,2 millions d'euros nets des frais directement imputés à la prime d'émission) ;
- ▶ De l'augmentation de capital en lien avec l'Offre d'actionnariat salarié (« ESP 2021 ») du Groupe pour un montant de 9,8 millions d'euros (dont 0,7 million d'euros par incorporation de réserves) ;
- ▶ De l'effet des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres (attributions d'actions gratuites et « ESP 2021 ») pour 21,0 millions d'euros ;
- ▶ De l'impact du résultat global tel que détaillé dans les comptes consolidés semestriels résumés pour un montant de (5,4) millions d'euros.

5.1.3 Informations complémentaires

Situation liée à l'incident de Strasbourg

Au 31 août 2022, OVHcloud a reçu un nombre limité de réclamations et demandes d'information de la part de clients qui allèguent être affectés par l'incident de Strasbourg, dont une part importante a été reçue dans les trois premiers mois suivant l'incendie. Les clients, situés principalement en France et dans une moindre mesure dans d'autres pays d'Europe, demandent des informations sur les données stockées sur les serveurs OVHcloud, la récupération des données éventuellement perdues et, dans certains cas, un dédommagement pécuniaire. Les demandes de dédommagement sont en général pour des montants individuels faibles, ou ne sont pas chiffrées.

OVHcloud estime que, dans une part importante de cas, les demandes des clients sont infondées, et que dans la plupart des autres cas les gestes commerciaux déjà accordés spontanément aux clients compensent largement les éventuels préjudices subis par ceux-ci. OVHcloud s'est attaché à trouver un accord amiable pour régler les demandes des clients lorsque cela était possible.

Il est possible qu'OVHcloud soit tenue de verser certaines sommes dans le cadre d'accords transactionnels, ou à la suite de décisions de justice devenues définitives. Par ailleurs, OVHcloud encourt certains coûts liés à la gestion de ces litiges et accords. À ce titre, OVHcloud a estimé le coût global des frais d'expertise, des procédures et actions en responsabilité n'a globalement pas évolué depuis le 31 août 2021. Au 31 août 2022, le solde de la provision s'établit à 24,5 millions d'euros. La provision a été déterminée en lien avec les conseils de la Société, après étude des réclamations des clients par catégorie d'exposition et ce bien que toutes les réclamations reçues n'aient pas encore été transigées ou jugées.

Les remboursements de la part des compagnies d'assurance du Groupe relatives à la destruction des centres de données et aux coûts incrémentaux du sinistre ont été encaissés au mois de septembre 2021.

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS

5.2.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	2021	2022
REVENU	4.3	663 312	787 998
Charges de personnel	4.4	(172 477)	(211 063)
Charges opérationnelles	4.5	(250 805)	(299 867)
EBITDA COURANT ⁽¹⁾		240 030	277 068
Dotations aux amortissements et dépréciations	4.6	(224 042)	(268 705)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		15 988	8 363
Autres produits opérationnels non courants	4.7	-	103
Autres charges opérationnelles non courantes	4.7	(9 478)	(28 950)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		6 510	(20 484)
Coût de l'endettement financier		(30 267)	(11 197)
Autres produits financiers		12 899	30 904
Autres charges financières		(11 245)	(19 013)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	(28 613)	694
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(22 104)	(19 790)
Impôt sur le résultat	4.9	(10 240)	(8 764)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(32 344)	(28 554)
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	4.16	(0,19)	(0,15)
Résultat dilué par action (en euros)	4.16	(0,19)	(0,15)

(1) L'indicateur d'EBITDA courant défini en note 4.1 correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations, et autres produits et charges opérationnels non courants (note 4.7).

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Réévaluation des instruments de couverture	4.19	3 117	11 616
Impôt sur les éléments recyclables	4.9	(873)	(3 001)
Écarts de conversion	4.20	4 397	14 146
Éléments recyclables en résultat		6 641	22 761
Écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies	4.21	(150)	509
Impôt sur les éléments non recyclables	4.9	39	(132)
Éléments non recyclables en résultat		(111)	377
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		6 530	23 138
Résultat net consolidé		(32 344)	(28 554)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		(25 814)	(5 416)



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Goodwill	4.10	33 836	50 892
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	4.10	136 885	223 506
Immobilisations corporelles	4.11	797 045	949 512
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.23	49 277	40 345
Actifs financiers non courants	4.13	1 303	1 450
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	4.9	8 729	5 623
Total actif non courant		1 027 075	1 271 328
Clients	4.14	35 481	38 765
Autres créances et actifs courants	4.15	131 959	79 911
Actifs d'impôts courants		4 008	4 760
Instruments financiers dérivés actifs	4.19	140	11 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.17	53 610	36 187
Total actif courant		225 198	171 421
TOTAL ACTIF		1 252 273	1 442 749

(en milliers d'euros)

	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Capital social	4.16	170 779	190 541
Primes d'émission		93 470	418 256
Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾		(126 290)	(111 894)
Résultat net		(32 344)	(28 554)
Capitaux propres		105 615	468 349
Dettes financières non courantes	4.17	639 583	559 323
Dettes locatives non courantes	4.17	38 061	28 481
Autres passifs financiers non courants		16 921	15 898
Provisions non courantes	4.21	6 011	4 348
Impôts différés passifs	4.9	14 144	16 759
Autres passifs non courants	4.22	7 783	10 926
Total passif non courant		722 503	635 735
Dettes financières courantes	4.17	69 760	2 209
Dettes locatives courantes	4.17	14 837	13 923
Provisions courantes	4.21	31 361	24 601
Fournisseurs		149 504	115 111
Passifs d'impôts courants		1 694	11 347
Instruments financiers dérivés passifs	4.19	174	280
Autres passifs courants	4.22	156 825	171 194
Total passif courant		424 155	338 665
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 252 273	1 442 749

(1) Au 31 août 2021, les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs et les capitaux propres incluent le reclassement des valeurs nettes comptables (au 1er septembre 2020) liées aux coûts de configuration et de personnalisation de logiciels SaaS antérieurement immobilisées, pour un montant de 4,8 millions d'euros avant impôts (3,2 millions d'euros net d'impôts). Ce reclassement résulte de la confirmation par l'IASB de la décision IFRIC relative à la comptabilisation de ces coûts (Note 3).

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion)	Capitaux propres
1^{ER} SEPTEMBRE 2021		170 779	93 470	(160 525)	1 325	566	105 615
Résultat net consolidé		-	-	(28 554)	-	-	(28 554)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	14 146	8 992	23 138
Résultat global		-	-	(28 554)	14 146	8 992	(5 416)
Augmentation de capital ⁽¹⁾	4.16	19 762	330 176	(663)	-	-	349 275
Paiements en actions et actionnariat salarié ⁽²⁾	4.24	-	-	20 978	-	-	20 978
Élimination des actions propres		-	-	(966)	-	-	(966)
Autres variations ⁽³⁾		-	(5 390)	4 253	-	-	(1 137)
Transactions avec les actionnaires		19 762	324 786	23 602	-	-	368 150
31 AOÛT 2022		190 541	418 256	(165 477)	15 471	9 558	468 349

(1) Augmentation de capital en lien avec l'introduction en bourse ainsi que l'Employee Shareplan 2021 (cf. notes 2 et 4.16).

(2) Attribution d'actions gratuites et actionnariat salarié (cf. notes 4.16 et 4.24).

(3) Principalement complément de réserve légale (cf. note 4.16).

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion)	Capitaux propres
1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AVANT NOUVELLE INTERPRÉTATION IFRIC SUR LES CONTRATS SAAS	170 407	93 842	(139 232)	(3 072)	(1 567)	120 378
Nouvelle interprétation IFRIC sur les contrats SaaS (effet net d'impôts)	-	-	(3 183)	-	-	(3 183)
1^{ER} SEPTEMBRE 2020	170 407	93 842	(142 415)	(3 072)	(1 567)	117 195
Résultat net consolidé	-	-	(32 344)	-	-	(32 344)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	4 397	2 133	6 530
Résultat global	-	-	(32 344)	4 397	2 133	(25 814)
Augmentation de capital	372	(372)	-	-	-	-
Paiements en actions et actionnariat salarié	-	-	13 266	-	-	13 266
Nouvelle interprétation IFRIC sur l'attribution des droits d'indemnités de départ en retraite aux périodes de services (effet net d'impôts)	-	-	990	-	-	990
Autres variations	-	-	(22)	-	-	(22)
Transactions avec les actionnaires	372	(372)	14 234	-	-	14 234
31 AOÛT 2021	170 779	93 470	(160 525)	1 325	566	105 615



Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	Notes	2021	2022
RÉSULTAT NET		(32 344)	(28 554)
Ajustement des éléments du résultat net :			
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.6	224 042	268 705
Variations des provisions		33 610	(8 983)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs, mises au rebut et réévaluations		10 656	9 560
Charge liée aux attributions d'actions (hors charges sociales)	4.24	13 266	20 978
(Produit)/Charge d'impôt	4.9	10 240	8 764
Résultat financier (hors écarts de change réalisés)	4.8	30 075	(8 279)
Capacité d'autofinancement	A	289 545	262 191
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances	4.15	(100 009)	60 965
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes	4.22	80 004	(37 562)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	B	(20 005)	23 403
Impôt versé	C	(1 322)	(11 472)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	D = A + B + C	268 218	274 123
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.10 - 4.11	(343 232)	(453 447)
Produits de cession d'immobilisations		(0)	1 620
Encaissements/(décaissements) liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie	4.10	(12 699)	(17 206)
Encaissements/(décaissements) liés aux cessions de titres consolidés et incidences des réorganisations et pertes de contrôle		1 233	-
Encaissements/(décaissements) liés aux prêts et avances consentis		205	(31)
Flux nets de trésoreries affectés aux opérations d'investissement	E	(354 493)	(469 064)
Augmentation de capital – Introduction en bourse	4.16	-	340 181
Augmentation de capital - "ESP 2021"	4.16	-	9 093
Rachat d'actions propres	4.16	-	(966)
Augmentation des dettes financières	4.17	120 000	560 642
Remboursement des dettes financières	4.17	(25 374)	(702 284)
Remboursement des dettes locatives	4.17	(19 061)	(18 610)
Intérêts financiers payés	4.17	(20 675)	(10 529)
Dépôts de garanties reçus		(277)	(1 071)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	F	54 613	176 456
Incidences des variations des cours des devises	G	277	1 396
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	D + E + F + G	(31 385)	(17 090)
Trésorerie d'ouverture		84 656	53 271
Trésorerie de clôture		53 271	36 181

(en milliers d'euros)

	2021	2022
Trésorerie d'ouverture	84 656	53 271
Incidence des variations des cours des devises	277	1 396
Variation de la trésorerie	(31 662)	(18 486)
Trésorerie de clôture	53 271	36 181

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Informations relatives au Groupe	164	Note 4	Notes relatives aux états financiers consolidés	175
Note 2	Événements significatifs	164	Note 5	Autres informations	204
Note 3	Principales méthodes comptables des états financiers consolidés	166			

Note 1 Informations relatives au Groupe

Le Groupe OVHcloud est un acteur mondial et le leader européen du Cloud, actif sur 5 continents. Depuis plus de 20 ans, le Groupe s'appuie sur un modèle intégré qui lui confère la maîtrise complète de sa chaîne de valeur, de la conception de ses serveurs à celle des solutions de plateforme cloud qu'il met à la disposition de ses clients, en passant par la construction et le pilotage de ses centres de données (« Datacenters ») ou l'orchestration de son réseau de fibre optique. Cette approche unique lui permet de couvrir en toute indépendance l'ensemble des usages de ses clients. Le Groupe propose aujourd'hui à ses clients des solutions de dernière génération alliant performance, prévisibilité des prix et une totale souveraineté sur leurs données pour accompagner leur croissance en toute liberté.

Les termes « OVHcloud » et le « Groupe », tels qu'utilisés dans les états financiers consolidés, sauf précision contraire expresse, désignent la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes.

L'entité mère du groupe OVHcloud (le « Groupe ») est OVH Groupe (la « Société »), créée en 1999 en France, et ayant son siège au 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 août 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe en date du 25 octobre 2022.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (sauf mention contraire). Les montants sont indiqués sans décimales et les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Note 2 Événements significatifs

2.1 Événements significatifs de l'exercice annuel clos au 31 août 2022

Introduction en bourse

OVH Groupe S.A. s'est introduite en bourse le 15 octobre 2021 sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris afin de financer sa stratégie de croissance, dont notamment le financement de son expansion géographique, de la construction des centres de données, du développement de nouveaux produits et le cas échéant d'opérations de croissance externe. Le nombre total d'actions OVHcloud nouvellement émises dans le cadre de l'introduction en bourse est de 18 918 919 à une valeur unitaire de 18,50€, soit une offre primaire de 350 millions d'euros.

Le 18 janvier 2022, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objet l'animation des actions OVH Groupe sur Euronext Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 5 millions d'euros en numéraire y ont été affectés.

Refinancement

A la suite de son introduction en bourse, le Groupe a procédé, le 25 octobre 2021, au remboursement intégral du Contrat de Crédits antérieurs (Prêt à Terme et Facilité de Crédit Renouvelable), ainsi que des obligations Euro PP, pour un montant de 705,2 millions d'euros (intérêts compris), et à la mise en place d'un nouveau contrat de crédits senior d'un montant total en principal de 920 millions d'euros (la « Nouvelle Dette », conclu en remplacement du

Contrat de Crédits antérieurs. La Nouvelle Dette, qui ne fait pas l'objet d'une garantie donnée par la Société, intègre un nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros pour une durée de 5 ans et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros dont l'échéance initiale est fixée à 5 ans mais pouvant bénéficier de deux options d'extension d'une année supplémentaire.

A la date de déblocage des fonds, la marge appliquée était de 1,10 % pour l'emprunt à terme, contre 3,25 % pour le précédent financement, et de 0,70 % en cas de tirage sur le crédit renouvelable au lieu de 2,50 % précédemment.

Actionnariat de la Société

Les sociétés MANOVH et MENOVIH, deux entités regroupant l'actionnariat salarié (managers et employés) du Groupe, ont fusionné avec la Société le 18 octobre 2021, faisant des actionnaires de MANOVH et MENOVIH des actionnaires directs de la Société.

A la suite de la transformation de la Société en une Société Anonyme à conseil d'administration (survenue le 28 septembre 2021), le 18 octobre 2021 toutes les actions de Préférence A et les actions de Préférence C ont été converties en actions Ordinaires de la Société. Cette opération n'affecte ni les capitaux propres, ni le compte de résultat, ni la trésorerie.

Enfin, le Groupe a proposé à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe (« Employee Shareplan 2021 » ou « ESP 2021 »). Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'International, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société et d'une décote de 30% accordée sur le prix des actions. Le Directeur Général de la Société a constaté le 9 novembre 2021, la réalisation de l'augmentation de capital au titre de cette offre d'actionnariat salarié pour un montant de 9,8 millions d'euros correspondant à l'émission de 1 365 343 actions nouvelles. A la suite de cette offre, à la date d'octroi, 97,8 % des salariés éligibles sont devenus actionnaires du Groupe.

Environnement macroéconomique

L'environnement macroéconomique actuel est particulièrement dégradé par les tendances inflationnistes (notamment l'augmentation des coûts de l'énergie), et par la situation en Ukraine.

Le Groupe dispose de plusieurs atouts clés dans cette dynamique inflationniste :

- ▶ OVHcloud opère selon un modèle verticalement intégré, ce qui lui confère la maîtrise de sa chaîne de valeur ;
- ▶ le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux (swaps de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes) (note 4.19) lui permettant de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt ;
- ▶ le Groupe utilise des contrats de change à terme (note 4.20) permettant de limiter son exposition aux potentielles fluctuations du cours des devises ;
- ▶ le Groupe s'approvisionne grâce à des contrats d'achats à terme d'électricité à un prix fixe ou indexé, afin de réduire son exposition aux risques de hausse du prix d'achat d'énergie. De plus, OVHcloud a conclu un contrat d'achat d'énergie avec le groupe EDF Renouvelables, prévoyant la mise à disposition par EDFR d'électricité issue d'un parc agrivoltaïque, au bénéfice exclusif du Groupe. OVHcloud prévoit ainsi de consommer 100 % de l'énergie verte produite par ce parc, à compter de janvier 2025, représentant environ 25 % des besoins annuels d'électricité en France. Ce contrat donne une visibilité à long terme du prix de l'électricité qui sera fournie (note 5).

Concernant le contexte géopolitique actuel entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe assure un suivi constant de ses clients domestiques en Russie, Biélorussie et Ukraine. Dans ce cadre, le Groupe précise qu'il respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur. Le Groupe précise également que :

- ▶ le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Biélorussie et Ukraine représente environ 1,5% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 août 2022 ;

- ▶ le Groupe n'emploie pas de collaborateurs en Ukraine, ni en Russie ou en Biélorussie ;
- ▶ le Groupe n'a pas de prestataires (personnes physiques) basés en Ukraine ;
- ▶ il ne possède pas d'infrastructures dans ces 3 pays ;
- ▶ il n'existe pas de risque matériel de recouvrement des créances dues au 31 août 2022.

Incident de Strasbourg

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie s'est déclaré dans l'un des 4 centres de données d'OVHcloud à Strasbourg, France. L'électricité ayant dû être coupée, le fonctionnement de tous les centres de données du site a été interrompu. Le centre de données dans lequel le feu s'est déclaré a été détruit et un deuxième centre de données a été démantelé. Aucun dommage humain ou corporel n'a été subi, mais plusieurs milliers de clients ont été affectés par l'interruption et certains ont perdu des données, la plupart d'entre eux n'ayant pas opté préalablement pour une solution de sauvegarde proposée par la Société.

A titre de geste commercial, le Groupe a notamment émis des bons aux clients dont les services ont été affectés, leur permettant de bénéficier de services gratuits pendant un délai de 24 mois, pour un montant maximum de 27,8 millions d'euros, dont 25,4 millions d'euros ont été utilisés au 31 août 2022 et 1,2 millions d'euros ne sont pas encore arrivés à expiration au 31 août 2022 (20,0 millions d'euros avaient été utilisés au 31 août 2021).

Le coût global estimé des frais d'expertise, des procédures et actions en responsabilité n'a globalement pas évolué depuis le 31 août 2021. Au 31 août 2022, le solde de la provision s'établit à 24,5 millions d'euros.

Acquisition de ForePaaS

Le 20 avril 2022, le groupe OVHcloud a acquis 100 % des titres de ForePaaS, plateforme française unifiée spécialiste des projets de *data analytics*, *machine learning* et d'intelligence artificielle au service des entreprises, pour un prix d'acquisition de 17,8 millions d'euros, réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 4,6 millions d'euros, basée sur la réalisation d'objectifs opérationnels. L'allocation du prix d'acquisition sera effectuée dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition, tel que prévu par la norme IFRS3 révisée.

2.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Note 3 Principales méthodes comptables des états financiers consolidés

3.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2022.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} septembre 2021

En avril 2021, l'IASB a confirmé la position prise par l'IFRIC en mars 2021 faisant suite à sa décision provisoire de décembre 2020 concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition par un fournisseur dans le cadre d'un contrat de type SaaS (Software as a Service). La décision d'agenda de l'IFRIC indique, en application d'IAS 38, que les coûts doivent être reconnus en charges et non en immobilisations incorporelles lorsque l'entité ne contrôle pas le logiciel et que les activités de personnalisation/configuration ne génèrent pas une ressource contrôlée par le client, distincte du logiciel.

En application de cette décision, certains coûts de configuration et de personnalisation des logiciels SaaS qui avaient antérieurement été immobilisés, ont été retraités au 1^{er} septembre 2020 en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 4,8 millions d'euros avant impôts (3,2 millions d'euros net d'impôts).

Autres nouvelles normes non applicables au 1^{er} septembre 2021 ou non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a appliqué aucune norme non encore applicable au 1^{er} septembre 2021 par anticipation.

3.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sur lesquelles OVH Groupe S.A. exerce son contrôle sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par OVH Groupe S.A. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote d'une autre entité.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les résultats, actifs et passifs des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une société associée est comptabilisée sur une ligne distincte

« Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé.

Les intérêts du Groupe dans ces entités sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition), ajusté de la quote-part du résultat global du Groupe de l'entreprise associée et diminué, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère les effets des dilutions constatés dans les comptes des entreprises associées en lien avec les variations de pourcentage de détention qu'elles détiennent dans leurs propres filiales.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à ses intérêts dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est réduite à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf dans la mesure où il a une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée ou a effectué un paiement pour son compte.

La liste des sociétés consolidées et mises en équivalence est présentée en Note 5.

3.3 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- Les actifs et passifs, y compris les Goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- Les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période, en l'absence de variation significative au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « écarts de conversion » et enregistrées dans la rubrique « Réserves de conversion » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les autres produits et charges financiers, à l'exception des écarts de conversion afférents aux créances et dettes intragroupes à long terme (dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible), faisant en substance partie de l'investissement net du Groupe dans les activités à l'étranger, qui sont comptabilisés selon IAS 21 en écarts de conversion dans l'Etat du résultat global.

3.4 Recours aux jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que la direction exerce des jugements et effectue des estimations et hypothèses qui influent sur les montants des actifs, passifs, produits et charges et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à tous les processus de mesure, ces estimations sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et pour toute période future concernée.

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments du compte de résultat ou des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et d'interprétations de réglementations locales le cas échéant. Elles s'inscrivent notamment dans le contexte économique et sanitaire toujours incertain lié à la pandémie mondiale du Covid-19 et à la situation en Ukraine. Ces estimations comportent donc certains aléas et concernent principalement :

- ▶ Les effets de l'incendie de Strasbourg de mars 2021, dont :
 - L'octroi des bons d'achat, octroyés à certains clients afin qu'ils puissent bénéficier de services gratuits. Les bons d'achat sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les services sont rendus par le Groupe aux clients ;
 - Les actions en responsabilité dont OVHcloud a fait l'objet et pourrait continuer à faire l'objet, alléguant l'existence de préjudices à la suite de l'incendie, notamment des actions en dommages et intérêts pour interruption des services ou perte de données. A ce titre une provision a été comptabilisée dans les comptes au 31 août 2021 et mise à jour au 31 août 2022 en fonction des transactions d'ores et déjà conclues et des quelques jugements rendus. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et d'actions en responsabilité.
- ▶ Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et du Goodwill : principales hypothèses sous-jacentes aux valeurs recouvrables (Notes 3 et 4.12) ;
- ▶ L'évaluation de la valeur des immobilisations corporelles (Note 4.11) ;
- ▶ Les coûts de développement : évaluation des coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles (Note 4.10) ;

- ▶ Les passifs locatifs et droit d'utilisation : estimations de la durée des contrats de location et du taux d'emprunt marginal utilisé lorsque le taux implicite n'est pas identifiable dans le contrat (Note 4.23).
- ▶ La comptabilisation et évaluation des impôts différés actifs : probabilité de disposer de bénéfices imposables futurs suffisants pour les utiliser (Note 4.9) ;
- ▶ Dans le cadre des acquisitions de participations, l'évaluation des compléments de prix, comptabilisés en charges de personnel, ou intégrés dans le prix d'acquisition en fonction de leurs caractéristiques.

Par ailleurs, la direction d'OVHcloud a exercé son jugement pour l'estimation des risques et des enjeux climatiques et environnementaux.

Le Groupe s'emploie à déployer depuis plusieurs exercices des actions permettant de limiter les effets de ses activités sur l'environnement, notamment :

- ▶ Son engagement de contribuer au Net Zéro planétaire à horizon 2030 sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, faisant évoluer certains choix en matière d'investissements liés à son activité, notamment en termes de consommation énergétique (objectif d'utiliser 100% d'énergies bas carbone d'ici 2025) et d'eau. Le Groupe a développé la technologie "Watercooling" de refroidissement par eau dans ses centres de données. Cette technologie combine des serveurs refroidis à l'eau avec des centres de données refroidis à l'air, supprimant ainsi le besoin de climatisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes de coûts et de réduction des impacts environnementaux ;
- ▶ L'optimisation de l'utilisation de composants reconditionnés. Cette chaîne d'approvisionnement inversée permet au Groupe de mieux recycler les composants, et de leur donner une deuxième voire une troisième vie. Les serveurs sont ainsi pensés pour être entièrement démontables. Ils sont dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés, recyclés et réparés. En 2022, le taux de réutilisation des composants a été de 25% ;
- ▶ La mise en place de contrats d'achat d'énergie de long terme (Note 5) ;
- ▶ Son objectif zéro déchet en décharge depuis les centres de production d'ici 2025.

Ces actions n'ont pas conduit le Groupe faire évoluer ses traitements comptables, jugements ou estimations au 31 août 2022.

3.5 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés sont les suivantes :

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des éléments acquis répond à la définition d'une entreprise dont le contrôle est transféré au Groupe.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont, sauf exceptions, évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise soit à leur juste valeur, soit au prorata des actifs net identifiables de l'entité acquise.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme suit :

- ▶ la juste valeur de la contrepartie transférée pour une entreprise acquise
- ▶ augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise
- ▶ augmentée de la juste valeur de toute participation préexistante dans la filiale, et
- ▶ diminuée de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Les estimations de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés sont finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition. Les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétroactifs des Goodwill s'ils reflètent des conditions prévalant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est directement comptabilisé au compte de résultat.

Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèces est différé, les montants futurs à payer sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'emprunt marginal de l'entité, c'est-à-dire le taux auquel un emprunt similaire pourrait être obtenu d'un financement indépendant à des conditions comparables.

Les compléments de prix sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les compléments de prix qui répondent à la définition des passifs financiers sont ensuite réévalués à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont enregistrées en résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des blocs IP¹⁾, des logiciels informatiques, des relations clients et des frais de développement. Elles sont comptabilisées initialement :

- ▶ en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- ▶ en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;
- ▶ en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts des activités techniques, de propriété intellectuelle, d'enseignement et de transmission des connaissances fondamentaux pour assurer le développement, la fabrication, la mise en œuvre et la commercialisation de technologies et de logiciels nouveaux ou en amélioration continue.

Les coûts de développement doivent être immobilisés si, et seulement si, ils répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- ▶ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ▶ la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- ▶ il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- ▶ le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- ▶ le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- ▶ le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, les coûts de développement encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Technologies et logiciels développés en interne

Les frais de développement de technologies et logiciels sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées notamment à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». La faisabilité technologique et économique est généralement confirmée lorsque le projet de développement d'un produit ou d'une solution commerciale a atteint un jalon défini selon un modèle de gestion de projet établi. Les frais de développement comprennent les coûts engagés dans l'exécution des activités de développement, c'est-à-dire notamment les coûts salariaux affectés à l'activité de développements et les coûts de prestataires externes.

Dans le cas des logiciels, le Groupe considère que seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et de documentation destinée à l'utilisateur peuvent être immobilisées si les autres conditions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectées.

Toutes les autres dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses en recherche et développement (capitalisées ou non) sont principalement constituées des charges de personnel (y compris les salaires, les primes, les avantages et les frais de déplacement) ainsi que des honoraires des sous-traitants intégrés au sein des équipes projets qui ajoutent de nouvelles fonctionnalités aux offres existantes d'OVHcloud, développent de nouvelles offres, assurent la fiabilité des performances de sa plateforme cloud mondiale, et gèrent et développent les systèmes et infrastructures informatiques internes. Le Groupe présente, pour les exercices 2021 et 2022, un agrégat de montant de dépenses en recherche et développement en Note 4.10.

1) Un bloc IP permet à un client d'associer des équipements de son réseau interne à une adresse IP publique. Celui-ci comprend huit adresses IP au total dont cinq que le client pourra associer à ses machines et services. Les adresses IP dont le Groupe dispose sont utilisables sans limite de durée de vie, compte tenu de l'absence de caducité de l'actif.

Durées d'amortissement

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Technologies et logiciels développés en interne	Linéaire	3 à 10 ans
Relations clients	Linéaire	2 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 8 ans
Brevets et licences	Linéaire	1 à 3 ans
Blocs IP	Non amorti	Indéterminée

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant).

Les amortissements sont constatés sur la ligne dotation aux amortissements. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres charges opérationnelles non courantes » si elles correspondent à leur définition (cf. Note 4.7).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuellement constatées, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé linéairement sur la durée d'utilité de l'actif, à compter de la date de mise en service.

Lorsque la valeur recouvrable des immobilisations est inférieure à la

valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Le Groupe suit ses immobilisations par composant ayant des durées d'utilité différentes. Ces composants sont notamment les processeurs CPU-GPU, la mémoire RAM, la carte mère, le disque dur.

Les composants neufs sont installés au sein d'un serveur, puis réinstallés par la suite dans d'autres serveurs, le Groupe ayant comme modèle de produire ses serveurs. Ces composants, dont l'utilisation par le Groupe excède un an, sont enregistrés conformément à IAS 16 en « Immobilisations corporelles ».

Ces composants peuvent être ainsi installés successivement sur plusieurs serveurs lors de leurs utilisations. Les composants sont comptabilisés en immobilisations en-cours jusqu'à la date de mise en service du serveur correspondant au jour de sa date de disponibilité pour commercialisation. Une fois le serveur mis en service, ce dernier est transféré en "Matériel informatique". La date de début d'amortissement coïncide avec la date de mise en service. Lors de la réinstallation d'un composant, celui-ci est réévalué à sa juste valeur.

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Équipements d'infrastructures et installations	Linéaire	10 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Équipements réseaux	Linéaire	5 ans
Composants serveurs et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Les plus et moins-values de cession et de sortie d'immobilisations corporelles sont incluses dans les « autres produits ou charges opérationnels » si elles sont significatives et inhabituelles.

Dépréciation des Goodwill et immobilisations

Les valeurs comptables des *Goodwill*, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations en cours font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles doivent être dépréciées. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles (y compris les droits d'utilisation en lien avec IFRS 16 « Locations ») font l'objet d'un test de dépréciation seulement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, définie par IAS 36 « Dépréciations d'actifs » comme étant le plus petit groupe d'actifs pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables indépendants. Les *Goodwill* sont ainsi affectés aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises associé.

Les UGT au sein du groupe OVHcloud, qui reflètent les plus petits ensembles générant des entrées de trésorerie indépendantes sont au nombre de 4 : *Baremetal* et *Hosted Private Cloud* (ces 2 UGT rassemblées au sein du segment *Private Cloud*), *Public Cloud* et *Webcloud & Other*.

Lorsque la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles non courantes, après avoir été affectée en premier lieu à la valeur comptable de tout *Goodwill* attribué à celle-ci, le cas échéant.

Contrairement à celles afférentes aux autres actifs, les pertes de valeur constatées sur les *Goodwill* sont définitives et ne peuvent être reprises en résultat ultérieurement.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation et la cession des actifs.

Le Groupe a utilisé pour le calcul de la valeur recouvrable une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont issus du budget approuvé par le Conseil d'administration du Groupe pour l'exercice suivant l'exercice en cours. Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période font l'objet d'extrapolations sur une période de 8 années, en application d'un taux de croissance à l'infini, fonction des prévisions de croissance du marché. Les hypothèses retenues pour réaliser ces flux prévisionnels sont basées sur les hypothèses économiques de croissance définies par la direction du Groupe et sont cohérentes avec les performances passées.

Les flux de trésorerie sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur pour chaque UGT.

La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation retenu ainsi qu'aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées et expliquées plus en détail dans la Note 4.12.

Locations (en tant que preneur)

Un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat de location.

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des coûts directs initiaux engagés pour la conclusion du contrat et d'une estimation des coûts éventuels de démantèlement, ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Par la suite, il est amorti en application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur, sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation si leur exercice est estimé raisonnablement certain par la direction du Groupe. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » dans le cadre du test d'évaluation annuel.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (sur la base des durations et non des maturités). En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé.

En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financements externes obtenus par le Groupe et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué. Le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée notamment en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, ou, le cas échéant, en cas de réévaluation par le Groupe de l'exercice d'une option d'achat ou d'une option de résiliation.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 « Locations » sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif et le paiement de l'intérêt implicite (inclus dans les « intérêts financiers payés »).

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 1 an ou portant sur des actifs de faible valeur (5 000 dollars). La charge locative est ainsi constatée en « charges opérationnelles », et la partie décaissée est présentée dans les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Le Groupe a identifié cinq grandes catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de location dont un détail est fourni dans la Note 4.23 :

- Bureaux : ces contrats concernent les baux des différents bureaux du Groupe dans les pays où il est implanté.
- Centres de données : ces contrats concernent principalement la location d'ateliers et d'entrepôts de données.
- Réseaux : ces contrats concernent principalement les baux d'équipements informatiques réseaux.
- Points of Presence (POP) : ces contrats correspondent aux baux d'emplacements au sein d'infrastructures détenues par des tiers que le Groupe utilise pour réaliser les interconnexions de ses réseaux.
- Autres : ces contrats concernent principalement les véhicules, les générateurs d'énergie et autres équipements utilisés dans ses opérations.

L'application d'IFRS 16 « Locations » donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés, calculés sur la base de la valeur du droit d'utilisation, nette de la dette de loyer correspondante.

Détermination de la durée des contrats de location avec renouvellement et options de résiliation

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer les dates de sortie des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. De manière générale, cela concerne les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, en s'appuyant sur les éléments d'appréciation.

Des périodes de renouvellement ont été prises en compte pour les contrats de réseaux (5 ans avec période de renouvellement de 24 mois) et de POP « Point of Presence » (entre 1 et 15 ans avec période de renouvellement de 12 mois), tenant compte d'éléments d'appréciation et des éventuelles incitations économiques liées aux contrats (tels que le faible niveau d'aménagement connexe, ou de frais de désinstallation et des éventuelles coupures de service, le cas échéant). S'agissant des baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, la plupart des baux immobiliers sont des baux commerciaux dits « 3, 6, 9 » ; en général une durée totale de 9 ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats, conformément à l'interprétation du Comité d'interprétation de l'IASB et du relevé de conclusions de l'ANC.

En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- Bureaux situés en dehors de la France : entre 1 et 10 ans
- Centres de données (durées en fonction des pays) : entre 1 et 40 ans

Les durées de contrats sur certains centres de données peuvent être relativement courtes, afin de faire face à la croissance du Groupe et ainsi pouvoir changer ou augmenter rapidement les espaces en fonction des besoins.

- Générateurs d'énergie : 3 ans
- Véhicules : 3 ans

A chaque clôture, le Groupe réévalue la durée du contrat en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances qui serait de nature à affecter sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

Créances clients et autres créances d'exploitation

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » puis au coût amorti, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif : le Groupe applique l'approche simplifiée dans ce calcul pour les créances et les actifs sur contrat, ainsi que les créances liées aux contrats de location sous IFRS 16 « Locations » (revenus liés à des serveurs dédiés et cloud dédié principalement).

Le Groupe a mis en place une matrice de provisionnement basée sur son historique de pertes de crédit, ajustée des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique, le cas échéant.

Les taux de provisionnement sont basés sur les jours d'arriérés pour les groupements de clientèle par zone géographique du client final.

La matrice de provisionnement s'appuie dans un premier temps sur les taux de défaut historiques observés du Groupe. À chaque arrêté, les taux de défaut historiques observés sont mis à jour.

Les informations relatives aux dépréciations sur les créances commerciales du Groupe sont présentées en Note 4.14.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités (comptes bancaires courants) et les équivalents de trésorerie correspondant à des comptes à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois, très liquides, facilement convertibles en espèces connues, et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Instruments financiers

Le Groupe a classé les instruments financiers comme suit :

- Les créances commerciales, dépôts, garanties et autres prêts en actifs financiers au coût amorti (Notes 4.13, 4.14 et 4.15) ;
- Les parts dans des entités non consolidées, en actifs financiers à la juste valeur par résultat ou par OCI (Note 4.18) ;
- Les emprunts et autres dettes financières en passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif – TIE (Note 4.17).
- Les actifs et passifs dérivés à la juste valeur par résultat, à l'exception des dérivés classés en instruments de couverture de flux de trésorerie (Note 4.19).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liée à des opérations prévisionnelles hautement probables résultant de variations de taux de change, de taux d'intérêt. Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe documente son objectif de gestion des risques et la stratégie de mise en place de la couverture. Le Groupe documente également la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont censées se compenser mutuellement.

Couverture de flux de trésorerie

Les instruments de couverture du Groupe sont des *swaps* de devises et des achats à terme de devises qui sont mis en place dans le but de couvrir les variations du prix des achats futurs de composants électroniques, contre le risque de change. Par ailleurs, les emprunts et dettes financières couverts par des *swaps* de taux d'intérêt (contrats d'échange de taux d'intérêt) font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, sa valeur initiale ainsi que la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisée en autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulée de la juste valeur de l'élément de couverture dès que la couverture est en place. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée immédiatement en autres produits et charges financiers.

Le Groupe a choisi de ne pas séparer en tant que coûts de couverture la composante « report / déport » des achats à terme de devises.

Lorsque la transaction prévue couverte résulte en la comptabilisation d'un élément non financier tel que des immobilisations, le montant cumulé dans la réserve de couverture est inclus directement dans le coût initial de l'élément non financier lorsque celui-ci est comptabilisé.

Provisions courantes et non courantes

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite envers un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers. Le montant comptabilisé en provision par le Groupe doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle légale ou implicite envers un tiers à la date de clôture. Les provisions sont principalement constituées de provisions pour litiges envers des sous-traitants, des clients, des co-traitants ou des fournisseurs. Le Groupe identifie, évalue et finance chaque risque relatif aux réclamations, en liaison avec ses conseils juridiques, sur la base de la meilleure estimation du risque encouru.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que la mise en œuvre a été démarrée ou une annonce a été faite.

Avantages du personnel

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies correspondent aux régimes généraux et spéciaux de la sécurité sociale en France ainsi qu'aux régimes au Canada et aux États-Unis. Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspondent principalement aux prestations de retraite en France. Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces obligations ne sont pas financées par une gestion externe. Les passifs et les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles, estimées sur la base d'hypothèses retenues notamment en matière de taux d'actualisation, d'augmentations de salaires prévues et de taux de mortalité.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (gains et pertes actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêt en appliquant le taux d'actualisation au passif et au coût des services, tels que déterminés en début d'exercice. Ce passif est ajusté, le cas échéant, de toute variation résultant du versement des prestations au cours de la période.

Le Groupe comptabilise l'ensemble des charges d'intérêts liées aux régimes à prestations définies en autres charges financières. Les autres coûts sont inclus dans les charges de personnel.

Il n'existe pas d'autres avantages du personnel à long terme significatifs.

Paielements en actions

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, en vertu desquels des services sont rendus en contrepartie d'instruments de capitaux propres (opérations réglées en capitaux propres) et d'instruments réglés en trésorerie (opérations réglées en espèces).

Opérations réglées en capitaux propres

Les actions attribuées gratuitement par le Groupe à des salariés ou mandataires sociaux français sont des opérations réglées en capitaux propres. Elles sont détaillées en Note 4.24 et 4.4.

La juste valeur à la date d'attribution de ces accords de paiement fondés sur des actions réglées en capitaux propres est comptabilisée en charges, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits, selon la méthode d'acquisition graduelle des droits puisque les actions gratuites sont acquises par tranches. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels les conditions de service associées seront remplies, de sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service correspondantes à la date d'acquisition des droits.

Par ailleurs, certains salariés ou mandataires sociaux ont eu l'opportunité d'investir dans une holding détenant des actions d'OVH Groupe S.A.S. avant son introduction en bourse. Ces investissements en actions ordinaires ayant été réalisés pari passu, à la juste valeur des actions, et réglés en capitaux propres, aucune charge n'a été comptabilisée dans l'état du résultat global conformément à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Enfin, le Groupe a proposé à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe (« Employee Shareplan 2021 » ou « ESP 2021 »). Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'International, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société et d'une décote de 30% accordée sur le prix des actions. La juste valeur, à la date d'attribution, de cet accord de paiement fondé sur des actions réglées en capitaux propres (qui tient compte de l'abondement et de la décote de 30% accordée sur le prix des actions) est comptabilisée en charges, avec une augmentation correspondante des capitaux propres.

Opérations réglées en trésorerie

Les instruments liés aux actions attribuées par le Groupe aux salariés étrangers (« actions fantômes ») sont des paiements en actions réglés en trésorerie.

Un passif est comptabilisé pour la juste valeur des opérations réglées en trésorerie. La juste valeur est évaluée initialement et à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement incluse, les variations de juste valeur étant comptabilisées en charges de personnel. La juste valeur est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition avec comptabilisation d'un passif correspondant. L'approche retenue pour tenir compte des conditions d'acquisition des droits dans l'évaluation des opérations réglées en capitaux propres s'applique également aux opérations réglées en trésorerie (Note 4.24).

Les actions gratuites et les actions fantômes sont évaluées à leur juste valeur aux dates d'attribution. Cette juste valeur est basée sur la juste valeur d'une action ordinaire diminuée de la valeur actualisée des dividendes futurs estimés et de la meilleure estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions d'acquisition des droits (un pourcentage estimé par la direction).

Les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des opérations de paiement en actions sont présentées en Note 4.24.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers dérivés et les actions d'entités non consolidées à la juste valeur à chaque date de clôture et fournit des informations sur la juste valeur de tous les instruments financiers.

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants de marché à la date d'évaluation. Les méthodes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers sont classées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- **niveau 1** : juste valeur basée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **niveau 2** : juste valeur mesurée à l'aide de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, observables soit directement (cours) soit indirectement (données dérivées) ;
- **niveau 3** : données de juste valeur de l'actif ou du passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (intrants non observables).

De plus amples informations sont données dans la note 4.18.

Classement courant et non courant

Le Groupe présente les actifs et passifs dans le bilan en fonction de leur classement en courant/non courant.

Un actif est classé en courant lorsque :

- Il devrait être réalisé ou est destiné à être vendu ou consommé dans le cycle d'exploitation normal ;
- Il est détenu principalement à des fins de négociation ;
- Il devrait être réalisé dans les douze mois suivant la période de clôture ; ou
- Il constitue de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie, sauf restriction d'échange ou d'utilisation pour régler un passif pendant au moins douze mois après la période de reporting.

Un passif est classé en courant lorsque :

- Il devrait être réglé dans le cycle opérationnel normal ;
- Il est détenu principalement à des fins de négociation ;
- Il doit être réglé dans les douze mois suivant la période de reporting ; ou
- Il n'existe aucun droit inconditionnel de reporter le règlement du passif pendant au moins douze mois après la période de reporting.

Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non courants.

Comptabilisation du revenu

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle du bien ou du service (produit) promis est transféré aux clients, pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ce produit.

Le Groupe a déterminé que les contrats n'intègrent pas de composante de financement significative puisque la période comprise entre la date de paiement et la période d'exécution de la prestation est inférieure à un an. Les paiements reçus avant le transfert du contrôle du bien ou du service sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Le revenu du Groupe est classé comme suit :

Services de cloud computing

Le revenu de la vente de services de *cloud computing* se compose des produits liés au *Private Cloud* (incluant l'activité *Baremetal* et *Hosted Private Cloud*) et au *Public Cloud* (incluant *Cloud Public* et *Serveurs Privés Virtuels (VPS)*), souvent vendus avec des services de support associés et des services supplémentaires comme le stockage.

La mise à disposition de serveurs dédiés et de clouds dédiés correspond à des composantes locatives selon IFRS 16 « Locations » qui sont généralement classées en location simple. Par conséquent, les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de location.

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel *Private Cloud*.

Les autres services, en dehors du secteur opérationnel *Private Cloud*, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Le revenu des autres services est comptabilisé sur la durée de vie du contrat dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure de l'exécution des services. D'une manière générale, les prestations étant généralement facturées mensuellement, et le Groupe disposant d'un droit de facturer les clients à un montant représentatif de sa performance en date de facturation, il comptabilise le revenu à hauteur du montant facturé.

Les informations relatives aux activités du Groupe sont détaillées en note 4.1.

Service de web communication

Le Groupe fournit des services d'enregistrement de noms de domaine et d'hébergement.

Les revenus liés aux noms de domaine sont liés à l'enregistrement et au renouvellement de noms de domaine. Ils sont comptabilisés au moment où la propriété du nom de domaine est transférée à l'acheteur.

Le revenu des services d'hébergement comprend principalement des services d'hébergement de sites Web, de sécurité de sites Web et de visibilité en ligne. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Puis, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, *i.e.* généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Applications métiers

Les revenus des applications métiers sont principalement constitués d'applications de productivité tierces, de comptes e-mails, d'outils de marketing par e-mail et de solutions de téléphonie. Le paiement du prix de transaction est initialement comptabilisé en produits constatés d'avance lorsqu'il est perçu, généralement au moment de la commande. Ensuite, le revenu est comptabilisé linéairement sur la période au cours de laquelle les obligations de performance sont satisfaites, *i.e.* généralement sur la durée du contrat, dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages des services au fur et à mesure de la performance de l'entité.

Définition des contrats, obligations de performance et autres appréciations

Des accords-cadres sont signés avec certains clients importants. Ils n'incluent généralement pas d'engagements d'achat minimum ni de pénalités de résiliation significatives. En outre, aucun paiement forfaitaire initial significatif n'est effectué. En conséquence, les contrats, c'est-à-dire chaque bon de commande associé à l'accord-cadre ont généralement une durée de moins d'un an et, par conséquent, les informations relatives aux obligations de performance restant à remplir (« carnet de commandes ») ne sont pas fournies.

Les contrats de *cloud computing* peuvent comprendre plusieurs obligations de performance (par exemple différents types de serveurs, de services de support et de services supplémentaires), dont les prix contractuels correspondent à leurs prix de vente individuels en général (pas de problématique significative d'allocation du prix de transaction entre les différentes obligations de performance), qui sont généralement comptabilisés en continu, avec un profil de performance similaire. La plupart des autres contrats, notamment les contrats liés aux noms de domaine et ADSL, comprennent généralement des obligations de performance uniques.

Les actifs de contrats ne sont pas significatifs. Les passifs de contrats (produits constatés d'avance) sont inclus dans les autres dettes et passifs courants et autres passifs non courants.

Les coûts d'obtention des contrats ne sont pas significatifs de même que les coûts liés à l'exécution des contrats (coûts de mise en place).

Traitement agent/principal

La détermination de la comptabilisation du revenu dépend de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal.

Le Groupe intègre dans son offre de services des technologies qui peuvent être développées par des tiers. Le Groupe obtient auprès de ces tiers un droit d'utilisation ou d'accès à ces technologies et les avantages économiques associés, et peut établir les prix de vente afférents. Le Groupe agit ainsi en tant que principal pour toutes ses obligations de performance.

Programme de points de fidélité

Le Groupe dispose d'un programme de points de fidélité qui permet aux clients d'accumuler des points qui peuvent être utilisés pour avoir droit à des services gratuits. Les points de fidélité donnent lieu à une obligation de performance distincte dans la mesure où ils confèrent un droit significatif au client.

Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité attribués aux clients sur la base de leur prix de vente individuel et comptabilisée en produits constatés d'avance (passifs de contrats) jusqu'au remboursement des points. Le revenu est comptabilisé au fur et à mesure de l'utilisation des points par le client.

Crédits d'impôt

Le Groupe applique le traitement des subventions publiques pour comptabiliser les crédits d'impôt, tels que le Crédit d'impôt apprentissage, le Crédit d'impôt famille, le Crédit d'impôt Mécénat et le Crédit d'impôt recherche. Selon cette approche, les crédits d'impôt sont enregistrés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue et que le Groupe respectera toutes les conditions pertinentes. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés aux dépenses d'exploitation sont enregistrés en réduction des charges afférentes et comptabilisés au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat. Les crédits d'impôt liés aux dépenses d'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs correspondants. Les crédits d'impôt comptabilisés sont fondés sur les meilleures estimations de la direction des montants à recevoir.

Impôts sur le résultat

Charge d'impôt

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat sauf s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises ou d'éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés si certains critères sont remplis.

La CVAE est comptabilisée en Impôt sur le résultat.

Impôts courants

L'impôt courant comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du résultat imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.

Le montant de l'impôt courant dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant de l'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) en raison des incertitudes qui pourraient survenir. Il est calculé sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale : la France et les États-Unis.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, et leurs valeurs fiscales (sauf exception). Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé.

Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés, sauf exceptions spécifiques.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés uniquement dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ils pourront être imputés, ceux-ci étant évalués en fonction du plan d'affaires de chacune des filiales du Groupe (budget et plan à moyen terme), du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs, ainsi que des stratégies de planification fiscale à venir.

Traitements fiscaux incertains

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position.

Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif d'impôts.

Sur l'exercice clos le 31 août 2022, ce passif d'impôt a été comptabilisé en impôts différés.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits opérationnels non courants et autres charges opérationnelles non courantes sont définis comme étant des éléments limités en nombre, clairement identifiables, inhabituels et ayant une incidence significative sur les résultats consolidés, i.e. venant altérer la lecture de la performance courante du Groupe.

La classification s'applique aux éléments significatifs de produits et de charges inhabituels en termes de nature et de fréquence, tels que certaines charges liées aux coûts de restructuration validés par la Direction, les coûts d'intégration liés aux regroupements d'entreprises, certaines plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et, aux 31 août 2021 et 2022, aux produits et charges non courants directement liés au sinistre de Strasbourg ainsi qu'aux plus ou moins-values de cessions d'actifs, de certaines mises au rebut et réévaluations d'actifs en lien avec des restructurations internes ou refontes de process industriels.

Les coûts d'acquisition inclus dans les charges opérationnelles non courantes correspondent notamment à des frais d'acquisition relatifs aux coûts des conseils et de due diligences.

Note 4 Notes relatives aux états financiers consolidés

4.1 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Information sectorielle », le Groupe a identifié 3 secteurs opérationnels : *Private Cloud*, *Public Cloud* et *Webcloud & Other*. L'information sectorielle est présentée par activité, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Présentation

Private Cloud

Le *Private Cloud* offre des services et des solutions qui sont hébergés sur des ressources dédiées aux clients. Cette offre de service se compose principalement de :

- **Baremetal** : solution dédiée et administrée entièrement par le client selon ses besoins et sans contrainte car il en est le seul utilisateur. Les usages d'une solution *Baremetal* sont multiples : big data, machine learning, hébergement de sites et applications web, stockage et sauvegarde, virtualisation d'infrastructures, cluster de serveurs, applications métier (CRM, ERP) ou encore hébergement de jeux en ligne ;
- **Hosted Private Cloud** : solution dédiée gérée par les équipes du groupe OVHcloud, intégrant la technologie de virtualisation VMWare. L'offre *Hosted Private Cloud* est particulièrement adaptée à l'hébergement de données sensibles stratégiques telles que les données de santé ou financières.

Public Cloud

Le *Public Cloud* est une offre de solutions cloud facturées à l'usage, basées sur des standards ouverts (OpenStack, Kubernetes). Les ressources, telles que la puissance de calcul ou le stockage, ainsi que l'infrastructure physique qui les fournit, sont mutualisées, c'est-à-dire partagées entre les utilisateurs du fournisseur de services cloud, et flexibles, c'est-à-dire ajustables aux besoins des clients et pouvant être déployées instantanément à grande échelle. Ces solutions sont généralement utilisées pour des applications dont la demande peut connaître des pics élevés, comme le commerce électronique, et les applications dont les besoins sont très importants, comme le streaming vidéo, la musique en continu ou les tests et le développement d'applications.

Webcloud & Other

OVHcloud propose à ses clients des solutions périphériques permettant la création et l'hébergement de site web en ligne comme la recherche et le renouvellement des noms de domaine, la création d'un site ou d'une boutique en ligne. OVHcloud propose aussi des solutions de collaboration telles que notamment des messageries professionnelles, de la télécommunication ou des sms.

Ce segment inclut également, de manière résiduelle, diverses activités non significatives, notamment de l'organisation d'événements.

Ce découpage sectoriel est le reflet du reporting interne tel que soumis au Directeur Général du Groupe, principal décideur opérationnel (« PDO ») du groupe OVHcloud. La mise en place de cet outil de suivi permet d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, et de décider de l'allocation des ressources notamment des investissements.

Indicateurs clés de performance

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

Le revenu : tel que présenté dans les comptes consolidés.

Coûts directs : les coûts directs comprennent l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus. Il s'agit principalement des coûts des matières premières, de l'énergie, des charges salariales, des coûts de transport et de licence. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations.

Marge brute : la marge brute correspond au revenu minoré du poste de coûts directs. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations.

Coûts commerciaux et marketing : les coûts commerciaux et marketing comprennent l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux activités de vente et marketing qui sont principalement des charges de personnel et de sous-traitance marketing. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations.

Frais généraux et administratifs : les frais généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de finance et comptabilité, d'informatique, juridique, de ressources humaines, techniques. Cet agrégat est suivi avant dotations aux amortissements et dépréciations.

L'EBITDA courant : cet indicateur de suivi de la performance, tel que présenté dans les comptes consolidés, correspond également au Revenu minoré des Coûts directs, des Coûts commerciaux et marketing et des Frais généraux et administratifs.

Les dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises) correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et au coût des projets capitalisés du Groupe (flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements hors acquisitions d'entreprises nette de la trésorerie acquise).

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur de passif sectoriel, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de reporting.

(en milliers d'euros)	Private Cloud	Public Cloud	Webcloud & Other	Total 2022
Revenu	485 047	126 297	176 654	787 998
Coûts directs	(152 587)	(35 900)	(84 912)	(273 399)
MARGE BRUTE	332 460	90 397	91 742	514 599
Coûts commerciaux et marketing	(67 823)	(16 359)	(12 998)	(97 181)
Frais généraux et administratifs	(97 076)	(24 370)	(18 904)	(140 350)
EBITDA COURANT	167 560	49 668	59 840	277 068
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(373 562)	(47 492)	(30 773)	(451 828)

(en milliers d'euros)	Private Cloud	Public Cloud	Webcloud & Other	Total 2021
Revenu	397 560	94 352	171 400	663 312
Coûts directs	(121 809)	(33 944)	(75 622)	(231 375)
MARGE BRUTE	275 750	60 407	95 778	431 937
Coûts commerciaux et marketing	(46 640)	(10 496)	(13 093)	(70 228)
Frais généraux et administratifs	(84 200)	(16 081)	(21 398)	(121 679)
EBITDA COURANT	144 910	33 831	61 288	240 030
Dépenses d'investissements (hors acquisitions d'entreprises)	(289 498)	(31 470)	(22 264)	(343 232)

La valeur nette comptable des actifs non courants est répartie comme suit dans les principaux pays où le Groupe opère :

(en milliers d'euros)	31 août 2021 ⁽¹⁾	31 août 2022
France	714 769	782 676
Canada	93 633	166 496
US	107 514	165 452
Autres pays	111 159	156 705
TOTAL	1 027 075	1 271 328

⁽¹⁾ Aux fins d'une meilleure information financière, le Groupe a fait évoluer la détermination de ses actifs non courants sectoriels désormais présentés avant élimination des titres.

Les actifs non courants sont principalement constitués d'immobilisations corporelles et incorporelles. Il convient de noter que les immobilisations corporelles sont constituées majoritairement de serveurs qui sont le plus souvent mutualisés et gérés en fonction des besoins des clients et spécificités des services qui leur sont rendus et non de la géographie d'implantation de ces équipements. Ainsi, il n'existe pas de corrélation dans un pays donné, entre le montant des immobilisations et le niveau des revenus ou d'EBITDA courant.

4.2 EBITDA ajusté

En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition, reflétant davantage la performance opérationnelle courante du Groupe.

RAPPROCHEMENT ENTRE L'EBITDA COURANT ET L'EBITDA AJUSTÉ

(en milliers d'euros)

	2021	2022
EBITDA COURANT	240 030	277 068
Plans de rémunération réglés en instruments de trésorerie et de capitaux propres	20 998	21 843
Complément de prix d'acquisition	945	8 672
EBITDA AJUSTÉ	261 972	307 583

4.3 Revenu

Marchés géographiques

Le revenu présenté par zone géographique correspond au revenu résidentiel des clients (lieu de résidence principale du client).

(en milliers d'euros)

	2021	2022
France	342 583	389 263
Europe (hors France)	192 579	224 080
Reste du monde	128 150	174 654
TOTAL	663 312	787 998

Revenu par produit

(en milliers d'euros)

	2021	2022
<i>Baremetal</i>	310 844	386 305
<i>Hosted Private Cloud</i>	86 716	98 742
Private Cloud	397 560	485 047
Public Cloud	94 352	126 297
Webcloud & Other	171 400	176 654
TOTAL	663 312	787 998

Le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel Private Cloud. Les autres services, en dehors du secteur opérationnel Private Cloud, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

4.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2021	2022
Salaires et traitements	(110 460)	(141 011)
Charges sociales	(42 300)	(55 274)
Paievements en actions	(20 998)	(21 843)
Participations des salariés	(303)	(714)
Charges de retraite – régimes à prestations définies	(314)	(377)
Crédits d'impôts relatifs aux dépenses de personnel	1 898	8 156
CHARGES DE PERSONNEL	(172 477)	(211 063)

Les paiements en actions sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2021. Au 31 août 2022, ils incluent l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de l'« Employee Shareplan 2021 » pour un montant de 14,9 millions d'euros et la charge de 6,0 millions d'euros comptabilisée au titre de la juste valeur des actions gratuites (cf. Note 4.24).

L'accord d'achat de la société BuyDRM (acquise le 22 juillet 2021) prévoyait une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 14 millions de dollars, basée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA sur les exercices clos au 31 août 2022 et 2023, ainsi que sur la réalisation d'objectifs opérationnels et assortie d'une condition de présence. Au 31 août 2022, le Groupe a comptabilisé une charge de 7,6 millions d'euros au titre de ce complément en charges de personnel.

Par ailleurs, l'accord d'achat de la société ForePaaS (acquise le 20 avril 2022) prévoyait une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 4,6 millions d'euros, basée sur la réalisation d'objectifs opérationnels, dont 2,5 millions d'euros sont assortis d'une condition de présence. Au 31 août 2022, le Groupe a comptabilisé une charge de 1 million d'euros au titre de ce complément avec condition de présence, en charges de personnel.

En France, le Groupe bénéficie d'un produit de Crédit d'Impôt Recherche qui est déduit des charges de personnel à hauteur de 7,5 millions d'euros au 31 août 2022 (1,9 million d'euros au 31 août 2021). Au 31 août 2022, 2,1 millions d'euros sont relatifs à des projets identifiés durant l'exercice comme éligibles au CIR mais dont les coûts ont été supportés lors d'exercices antérieurs.

L'effectif moyen du Groupe est réparti comme suit sur les différentes périodes :

	2021 ⁽²⁾	2022
France	1 695	1 867
EMEA (hors France) ⁽¹⁾	326	335
US	348	374
Autres	75	80
TOTAL	2 444	2 657

(1) Europe, Middle-East and Africa (Europe, Moyen-Orient et Afrique)

(2) les effectifs présentés en 2021 correspondaient aux effectifs de fin de période

4.5 Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	2021	2022
Achats consommés	(145 576)	(155 077)
Charges externes	(90 769)	(130 816)
Impôts et taxes	(7 636)	(9 091)
Dépréciations sur créances commerciales et autres actifs courants et autres provisions	(6 824)	(4 884)
CHARGES OPÉRATIONNELLES	(250 805)	(299 867)

Le poste « Achats consommés » comprend notamment les achats de fournitures ou de services, les licences ou souscriptions aux technologies de tiers et noms de domaine intégrés dans des offres proposées aux clients, ainsi que les coûts d'énergie.

Le détail des charges externes est le suivant :

(en milliers d'euros)	2021	2022
Sous-traitance	(7 099)	(10 093)
Charges locatives	(18 734)	(28 574)
Maintenance	(11 927)	(13 954)
Honoraires	(19 763)	(27 145)
Publicité	(13 644)	(19 385)
Frais de déplacement et dépenses	(6 239)	(12 594)
Frais bancaires	(6 942)	(8 517)
Charges d'assurances	(2 236)	(4 476)
Frais postaux	(1 142)	(1 490)
Autres charges externes	(3 042)	(4 588)
CHARGES EXTERNES	(90 769)	(130 816)

Les « charges locatives », incluses dans les « charges externes », qui passent de 18,7 millions d'euros sur la période close au 31 août 2021, à 28,6 millions d'euros sur la période close au 31 août 2022, représentent la part de loyer non retraitée en application de la norme IFRS 16 « Locations » (part de service inclus dans la charge des loyers, biens de faible valeur et/ou dont la durée des contrats de location est inférieure à 12 mois, et pour lesquels OVHcloud peut se désengager rapidement sans contraintes financières ou économique). L'augmentation de la charge locative de 9,8 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation de la part des services incluse dans les loyers des points de présence (POP) et des centres de données pour 8,4 millions d'euros.

4.6 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	2021	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles	(9 978)	(21 044)
Amortissements des droits d'utilisations	(18 673)	(16 041)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(195 391)	(231 620)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(224 042)	(268 705)

L'augmentation des amortissements des immobilisations incorporelles provient principalement de la mise en service de projets de développement activés sur l'exercice clos le 31 août 2021 et sur la période close au 31 août 2022. L'augmentation des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles résulte de la réduction de la période d'amortissement consécutive à l'incendie du site de Strasbourg et d'une dotation complémentaire de dépréciation de certains composants de 16,9 millions d'euros, en lien avec un changement d'estimation correspondant à une analyse plus précise de la nature des composants et l'usage projeté des composants. Au 31 août 2022, la dépréciation des composants s'élève à 15,0 millions d'euros contre 8,1 millions au 31 août 2021.

4.7 Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)

	2021	2022
Autres produits opérationnels non courants	-	103
Coûts des sinistres	(56 748)	(3 926)
Coûts de restructuration et autres charges principalement liées aux immobilisations	(963)	(15 893)
Indemnités d'assurance	58 000	-
Coûts liés à des opérations sur le capital	(8 121)	(7 628)
Coûts liés aux acquisitions	(916)	(1 503)
Coûts liés aux cessions	(730)	-
Autres charges opérationnelles non courantes	(9 478)	(28 950)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	(9 478)	(28 847)

Coûts liés à des opérations sur le capital

Les coûts liés à des opérations sur le capital correspondent aux coûts engagés par le Groupe dans le contexte de son introduction en bourse (principalement honoraires de conseil) sur les exercices 2021 et 2022.

Coûts des sinistres

Les coûts des sinistres correspondent aux coûts directement induits par la survenance du sinistre de Strasbourg et aux actions en responsabilité de la part de certains clients, majoritairement couverts par une provision d'ores et déjà comptabilisée au 31 août 2021 (Note 4.21).

Coûts de restructuration et autres charges, principalement liées aux immobilisations

Les charges de restructuration de la période close le 31 août 2022 concernent principalement la refonte des process industriels du Groupe en 2022.

Les autres charges sur les périodes closes aux 31 août 2021 et 2022 sont essentiellement constituées de moins-values de cessions d'actifs, et de mises au rebut et de réévaluations d'actifs de composants informatiques, faisant suite à la migration des données dans le nouveau système SAP et à la refonte des process industriels du Groupe.

4.8 Résultat financier

(en milliers d'euros)

	2021	2022
Charges d'intérêt	(30 267)	(11 197)
Coût de l'endettement financier	(30 267)	(11 197)
Gains de change	12 679	28 963
Produits d'intérêt	220	881
Autres produits financiers	-	1 060
Autres produits financiers	12 899	30 904
Pertes de change	(9 924)	(17 856)
Autres charges d'intérêt	(1 321)	(1 157)
Autres charges financières	(11 245)	(19 013)
RÉSULTAT FINANCIER	(28 613)	694

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Les gains et pertes de change sont principalement relatifs à des positions en dollars US et ne proviennent pas des instruments de couverture associés.

Le coût de l'endettement financier inclut les charges d'intérêts liées aux emprunts et dettes financières et les charges d'intérêts liées à la dette locative. La baisse des charges d'intérêts sur la période de 12 mois close le 31 août 2022 provient principalement des conditions de refinancement favorables (au 31 août 2022, la marge appliquée sur le nouvel emprunt à terme est de 1,10% contre 3,25% pour le précédent financement).

4.9 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos aux 31 août 2021 et 2022 sont les suivantes :

Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2021	2022
Impôts courants	(4 703)	(8 928)
• Sur le résultat	(2 426)	(6 056)
• Sur la valeur ajoutée (CVAE)	(2 277)	(2 872)
Impôts différés	(5 537)	164
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT CONSTATÉ EN COMPTE DE RÉSULTAT	(10 240)	(8 764)

Autres éléments du résultat global consolidé constatés en capitaux propres

(en milliers d'euros)	2021	2022
Impôts différés sur variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(873)	(3 001)
Impôts différés sur réévaluation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies (écarts actuariels)	39	(132)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT CONSTATÉ EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	(834)	(3 132)

Variations bilantielles

Au bilan consolidé, les variations relatives aux impôts différés nets sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Impôts différés actifs	11 431	8 729
Impôts différés passifs	(9 290)	(14 144)
31 AOÛT 2021	2 141	(5 415)
Comptabilisés au compte de résultat	(5 537)	164
Comptabilisés en autres éléments du résultat global consolidé (capitaux propres)	(834)	(3 132)
Transferts	(438)	-
Autres mouvements	(321)	(957)
Écarts de conversion	(425)	(1 796)
31 AOÛT 2022	(5 415)	(11 136)
Impôts différés actifs	8 729	5 623
Impôts différés passifs	(14 144)	(16 759)

Impôts différés nets par nature de différences temporaires

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Contrats de location	883	620
Déficits reportables	6 276	6 999
Engagements à prestations définies	553	524
Provisions non déductibles	3 852	2 446
Différences d'amortissements	1 169	335
Autres différences temporaires	4 608	5 033
Compensations des impôts différés	(8 612)	(10 334)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	8 729	5 623

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Immobilisations réévaluées dans le cadre de regroupements d'entreprises	1 419	2 834
Dépréciations et amortissements (différences de rythmes d'amortissement)	13 261	14 922
Étalement de l'indemnité d'assurance sur sinistre ⁽¹⁾	6 731	5 062
Réévaluation des instruments financiers y compris dérivés	-	3 028
Risques fiscaux	1 023	553
Autres différences temporaires	322	695
Compensations des impôts différés	(8 612)	(10 334)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	14 144	16 759

(1) Disposition du Code Général des Impôts relative à l'étalement de l'indemnité d'assurance sur sinistres

Rapprochement de la charge d'impôt pour les exercices 2021 et 2022

(en milliers d'euros)	2021	2022
Résultat avant impôt	(22 104)	(19 790)
Taux d'imposition en France	32,02 %	28,41%
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT THÉORIQUE	7 078	5 622
Différences de taux d'imposition entre pays	(206)	318
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :	(17 112)	(14 705)
Impact net des différences permanentes ⁽¹⁾	(5 662)	(9 851)
Reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs	822	-
Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables ⁽²⁾	(9 018)	(4 594)
Crédits d'impôt ⁽³⁾	891	2 277
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en France	(1 548)	(1 967)
Autres éléments	(2 597)	(570)
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT EFFECTIF	(10 240)	(8 764)

(1) Au 31 août 2022, comprend principalement la non-déductibilité de certaines charges, dont notamment les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et aux compléments de prix d'acquisition.

(2) Comprend les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation d'impôt différé actif, principalement sur le périmètre fiscal des États-Unis.

(3) Les crédits d'impôts reconnus dans l'EBITDA n'étant pas taxables, la charge d'impôt mécaniquement calculée constitue un élément de rapprochement.

À ce jour, le Groupe n'active ses déficits reportables que sur le périmètre d'intégration fiscale de la France. Le Groupe estime, sur la base des bénéfices dégagés sur les 3 derniers exercices (exercices 2019 à 2021) sur ce même périmètre fiscal, être en mesure de consommer ses déficits reportables dans un horizon d'environ 5 ans.

L'environnement macroéconomique actuel est sans impact significatif sur les perspectives de consommation des déficits reportables.

Aux 31 août 2021 et 2022, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'une comptabilisation d'impôt différé actif concernent pour l'essentiel le périmètre fiscal des États-Unis, pour un montant de 127 millions d'euros (114 millions d'euros au 31 août 2021). Aux États-Unis, les déficits sont reportables pendant 20 ans à compter de l'exercice de leur constatation.

4.10 Immobilisations incorporelles

Goodwill

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
VALEURS BRUTES		
À l'ouverture	22 579	35 137
Augmentations	12 902	20 054
Variations de périmètre	(493)	-
Transferts	-	(5 498)
Écarts de conversion	149	2 499
À la clôture	35 137	52 192
DÉPRÉCIATIONS		
Au 1 ^{er} septembre	(1 793)	(1 300)
Variations de périmètre	493	-
A la clôture	(1 300)	(1 300)
VALEURS NETTES	33 836	50 892

Au 31 août 2022, la valeur brute du Goodwill se compose des Goodwill suivants : ForePaaS (société acquise le 20 avril 2022) pour un montant de 20,1 millions d'euros (Goodwill provisoire) ; BuyDRM (société acquise en 2021) pour un montant de 9,4 millions d'euros ; OpenIO pour un montant de 18,5 millions d'euros et Exten pour un montant de 4,3 millions d'euros (sociétés acquises en 2020).

La variation du Goodwill entre le 31 août 2021 et le 31 août 2022, passant de 33,8 millions d'euros au 31 août 2021 à 50,9 millions d'euros au 31 août 2022, provient principalement du Goodwill provisoire généré par l'acquisition la société ForePaaS d'un montant de 20,1 millions d'euros, de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de BuyDRM (société acquise le 22 juillet 2021), ayant conduit à reclasser 7,9 millions d'euros en immobilisations incorporelles au titre de la technologie, et des effets de la conversion.

Acquisition de la société ForePaaS

Le 20 avril 2022, OVH Groupe S.A. a acquis ForePaaS, une société française qui propose une plateforme unifiée spécialiste des projets de data analytics, machine learning, et d'intelligence artificielle au service des entreprises, pour une contrepartie transférée de 17,8 millions d'euros.

Le Goodwill provisoire résultant de l'acquisition de ForePaaS a été déterminé comme suit :

(en milliers d'euros)

		31 août 2022
Contrepartie versée en numéraire	a	17 848
Autres actifs non courants et courants		2,133
Trésorerie et équivalents de trésorerie		672
Dettes et passifs courants		(2,915)
Actif net acquis	b	(110)
Contrepartie éventuelle	c	2 095
GOODWILL PROVISOIRE	A - B + C	20 054

L'allocation du prix d'acquisition sera effectuée dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition tel que prévu par la norme IFRS3 révisée.

La contrepartie éventuelle identifiée dans le cadre du calcul provisoire du Goodwill repose sur l'atteinte d'objectifs, sur une période de 18 mois, définis afin de garantir le développement et la mise en service de divers logiciels.

**Autres immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Coûts de développement capitalisés	Blocs IP	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
1^{er} septembre 2020	53 207	23 834	29 481	106 522
Augmentations	58 737	7 094	1 934	67 765
Diminutions	-	-	(400)	(400)
Variations de périmètre	(3 418)	-	(536)	(3 954)
Transferts	40	-	984	1 024
Autres mouvements	(111)	-	111	(0)
Écarts de conversion	-	123	149	272
31 août 2021	108 455	31 051	31 723	171 229
Augmentations	73 059	19 877	4 948	97 885
Variations de périmètre	1 408	-	-	1 408
Transferts	-	-	(924)	(924)
Autres mouvements	(324)	-	(2 501)	(2 825)
Écarts de conversion	120	931	2 891	3 942
31 AOÛT 2022	182 718	51 860	36 138	270 716
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
1^{er} septembre 2020	(5 292)	-	(21 755)	(27 047)
Dotations	(8 402)	-	(1 688)	(10 090)
Variations de périmètre	3 378	-	691	4 069
Transferts	55	-	(1 192)	(1 137)
Écarts de conversion	-	-	(140)	(140)
31 août 2021	(10 261)	-	(24 084)	(34 344)
Dotations	(18 084)	-	(2 960)	(21 044)
Transferts	-	-	8 122	8 122
Autres mouvements	-	-	2 222	2 222
Écarts de conversion	-	-	(2 166)	(2 166)
31 AOÛT 2022	(28 345)	-	(18 865)	(47 210)
VALEURS NETTES				
1^{er} septembre 2020	47 914	23 834	7 726	79 475
31 août 2021	98 194	31 051	7 640	136 885
31 AOÛT 2022	154 374	51 860	17 273	223 506

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2022, le total des dépenses de recherche et développement d'OVHcloud s'élèvent à 92,2 millions d'euros, et comprennent 73,1 millions d'euros de coûts capitalisés (58,7 millions d'euros ont été capitalisés au 31 août 2021). Ces coûts capitalisés, qui répondent aux critères de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont fondamentaux pour le développement, la fabrication, la mise en œuvre et la commercialisation de technologies et de logiciels nouveaux ou en amélioration continue.

Parmi les coûts capitalisés au 31 août 2022, 32,3 millions d'euros correspondent à des coûts internes (coûts du personnel) (27,8 millions d'euros au 31 août 2021), et 39,8 millions d'euros à des coûts externes (logiciels, prestations) (32,2 millions d'euros au 31 août 2021).

Les coûts internes capitalisés comprennent essentiellement des projets de refonte des systèmes d'information pour 16,2 millions d'euros (13,1 millions d'euros au 31 août 2021), dont la mise en place par le groupe de logiciels de suivi de la performance, dont le logiciel SAP, et des projets de développement de nouveaux services à destination des clients pour 16,1 millions d'euros (14,7 millions d'euros au 31 août 2021).

Par ailleurs, l'allocation du prix d'acquisition de la société BuyDRM, acquise le 22 juillet 2021, a conduit à reconnaître 7,9 millions d'euros d'immobilisations incorporelles au titre de la technologie, amortie sur 5 ans au même titre que les autres coûts capitalisés d'OVHcloud.

4.11 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions et agencements sur constructions	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Équipements informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location – Droit d'utilisation	Immobilisation corporelle en construction	Total
VALEURS BRUTES								
1 ^{er} septembre 2020	6 618	53 225	163 012	909 041	241 306	103 753	120 046	1 597 001
Augmentations	-	3 308	18 589	173 550	230	14 579	82 298	292 553
Diminutions	-	(3 720)	(6 377)	(216 215)	(6 764)	(23 428)	(5 941)	(262 445)
Variations de périmètre	-	(1 765)	(13 368)	(13)	(498)	(191)	(3)	(15 838)
Transferts	-	1 401	78 350	17 094	(13 170)	(2 979)	(50 495)	30 201
Autres mouvements	1	-	-	1	(138)	3 798	1	3 663
Écarts de conversion	44	683	5 075	5 093	270	450	634	12 249
31 août 2021	6 663	53 132	245 281	888 551	221 236	95 982	146 540	1 657 384
Augmentations	-	3 168	33 806	217 922	32 630	15 703	69 458	372 687
Diminutions	-	(1 044)	10 147	(28 554)	(626)	(24 032)	(62)	(44 170)
Variations de périmètre	-	-	-	8	37	-	-	45
Transferts	-	(920)	17 816	(60 347)	10 313	-	(7 314)	(40 452)
Autres mouvements	-	(86)	(5 586)	10 769	(0)	2 179	(12 336)	(5 060)
Écarts de conversion	726	3 389	16 987	33 523	260	3 311	7 313	65 509
31 AOÛT 2022	7 388	57 638	318 453	1 061 872	263 850	93 143	203 599	2 005 943
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS								
1 ^{er} septembre 2020	-	(15 994)	(66 862)	(513 143)	(169 085)	(49 851)	(10 885)	(825 818)
Dotations	(183)	(3 299)	(28 569)	(154 104)	(5 561)	(18 689)	(7 843)	(218 248)
Reprises	-	-	529	302	-	-	1 053	1 884
Diminutions	-	2 842	4 453	220 169	3 869	23 091	-	254 424
Variations de périmètre	-	1 364	12 819	17	450	129	-	14 779
Transferts	(509)	777	(27 430)	(15 945)	5 968	1 864	5 474	(29 801)
Autres mouvements	-	(1)	-	1	138	(2 964)	(1)	(2 827)
Écarts de conversion	-	(125)	(2 271)	(2 672)	(14)	(285)	(86)	(5 453)
31 août 2021	(692)	(14 436)	(107 331)	(465 375)	(164 235)	(46 705)	(12 287)	(811 060)
Dotations	(185)	(2 706)	(32 924)	(167 174)	(11 759)	(16 041)	(16 872)	(247 662)
Diminutions	-	219	24	7 259	24	13 031	-	20 557
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	920	(1 634)	39 175	(1 899)	-	4 493	41 055
Autres mouvements	-	247	3 420	(5 170)	-	(1 046)	10 440	7 889
Écarts de conversion	32	(921)	(6 844)	(16 414)	44	(2 036)	(724)	(26 863)
31 AOÛT 2022	(845)	(16 679)	(145 289)	(607 698)	(177 826)	(52 798)	(14 950)	(1 016 085)
VALEURS NETTES								
1 ^{er} septembre 2020	6 618	37 231	96 150	395 898	72 221	53 902	109 161	771 183
31 août 2021	5 971	38 696	137 950	423 176	57 001	49 277	134 253	846 322
31 AOÛT 2022	6 543	40 959	173 164	454 174	86 024	40 345	188 649	989 857

Terrains et constructions

Les terrains et constructions d'une valeur comptable de 47,5 millions d'euros en août 2022 (au 31 août 2021 : 44,7 millions d'euros) sont principalement constitués de centres de données et des terrains y afférents.

Installations techniques, matériel et outillages, et équipements informatiques

Les machines, équipements et matériel informatique d'une valeur comptable de 627,3 millions d'euros en août 2022 (au 31 août 2021 : 561,1 millions d'euros) sont principalement constitués (i) des lignes de production industrielle (puisque OVHcloud assure la production des serveurs informatiques utilisés pour fournir les services de Private et Public Cloud à ses clients), y compris les installations techniques nécessaires notamment au traitement de l'électricité, du refroidissement de l'eau, des connexions de réseau et (ii) des serveurs informatiques une fois mis en service.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 86 millions d'euros en août 2022 (au 31 août 2021 : 57 millions d'euros) sont principalement des agencements réalisés sur la société OVH S.A.S.

Droits d'utilisation au titre des contrats de location

Les droits d'utilisation au titre des contrats de location d'une valeur nette comptable de 40,3 millions d'euros à fin août 2022 (49,3 millions d'euros au 31 août 2021) sont principalement composés de baux de bureaux et logements, de centres de données et de points de présence (POP).

Immobilisations corporelles en construction

Les immobilisations corporelles en construction représentent principalement les coûts de production des serveurs et des réseaux, et l'aménagement des bâtiments.

4.12 Tests de dépréciation des Goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles

Dans le cadre de l'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition, un test de dépréciation a été mené au 31 août 2022, en application de la procédure mise en place par le Groupe.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 août 2022 à la reconnaissance de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilité de chaque groupe d'UGT sont les suivantes :

(en % par UGT)	31 août 2021	31 août 2022
BAREMETAL		
Taux d'actualisation	7,1 %	8,5 %
Taux de croissance à l'infini	3,0 %	3,0 %
HOSTED PRIVATE CLOUD		
Taux d'actualisation	7,1 %	8,5 %
Taux de croissance à l'infini	3,0 %	3,0 %
PUBLIC CLOUD		
Taux d'actualisation	7,1 %	8,5 %
Taux de croissance à l'infini	3,0 %	3,0 %
WEB CLOUD		
Taux d'actualisation	7,1 %	8,5 %
Taux de croissance à l'infini	3,0 %	3,0 %

Les objectifs de revenu, d'EBITDA courant et de Capex du modèle prennent notamment en compte des hypothèses de croissance du marché mondial du cloud, en cohérence avec les prévisions d'organismes externes indépendants, qui est stimulée par la croissance exponentielle de l'utilisation des données, une augmentation régulière des dépenses de cloud et l'adoption croissante de stratégies hybrides et multi-cloud par les entreprises. Ainsi, le taux de croissance à l'infini reste identique à celui du 31 août 2021.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

- ▶ +/- 1,5 point du taux d'actualisation ;
- ▶ +/- 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- ▶ - 10 % des flux de trésorerie.

4.13 Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Parts dans les sociétés non consolidées	Prêts et sûretés	Total
VALEURS BRUTES			
1 ^{er} septembre 2020	99	1 214	1 313
Cessions/Diminutions	-	(225)	(225)
Transferts	-	235	235
Écarts de conversion	-	12	12
31 août 2021	99	1 236	1 335
Acquisitions/Augmentations	30	241	271
Cessions/Diminutions	-	(210)	(210)
Variations de périmètre	-	138	138
Autres mouvements	-	(69)	(69)
Écarts de conversion	-	17	17
31 AOÛT 2022	129	1 353	1 482
DÉPRÉCIATIONS			
1 ^{er} septembre 2020	(33)	-	(33)
31 août 2021	(32)	-	(32)
31 AOÛT 2022	(32)	-	(32)
VALEURS NETTES			
1 ^{er} septembre 2020	66	1 214	1 280
31 août 2021	67	1 236	1 303
31 AOÛT 2022	97	1 353	1 450

Durant l'exercice clos au 31 août 2021, la société Hubic SAS (désormais société Shadow) a bénéficié d'un apport partiel d'actifs. Les titres détenus ont par la suite été cédés par le Groupe à la société Jezby Ventures SAS pour 0,5 million d'euros.

Les prêts, sûretés et autres actifs financiers correspondent à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre de locations d'immeubles d'exploitation.



4.14 Clients

Les clients se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Créances clients	54 625	64 370
Dépréciations des créances clients	(24 799)	(32 162)
Actifs sur contrats	5 655	6 557
CLIENTS	35 481	38 765

Les dépréciations de créances clients évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Au 1^{er} septembre	(19 666)	(24 799)
Dotations	(5 326)	(7 625)
Reprises	371	931
Autres variations	(42)	(30)
Écarts de conversion	(136)	(639)
AU 31 AOÛT	(24 799)	(32 162)

L'ancienneté des créances, après prise en compte des dépréciations, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Créances clients nettes	35 481	38 765
non échu	26 723	29 680
< à 30 jours	4 932	5 559
> à 30 jours et < à 90 jours	2 894	1 505
> à 90 jours	932	2 021

4.15 Autres créances et actifs courants

Les autres créances et actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Prêts et sûretés	294	296
Avances aux fournisseurs	9 816	9 071
Créances fiscales (hors impôt courant)	35 416	56 437
Charges constatées d'avance	26 825	11 990
Autres créances	59 608	2 117
AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS	131 959	79 911

La variation des autres créances et actifs courants entre le 31 août 2021 et le 31 août 2022 s'explique notamment par l'encaissement de l'indemnité forfaitaire octroyée par les compagnies d'assurance au titre des dommages causés par l'incendie du site de Strasbourg pour un montant de 58 millions d'euros.

Les créances fiscales incluent notamment 13,2 millions d'euros de Crédit d'Impôt Recherche au 31 août 2022 (3,8 millions d'euros au 31 août 2021), ainsi que la TVA.

Les variations des créances et autres créances sont expliquées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Clients	Autres créances	Total
1^{er} septembre 2020	25,363	43 385	68,748
Écarts de conversion	1,062	133	1,195
Variations de périmètre	55	(37)	18
Autres variations (transferts)	(3,212)	662	(2,550)
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances	12,214	87 795	100,009
Variations prêts et avances consentis	-	19	19
31 août 2021	35,481	131 958	167,439
Écarts de conversion	659	3 416	4 075
Variations de périmètre	32	162	194
Autres variations (transferts)	4 652	3 282	7 934
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances	(2 058)	(58 907)	(60 965)
31 AOÛT 2022	38 765	79 911	118 676

4.16 Capital

Capital social au 31 août 2021

Au 31 août 2021, le capital social était composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro et de deux catégories d'actions de préférence (A et C) d'une valeur nominale de 1,23 euro pour les actions de préférence A et d'une valeur nominale de 1 euro pour les actions de préférence C. Il s'élevait à 170,8 millions d'euros et se composait de 136 378 003 actions ordinaires, 27 968 123 actions de préférence A et 2 actions de préférence C.

Au 31 août 2021, le capital social de la Société était détenu à 79 % par la famille du fondateur, 17 % par des fonds d'investissement et 4 % par certains salariés du Groupe dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions.

Capital social au 31 août 2022

A la suite des diverses opérations sur l'actionnariat de la Société survenues après son introduction en bourse (fusion des sociétés MANOVH et MENOVIH dans la Société, conversion des actions de Préférence A et des actions de Préférence C en actions Ordinaires de

la Société, Offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe et l'acquisition d'actions gratuites dans le cadre des plans d'attributions octroyés en Février 2021 et Juillet 2021, tel que détaillé en Notes 2 et 4.24), le capital social est composé de 190 540 425 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 août 2022, le capital social de la Société était détenu comme suit :

- Famille Klabar : 68,82 % ;
- Fonds d'investissement : 15,24 % ;
- Salariés du Groupe (plans d'attribution d'actions et actionnariat salarié) : 2,51 % ;
- Dirigeants et administrateurs : 0,45 % ;
- Flottant : 12,98 %.

NOMBRE D' ACTIONS

(en milliers)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Total
1^{er} septembre 2020	136 006	27 968	163 974
Augmentations/(Diminutions)	372	-	372
31 août 2021	136 378	27 968	164 346
Augmentations/(Diminutions)	54 163	(27 968)	26 194
31 AOÛT 2022	190 541	-	190 541

(en milliers d'euros)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Total capital social	Prime d'émission	Total
1^{er} septembre 2020	136 006	34 401	170 407	93 842	264 249
Augmentations/(Diminutions)	372	-	372	(372)	-
31 août 2021	136 378	34 401	170 779	93 470	264 249
Augmentations/(Diminutions)	54 163	(34 401)	19 762	324 786	344 548
31 AOÛT 2022	190 541	-	190 541	418 256	608 797

Augmentations et diminutions de capital

Sur la période close au 31 août 2022, les opérations suivantes ont été réalisées par décision des actionnaires :

- ▶ En date du 18 octobre 2021 : réduction de capital de 1 165 047 euros (en contrepartie de la prime d'émission) correspondant à :
 - Une réduction du montant nominal de 6 432 668,29 euros, consécutivement à la réduction de la valeur nominale des actions de préférence A de 1,23 euros à 1 euro par action de préférence de catégorie A,
 - Une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 267 621 euros, par voie d'émission de 33 235 744 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune consécutivement à la conversion de l'ensemble des actions de préférence en Actions Ordinaires ;
- ▶ En date du 18 octobre 2021 : augmentation de capital de 18 918 919 euros, par émission de 18 918 919 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- ▶ En date du 9 novembre 2021 : augmentation de capital au titre de l'offre d'actionnariat salarié (« ESP 2021 ») pour un montant de 1,4 millions d'euros, correspondant à l'émission de 1 365 343 actions d'une valeur nominale de 1 euro (dont 702 269 actions nouvelles et 663 074 actions créées par incorporation au capital d'un montant de 663 074 euros prélevé sur le compte de "réserves" au titre de l'abondement);
- ▶ En date du 23 février 2022 : augmentation de capital de 442 186 euros par incorporation de primes d'émission via l'émission de 442 186 actions ordinaires ;
- ▶ En date du 20 juillet 2022 : augmentation de capital de 200 183 euros par incorporation de primes d'émission via l'émission de 200 183 actions ordinaires.

Actions de préférence

Actions de préférence A

- ▶ Droits de gouvernance : chaque action de préférence A donnait droit à une voix dans les décisions collectives des actionnaires de la Société (assemblées générales).
- ▶ Droits économiques : chaque action de préférence A donnait droit chaque année à un dividende précipitaire dans certaines conditions prévues par les statuts du groupe OVHcloud, mais ne donnait pas droit au dividende ordinaire payable au titre des actions ordinaires.

Actions de préférence C

- ▶ Droits de gouvernance : les actions de préférence C ne donnaient pas droit de vote dans les décisions collectives des actionnaires de la Société, mais la détention d'actions de préférence C donnait le droit de mettre en œuvre le renversement de gouvernance prévu par les statuts du groupe OVHcloud et précisé dans le pacte d'associés.
- ▶ Droits économiques : les actions de préférence C ne conféraient aucun droit économique autre que celui de recevoir le remboursement de leur prix de souscription.

Toutes les actions de préférence A et toutes les actions de préférence C ont été converties en actions ordinaires de la Société, le 14 octobre 2021, date du règlement-livraison des actions dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Dividende

Le Groupe n'a pas déclaré ni versé de dividende au cours des exercices 2021 et 2022.

4.17 Endettement net

Endettement net

L'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau suivant présente un résumé de la dette financière nette et brute du Groupe :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Dettes financières non courantes	639 583	559 323
Dettes financières courantes	69 760	2 209
DETTE FINANCIÈRE BRUTE (HORS DETTES LOCATIVES)	709 343	561 532
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(53 610)	(36 187)
ENDETTEMENT NET	655 733	525 345
Dettes locatives	52 898	42 404
ENDETTEMENT NET (Y COMPRIS DETTES LOCATIVES)	708 631	567 749

Structure de la dette du Groupe

Nouvelle Convention de Crédits

Le 24 septembre 2021, OVHcloud a conclu avec un pool de banques un nouveau contrat de crédits senior (la « Nouvelle Convention de Crédits ») pour un refinancement non sécurisé de 920 millions d'euros. Au 31 août 2022, la marge appliquée est de 1,10% pour l'emprunt à terme. Afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son nouvel emprunt à terme le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes (Note 4.19).

Le Groupe a décidé d'engager ce refinancement conditionné par la réalisation de l'IPO en raison de bonnes conditions de marché et de l'évolution favorable de son profil de crédit en lien avec l'introduction en bourse.

Les facilités de crédit, qui ne font pas l'objet d'une garantie donnée par la société, comprennent un prêt à terme d'un montant de 500 millions d'euros, pour une durée de 5 ans, et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros dont l'échéance initiale est fixée à

5 ans, mais pouvant bénéficier de deux options d'extension d'une année supplémentaire. Le RCF a fait l'objet d'un tirage de 60,1 millions d'euros.

La Nouvelle Convention de Crédits prévoit également des prêts à terme et des facilités de crédit renouvelables additionnels non confirmés (les « Crédits Non Confirmés »), sous réserve du respect de certaines conditions.

La Nouvelle Convention de Crédits contient une clause limitant le ratio de levier de 4:1. Ce ratio est respecté pour la période close au 31 août 2022.

Prêts BPIFrance

Le prêt à terme A de BPIFrance a été refinancé en juin 2021 par le biais d'un prêt vert de 5 millions d'euros de BPIFrance, à un taux d'intérêt annuel de 0,98%, remboursable en 20 échéances trimestrielles entre le 30 septembre 2023 et le 30 juin 2028. Ce prêt a été accordé par la BPI pour participer au programme d'investissement du Groupe dans le cadre du Plan France Relance.

Détail des dettes financières

(en milliers d'euros)	Type de facilité	Montant notionnel ou maximum	Taux d'intérêt	Maturité finale	Non courant	Courant	31 août 2022
Facilité à terme	maturité	500 000	Euribor + marge 1,10%	23/10/2026	492 798	1 571	494 368
Facilité de crédit renouvelable	renouvelable	60 000	Euribor + marge 0,70%	23/10/2026	60 000	58	60 058
Prêt à terme B (prêt BPI)	linéaire	530	0,96%	31/03/2026	230	100	330
Prêt vert (prêt BPI)	linéaire	5 000	0,98%	30/06/2028	5 000	8	5 008
Autres emprunts					1 295	468	1 763
Concours bancaires					-	5	5
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES ⁽¹⁾					559 323	2 209	561 532

(1) Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Variation des dettes financières

À la suite de son introduction en bourse, le Groupe a procédé, le 25 octobre 2021, au remboursement intégral du Contrat de Crédits antérieurs (Prêt à Terme et Facilité de Crédit Renouvelable), ainsi que des obligations Euro PP, pour un montant de 705,2 millions d'euros, et à la mise en place d'un nouveau contrat de crédits senior d'un montant total en principal de 920 millions d'euros (la « Nouvelle

Dettes »), conclu en remplacement du Contrat de Crédits antérieurs. La Nouvelle Dette intègre un nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros.

Les variations de l'endettement financier aux 31 août 2021 et 2022 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	1 ^{er} septem- bre 2021	Émis- sions d'em- prunts	Rem- bour- sements d'em- prunts	Activa- tion frais d'em- prunt	Amor- tisse- ment frais d'em- prunt	Intérêts payés	Intérêts courus	Effets d'actuali- sation	Varia- tion des con- cours ban- caires	Écarts de conver- sion	Varia- tions de péri- mètre	Trans- ferts et autres mouve- ments (1)	31 août 2022
Emprunts obligataires	-	-	(17)	-	-	-	-	-	-	-	207	-	190
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	639 583	560 000	(634 469)	(8 676)	1 473	-	-	-	-	-	1 222	-	559 133
Dettes financières non courantes	639 583	560 000	(634 469)	(8 676)	1 473	-	-	-	-	-	1 429	-	559 323
Dettes locatives	38 061	10 620	(368)	-	-	-	-	-	-	724	-	(20 556)	28 481
Dettes financières non courantes y compris dettes locatives	677 644	570 620	(634 854)	(8 676)	1 473	-	-	-	-	724	1 429	(20 556)	587 804
Emprunts obligataires	67 000	642	(67 642)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	562	-	(157)	-	-	-	-	-	(354)	69	426	-	546
Intérêts sur emprunts à long terme	2 198	-	-	-	-	(10 524)	8 411	-	-	-	-	1 578	1 663
Dettes financières courantes	69 760	642	(67 799)	-	-	(10 524)	8 411	-	(354)	69	426	1 578	2 209
Dettes locatives	14 837	4 892	(16 835)	-	-	-	939	-	-	752	-	9 338	13 923
Dettes financières courantes y compris dettes locatives	84 597	5 534	(84 634)	-	-	(10 524)	9 350	-	(354)	821	426	10 916	16 132
DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS DETTES LOCATIVES	762 241	576 154	(719 488)	(8 676)	1 473	(10 524)	9 350	-	(354)	1 545	1 854	(9 640)	603 936
Dont dettes financières	709 343	560 642	(702 285)	(8 676)	1 473	(10 524)	8 411	-	(354)	69	1 854	1 578	561 532
Dont dettes locatives	52 898	15 512	(17 203)	-	-	-	939	-	-	1 476	-	(11 218)	42 404

(1) En avril 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de location de bureaux, réduisant ainsi la durée de l'actuel contrat de 3 ans. Les autres mouvements reflètent principalement la réévaluation de la dette de l'actuel contrat pour un montant de 8,7 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	1 ^{er} septem- bre 2020	Émis- sions d'em- prunts	Rem- bour- sements d'em- prunts	Activa- tion frais d'em- prunt	Amor- tisse- ment frais d'em- prunt	Intérêts payés	Intérêts courus	Effets d'actuali- sation	Varia- tion des con- cours ban- caires	Écarts de conver- sion	Varia- tions de péri- mètre	Trans- ferts et autres mouve- ments	31 août 2021
Emprunts obligataires	66 910	-	-	-	-	-	-	-	90	-	-	(67 000)	-
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	512 801	120 000	(3 695)	-	8 874	-	-	-	-	(6)	-	1 609	639 583
Dettes financières non courantes	579 711	120 000	(3 695)	-	8 874	-	-	-	90	(6)	-	(65 391)	639 583
Dettes locatives	42 287	7 660	(543)	-	-	-	-	-	-	122	-	(11 465)	38 061
Dettes financières non courantes y compris dettes locatives	621 998	127 660	(4 238)	-	8 874	-	-	-	90	116	-	(76 856)	677 644
Emprunts obligataires	20 000	-	(20 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	67 000	67 000
Facilités de crédit renouvelables, prêts à terme et autres dettes	7 947	1	(1 948)	-	-	-	-	-	(4 043)	8	-	(1 403)	562
Intérêts sur emprunts à long terme	2 581	-	-	-	-	(20 675)	20 292	-	-	-	-	-	2 198
Dettes financières y compris dettes locatives	30 528	1	(21 948)	-	-	(20 675)	20 292	-	(4 043)	8	-	65 597	69 760
Dettes locatives	13 871	6 942	(18 516)	-	-	-	1 210	-	-	61	-	11 269	14 837
Dettes financières courantes y compris dettes locatives	44 399	6 943	(40 464)	-	-	(20 675)	21 502	-	(4 043)	69	-	76 866	84 597
DETTES FINANCIÈRES Y COMPRIS DETTES LOCATIVES	666 397	134 603	(44 702)	-	8 874	(20 675)	21 502	-	(3 953)	185	-	10	762 241
Dont dettes financières	610 239	120 001	(25 643)	-	8 874	(20 675)	20 292	-	(3 953)	2	-	206	709 343
Dont dettes locatives	56 158	14 602	(19 059)	-	-	-	1 210	-	-	183	-	(196)	52 898

4.18 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31 août 2021		31 août 2022	
				Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts et cautionnements et autres actifs financiers	2	Coût amorti	Niveau 2	1 236	1 236	1 353	1 353
Titres de participations non consolidés	3	Juste valeur par résultat	Niveau 3	67	67	97	97
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				1 303		1 450	
Clients	1	Coût amorti		35 481	35 481	38 765	38 765
Actifs financiers dérivés courants		Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	140	140	11 798	11 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	Coût amorti		53 610	53 610	36 187	36 187
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS				89 231		86 750	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS				90 534		88 200	
Dettes financières (hors dettes locatives)	5	Coût amorti	Niveau 2	639 584	639 584	559 323	559 323
Dettes locatives	4	Coût amorti		38 061	38 061	28 481	28 481
Autres passifs financiers non courants	6	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	16 921	16 921	15 898	15 898
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS				694 566		603 702	
Dettes financières (hors dettes locatives)	4	Coût amorti	Niveau 2	69 760	69 760	2 209	2 209
Dettes locatives	4	Coût amorti		14 837		13 923	
Fournisseurs	1	Coût amorti		149 503	149 503	115 111	115 111
Instruments financiers dérivés	6	Juste valeur par résultat ou instrument de couverture	Niveau 2	174	174	280	280
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS				234 274		131 523	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS				928 840		735 225	

Note 1 – La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants non dérivés est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 – La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement en actifs financiers non courants et des dépôts de garantie en passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 – La juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 – Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette locative et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur ne sont pas fournis.

Note 5 – La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 – Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés. Elle peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées au compte de résultat.

4.19 Instruments financiers dérivés

La stratégie de gestion des risques du Groupe et sa déclinaison en matière de gestion du risque sont expliquées en note 4.20.

Afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros, Le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux pour un montant notionnel total de 375 millions d'euros (swaps de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes), et ayant pour échéance le 30 septembre 2026. Au 31 août 2022, la juste valeur des swaps de taux ressort à 11,8 millions d'euros et est comptabilisée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE :

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
Instruments financiers dérivés actifs	140	11 798
Instruments financiers dérivés passifs	174	280

4.20 Gestion des risques

Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de matière première.

La gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur la performance financière du Groupe. Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions à ces risques.

Gestion du risque de change

Les activités internationales du Groupe génèrent des flux dans de nombreuses devises. Afin d'atténuer l'exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir :

- Les achats de composants et d'immobilisations en dollars US. Ces opérations sont hautement probables et peuvent être désignées comme des éléments couverts. Le Groupe met en place des contrats de change à terme pour couvrir le coût des immobilisations contre le risque de change et qualifie ces opérations de couverture de flux de trésorerie. Les soldes des contrats de change à terme varient en fonction du niveau des investissements en dollars US attendus. Les variations du montant prévisionnel des flux de trésorerie pour les éléments couverts et les contrats de couverture peuvent être source d'inefficacité.
- Les actifs et passifs financiers en devises : dans le cadre de financements intragroupes, des facilités de financement sont mises en place entre la société mère dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, et des filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises. Afin de centraliser le risque de change, le financement est mis en place dans la devise fonctionnelle de la filiale. Ces financements peuvent générer une exposition au risque de change qui n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Le Groupe a donc recours à des swaps de devises croisées pour couvrir l'exposition au risque de change lié au montant nominal et aux intérêts du financement. Les swaps de devises ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture en IFRS. Le Groupe qualifie certains financements intragroupes d'investissements nets à l'étranger. Les écarts de valorisation liés aux évolutions des taux de change sont alors comptabilisés au sein des autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, le Groupe centralise les excédents de trésorerie et les besoins de trésorerie en devises autres que l'euro pour les filiales du Groupe. Le risque lié aux comptes courants hors euro entre la trésorerie centrale et les filiales est couvert par des swaps de devises à court terme. Ces swaps ne sont pas qualifiés en relation de couverture.

Depuis l'exercice 2018, le Groupe limite les instruments dérivés de couverture utilisés aux swaps de devises et aux contrats de change à terme.

Toutes les justes valeurs des dérivés sont évaluées en utilisant des données observables importantes (niveau 2).

Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion constatée dans les autres éléments du résultat net global correspond à un gain latent de change de 14,1 millions d'euros pour la période close au 31 août 2022 (gain latent de 4,4 millions d'euros pour la période close au 31 août 2021) reflétant, d'une part l'appréciation du dollar canadien et du dollar américain lors de la conversion en Euros du bilan des filiales canadiennes et américaines libellé en devise locale, pour leur consolidation dans OVH Groupe S.A, et d'autre part la cristallisation des effets de change sur l'opération de recapitalisation des entités états-unienne.

Effet de la couverture de flux de trésorerie dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global :

Pour des achats en dollar US, le groupe OVHcloud comptabilise les charges en dollars US intégrées dans le prix de l'actif immobilisé au taux de couverture. La partie efficace de l'instrument de couverture, qualifiée en relation de couverture de trésorerie, initialement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, est recyclée de la réserve de couverture de trésorerie aux actifs immobilisés. L'effet des instruments de couverture est ensuite recyclé en résultat en fonction des dépréciations et amortissements de ces immobilisations sur la durée d'utilité estimée des équipements.

Sensibilité des cours des devises

Une variation des cours de change aurait affecté les fonds propres ou le résultat net consolidés, en raison des stratégies de couverture, de la façon suivante :

- acquisitions futures d'immobilisations en dollars US : les instruments de couverture utilisés dans ces stratégies de couverture sont considérés comme 100 % efficaces. Les effets sur les autres éléments du résultat global d'une variation de 10 % du cours au comptant en dollar US à la date de clôture n'auraient pas généré d'impact en 2021 ni en 2022 ;
- actifs et passifs financiers en devises et centralisation de trésorerie : les actifs et passifs en devises résultant de l'activité de financement des filiales non-euro génèrent des effets de change qui ne sont pas éliminés dans les états financiers consolidés. Les effets des instruments dérivés en devises compensent ces variations dans les états financiers. Une variation du taux de change au comptant appliquée à ces stratégies de couverture n'aurait donc pas d'impact sur le résultat net et les capitaux propres consolidés.

Gestion du risque de taux

Le Groupe est exposé aux variations de taux Euribor sur son emprunt à terme et sa facilité de crédit renouvelable dont le montant total s'élève à 560,1 millions d'euros au 31 août 2022. Ces passifs financiers arrivent à échéance en octobre 2026.

Afin de se prémunir contre la hausse des taux d'intérêt sur le coût de son nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros, Le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux pour un montant notionnel total de 375 millions d'euros (swaps de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes), et ayant pour échéance le 30 septembre 2026.

Le Groupe est exposé aux IBOR par le biais de ses instruments financiers, amenés à être remplacés ou modifiés dans le cadre de la réforme IBOR, qui concerne l'ensemble des marchés. Il subsiste des incertitudes sur le calendrier et les méthodes de transition qui seront adoptés dans les différents pays où exerce le Groupe. En revanche, ce dernier estime que la réforme des IBOR n'aura pas de répercussion sur sa gestion des risques et sur sa comptabilité de couverture.

Analyse de sensibilité

L'existence d'un *floor* justifie le fait de ne pas faire d'analyse sur l'hypothèse – 100 points de base.

Une analyse de sensibilité quantitative de la variation des taux d'intérêt au 31 août entraînerait les charges complémentaires suivantes au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Hypothèses de variation du taux d'intérêt Euribor		
+ 100 points de base	2 501	2,468
- 100 points de base	-	-

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses

passifs lorsqu'ils arriveront à échéance sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les ressources disponibles permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité (trésorerie et lignes de crédit bancaires disponibles).

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe, y compris ses paiements d'intérêts :

(en milliers d'euros)	31 août 2022				
	Valeur comptable	Montant contractuel	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Facilité à terme	494,368	523,131	5,576	517,554	-
Facilité de crédit renouvelable	60,058	70,297	2,058	68,238	-
Prêt à terme B (prêt BPI)	330	330	100	230	-
Prêt vert (prêt BPI)	5 008	5 178	49	4 123	1 006
Autres emprunts	1 763	1 970	468	1 425	77
Concours bancaires	5	5	5	-	-
Dettes locatives	42 404	42 404	13 923	28 481	-
Autres passifs financiers non courants	15 898	15 898	-	-	15 898
Fournisseurs	115 111	115 111	115 111	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	280	280	280	-	-
PASSIFS FINANCIERS	735 225	774 603	137 570	620 051	16 981

31 août 2021

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Montant contractuel	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire B	58 793	59 280	59 280	-	-
Emprunt obligataire C	10 324	10 628	10 628	-	-
Facilité à terme	400 312	469 370	13 181	52 758	403 431
Facilité de crédit renouvelable	234 037	261 813	6 524	255 289	-
Prêt à terme B (prêt BPI)	530	530	200	330	-
Prêt vert (prêt BPI)	5 008	5 227	49	3 156	2 022
Concours bancaires	338	338	338	-	-
Dettes locatives	52 898	52 898	14 837	38 061	-
Autres passifs financiers non courants	16 921	16 921	-	-	16 921
Fournisseurs	149 504	149 504	149 504	-	-
Passifs d'instruments financiers dérivés	174	174	174	-	-
PASSIFS FINANCIERS	928 840	1 026 683	254 715	349 594	422 374

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit envers les clients, y compris les créances en cours et les transactions engagées.

OVHcloud fournit à ce jour des services à plus de 1,6 million de clients dans le monde et délivre le service à son portefeuille de clients une fois le paiement du service effectué dans la plus grande majorité des cas. Le risque de crédit est donc très faible au sein du Groupe.

Dans le cas où un crédit client est nécessaire, le service de contrôle du crédit évalue la qualité du crédit du client, en tenant compte de sa situation financière et de son expérience passée notamment.

Aucun client du Groupe ne représente individuellement plus de 10% des ventes en 2021 et 2022.

Gestion du risque de matière première (contrats d'énergie)

L'essentiel des approvisionnements en énergie est réalisé à travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé. Ces contrats d'achat à terme ne sont pas qualifiés d'instruments dérivés de couverture en IFRS. La norme IFRS 9 prévoit l'intégration dans son

périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés. Toutefois, la norme IFRS 9 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité « courante » de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise. OVHcloud n'achète pas d'électricité dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières. Les contrats sont conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel et ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé.

Le 30 novembre 2021, le Groupe a de plus conclu un contrat d'achat d'énergie avec le groupe EDF Renouvelables France. Le contrat prévoit la fourniture par EDF Renouvelables France d'électricité issue d'un parc agrivoltaïque situé dans le Sud de la France. OVHcloud prévoit ainsi de consommer 100% de l'énergie verte produite par ce parc, à compter de janvier 2025, représentant environ 25% des besoins annuels actuels d'électricité en France. La durée du contrat est prévue pour un minimum de 15 ans (renouvelable par périodes de 3 ans au-delà de 15 ans et pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 24 ans).



4.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions et passifs éventuels sont présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Régimes de retraites à prestations définies	2 299	2 188
Litiges et réclamations	3 712	2 160
Provisions non courantes	6 011	4 348
Régimes de retraites à prestations définies	71	72
Litiges et réclamations	31 107	24 529
Autres provisions	183	-
Provisions courantes	31 361	24 601
PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	37 372	28 949

VARIATION DES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

(en milliers d'euros)	Régimes de retraites à prestations définies	Litiges et réclamations	Autres provisions	Total
1^{er} septembre 2020	3 028	1 715	400	5 143
Dotations	333	33 172	183	33 688
Reprises/Prestations versées	(17)	(61)	-	(78)
Variation des écarts actuariels	150	-	-	150
Variations de périmètre	(1)	-	(400)	(401)
Autres variations	212	(29)	1	184
Nouvelle interprétation IFRIC sur l'attribution des droits d'indemnités de départ en retraite aux périodes de services (effet net d'impôts)	(1 335)	-	-	(1 335)
Écarts de conversion	-	21	-	21
31 août 2021	2 370	34 818	184	37 372
Dotations	427	350	213	990
Reprises/Prestations versées	(28)	(8 609)	(396)	(9 033)
Variation des écarts actuariels	(510)	-	-	(510)
Transferts	-	54	-	54
Écarts de conversion	-	76	-	76
31 AOÛT 2022	2 258	26 689	2	28 949

Provisions pour litiges et réclamations

À la suite de l'incendie sur le site de Strasbourg, une provision, destinée à couvrir l'ensemble des effets du sinistre au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité a été constatée.

Au 31 août 2022, cette provision s'élève à 24,5 millions d'euros. Aucun fait nouveau n'est venu remettre en cause à ce jour les hypothèses de calcul de cette provision.

Régimes de retraite à prestations définies vis-à-vis du personnel

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France.

Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de régime.

En France, conformément au régime juridique régi par les conventions collectives applicables aux salariés des entités françaises, une somme forfaitaire est versée au salarié lors de son départ en retraite, dont le montant dépend de son ancienneté et de son salaire au moment de son départ selon une échelle définie dans la convention collective.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	31 août 2021	31 août 2022
Taux d'actualisation	0,90 %	3,20 %
Futures augmentations de salaire	2,0 %	3,0 %
Taux de rotation moyen du personnel	7,5 %	6,5 %
Taux moyen d'imposition sur les salaires	37 %-46 %	39 %-47 %
Durée de l'engagement de retraite	23,4 ans	24 ans
Table de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015

Le taux moyen d'imposition sur les salaires correspond au taux moyen de charges patronales.

La durée de l'engagement de retraite correspond à la durée moyenne résiduelle de vie active des salariés.

Variation des engagements à prestations définies

(en milliers d'euros)

	2021	2022
Au 1^{er} septembre	3 028	2 370
Coûts des intérêts	19	23
Coûts des services	314	377
<i>Rendus au cours de la période</i>	351	449
<i>Coûts des services passés</i>	(37)	(73)
Impact sur le résultat	333	400
Autres variations	211	27
Application nouvel IFRIC	(1 335)	-
Prestations versées	(17)	(28)
Variation des écarts actuariels	150	(510)
AU 31 AOÛT	2 370	2 258

Le Comité d'interprétation des normes IFRS s'est réuni en avril 2021 pour arrêter une nouvelle position sur les modalités d'évaluation des engagements de type indemnité de fin de carrière (Se référer à la note 3 mentionnant les effets de l'application de la nouvelle interprétation au 31 août 2021).

Les coûts des services passés s'expliquent par des départs de salariés. Aucune nouvelle convention collective n'a été adoptée. Par conséquent, le Groupe applique le barème légal de calcul des prestations de retraite.

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité quantitative pour les hypothèses significatives aux 31 août 2021 et 2022 est indiquée ci-dessous :

	31 août 2021	31 août 2022
Variation du taux d'actualisation		
+ 25 points de base	2 021	1 895
- 25 points de base	2 276	2 125
Variation des augmentations de salaires		
+ 25 points de base	2 275	2 127
- 25 points de base	2 023	1 892

Le montant de cotisations qu'il est prévu de verser au régime au cours de l'exercice 2023 est de 0,5 million d'euros.

4.22 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Charges de personnel	680	69
Produits constatés d'avance	6 024	6 806
Autres dettes non courantes	1 079	4 051
Autres passifs non courants	7 783	10 926
Charges de personnel	43 794	42 391
Produits constatés d'avance	64 050	64 478
Avances reçues	14 705	17 791
Dettes fiscales (autres que sur impôts courants)	32 347	39 883
Autres dettes courantes	1 929	6 651
Autres passifs courants	156 825	171 194
AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	164 608	182 120

La variation des fournisseurs et autres dettes courantes s'expliquent comme suit :

(en milliers d'euros)	Fournisseurs	Fournisseurs d'immobilisations	Autres passifs courants	Total
1^{er} septembre 2020	78 327	13 769	130 596	222 692
Écarts de conversion	908	-	817	1 724
Variations de périmètre	(67)	-	407	340
Autres variations (transferts)	(50)	-	(491)	(541)
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes	54 507	-	25 497	80 004
Variation fournisseurs d'immobilisations	-	2 108	-	2 108
31 août 2021	133 626	15 877	156 825	306 328
Écarts de conversion	(557)	-	15 014	14 457
Variations de périmètre	398	-	1 461	1 859
Autres variations (transferts)	8 153	-	(8 353)	(199)
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes	(43 808)	-	6 247	(37 562)
Variation fournisseurs d'immobilisations	-	1 421	-	1 421
31 AOÛT 2022	97 812	17 298	171 194	286 305

4.23 Contrats de location

Les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements de la période sont présentés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Baux de bureaux et logements	Centres de données	Réseaux	Points de présence	Autres actifs	Total
VALEURS BRUTES						
1^{er} septembre 2020	58 254	7 858	14 411	19 889	3 341	103 753
Augmentations	2 856	3 720	1 910	5 339	754	14 579
Fins de contrats	(451)	(2 395)	(14 584)	(2 761)	(3 237)	(23 428)
Ecart de conversion	182	19	34	225	-	461
Autres mouvements	2 896	(5 465)	4 528	(2 185)	843	617
31 août 2021	63 737	3 737	6 299	20 507	1 701	95 982
Augmentations	6 554	5 040	761	3 116	232	15 703
Fins de contrats	(12 774)	(197)	(484)	(10 281)	(296)	(24 032)
Ecart de conversion	754	513	720	1 323	-	3 311
Autres mouvements	1 156	-	296	727	-	2 179
31 AOÛT 2022	59 427	9 094	7 593	15 392	1 637	93 143
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS						
1^{er} septembre 2020	(19 716)	(3 094)	(11 823)	(12 735)	(2 483)	(49 851)
Dotations	(7 551)	(1 122)	(3 437)	(5 261)	(1 317)	(18 688)
Fins de contrats	210	2 395	14 584	2 701	3 202	23 091
Variations de périmètre	-	-	-	60	70	129
Transferts	548	819	(3 381)	1 327	(414)	(1 101)
Écart de conversion	(99)	(4)	(17)	(164)	-	(285)
31 août 2021	(26 608)	(1 007)	(4 074)	(14 073)	(942)	(46 705)
Dotations	(7 792)	(1 799)	(1 509)	(4 423)	(519)	(16 041)
Fins de contrats	3 672	164	484	8 456	254	13 031
Autres mouvements	(829)	-	(12)	(206)	(0)	(1 047)
Ecart de conversion	(430)	(224)	(438)	(943)	-	(2 036)
31 AOÛT 2022	(31 987)	(2 866)	(5 549)	(11 190)	(1 207)	(52 798)
VALEURS NETTES						
1^{er} septembre 2020	38 538	4 764	2 588	7 154	858	53 902
31 août 2021	37,129	2,730	2,224	6,434	759	49,277
31 AOÛT 2022	27 441	6 228	2 044	4 202	430	40 345

Les impacts du retraitement des contrats de location au niveau du compte de résultat consolidé sur les exercices 2021 et 2022 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2021	2022
Charges locatives retraitées	18 740	17 325
Amortissements des droits d'utilisation	(18 673)	(16 041)
Charges d'intérêt	(1 210)	(939)
Charges nettes sur sorties de contrats	(207)	913
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 350)	1 258

Les charges locatives retraitées sur l'exercice clos au 31 août 2022 pour 17,3 millions d'euros concernent :

- ▶ les centres de données pour 3,0 millions d'euros ;
- ▶ les Points de Présence (POP) pour 5,8 millions d'euros ;
- ▶ les bureaux pour 7,9 millions d'euros ;
- ▶ les autres immobilisations, tels que des aménagements ou des voitures pour 0,6 million d'euros.

4.24 Paiements en actions

(en milliers d'euros)	2021	2022
Charges au titre des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres	(13 266)	(20 978)
Charges au titre des plans de rémunération réglés en trésorerie	(4 580)	-
Charges sociales liées au paiement en actions	(3 152)	(865)
PAIEMENTS EN ACTIONS	(20 998)	(21 843)

Les charges de personnel au titre des plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres sont en légère augmentation par rapport à la période close au 31 août 2021.

Concernant l'octroi d'actions gratuites, la diminution de la charge (charge de 6,0 millions d'euros pour la période close au 31 août 2022, contre une charge de 13,3 millions d'euros pour la période close au 31 août 2021) reflète l'absence de nouveau plan mise en œuvre sur l'exercice

et l'accélération dès le 31 août 2021 de la condition de service sur un an et le changement d'estimation du nombre probable d'instruments effectivement acquis pour prendre en compte la probabilité de réalisation de l'opération d'introduction en bourse à cette date. Par ailleurs, l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de l'« Employee Shareplan 2021 », reflétant l'abondement pris en charge par la Société ainsi que la décote de 30% accordée sur le prix des actions, se traduit par une charge de 14,9 millions d'euros au 31 août 2022.

Actions gratuites (AGA)

L'assemblée générale du 10 octobre 2017 a autorisé l'attribution d'un maximum de 4 590 562 actions ordinaires gratuites avec une condition de services d'une période de 4 ans. L'identité des bénéficiaires et la date d'attribution sont déterminées par le Président.

Synthèse des actions gratuites (AGA)

Date d'attribution	Octobre 2017	Février 2019	Juillet 2020	Février 2021	Juillet 2021
Nombre total d'AGA octroyées	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186	250 976
Nombre de bénéficiaires	33	35	23	32	22
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	1 an	1 an
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions de service	58 %	88 %	97 %	100 %	80 %
Juste valeur des actions ordinaires à la date d'attribution (en euros)	7,48	8,46	10,2	10,75	20
Dividendes attendus ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) Dividendes attendus : aucune distribution de dividende n'est attendue pour les périodes concernées par ces actions gratuites.

Le Groupe n'a pas émis d'actions gratuites au cours de l'exercice et a enregistré 50 793 déchéances sur le plan octroyé en juillet 2021.

Actions fantômes

En octobre 2017, un plan d'actions fantômes a été mis en place pour les salariés résidents étrangers, avec une condition de service d'une période de 4 ans. Le plan dépendait de la valeur des actions OVH et n'était pas réglé en actions, mais en trésorerie. Il était donc

considéré comme un plan à base d'actions réglé en trésorerie. Le passif au titre des actions fantômes a été évalué, initialement et à chaque clôture jusqu'au règlement en 2022, à la juste valeur des actions fantômes, basée sur la juste valeur des actions ordinaires.

Synthèse des actions fantômes

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHANTOM SHARES

Date d'attribution	Octobre 2017	Février 2019	Juillet 2020	Février 2021	Juillet 2021	Août 2021
Nombre total d'instruments émis	708 938	85 074	152 767	5 976	5 975	23 902
Nombre de bénéficiaires	9	4	7	1	1	2
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	1 an	1 an	1 an
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions de service	2 %	67 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Juste valeur des actions à la date d'attribution (en euros)	7,48	8,46	10,2	10,75	20	20
Dividendes attendus ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-

(1) Dividendes attendus : aucune distribution de dividende n'est attendue pour les périodes concernées par ces actions gratuites.

Au 31 août 2021, une charge de personnel a été comptabilisée au titre des actions fantômes pour 6,0 millions d'euros, soit un passif cumulé de 6,4 millions d'euros à la même date. A la suite de l'introduction en bourse le 15 octobre 2021, la condition de service

ayant été accélérée sur un an étant atteinte, les plans d'actions fantômes ont été réglés, éteignant ainsi le passif.

Le Groupe n'a pas émis d'actions fantômes au cours de l'exercice.

Note 5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Garanties

Au 31 août 2022, la Nouvelle Convention de Crédits ne fait pas l'objet d'une garantie donnée par la Société.

Au 31 août 2021, les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont les suivants :

Engagements donnés dans le cadre de la mise en place du nouveau crédit syndiqué :

- ▶ nantissement des actions de droit français sur les actions d'OVH Groupe ;
- ▶ hypothèque de droit canadien sur les actions de la société Holding OVH Canada Inc. ;
- ▶ hypothèque de droit canadien sur les actions de la société OVH Infrastructures Canada Inc. ;
- ▶ gage de droit américain sur les actions de la société OVH Holding US Inc. ;
- ▶ acte de garantie sur les emprunts obligataires en euros

Locations

Les engagements de location comprennent les loyers de location immobilière relatifs :

- ▶ à des contrats dont le bien sous-jacent sera disponible après le 31 août 2022.

En avril 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de location, démarrant en octobre 2022, pour une durée estimée de 9 ans, et dont le montant annuel des loyers s'élève à 5,3 millions d'euros. Il est à noter que le bailleur a accordé au Groupe une franchise de loyer de 9,1 millions d'euros ;

- ▶ et à des contrats de location pour lesquels le Groupe applique les exemptions permises par la norme IFRS 16 (Note 3), dont les loyers futurs sont estimés à une valeur inférieure à 1 million d'euros.

Contrat d'achat d'énergie de long terme

Le 30 novembre 2021, le Groupe a conclu un contrat d'achat d'énergie avec le groupe EDF Renouvelables France selon les conditions décrites au paragraphe 4.1 Gestion des risques. Ce contrat a donné lieu à une garantie de caution d'un montant de 6 millions d'euros.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont détaillés comme suit :

	Grant Thornton		KPMG		TOTAL	
(en milliers d'euros)	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Certification des comptes	418	539	376	455	794	993
Groupe OVH	173	262	154	245	327	507
Filiales consolidées par intégration globale	245	276	223	211	468	487
Services autres que la certification des comptes	1 112		1 217	157	2 329	157
Groupe OVH	1 059		1 217	25	2 276	25
Filiales consolidées par intégration globale	53			132	53	132
TOTAL	1 530	539	1 593	612	3 124	1 150

5.3 Transactions avec les entreprises associées et autres parties liées

Les transactions avec les parties liées correspondent aux transactions conclues avec :

- ▶ la SCI OVH, entité non consolidée détenue à 14 % par le Groupe, loue des locaux au Groupe et est contrôlée par l'un de ses dirigeants ;
- ▶ la société AixMétal, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klabar), est un fournisseur de pièces métalliques pour le Groupe ;
- ▶ la SCI Immostone, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Famille Klabar), loue des locaux au Groupe ;
- ▶ la société KOSC, entreprise associée comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, est un fournisseur de service XDSL ;
- ▶ par ailleurs, la SCI Immolys, entité non consolidée contrôlée par des actionnaires du Groupe (Halina and Henryk Klabar), loue des locaux au Groupe. Les impacts dans les comptes sont non significatifs ;
- ▶ la société Hubic SAS (désormais société Shadow), entité cédée par le Groupe à Jezby Venture SAS, et contrôlée par un actionnaire du Groupe (Octave Klabar), est également un client du Groupe.

L'ensemble des transactions effectuées avec des parties liées est présenté ci-dessous.

(en milliers d'euros)	SCI OVH	AixMétal	SCI Immostone	KOSC	SCI Immolys	Hubic - Shadow	Autres	31 août 2022
Bilan								
Actifs	2 958	3 768	1 664	-	339	4 152	400	13 281
Passifs	2 933	1 912	1 895	-	346	252	178	7 515
Compte de résultat								
Revenu	-	-	-	-	-	16 513	4	16 517
Charges opérationnelles	46	(8 142)	(540)	-	(39)	(5 142)	(78)	(13 895)
Résultat financier	(63)	(0)	(50)	-	(11)	-	-	(125)
Charge d'amortissement	(768)	-	(345)	-	(43)	-	-	(1 156)

(en milliers d'euros)	SCI OVH	AixMétal	SCI Immostone	KOSC	SCI Immolys	Hubic - Shadow	Autres	31 août 2021
Bilan								
Actifs	3 632	4 367	1 993	43	383	1 849	100	12 367
Passifs	3 396	600	2 244	-	384	-	57	6 681
Compte de résultat								
Revenu	-	-	-	-	-	4 473	7	4 480
Charges opérationnelles	(223)	(6 730)	(536)	-	(11)	-	(22)	(7 523)
Résultat financier	(77)	-	(59)	-	(3)	-	-	(140)
Charge d'amortissement	(753)	-	(344)	-	(46)	-	-	(1 143)

5.4 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe correspondent à l'équipe de Direction qui inclut les personnes suivantes :

- ▶ Le Président
- ▶ Le Directeur Général
- ▶ Le Directeur Financier
- ▶ Le Directeur des Opérations
- ▶ Le Directeur Produit et Technologie
- ▶ Le Directeur de l'Industrie
- ▶ Le Directeur des Prestations de Services
- ▶ La Directrice Juridique
- ▶ La Directrice des Ressources Humaines
- ▶ Le Directeur des Ventes
- ▶ La Directrice Marketing numérique
- ▶ Le Directeur du Service Client
- ▶ La Directrice de la Stratégie
- ▶ Le Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Les Directeurs Généraux Délégués

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Avantages du personnel à court terme	6 942	8 887
Avantages postérieurs à l'emploi	(4)	5
Indemnités de fin de contrat de travail	144	577
Paievements en actions	545	2 436
Rémunération des dirigeants	7 627	11 905

5.5 Périmètre du Groupe

Le périmètre du Groupe au 31 août 2022 est détaillé ci-dessous.

Pays	Liste des sociétés consolidées	2021		2022	
		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
Allemagne	OVH DCD Data Center Deutschland GmbH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSG GmbH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH GmbH	100 %	IG	100 %	IG
Australie	Data Center Sydney Pty Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Australia Pty Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
Canada	OVH Serveur Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	Technologies OVH Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	Hébergement OVH	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Infrastructure Canada Inc.	100 %	IG	100 %	IG
Espagne	Holding OVH Canada Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Hispano S.L.	100 %	IG	100 %	IG
	Altimat Spain S.L.	100 %	IG	100 %	IG
États-Unis	Data Center Vint Hill LLC	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Holding US Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Data US LLC	100 %	IG	100 %	IG
	OVH US LLC	100 %	IG	100 %	IG
	Data Center West Coast LLC	100 %	IG	100 %	IG

Pays	Liste des sociétés consolidées	2021		2022	
		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
France	OpenIO Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	ForePaaS Inc.	-	-	100 %	IG
	BuyDRM	100 %	IG	100 %	IG
	BuyDRM Inc.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Groupe SAS (OVH Groupe SA depuis le 28 septembre 2021)	100 %	Société mère	100 %	Société mère
	OVH SAS	100 %	IG	100 %	IG
	Media BC	100 %	IG	100 %	IG
	KOSC	41 %	MEE	41 %	MEE
	ForePaaS S.A.S	-	-	100 %	IG
	OVH Hosting OY	100 %	IG	100 %	IG
Inde	OVHTECH R&D (India)	100 %	IG	100 %	IG
	OVHDC India Pte. Ltd.	-	-	100 %	IG
Irlande	OVH Hosting Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSI Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
Italie	Altimat Italy Srl	100 %	IG	0 %	NC
	OVH Srl	100 %	IG	100 %	IG
Lituanie	OVH UAB	100 %	IG	100 %	IG
Maroc	OVH Hosting SARL	100 %	IG	100 %	IG
Pays-Bas	OVH B.V.	100 %	IG	100 %	IG
Pologne	OVH Sp. Zoo	100 %	IG	100 %	IG
	Data Center Ozarow Sp. Zoo	100 %	IG	100 %	IG
Portugal	OVHHosting Sistemas Informaticos Unipessoal Lda	100 %	IG	100 %	IG
Royaume-Uni	OVH Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	Data Center Erith Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH BSUK Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
Sénégal	OVH SARL	100 %	IG	100 %	IG
Singapour	Altimat Data Center Singapore Pte Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Singapore Pte Ltd.	100 %	IG	100 %	IG
République Tchèque	OVH CZ Sro	100 %	IG	100 %	IG
Tunisie	OVH SARL	100 %	IG	100 %	IG
	OVH Tunisie SARL	100 %	IG	100 %	IG

(1) IG : Intégration globale/MEE : Mise en équivalence.

5.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

OVH GROUPE S.A.

Exercice clos le 31 août 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OVH GROUPE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la section « Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} septembre 2021 » de la note 3. « Principales méthodes comptables des états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition par un fournisseur dans le cadre d'un contrat de type SaaS (*Software as a Service*).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des actifs non courants

Risque identifié

Comme indiqué en note 1 de l'annexe, OVH Groupe développe un modèle intégré de solutions Cloud reposant notamment sur la conception et la production interne de serveurs, la construction de centres de données, le pilotage de son réseau de fibre optique. Les solutions proposées par le Groupe nécessitent ainsi des investissements conséquents en matière d'infrastructures et de serveurs ainsi qu'en développement de nouvelles technologies et de logiciels et acquisitions d'immobilisations incorporelles (brevets, licences, blocs IP).

Au 31 août 2022, la valeur brute et nette dans le bilan consolidé s'élève respectivement à 270,7 millions d'euros et 223,5 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et 2 005,9 millions d'euros et 989,9 millions d'euros pour les immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, de production interne ou à leur juste valeur en cas de regroupement d'entreprises. Compte tenu de la volumétrie annuelle de ces actifs non courants et du développement interne d'une partie significative de ces derniers, nous avons considéré leur comptabilisation comme un point clé de l'audit.

Par ailleurs, le Groupe réalise des acquisitions qui génèrent des goodwill, ces derniers s'élevant à 50,9 millions d'euros au 31 août 2022.

Comme indiqué dans les méthodes comptables, OVH Groupe réalise un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins annuellement. A ce titre, le Groupe a procédé à un test de dépréciation dans le cadre des comptes consolidés au 31 août 2022. Ce test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. La détermination de la valeur d'utilité fait appel à des jugements et estimations de la part de la Direction décrits dans les notes 3 et 4.12, notamment la capacité à générer les flux de trésorerie découlant des plans stratégiques, le niveau d'investissements à réaliser, les hypothèses de croissance du marché mondial du Cloud ainsi que les taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs non courants constitue un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction et du montant significatif des immobilisations incorporelles, corporelles et des goodwill dans les comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons pris connaissance des principes comptables et du dispositif de contrôle interne visant à déterminer la valeur d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les dates retenues pour débiter leur amortissement. Nos travaux ont principalement consisté à tester par sondage la valeur d'entrée de ces actifs ainsi que la date de mise en service.

Pour les technologies et logiciels développés en interne, nous avons apprécié la correcte application des principes comptables retenus par le Groupe en procédant à une revue critique de l'éligibilité des coûts internes et externes capitalisés sur un échantillon de projets de technologies et de logiciels.

Nous avons également analysé les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés sur les goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles. Nous avons notamment pris connaissance des principes d'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) – Private Cloud, Public Cloud et WebCloud & Other, telles que retenues par le Groupe.

En outre, nous avons réalisé les procédures suivantes sur le test de dépréciation de chacune des UGT :

- ▶ rapprochement des flux de trésorerie utilisés dans le test avec le budget approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;
- ▶ appréciation, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation :
 - de la cohérence des hypothèses retenues avec les réalisations de l'exercice 2022 et les prévisions de croissance du marché,
 - du caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus par rapport à des références de marché,
 - du caractère approprié du modèle de valorisation ;
- ▶ par sondage, rapprochement de la valeur nette comptable des UGT utilisée pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et test de l'exactitude arithmétique des modèles de valorisation utilisés ;
- ▶ réalisation de nos propres calculs de sensibilité sur les hypothèses clés, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction et apprécier les impacts éventuels d'une variation significative de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.

Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3 et 4.10 à 4.12 de l'annexe des comptes consolidés.

Impact de l'incident de Strasbourg

Risque identifié

Comme indiqué en note 2 « Evénements significatifs », dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie s'est déclaré dans l'un des centres de données de la société situé à Strasbourg, entraînant une interruption de services pour des milliers de clients et une perte de données pour certains d'entre eux. Au 31 août 2022, la provision s'élève à 24,5 millions d'euros contre 31 millions d'euros au 31 août 2021. Le coût global estimé des frais d'expertise, frais de procédures et actions en responsabilité relatifs à cet incident n'a globalement pas évolué.

L'estimation de la provision destinée à couvrir les frais d'expertise, de procédures et les actions en responsabilité intègre notamment plusieurs hypothèses de calcul tels que décrits dans la section « Recours aux jugements et estimations significatifs » de la note 3 « Principales méthodes comptables des états financiers consolidés ».

Nous avons ainsi considéré que l'évaluation et le traitement comptable de la provision relative à l'incident de Strasbourg constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements significatifs par la Direction pour évaluer la provision au 31 août 2022.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos travaux sur la provision destinée à couvrir les frais d'expertise, de procédures et les actions en responsabilité ont consisté à :

- ▶ prendre connaissance du mémorandum relatif à l'estimation de la provision, préparé par la Direction au 31 août 2021 avec l'aide de ses conseils et mis à jour au 31 août 2022 ;
- ▶ vérifier que les fondements juridiques et l'approche méthodologique multicritères retenus pour estimer les catégories de risques auxquelles sont allouées les réclamations des clients ne sont pas remis en cause par des événements survenus au cours de l'exercice ;
- ▶ réconcilier les montants des réclamations et transactions indiquées dans ce mémorandum, servant de base à l'estimation de la provision, avec les réclamations reçues et transactions d'ores et déjà réalisées ;
- ▶ s'assurer de la cohérence, par catégorie de risques, entre le taux de provision au 31 août 2022 par rapport au montant réclamé et le taux transigé en 2022 par rapport au montant demandé, une fois les cas atypiques analysés et exclus du calcul.

Nous avons mené des entretiens auprès de la Direction afin d'apprécier l'absence d'événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir remettre en cause les estimations et hypothèses retenues pour le calcul de la provision au 31 août 2022.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 2, 3, 4.7 et 4.21 de l'annexe des comptes consolidés.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié

Au 31 août 2022, le montant du chiffre d'affaires présenté dans le compte de résultat consolidé s'élève à 788,0 millions d'euros.

Comme indiqué dans la section « Comptabilisation du revenu » de la note 3 « Principales méthodes comptables des états financiers consolidés », le revenu tiré des contrats de location sous IFRS 16 « Locations » correspond à la quasi-totalité des activités du secteur opérationnel Private Cloud. Les autres services, Public Cloud et Web Cloud & Other, entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Le revenu est comptabilisé sur la durée de vie du contrat dans la mesure où les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure de l'exécution des services.

Le chiffre d'affaires est un indicateur clé de performance dans le secteur des technologies et pour OVH Groupe en particulier. De plus, la reconnaissance des revenus du Groupe nécessite la maîtrise des normes comptables IFRS 15 et IFRS 16 et des interprétations afférentes. Enfin, le chiffre d'affaires est constitué d'un nombre important de transactions de faible valeur unitaire générées à partir de plusieurs applications informatiques. C'est pour ces raisons que nous avons considéré que le chiffre d'affaires constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos travaux ont principalement consisté à :

- ▶ prendre connaissance des principes comptables de reconnaissance du revenu décrits ci-dessus ;
- ▶ nous assurer de l'existence et de l'exactitude du chiffre d'affaires ;
- ▶ nous assurer de la correcte application des normes IFRS 15 et IFRS 16 pour le chiffre d'affaires relatif au Public Cloud, WebCloud & Other et au Private Cloud respectivement.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- ▶ à l'aide de techniques de Data & Analytics, sur la base d'extractions de l'application de facturation d'OVH, réconciliation entre les factures réglées et les encaissements associés ;
- ▶ par sondage, et en complément, réalisation de tests de détail entre les factures et les éléments probants afférents ;
- ▶ à l'aide de techniques de Data & Analytics, sur la base d'extractions de l'application de facturation d'OVH, reconstitution du montant de produits constatés d'avance attendu en fin d'exercice ;
- ▶ par entretien avec la Direction, examen analytique du chiffre d'affaires mensuel des principaux clients et des contrats correspondants.

Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 3, 4.1 et 4.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été désignés Commissaires aux comptes de la société OVH Groupe par votre Assemblée générale du 10 janvier 2018 pour le cabinet KPMG S.A., et par les statuts du 13 octobre 2011 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 août 2022, KPMG S.A. était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption dont, pour chaque cabinet, une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly sur seine et Paris la Défense, le 16 décembre 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton**Membre français de Grant Thornton International**

Vincent Papazian

Associé

Pascal Leclerc

Associé

KPMG Audit**Département de KPMG S.A.**

Jacques Pierre

Associé

Stéphanie Ortega

Associée

5.3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

5.3.1 États financiers

Bilan actif

(en milliers d'euros)	Montant Brut	Amort. Prov.	31 août 2022	31 août 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 059	1 059		34
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 114		3 114	5 330
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	473 095	58 000	415 095	191 530
Créances rattachées à des participations	0		0	
Autres titres immobilisés				
Prêts	528 966		528 966	480 409
Autres immobilisations financières	1 067	92	975	351
ACTIF IMMOBILISÉ	1 007 301	59 151	948 150	677 653
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	21 999		21 999	35 987
Autres créances	274 154		274 154	241 879
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres) :				
Disponibilités	7 618		7 618	23 730
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	341		341	9 855
ACTIF CIRCULANT	304 112		304 112	311 452
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	7 202		7 202	
Primes de remboursement des obligations				



(en milliers d'euros)

	Montant Brut	Amort. Prov.	31 août 2022	31 août 2021
Écarts de conversion actif	5 873		5 873	10 192
TOTAL GÉNÉRAL	1 324 488	59 151	1 265 337	999 298

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 170 779)	170 779	190 540
Primes d'émission, de fusion, d'apport	97 743	422 529
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	13 600	18 990
Réserves statutaires		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves	8 021	7 358
Report à nouveau	(74 242)	(69 335)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	4 907	49 133
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		85
CAPITAUX PROPRES	220 807	619 300
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	10 192	5 873
Provisions pour charges		
PROVISIONS	10 192	5 873
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	67 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	641 299	566 634
Emprunts et dettes financières divers	24 708	42 014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 806	2 255
Dettes fiscales et sociales	8 891	4 276
Dettes d'exploitation		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 330	5 643
Autres dettes	612	9 983
Dettes diverses		
Produits constatés d'avance		
Comptes de régularisation		
DETTES	767 646	630 806
Écarts de conversion passif	653	9 358
TOTAL GÉNÉRAL	999 298	1 265 337

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	France	Exportation	2022	2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	32 443	4 111	36 554	40 087
Chiffres d'affaires nets	32 443	4 111	36 554	40 087
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 736	4 924
Autres produits			81	
Produits d'exploitation			45 372	45 011
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			31 992	23 307
Impôts, taxes et versements assimilés			322	307
Salaires et traitements			6 262	4 727
Charges sociales			2 479	1 779
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 507	8 744
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			448	3
Charges d'exploitation			43 010	38 868
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 362	6 143
Produits financiers de participations			137 516	16 052
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 388	
Autres intérêts et produits assimilés			17 760	4 005
Reprises sur provisions, transferts de charges			14 027	13 051
Différences positives de change			68 933	6 586
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			35 407	
Produits financiers				39 694
Dotations financières aux amortissements et provisions			86 638	10 192
Intérêts et charges assimilés			63 965	21 540
Différences négatives de change			11 029	2 955
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 644	
Charges financières				34 687

(en milliers d'euros)

	France	Exportation	2022	2021
RÉSULTAT FINANCIER			50 878	5 007
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			53 239	11 150
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			12 072	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4	28 292
Reprises sur provisions, transferts de charges			12 068	
Produits exceptionnels				28 292
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			12 301	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				34 649
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			12 216	
Charges exceptionnelles			85	34 655
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(230)	(6 363)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			3 877	(120)
TOTAL DES PRODUITES			194 959	112 997
TOTAL DES CHARGES			145 826	108 090
BÉNÉFICE OU PERTE			49 133	4 907

ANNEXES AUX COMPTES STATUTAIRES

Note 1	Faits caractéristiques de l'exercice	217	Note 4	Informations relatives au bilan actif	219
Note 2	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	218	Note 5	Informations relatives au bilan passif	224
Note 3	Règles et méthodes comptables	218	Note 6	Informations relatives au compte de résultat	228
			Note 7	Informations diverses	230

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} septembre au 31 août 2022 soit une durée de 12 mois.

Au 31 août 2022, le total bilan s'élevait à 1 265 336 872 euros et le chiffre d'affaires était de 36 554 098 euros.

1.1 Introduction en bourse

OVH Groupe S.A. s'est introduite en bourse le 15 octobre 2021 sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris afin de financer sa stratégie de croissance, dont notamment le financement de son expansion géographique, de la construction des centres de données, du développement de nouveaux produits et le cas échéant d'opérations de croissance externe. Le nombre total d'actions OVHcloud nouvellement émises dans le cadre de l'introduction en bourse est de 18 918 919 à une valeur unitaire de 18,50€, soit une offre primaire de 350 millions d'euros.

1.2 Contrat de liquidité

Le 18 janvier 2022, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objet l'animation des actions OVH Groupe sur Euronext Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 5 millions d'euros en numéraire y ont été affectés.

1.3 Refinancement

À la suite de son introduction en bourse, OVH Groupe a procédé, le 25 octobre 2021, au remboursement intégral du Contrat de Crédits antérieurs (Prêt à Terme et Facilité de Crédit Renouvelable), ainsi que des obligations Euro PP, pour un montant de 705,2 millions d'euros (intérêts compris), et à la mise en place d'un nouveau contrat de crédits senior d'un montant total en principal de 920 millions d'euros (la « Nouvelle Dette »), conclu en remplacement du Contrat de Crédits antérieurs. La Nouvelle Dette, qui ne fait pas l'objet d'une garantie donnée par la Société OVH Groupe, intègre un nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros pour une durée de 5 ans et la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF) pour une capacité maximale de 420 millions d'euros dont l'échéance initiale est fixée à 5 ans mais pouvant bénéficier de deux options d'extension d'une année supplémentaire. La RCF a fait l'objet d'un tirage représentant 60,1 millions d'euros.

À la date de déblocage des fonds, la marge appliquée était de 1,10% pour l'emprunt à terme, contre 3,25% pour le précédent financement, et de 0,70% en cas de tirage sur le crédit renouvelable au lieu de 2,50% précédemment.

1.4 Actionnariat de la Société

Les sociétés MANOVH et MENOVIH, deux entités regroupant l'actionnariat salarié (managers et employés) du Groupe, ont fusionné avec la Société le 18 octobre 2021, faisant des actionnaires de MANOVH et MENOVIH des actionnaires directs de la Société.

À la suite de la transformation de la Société en une Société Anonyme à conseil d'administration (survenue le 28 septembre 2021), le 18 octobre 2021 toutes les actions de Préférence A et les actions de Préférence C ont été converties en actions ordinaires de la Société. Cette opération n'affecte ni les capitaux propres, ni le compte de résultat, ni la trésorerie.

Enfin, le Groupe a proposé à ses salariés de souscrire à une offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe (« Employee Shareplan 2021 » ou « ESP 2021 »). Cette offre s'adresse aux employés du Groupe en France et à l'International, en tenant compte d'un abondement pris en charge par la Société et d'une décote de 30% accordée sur le prix des actions. Le Directeur Général de la Société a constaté le 9 novembre 2021, la réalisation de l'augmentation de capital au titre de cette offre d'actionnariat salarié pour un montant de 9,8 millions d'euros correspondant à l'émission de 1 365 343 actions nouvelles. À la suite de cette offre, à la date d'octroi, 97,8% des salariés éligibles sont devenus actionnaires du Groupe.

1.5 Environnement macroéconomique

L'environnement macroéconomique actuel est dégradé par les tendances inflationnistes (notamment l'augmentation des coûts de l'énergie), et par la guerre en Ukraine.

Le Groupe dispose de plusieurs atouts clés dans cette dynamique inflationniste :

- ▶ OVHcloud opère selon un modèle verticalement intégré, ce qui lui confère la maîtrise de sa chaîne de valeur ;
- ▶ le Groupe a mis en place deux contrats d'échange de taux (swaps de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes) lui permettant de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt ;
- ▶ le Groupe utilise des contrats de change à terme permettant de limiter son exposition aux potentielles fluctuations de devises ;
- ▶ le Groupe s'approvisionne grâce à des contrats d'achats à terme, à un prix fixe ou indexé, afin de réduire son exposition aux risques de hausse du prix d'achat d'énergie. Aussi, OVHcloud a conclu un contrat d'achat d'énergie avec le groupe EDF Renouvelables, prévoyant la mise à disposition par EDFR d'électricité issue d'un parc agrivoltaïque, au bénéfice exclusif du Groupe. OVHcloud prévoit ainsi de consommer 100% de l'énergie verte produite par ce parc, à compter de janvier 2025, représentant environ 25% des besoins annuels d'électricité en France. Ce contrat donne une visibilité à long terme du prix de l'électricité qui sera fournie.

1.6 Situation en Ukraine

Dans le contexte géopolitique dégradé entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe assure un suivi constant de ses activités en Russie, Biélorussie et Ukraine. Dans ce cadre, OVH Groupe SA précise qu'elle respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur.

La Société précise par ailleurs que :

- ▶ La Société n'emploie pas de collaborateurs en Ukraine, ni en Russie ou en Biélorussie ;
- ▶ La Société n'a pas de prestataires (personnes physiques) basés en Ukraine ;

- La Société ne possède pas d'infrastructures dans ces 3 pays ;
- La Société n'a aucune créance due en Ukraine, en Russie, ou en Biélorussie au 31 août 2022.

1.7 Acquisition de ForePaaS

Le 20 avril 2022, le groupe OVHcloud a acquis 100% des titres de ForePaaS, plateforme française unifiée spécialiste des projets de "data analytics", "machine learning" et d'intelligence artificielle au service des entreprises, pour un coût d'acquisition de 19,6 millions d'euros, dont frais d'acquisition 1,2 million, réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 4,6 millions d'euros, basée sur la réalisation d'objectifs opérationnels.

1.8 Complément Prix - Acquisition de la société BuyDRM

Le 22 juillet 2021, le groupe OVHcloud a acquis 100% des titres de BuyDRM, société spécialisée dans la gestion des droits numériques et la protection des contenus, pour un prix d'acquisition initial de

15,3 millions de dollars, réglé intégralement en trésorerie. L'accord d'achat prévoit également une clause de complément de prix conditionnel d'un maximum de 14 millions de dollars, basée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA sur les exercices clos le 31 août 2022 et 2023, ainsi que la réalisation d'objectifs opérationnels et assortie d'une condition de présence.

Au cours de l'exercice un complément de prix a été versé en deux fois, avril et juillet 2022, pour un montant total de 5,8 millions de dollars.

1.9 Augmentation capital Holding US

En août 2022, la société OVH Groupe SA a participé à l'augmentation du capital de la société OVH Holding US Inc. par incorporation de comptes courants qu'elle détenait envers les filiales de OVH Holding US Inc. Le montant total de la participation d'OVH Groupe à cette augmentation de capital est de 253 millions d'euros. De ce fait la dépréciation sur compte courant avec les entités Américaines de 58 millions d'euros déjà constatée dans les comptes lors des précédents exercices a été reprise en intégralité et une dépréciation des titres de participations a été constatée à hauteur du même montant au 31/08/2022.

Note 2 Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2020-09 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels et progiciels : linéaire 3 ans.

3.2 Immobilisations financières

La Société comptabilise les titres de participation (y compris les frais d'acquisition des titres) et les créances rattachées au coût historique.

À la date de clôture, la Société examine la valeur de l'investissement net réalisé dans chaque filiale, qui comprend les titres de participation, le principal des prêts et avances en compte courant accordés. La société compare, pour chaque filiale, la valeur nette

comptable de l'investissement avec sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'activité de chaque filiale soit par la méthode des flux nets de trésorerie ajustés de l'endettement net (ou de la trésorerie nette disponible) de la filiale, soit selon la quote-part de situation nette soit par référence à la valeur de marché de transactions comparables.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à l'investissement net, une dépréciation est calculée, imputée comptablement prioritairement sur les titres de participations puis sur les prêts et créances rattachées et avances en comptes courants. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

Cette dépréciation fait l'objet d'une reprise dès lors que la valeur d'utilité redevient supérieure à l'investissement net et que la situation financière de l'entité s'améliore durablement avec un retour à l'équilibre.

3.3 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4 Impôts sur les bénéfices

La société OVH Groupe est la tête d'un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

- MEDIABC SAS ;
- OVH SAS ;
- OVH Groupe SA (tête de groupe).

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé en tenant compte de l'intégration fiscale.

Note 4 Informations relatives au bilan actif

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 août 2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et correction +/-	Cessions	31 août 2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles ⁽¹⁾	6 389	9 730		11 945	4 173
Immobilisations incorporelles	6 389	9 730	0	11 945	4 173
Terrains					
Constructions					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾					
Immobilisations corporelles en cours					
Acomptes					
TOTAL	6 389	9 730	0	11 945	4 173

(1) Dont : - Logiciels : 1 059 milliers d'euros en 2022, aucune variation sur l'exercice

- Immobilisations incorporelles en cours : 3 114 milliers d'euros en 2022 contre 5 330 milliers d'euros en 2021.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels et progiciels : linéaire 3 ans.

(en milliers d'euros)	31 août 2021	Dotations	Diminutions ou reprises	31 août 2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 025	34		1 059
Immobilisations incorporelles	1 025	34	0	1 059
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	1 025	34	0	1 059

4.2 Immobilisations financières

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Valeur Brute au 31 août 2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31 août 2022	Provision	Valeur Nette au 31 août 2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations ⁽¹⁾	191 530	281 565	0	473 095	58 000	415 095
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾						
Prêts et autres immobilisations financières ^{(1) (2)}	480 760	52 226	2 952	530 033	92	529 941
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	672 290	333 791	2 952	1 003 128	58 092	945 036

(1) Concernent des entreprises liées.

(2) Les autres immobilisations financières correspondent uniquement à des cautions hors groupes pour 249 milliers d'euros.

Lors de l'exercice 2020, la société OVH Groupe a mis en place des contrats de financement sous la forme d'un *Loan Facilities Agreement* d'une durée de 7 ans au bénéfice des filiales suivantes :

Filiales	Plafond de financement	En cours au 31 août 2022
OVH SAS	420 M EUR	338 M EUR
Data Center Limburg	70 M EUR	60 M EUR
Data Center Erith	60 M EUR	46 M EUR
OVH Holding Canada	50 M USD	37 M USD
Data Center Ozarow	35 M EUR	25 M EUR
Data Center Sydney	10 M EUR	9 M EUR
Data Center Singapour	10 M EUR	6 M EUR
Data Center Singapour	10 M USD	5 M USD
Data Center Sydney	3 M AUD	0,8 M AUD
Data Center Sydney	7 M USD	0,6 M USD
Data Center Erith	10 M GBP	0 M GBP
Data Center Ozarow	40 M PLN	0 M PLN

5

TABLEAU DES TITRES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Monnaie Locale	Date du dernier exercice clos	Capital (en monnaie locale)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en monnaie locale)	Quote-part du capital détenu	Brute	Nette	Prêts et avances consentis (en euros)	Montant des cautions et avals (en euros)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (en euros)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
OVH SAS	EUR	31/08/2022	10 174 560 EUR	73 969 666 EUR	100 %	150 357 784 €	150 357 784 €	338 185 378 €	654 716 023 €	(43 276 151) €		
OVH Holding Canada	CAD	31/08/2022	36 306 000 CAD	6 013 813 CAD	100 %	26 256 407 €	26 256 407 €	36 680 100 €	4 356 444 €	(1 729 136) €		
OVH Holding US	USD	31/08/2022	259 750 092 USD	(1 825 633 USD)	100 %	254 306 075 €	196 306 075 €			(345 460) €		
BuyDRM	USD	31/08/2022	1 500 USD	(91 814) USD	100 %	18 949 463 €	18 949 463 €		3 214 306 €	(314 749) €		
ForePaaS	EUR	31/08/2022	565 913 EUR	(817 945) EUR	100 %	19 021 686 €	19 021 686 €		436 867 €	(2 329 570) €		
OVH India	INR	31/03/2022	10 000 INR	75 171 149 INR	100 %	84 €	84 €		1 723 283 €	56 239 €		
DC Inde	INR	n/a	336 542 946 INR	(0) INR	100 %	4 230 770 €	4 230 770 €					
						473 122 268 €	415 122 268 €	374 865 479 €				

Note : Les données sont issues du système de reporting interne (hors OVH SAS).

Le chiffre d'affaires et les résultats annuels des filiales étrangères présentes dans le tableau ont été convertis en fonction des taux de clôture au 31/08/2022.

4.3 État des échéances des créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 826 527 milliers d'euros en valeur brute au 31 août 2022 et se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	528 966	1 674	527 293
Autres immobilisations financières	1 067	818	249
Actif immobilisé	530 033	2 492	527 542
Clients	21 999	21 999	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	213	213	
Organismes sociaux	0	0	
État : impôts et taxes diverses	12 958	12 958	
Groupe et associés	260 525	29 921	230 604
Débiteurs divers	481	481	
Charges constatées d'avance	341	341	
Actif circulant	296 494	296 494	
TOTAL	826 527	68 382	758 146
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	49 735		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Le poste Prêts est relatif aux contrats de financement sous la forme de Loan Facilities Agreement, accordés par la société OVH Groupe à certaines filiales détenues directement ou indirectement, dont principalement OVH SAS (338 millions d'euros).

Le poste Groupe et associés comprend la trésorerie mise à disposition dans les filiales dans le cadre d'un contrat de « Daily Loans and Investments – cash management centralization ». Le compte courant de centralisation du cash évolue en fonction des besoins en trésorerie ou de la trésorerie générée par les entités du Groupe.

4.4 Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Net au 31 août 2021	Montant Brut	Amort. Prov	Net au 31 août 2022
Créances clients et comptes rattachés	35 987	21 999		21 999
Autres créances	241 879	274 154		274 154
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	277 866	296 153		296 153

Autres créances : dont 260 millions d'euros de « daily loans » envers les filiales du Groupe.

4.5 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Rabais, remises, ristournes à obtenir		
Intérêts courus sur prêts	2 850	1 674
Clients – Factures à établir	19 534	13 661
État – Produits à recevoir	307	0
Intérêts courus sur compte courant	2 910	6 199
TOTAL	25 601	21 534

Le poste Clients – Factures à établir est relatif à des créances intragroupes.

4.6 Comptes de régularisation

4.6.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 341 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Charges d'exploitation	9 855	341
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	9 855	341

En 2021, les charges constatées d'avances correspondaient principalement à des honoraires engagés dans le cadre du projet d'introduction en bourse.

4.6.2 Écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Écart actif
Diminution des créances	80
Augmentation des dettes	5 793
TOTAL	5 873

(en milliers d'euros)	Écart passif
Diminution des dettes	1 284
Augmentation des créances	8 074
TOTAL	9 358

4.6.3 Charges à répartir

Les charges à répartir de l'exercice s'élèvent à 8 675 milliers d'euros et sont liées à la conclusion d'un contrat de financements bancaires en 2021. Ces frais d'émission d'emprunt sont amortis sur la durée de l'emprunt soit 5 ans.

Le montant de l'amortissement constaté au cours de l'exercice est de 1 472 K€, soit un solde de charge à répartir au 31/08/2022 de 7 206 K€.

4.7 Créances sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31 août 2021	31 août 2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Autres créances immobilisées	480 409	528 966
Créances clients et comptes rattachés	35 975	21 999
Autres créances	294 549	266 229
TOTAL GROUPE ET ASSOCIÉS	810 933	817 194

Note 5 Informations relatives au bilan passif

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	N-1	+	-	N
Capital	170 779	54 162	34 401	190 540
Prime d'émission	30 455	340 638	15 852	355 241
Réserves spéciales	67 287			67 287
Réserve légale	13 600	5 390		18 990
Autres réserves	8 021		663	7 358
Report à nouveau	(74 243)	4 907		(69 335)
Résultat	4 907	49 133	4 907	49 133
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	220 806	454 673	55 823	619 214

Affectation des résultats de l'exercice 2021

Les comptes de l'exercice 2020 ont fait apparaître un résultat de 4 907 milliers d'euros. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce bénéfice a été affectée en totalité en « Report à nouveau débiteur ».

5.1.2 Composition du capital social

(en euros)

	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Valeur en Capital
Position début d'exercice			
Actions ordinaires	136 378 003	1	136 378 003
Actions de préférence A	27 968 123	1.23	34 400 791
Actions de préférence C	2	1	2
MOUVEMENTS :			
Actions ordinaires	54 162 422	1	54 162 422
Actions de préférence A	(27 968 123)	1.23	(34 400 791)
Actions de préférence C	(2)	1	(2)
TOTAL	190 540 425		190 540 425

Capital social au 31 août 2021

Au 31 août 2021, le capital social était composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro et de deux catégories d'actions de préférence (A et C) d'une valeur nominale de 1,23 euro pour les actions de préférence A et d'une valeur nominale de 1 euro pour les actions de préférence C. Il s'élevait à 170,8 millions d'euros et se composait de 136 378 003 actions ordinaires, 27 968 123 actions de préférence A et 2 actions de préférence C.

Au 31 août 2021, le capital social de la Société était détenu à 79 % par la famille du fondateur, 17 % par des fonds d'investissement et 4 % par certains salariés du Groupe dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions.

Capital social au 31 août 2022

A la suite des diverses opérations sur l'actionnariat de la Société survenues en lien avec son introduction en bourse (fusion des sociétés MANOVH et MENOVIH dans la Société, conversion des actions de Préférence A et des actions de Préférence C en actions Ordinaires de la Société, Offre d'actionnariat réservée aux employés du Groupe et l'acquisition d'actions gratuites dans le cadre des plans d'attributions octroyés en Février 2021 et Juillet 2021, tel que détaillé en Notes 2 et 4.24), le capital social est composé de 190 540 425 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Augmentations et diminutions de capital

Sur la période close au 31 août 2022, les opérations suivantes ont été réalisées par décision des actionnaires :

- ▶ En date du 18 octobre 2021 : réduction de capital de 1 165 047 euros (en contrepartie de la prime d'émission) correspondant à :
 - Une réduction du montant nominal de 6 432 668,29 euros, consécutivement à la réduction de la valeur nominale des actions de préférence A de 1,23 euros à 1 euro par action de préférence de catégorie A;
 - Une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 267 621 euros, par voie d'émission de 33 235 744 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune consécutivement à la conversion de l'ensemble des actions de préférence en Actions Ordinaires ;

- ▶ En date du 18 octobre 2021 : augmentation de capital de 18 918 919 euros, par émission de 18 918 919 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- ▶ En date du 9 novembre 2021 : augmentation de capital au titre de l'offre d'actionnariat salarié (« ESP 2021 ») pour un montant de 1,4 millions d'euros, correspondant à l'émission de 1 365 343 actions d'une valeur nominale de 1 euro (dont 702 269 actions nouvelles et 663 074 actions créées par incorporation au capital d'un montant de 663 074 euros prélevé sur le compte de "réserves" au titre de l'abondement);
- ▶ En date du 23 février 2022 : augmentation de capital de 442 186 euros par incorporation de primes d'émission via l'émission de 442 186 actions ordinaires ;
- ▶ En date du 20 juillet 2022 : augmentation de capital de 200 183 euros par incorporation de primes d'émission via l'émission de 200 183 actions ordinaires.

5.1.3 Actions gratuites

L'assemblée générale du 10 octobre 2017 a autorisé l'attribution d'un maximum de 4 590 562 actions ordinaires gratuites avec une condition de services d'une période de 4 ans. L'identité des bénéficiaires et la date d'attribution sont déterminées par le Président.

Synthèse des actions gratuites

Date d'attribution	Octobre 2017	Février 2019	Juillet 2020	Février 2021	Juillet 2021
Nombre total d'AGA octroyées	1 108 049	1 776 316	385 236	442 186	250 876
Nombre de bénéficiaires	33	35	23	32	22
Période d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	1 an	1 an
Estimation du pourcentage de salariés qui rempliront les conditions d'acquisition	57 %	87 %	93 %	93 %	100 %
Juste valeur des actions ordinaires à la date d'attribution (en euros)	7,48	8,46	10,2	10,75	20
Dividendes attendus	-	-	-	-	-

Mouvements de l'exercice

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements relatifs aux actions gratuites émises au cours de l'exercice :

(en nombre de titres)	31 août 2021	31 août 2022
Encours en début d'exercice	2 722 116	3 274 381
Mouvements		
Attribuées sur l'exercice	693 162	0
Déchéances sur l'exercice	(140 897)	(50 793)
ENCOURS EN FIN D'EXERCICE	3 274 381	3 223 588

Aucune attribution en cours d'exercice.

Le montant des charges sociales relatives aux actions gratuites s'élève à 1 339 milliers d'euros pour l'exercice 2022.

5.2 État des provisions

(en milliers d'euros)	31 août 2021	Dotations	Reprises	31 août 2022
Provisions pour pertes de change	10 192	5 873	10 192	5 873
TOTAL	10 192	5 873	10 192	5 873

5.3 États des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut en fin d'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	566 634	1 634	564 000	1 000
Emprunts et dettes financières divers	42 014	42 014		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 255	2 255		
Personnel et comptes rattachés	2 242	2 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 167	1 167		
État et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	685	685		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	182	182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 643	5 643		
Groupe et associés				
Autres dettes	9 983	9 983		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	630 806	65 806	564 000	1 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	560 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	701 100			

(1) Caractéristiques des emprunts obligataires.

(2) Caractéristiques des principaux emprunts bancaires.

Le poste « Emprunts et dettes financières divers » correspond aux comptes courants intragroupe, dont principalement la filiale DC Ozarow pour un total de 20 millions d'euros.

5.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
Fournisseurs	7 673	5 286
Effets à payer		
Fournisseurs et factures non parvenues	12 133	2 613
VALEURS NETTES COMPTABLES	19 806	7 899

5.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan d'élève à :

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 806	2 255
Dettes fiscales et sociales	8 891	4 300
Dette d'exploitation		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	67 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	641 299	566 634
Emprunts et dettes financières divers (dont emprt. partic)	24 708	42 014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes financières		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 330	5 643
Autres dettes	612	9 983
Dettes diverses		
Produits constatés d'avance		
Comptes de régularisation		
DETTES	767 646	630 805

5.6 Dettes envers les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées correspondent à :

(en milliers d'euros)

	31 août 2021	31 août 2022
Dettes/sociétés affiliées consolidées en France		
Dettes/sociétés affiliées consolidées	24 708	42 013
Fournisseurs Groupes	383	401
Factures non parvenues	2 761	0
Avoir à établir	612	0
TOTAL	28 464	42 414

Note 6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total 2021	France	Exercice 2021 CEE + Export	Total 2022
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	40 087	32 443	4 111	36 554
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 087	32 443	4 111	36 554
%	100 %	88,75 %	11,25 %	100,00 %

Le chiffre d'affaires est relatif aux refacturations intragroupes de management fees.

6.2 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2021	2022
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		81
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges ⁽¹⁾	4 924	8 736
TOTAL	4 924	8 817

(1) Ce montant est principalement constitué du transfert au bilan des charges engagées dans la mise en place du nouveau contrat de financement pour 8 675 milliers d'euros. Ces dépenses sont ensuite étalées sur la durée du financement. Lors de l'exercice 2021, ce montant était principalement constitué de la reprise de dépréciation du compte courant DDIS pour 4 854 milliers d'euros suite à la cession réalisée au cours de l'exercice.

6.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 50 878 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2022
Produits financiers de participations	16 052	1 388
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽¹⁾		17 760
Autres intérêts et produits assimilés	4 005	14 027
Reprises sur provisions et transfert de charges	13 051	68 933
Différences positives de change	6 586	35 407
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		1 388
Produits financiers	39 694	137 516
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 192	63 965
Intérêts et charges assimilées	21 540	11 029
Différences négatives de change	2 955	11 644
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	34 687	86 638
RÉSULTAT FINANCIER	5 007	50 878

(1) Intérêts sur comptes courants et prêts intragroupes revolving.

Dont :

- ▶ produits financiers avec les sociétés liées : 33 175 milliers d'euros ;
- ▶ charges financières avec les sociétés liées : 1 045 milliers d'euros.

Le montant des reprises sur provisions et transfert de charges est composé de :

- ▶ en 2022 :
 - Reprise provision pour perte de change latente pour 10 192 milliers d'euros ;
 - Reprise provision pour dépréciation CC US pour 58 740 milliers d'euros.

▶ en 2021 :

- Reprise de provision pour perte de change latente pour 11 363 milliers d'euros ;
- Reprise de provision pour dépréciation des titres DDIS pour 1 689 milliers d'euros.

Le montant des dotations financières aux amortissements et provisions est composé de :

- ▶ en 2022 :
 - Dotation pour perte de change latente pour 5 873 milliers d'euros ;
 - Dotation pour dépréciation titres Holding US pour 58 000 milliers d'euros.
- ▶ en 2021 :
 - Dotation pour perte de change latente pour 10 192 milliers d'euros.

6.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de (230) milliers d'euros s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	2021	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4
Produits exceptionnels en capital ⁽¹⁾	28 292	12 068
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 292	12 072
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital ⁽¹⁾	34 649	12 216
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		85
CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 655	12 301
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6 363)	(230)

(1) Le poste intègre la cession des immobilisations à OVH SAS pour un total de 11 945 milliers d'euros.

6.5 Impôt sur les bénéfices

La société OVH Groupe est la tête d'un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

- ▶ MEDIABC SAS ;
- ▶ OVH SAS ;
- ▶ OVH Groupe SA (tête de groupe).

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé tenant compte de l'intégration fiscale.

Le résultat fiscal d'ensemble est nul au 31 août 2022 et se répartit de la manière suivante :

Résultat fiscal d'ensemble (en euros)

	2022
MEDIA BC	7
OVH SAS	(47 075)
OVH GROUPE	47 774
Retraitement d'intégration fiscale	0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	(707)
TOTAL	0

6.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	53 240	(230)	53 009
Impôt ⁽¹⁾	3 877	0	3 877
Résultat après IS	49 363	(230)	49 133

(1) Dont 3 724 milliers d'euros d'IS sur Fees IPO.

Note 7 Informations diverses

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2022, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2022	Effectif
Cadres	14
Agents de maîtrise, techniciens et employés	
Ouvriers	
TOTAL	14

7.2 Engagements donnés

Au 31 août 2022, les engagements hors bilan donnés par la société OVH Groupe sont les suivants :

- Cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque Société Générale :

Montant	Motif	Échéance
719 095 EUR	Lease agreement bailleur SURAVENIR	07/04/2027
46 404 EUR	Lease agreement bailleur GENERALI ESPANA	31/12/2023

- cautions, garanties et avals bancaires vis-à-vis de la banque HSBC :

Garanties autonomes consenties par OVH GROUPE à HSBC France au titre des contre garanties de HSBC France pour l'émission par une filiale HSBC locale d'une garantie en faveur d'un tiers local contrepartie de la filiale OVH locale.

Montant	Motif	Échéance
70 119 EUR	Lease agreement bailleur Compagnie générale immobilière	11/03/2029
51 310 EUR	Lease agreement bailleur SCPI Notapierre	Fin du contrat de location
60 000 EUR	Lease agreement bailleur EUROSIC	30/09/2025
62 975 EUR	Lease agreement Société Epargne Foncière	Fin du contrat de location
159 326 EUR	Lease agreement bailleur DEKA IMMOBILIEN INVESTMENT GMBH	14/10/2025
12 384 EUR	Lease agreement bailleur Alrisa-Sociedade Imobiliaria	15/09/2022
70 433 EUR	Lease agreement bailleur Roma central Pte Ltd	30/12/2023
54 457 EUR	Lease agreement bailleur HELIOS	15/07/2030

7.3 Opérations de change

Le montant total des engagements au 31 août 2022 liés aux instruments financiers est de 103 933 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments financiers est défavorable de (205) milliers d'euros.

La répartition est la suivante :

► **couvertures d'investissement en USD** : les investissements sont achetés essentiellement en dollar au niveau des filiales du Groupe. Ces flux sont couverts contre le risque de change EUR/USD par des instruments dérivés de change (uniquement des achats à terme au 31 août). Ces opérations sont réalisées par OVH Groupe avec les contreparties bancaires puis redescendues au niveau des filiales par la mise en place d'opérations en sens inverses. Ainsi, le montant total des achats à terme EUR USD

traités avec les banques aux cours de clôture du 31 août 2022 est de 48 000 K € avec une juste valeur défavorable de (280) milliers d'euros. Ce montant est entièrement compensé par les opérations réalisées dans le sens opposé avec les filiales concernées ;

► **couvertures des comptes en devises** : lorsqu'une filiale dispose d'excédents de cash, ceux-ci sont rapatriés sur OVH Groupe dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation du cash Groupe, et font l'objet de *swap* de trésorerie court terme (1 mois) lorsqu'ils sont dans une devise autre que EUR. Le montant total des *swaps* de trésorerie aux cours de clôture du 31 août 2022 est de 55 933 milliers d'euros avec une juste valeur favorable de 75 milliers d'euros.

7.4 Opérations de change

Le montant des engagements au 31/08/2022 liés aux instruments de couverture de taux est de 375 M€ avec une juste valeur favorable de 11,7 M€. (*swaps* de taux d'intérêt, échangeant le taux variable de l'emprunt à terme contre des taux fixes). Le Groupe a mis en place ces instruments afin de limiter le risque induit par la fluctuation des taux d'intérêt sur le coût de son nouvel emprunt à terme de 500 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2026.

7.5 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle aboutirait à communiquer des informations individuelles.

7.6 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Engagements retraite (en milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
IDR		31	31
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelles santés pour les salariés partis en retraites			
TOTAL		31	31

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux annuel moyen d'évolution des rémunérations : 3 %
- Taux de sortie du personnel : 6,45 %

- Age de départ à la retraite : 63 ans Cadres ; 62 ans Non Cadres
- Taux de charges sociales : 45 %
- Convention collective utilisée pour le calcul des indemnités : Bureaux d'études techniques

7.7 Information au titre des opérations avec des parties liées

Aucune information communiquée en raison de l'exclusion prévue à l'article 833-16 du PCG permettant de ne pas indiquer les données relatives aux transactions effectuées par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité.

5.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

OVH GROUPE S.A.

Exercice clos le 31 août 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OVH GROUPE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clef de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des prêts

Risque identifié

Au 31 août 2022, les titres de participation et les prêts sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 944,1 millions d'euros, soit 75 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'activité de chaque filiale sur la base soit de :

- ▶ la quote-part de situation nette ;
- ▶ la valeur d'entreprise déterminée à partir des prévisions de flux nets de trésorerie ajustés de l'endettement net ;
- ▶ la valeur de marché basée sur des transactions comparables.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des prêts comme un point clé de l'audit, compte tenu de leur poids relatif dans le bilan, de l'importance des jugements de la Direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues avec les états financiers des différentes entités ;
- ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - apprécier le caractère approprié du modèle de valorisation,
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et analyser, par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance,
 - analyser le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus par rapport à des références de marché ;
- ▶ pour les évaluations reposant sur des valeurs de marché : analyser la cohérence des sociétés comparables retenues pour la détermination d'un multiple de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.2 et 4.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été désignés Commissaires aux comptes de la société OVH GROUPE par votre Assemblée générale du 10 janvier 2018 pour le cabinet KPMG S.A., et par les statuts du 13 octobre 2011 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 août 2022, KPMG S.A. était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption dont, pour chaque cabinet, une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 16 décembre 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

Associé

Pascal Leclerc

Associé

KPGM Audit

Département de KPGM S.A.

Jacques Pierre

Associé

Stéphanie Ortega

Associée

5.4 AUTRES INFORMATIONS

Résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en millions d'euros)</i>	175,1	176,1	170,4	170,8	190,5
Nombre d'actions en circulation	167,2	168,2	164,0	164,3	190,5
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES <i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires (hors taxes)	14,0	18,3	23,4	40,1	36,6
Résultat avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	2,0	6,7	3,8	10,7	49,6
Impôt sur les bénéfices	(0,7)	(0,7)	(1,6)	(0,1)	3,9
Participation des salariés				-	-
Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	(0,8)	(52,6)	(9,5)	4,9	49,1
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements, provisions et dépréciations	0,02	0,04	0,03	0,07	0,24
Résultat après impôt et participation, amortissements, provisions et dépréciations	(0,01)	(0,03)	(0,06)	0,03	0,26
Dividende net attribué	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	9	9	9	10	14
Masse salariale <i>(en millions d'euros)</i>	3,7	5,8	4,9	4,7	6,3
Sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en millions d'euros)</i>	2,6	4,1	3,4	1,8	2,5

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D.441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	12	7	18	5	72	102	3	64				64
Montant total des factures concernées (TTC en m€)	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,9	4,1	4,2				4,2
Montant provisionné :												
Dont groupe												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,8 %	0,6 %	0,5 %	0,3 %	1,4 %	2,8 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							9,5 %	9,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	9,8 %

Montant des prêts interentreprises

La Société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises durant l'exercice clos le 31 août 2021 (prêts de moins de deux ans consentis à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles OVH Groupe SA entretient des liens économiques).

Informations fiscales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 62 675 euros. En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, ce montant sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

5.5 DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 août 2022.



6

CAPITAL ET ACTIONNARIAT /RFA/

6.1	Actionnariat	240	6.4	Relations avec la communauté financière	244
6.1.1	Répartition de l'actionnariat et droits de vote	240			
6.1.2	Contrôle de la Société et Pacte d'actionnaires	241	6.5	Informations sur le capital social	245
6.1.3	Franchissement de seuil	242	6.5.1	Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis	245
6.1.4	Participation des salariés au capital de la Société	242	6.5.2	Évolution du capital social	246
6.2	Données boursières	243	6.5.3	Titres non représentatifs du capital	247
6.3	Dividendes	243	6.5.4	Actions détenues par la Société ou pour son compte propre	247

6.1 ACTIONNARIAT

6.1.1 Répartition de l'actionnariat et droits de vote

Actionnariat

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est une société anonyme à Conseil d'administration, contrôlée par la famille Klabá.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement, il n'y a pas eu de changement significatif dans la détention du capital depuis la clôture de l'exercice 2022 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille Klabá ⁽¹⁾	18 196 292	9,55 %	18 196 292	9,55 %
Digital Scale SAS ⁽²⁾	25 980 191	13,64 %	25 980 191	13,64 %
YELLOW SOURCE SAS ⁽³⁾	24 026 666	12,61 %	24 026 666	12,61 %
Deep Code SAS ⁽⁴⁾	25 316 067	13,29 %	25 316 067	13,29 %
BLEU SOURCE SAS ⁽⁵⁾	24 026 666	12,61 %	24 026 666	12,61 %
INNOLYS SAS ⁽⁶⁾	13 146 668	6,90 %	13 146 668	6,90 %
INVEST BLEU SAS ⁽⁷⁾	432 433	0,23 %	432 433	0,23 %
TOTAL FAMILLE KLABA ET ENTITÉS CONTRÔLÉES PAR LA FAMILLE KLABA	131 124 983	68,82 %	131 124 983	68,84 %
Spiral Holdings B.V. ⁽⁸⁾	14 523 570	7,62 %	14 523 570	7,62 %
Spiral Holdings S.C.A. ⁽⁹⁾	14 523 570	7,62 %	14 523 570	7,62 %
Dirigeants et administrateurs ⁽¹⁰⁾	848 856	0,45 %	848 856	0,45 %
Salariés (actuels et anciens) ⁽¹¹⁾	1 174 848	0,62 %	1 174 848	0,62 %
Autodétention	50 600	0,03 %	-	0,00 %
Flottant	28 293 998	14,85 %	28 293 998	14,85 %
TOTAL	190 540 425	100,0 %	190 489 825	100,0 %

(1) La famille Klabá comprend MM. Henrik, Octave et Mirosław Klabá et Mme Halina Klabá. La famille Klabá agit de concert, un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu le 6 mai 2022 et publié à l'AMF le 11 mai 2022, (document numéro 222C1076).

(2) (3) Entités contrôlées par M. Octave Klabá et les membres de sa famille.

(4) (5) Entités contrôlées par M. Mirosław Klabá et les membres de sa famille.

(6) Entité détenue par MM. Octave et Mirosław Klabá.

(7) Entité détenue par M. Henryk Klabá et Mme Halina Klabá.

(8) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners.

(9) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement ou autres entités gérés ou conseillés par KKR.

(10) Hors administrateurs représentant la famille Klabá.

(11) En ce compris les salariés détenant des parts du FCPE OVHcloud Shares.

Aucune variation significative au 30 novembre 2022

Actionnariat de la famille Klabá

La famille Klabá comprend MM. Henrik, Octave et Mirosław Klabá, Mme Halina Klabá, ainsi que les entités contrôlées par la famille Klabá. À la date du présent document d'enregistrement universel, ces entités sont Digital Scale SAS, Deep Code SAS, Yellow Source SAS, Bleu Source SAS, Innolys SAS et Invest Bleu SAS. Digital Scale SAS et Yellow Source SAS sont contrôlées par Octave Klabá. Deep Code SAS et Bleu Source SAS sont directement contrôlées par Mirosław Klabá. Octave Klabá et Mirosław Klabá détiennent chacun 50 % du capital social et des droits de vote d'Innolys SAS.

Actionnariat de Spiral Holdings B.V.

Spiral Holdings B.V. est une société de droit néerlandais détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners.

TowerBrook Capital Partners est une société de gestion d'investissements à impact ayant son siège à Londres et New York. La société a levé plusieurs milliards de dollars à ce jour pour ses activités de capital-investissement et d'investissements structurés via ses différents fonds. Investisseur exigeant et attaché à la valeur fondamentale, la société cherche à offrir aux investisseurs des rendements supérieurs compte tenu de ses expositions aux risques, de manière cohérente et responsable. La stratégie de création de valeur de TowerBrook Capital Partners vise à transformer les capacités et les perspectives des entreprises dans lesquelles elle investit. TowerBrook Capital Partners est la première société de capital-investissement généraliste à recevoir la certification *B Corporation* délivrée par l'organisation à but non lucratif B Lab aux entreprises qui démontrent leur engagement pour le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et les pratiques commerciales responsables.

La participation détenue par Spiral Holdings B.V. dans le capital de la Société a été acquise en 2016.

Actionnariat de Spiral Holdings S.C.A.

Spiral Holdings S.C.A. est une société de droit luxembourgeois indirectement détenue par des fonds d'investissement et autres entités gérés ou conseillés par KKR.

KKR est une société d'investissement mondiale de premier plan qui propose des solutions alternatives en matière de gestion d'actifs, de marchés de capitaux et d'assurances. KKR vise à générer des rendements d'investissement attractifs grâce à une approche réfléchie et rigoureuse, en employant les meilleurs experts et en accompagnant la croissance des sociétés de son portefeuille et de leur environnement. KKR parraine des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit, et les actifs réels et dispose de partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs. Les filiales d'assurance de KKR proposent des produits de retraite, d'assurance vie et de réassurance sous le management de The Global Atlantic Financial Group. La participation détenue par l'Actionnaire KKR dans le capital de la Société a été acquise en 2016.

À la connaissance de la Société, aucun autre associé ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

Droits de vote des actionnaires

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'intégralité des actions de la Société sont des actions ordinaires. Chaque action ordinaire donne droit à une voix dans les assemblées générales, le droit de vote double prévu à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce étant expressément exclu par les statuts de la Société.

6.1.2 Contrôle de la Société et Pacte d'actionnaires

Contrôle de la Société

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est contrôlée par un concert réunissant les membres de la famille Klabá qui détiennent environ 70 % du capital et des droits de vote de la Société de manière directe et indirecte par l'intermédiaire de leurs sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source.

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, depuis l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris intervenue le 15 octobre 2021, cinq administrateurs indépendants ont été nommés au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF, représentant plus du tiers des administrateurs, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Par ailleurs, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général sont exercées par deux personnes distinctes, en les personnes de MM. Octave Klabá et Michel Paulin.

Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement universel, d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

Pactes d'actionnaires

Octave Klabá, Mirosław Klabá, Henryk Klabá et Halina Wachel, épouse Klabá, directement ou via leurs holdings personnelles, les sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source, ont conclu un nouveau pacte familial en date du 6 mai 2022 (le « **Pacte** ») et a remplacé celui conclu le 26 octobre 2021. Le Pacte a pour objet d'organiser l'exercice des droits des Fondateurs relativement à la gouvernance de la Société (dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF) et à définir certaines restrictions aux transferts des titres de la Société détenus directement ou indirectement par les parties au Pacte.

Le Pacte est conclu pour une durée de 25 ans. Les principales stipulations du Pacte sont présentées ci-après :

Gouvernance

Les Parties s'engagent à faire en sorte que le Conseil d'administration d'OVH Groupe soit composé d'au moins trois administrateurs désignés par les Holdings, les sociétés Bleu Source, Deep Code, Digital Scale, Innolys, Invest Bleu et Yellow Source. à la majorité simple parmi les représentants légaux des Holdings (les « **Administrateurs Désignés par la Famille** »).

Les Parties s'engagent à voter aux assemblées générales d'OVH Groupe en faveur de la nomination ou du renouvellement du mandat des Administrateurs Désignés par la Famille.

Le Pacte prévoit que les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille se concertent sur la désignation du président du conseil d'administration afin de désigner à l'unanimité le candidat qu'ils souhaitent voir nommé. Les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille votent en faveur de la personne ainsi désignée.

Si Michel Paulin venait à cesser ses fonctions de directeur général, les Parties s'engagent à faire en sorte que les Administrateurs Désignés par la Famille se concertent sur les propositions de nomination du directeur général par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du conseil d'administration afin d'arrêter une position commune entre eux à l'unanimité sur le(s) candidat(s) proposé(s) par le comité et votent conformément à la position commune ainsi arrêtée.



Le Pacte organise une concertation préalable des Administrateurs Désignés par la Famille en vue de rechercher une position commune sur les décisions à adopter en conseil d'administration. Pour les décisions relevant de l'assemblée générale des actionnaires, le Pacte prévoit une concertation préalable, soit des Administrateurs Désignés par la Famille s'agissant des décisions ordinaires (autres que celles relevant de la politique de distribution de dividendes), soit des Holdings pour les autres décisions. Les Parties s'engagent à voter en assemblée générale dans le sens arrêté à l'issue de la concertation.

Transferts de titres

Droit de préemption : sauf en cas de transferts libres, en cas de transfert de titres OVH Groupe par une Partie à un tiers ou une autre Partie, le Pacte prévoit un droit de préemption de premier rang au profit de l'autre titulaire de droits démembrés (en cas de transfert de titres faisant l'objet d'un démembrement), et un droit de préemption de second rang au bénéfice des autres Parties, aux mêmes termes et conditions que ceux offerts au potentiel acquéreur.

Transferts libres : le Pacte prévoit que les transferts de titres OVH Groupe (i) par une Partie autre qu'une Holding à une Holding ou (ii) par une Partie à ses descendants en ligne directe en cas de décès ne seront pas soumis au droit de préemption mais seront subordonnés à la condition préalable d'adhésion au Pacte par la ou les personnes auxquelles les titres sont transférés (si elles n'y sont pas déjà parties).

Promesse de vente en cas de décès d'une Partie : le Pacte prévoit une promesse de vente au bénéfice des autres Parties en cas de décès d'une Partie, pour un prix égal au cours moyen pondéré sur les vingt (20) derniers jours de bourse exerçable pendant un délai de six (6) mois à compter du décès. Par exception, les transferts de titres en cas de décès d'une Partie au profit de ses descendants en ligne directe ne seront pas soumis à cette promesse, sous réserve que les descendants concernés adhèrent dans un délai de trois (3) mois à compter du décès au Pacte. À défaut d'adhésion dans ce délai, la Promesse de Vente pourra être exercée pendant un délai de six (6) mois à compter de l'expiration du délai de trois (3) mois susvisé.

Violation du pacte

Promesse de vente sanction : le Pacte prévoit qu'en cas de Défaillance ou de Changement de Contrôle, la Holding concernée promet irrévocablement de céder l'intégralité des titres OVH Groupe qu'elle détient aux autres Holdings pour un prix égal au cours moyen pondéré sur les vingt (20) derniers jours de bourse précédant l'exercice de la promesse. Cette promesse de vente sera exerçable pendant un délai de dix (10) ans à compter de la Défaillance ou du Changement de Contrôle, en une ou plusieurs fois, par chaque Holding bénéficiaire à hauteur de sa quote-part. En outre, la Holding concernée sera privée de ses droits au titre du Pacte pour l'adoption des décisions visées dans la partie Gouvernance.

Pour les besoins de cette section, la « **Défaillance** » d'une Holding résulte de la violation significative et non remédiée dans un délai de trente (30) jours après mise en demeure (si la violation est susceptible de remédiation) des engagements au titre du Pacte.

Le « **Changement de Contrôle** » d'une Holding désigne le transfert des titres émis par celle-ci au profit de, la souscription de titres émis par une Holding par, ou l'attribution de titres émis par une Holding au profit de toute personne autre que (i) Henryk Kłaba, Halina Wachel, épouse Kłaba, Octave Kłaba, Mirosław Kłaba, (ii) les descendants en ligne directe des personnes visées au (i) ci-avant, (iii) une Holding, ou (iv) toute personne morale détenue, directement ou indirectement à 100 % par les personnes physiques visées au (i) et au (ii) ci-avant.

6.1.3 Franchissement de seuil

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2022.

6.1.4 Participation des salariés au capital de la Société

Actionnariat salarié

À l'occasion de son introduction en bourse, la Société a proposé, dans le cadre du plan d'épargne Groupe et du plan d'épargne Groupe international de OVH Groupe, une offre réservée aux salariés. La souscription d'actions était possible par l'intermédiaire du FCPE « OVHcloud Shares » ou, en fonction de la réglementation locale applicable, par souscription d'actions directement par les salariés.

Environ 1 900 salariés sont devenus actionnaires de l'entreprise à travers le FCPE OVHcloud Shares et environ 340 salariés à titre personnel. Au 31 août 2022, les salariés et anciens salariés détiennent ainsi environ 0,6 % du capital de la Société au travers du FCPE OVHcloud Shares.

Les titres détenus par les salariés *via* le FCPE OVHcloud Shares ou bien directement sont soumis à une période d'indisponibilité de cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé conformément aux règles applicables en matière de plans d'épargne.

Plans d'épargne d'entreprise et plans assimilés

En France, il existe au sein de l'unité économique et sociale :

- ▶ un plan d'épargne Groupe, qui permet aux salariés éligibles d'investir leur épargne, y compris les versements effectués au titre de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement, dans des fonds d'investissement diversifiés et de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en échange d'une période d'indisponibilité de généralement cinq ans ;
- ▶ un Compte Épargne-Temps (CET), qui permet aux salariés éligibles d'épargner des jours de repos non pris (certains congés, RTT...) ou une partie de leur 13^e mois convertie en jours. Ils peuvent ensuite à tout moment prendre ces jours, demander à se les faire payer ou les transférer sur un autre dispositif pour préparer leur retraite ;
- ▶ un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), qui permet aux salariés éligibles d'investir les versements de l'accord de participation et de l'accord d'intéressement dans des fonds d'investissement diversifiés en vue de leur retraite. Ce dispositif offre aux salariés la possibilité de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux en contrepartie d'une période d'indisponibilité jusqu'à la retraite. C'est aussi un moyen pour les salariés de préparer leur retraite en réalisant des versements volontaires ou en transférant des jours de leur CET sur le PERCO (dans la limite de 10 jours par an). Ce transfert est alors abondé par leur employeur.

6.2 DONNÉES BOURSIÈRES

L'action OVHcloud est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris et entre dans la composition des indices suivants : SBF 120, CAC Mid-60, Euronext Tech Leaders, CAC Technologie et CAC All-Share.

OVHcloud a procédé à l'admission de ses titres à la cote, à un cours d'introduction de 18,50 euros, le 15 octobre 2021.

À fin août 2022, à la clôture de l'exercice fiscal de la Société, le cours de l'action s'établit à 12,74 euros.

L'évolution du cours de l'action OVHcloud (code ISIN FR0014005HJ9) sur le marché d'Euronext, au cours de l'exercice fiscal 2022, est détaillée ci-après :

(en euros)	Nombre de séances de cotation	Moyenne clôture	Plus haut	Plus bas
2021				
Octobre	11	21,19	22,50	17,80
Novembre	22	20,77	21,65	19,60
Décembre	23	22,25	25,40	20,22
2022				
Janvier	21	25,28	28,20	23,09
Février	20	22,92	24,77	20,40
Mars	23	22,78	24,99	19,23
Avril	19	21,72	23,68	20,07
Mai	22	19,28	21,83	18,20
Juin	22	18,94	19,89	15,91
Juillet	21	15,53	17,11	13,87
Août	23	14,67	16,20	12,65

Source : Euronext

6.3 DIVIDENDES

OVHcloud a l'intention d'investir ses bénéfices dans la croissance de son activité, et ne prévoit pas de distribuer de dividendes à moyen terme.

En ligne avec sa stratégie, la Société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 et rappelle qu'elle n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 août 2019, 2020 et 2021.

6.4 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Les relations avec la communauté financière d'OVHcloud sont gérées par l'équipe de communication financière.

OVHcloud a pour objectif d'établir une relation de confiance, dans la durée, avec sa communauté financière. Cet objectif est notamment basé sur des valeurs de transparence, de cohérence et de clarté sur les activités de la Société.

Ces échanges se concrétisent lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ainsi que des publications des résultats semestriel et annuel. OVHcloud, pour ces publications, diffuse un communiqué de presse, en français et en anglais, et organise une conférence téléphonique, pour les analystes financiers et investisseurs, avec son directeur général et son directeur financier.

En complément de ces communications régulières, OVHcloud participe à plusieurs conférences et roadshows tout au long de l'année, afin de rencontrer ses actionnaires existants ou de présenter la Société à de nouveaux investisseurs.

Par ailleurs, l'intégralité des informations financières d'OVHcloud sont disponibles sur son site internet <https://corporate.ovhcloud.com>.

6.5 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

6.5.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

À la date du présent document d'enregistrement universel, le capital social de la Société s'élève à 190 540 425 euros, divisé en 190 540 425 actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** »).

S'agissant du capital social autorisé non émis, l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 14 octobre 2021 a adopté les délégations financières suivantes qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2022 :

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	18 mois	Prix maximum d'achat : 200 % du prix d'offre des actions dans le cadre de l'introduction en bourse 50 millions d'euros
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	70 millions d'euros ⁽¹⁾ 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	35 millions d'euros ⁽¹⁾ 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	26 mois	35 millions d'euros ^{(1) (2)} 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créances donnant accès au capital émis sur le fondement de cette délégation
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	26 mois	10 % du capital social ⁽¹⁾
Détermination du prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	12 mois	10 % du capital social par an ⁽³⁾
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	26 mois	100 millions d'euros
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	15 % de l'émission initiale ^{(1) (3)}



Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne	26 mois	1 % du capital social ⁽¹⁾
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	18 mois	10 % du capital social ⁽¹⁾ Sous réserve de ne pas excéder 0,10 % du capital social pour les mandataires sociaux
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris	18 mois	10 % du capital social ^{(1) (4)} Sous réserve de ne pas excéder 0,10 % du capital social pour les mandataires sociaux

(1) Le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 70 millions d'euros.

(2) Le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond de 35 millions d'euros prévu pour l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(3) Le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale.

(4) Le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond stipulé dans la résolution en vertu de laquelle sont consenties des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

6.5.2 Évolution du capital social

Au cours des trois derniers exercices, les variations du capital social de la Société ont été les suivantes :

- ▶ une augmentation de capital social d'un montant nominal total de 316 135,83 euros par incorporation d'une partie de la réserve spéciale rémunérée par l'émission de 257 021 Actions de Préférence A d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune, aux termes d'une consultation écrite des associés en date du 7 octobre 2019 ;
- ▶ une réduction de capital social par voie de rachat et d'annulation d'actions d'un montant nominal total de 7 705 994,28 euros correspondant aux 6 265 036 Actions de Préférence A annulées d'une valeur nominale de 1,23 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 6 octobre 2016, et de décisions du Président en date du 5 novembre 2019 et du 4 décembre 2019 ;
- ▶ une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 733 779 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 1 733 779 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, en vertu d'une assemblée générale du 10 octobre 2017 et d'une décision du Président en date du 17 février 2020 ;
- ▶ une augmentation du capital social d'un montant nominal de 371 952 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 371 952 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 23 juillet 2020 et d'une décision du Président en date du 22 juillet 2021 ;
- ▶ une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 018 487 euros par voie d'émission de 3 018 487 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à attribuer aux actionnaires de MANOVH et une réduction de capital d'un

montant nominal de 3 018 669 euros par voie d'annulation de 3 018 669 Actions Ordinaires de la Société apportées par MANOVH à titre de fusion, aux termes d'une assemblée générale du 14 octobre 2021 et d'une décision du Conseil d'administration du 18 octobre 2021 ;

- ▶ une augmentation de capital d'un montant nominal de 925 494 euros par voie d'émission de 925 494 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à attribuer aux actionnaires de MANOVH et une réduction de capital d'un montant nominal de 925 264 euros par voie d'annulation de 925 264 Actions Ordinaires de la Société apportées par MANOVH à titre de fusion, aux termes d'une assemblée générale du 14 octobre 2021 et d'une décision du Conseil d'administration du 18 octobre 2021 ;
- ▶ une réduction de capital d'un montant nominal de 6 432 668,29 euros consécutivement à la réduction de la valeur nominale des actions de préférence A de 1,23 euro à 1 euro par action de préférence de catégorie A, aux termes d'une consultation écrite des associés de la Société clôturée le 16 août 2021 et d'une décision du Conseil d'administration du 18 octobre 2021 et une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 267 621 euros par voie d'émission de 5 267 621 actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune consécutivement à la conversion de l'ensemble des actions de préférence en Actions Ordinaires, aux termes d'une assemblée générale du 14 octobre 2021 et d'une décision du Conseil d'administration du 18 octobre 2021 ;
- ▶ une augmentation de capital d'un montant nominal de 18 918 919 euros par voie d'émission de 18 918 919 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises le 18 octobre 2021 par voie d'offre au public réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ;

- ▶ une augmentation de capital social d'un montant de 702 266 euros par émission des actions souscrites par les personnes éligibles à une offre réservée aux salariés portant sur 702 266 Actions Ordinaires d'une valeur de 1 euro chacune, et de 663 074 euros par incorporation de réserves, rémunérée par l'émission de 663 074 Actions Ordinaires d'une valeur de 1 euro chacune, au titre de l'abondement versé en complément des souscriptions, émises le 9 novembre 2021 ;
- ▶ une augmentation du capital social d'un montant nominal de 442 186 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 442 186 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 13 juillet 2020 et d'une décision du directeur général en date du 23 février 2022 ;
- ▶ une augmentation du capital social d'un montant nominal de 200 183 euros par incorporation de primes d'émission, rémunérée par l'émission de 200 183 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, aux termes d'une assemblée générale du 13 juillet 2020 et d'une décision du directeur général en date du 20 juillet 2022.

6.5.3 Titres non représentatifs du capital

Le 30 octobre 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé les émissions suivantes :

- ▶ 570 obligations senior sécurisées sous forme d'Euro PP (*Euro Private Placement*) pour un montant nominal total de 57 000 000 euros portant intérêt à 4 % par an et arrivé à échéance le 17 novembre 2021 ; et
- ▶ 100 obligations senior sécurisées sous forme d'Euro PP (*Euro Private Placement*) pour un montant nominal total de 10 000 000 euros portant intérêt à 4,125 % par an et arrivant à échéance le 27 mai 2022.

L'intégralité des obligations senior sécurisées sous forme d'Euro PP précédemment mentionnés ont été remboursés au cours de l'année 2022.

6.5.4 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

L'assemblée générale du 14 octobre 2021 a autorisé pour une durée de 18 mois avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acheter ou faire acheter des actions de la Société. Cette autorisation arrivant à échéance, il sera proposé au vote des

actionnaires lors de l'assemblée générale du 16 février 2023, une résolution autorisant pour une nouvelle durée de 18 mois, le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-210 et suivants et L. 22-10-62 du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- ▶ de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- ▶ de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- ▶ de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ; ou
- ▶ de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- ▶ de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- ▶ de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- ▶ de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- ▶ de l'animation du marché de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise instaurée par l'Autorité des marchés financiers.

Le prix d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution ne devra pas excéder 200 % du prix d'offre des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé est fixé à 50 millions d'euros.

6.5.4.1 Rachats d'actions réalisés en 2021

La Société ne détenait aucune de ses actions et aucune action de la Société n'était détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son propre compte au 31 août 2021.



6.5.4.2 Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité en cours de validité en 2022

Pourcentage du capital autodétenu au 31 août 2022

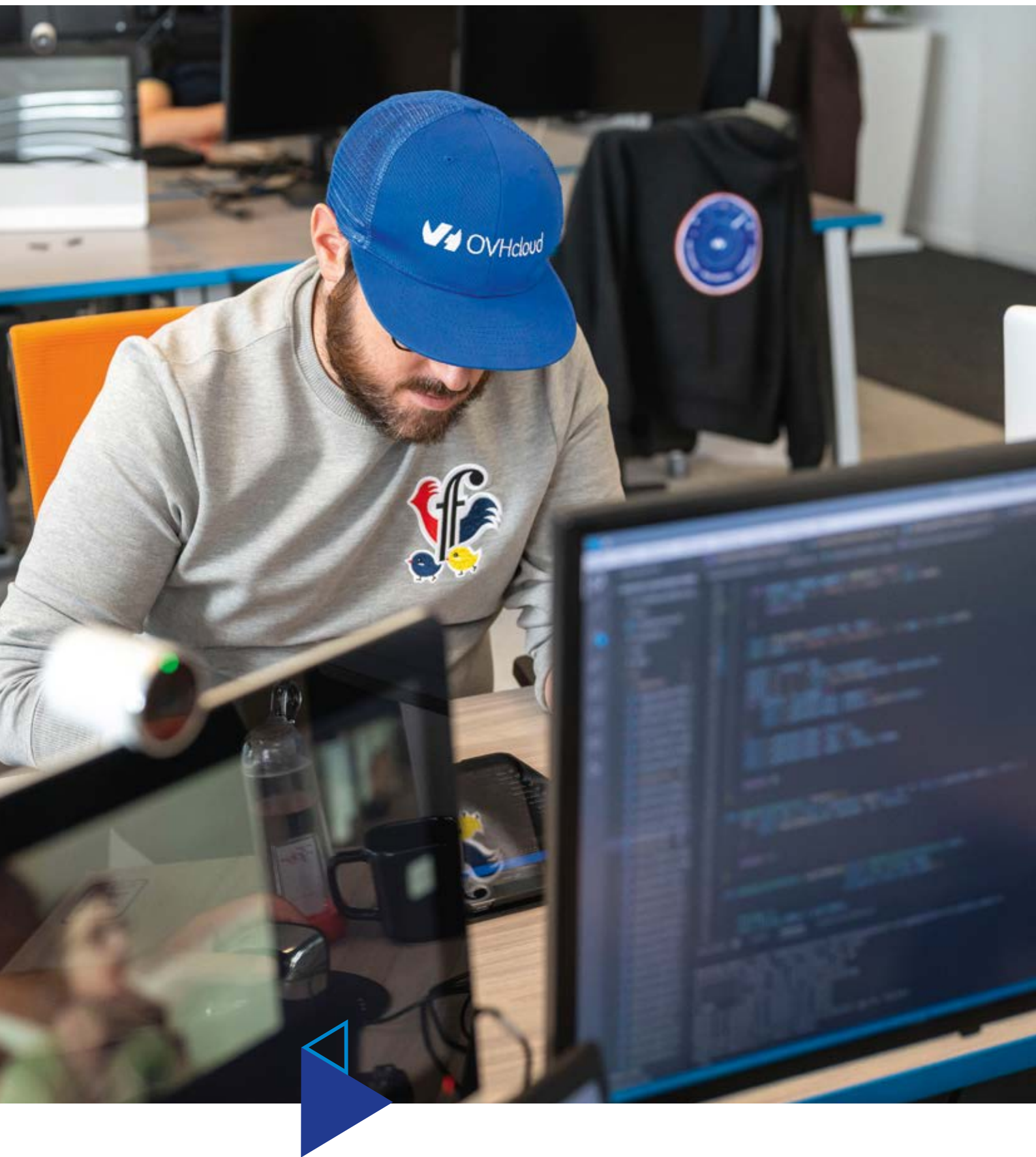
POURCENTAGE DE CAPITAL AUTODÉTENU AU 31 AOÛT 2022	0,029 %
NOMBRE D'ACTIONS AUTODÉTENUES AU 31 AOÛT 2022	57 000
Evaluation position action du portefeuille au 31 août 2022	725 895
Cash en cours R/L au 31 août 2022	4 006 886
Total	4 732 781
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0

Pourcentage du capital autodétenu au 30 novembre 2022

POURCENTAGE DE CAPITAL AUTODÉTENU AU 30 NOVEMBRE 2022	0,026 %
NOMBRE D'ACTIONS AUTODÉTENUES AU 30 NOVEMBRE 2022	50 600
Liquidités au 30 novembre 2022	914 405.20
Total du portefeuille	1 594 975.20
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0

Attribution gratuite d'actions

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'assemblée générale de la Société a autorisé l'attribution d'actions gratuites (voir également le chapitre 4 « Rémunérations et avantages », sous-section 4.2.2, du présent document d'enregistrement universel).



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Renseignements à caractère général et juridique	252	7.3	Informations concernant les Contrôleurs légaux des comptes	255
7.1.1	Objet social (article 2 des statuts)	252	7.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	255
7.1.2	Dénomination sociale	252	7.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	255
7.1.3	Lieu et numéro d'immatriculation	252	7.4	Documents accessibles au public	256
7.1.4	Date de constitution et durée de la Société	252	7.5	Personnes Responsables /RFA/	256
7.1.5	Siège social, forme juridique	252	7.5.1	Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel	256
7.1.6	Siège social, forme juridique	252	7.5.2	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	256
7.2	Principales dispositions statutaires et du règlement intérieur du Conseil d'administration	253	7.6	Informations provenant de tierces parties	257
7.2.1	Stipulations statutaires relatives aux organes de direction	253			
7.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 9, 11 et 12 des statuts)	254			

7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET JURIDIQUE

7.1.1 Objet social (article 2 des statuts)

En vertu de l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ▶ toutes activités de holding : gestion de participations, élaboration active de la conduite de la politique du Groupe et participation au contrôle des filiales, exécution de toutes prestations de services administratifs, juridiques, comptables ou financiers pour ses filiales ;
- ▶ la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- ▶ et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

7.1.2 Dénomination sociale

À la date du présent document d'enregistrement universel, la dénomination sociale de la Société est OVH Groupe.

Le Groupe se présente généralement sous le nom de sa marque principale, OVHcloud.

7.1.3 Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 537 407 926.

Son numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) est le 9695001J8OSOVX4TP939.

7.1.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée le 10 octobre 2011.

Son terme est le 19 octobre 2110, et peut être prolongé conformément aux lois applicables.

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se clôture le 31 août de chaque année.

7.1.5 Siège social

Le siège social de la Société est situé 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France. Le numéro de téléphone du siège de la Société est : 03.20.82.73.32.

7.1.6 Forme juridique

À la date du présent document d'enregistrement universel, la Société est une société anonyme. La loi applicable à l'émetteur est la loi française.

7.2 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.2.1 Stipulations statutaires relatives aux organes de direction

a) Stipulations relatives au Conseil d'administration (articles 13, 14, 15 et 16 des statuts et articles 1, 2, 3, 4 et 5 du règlement intérieur)

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus élus par l'assemblée générale ordinaire en vertu et sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Le Conseil d'administration s'assure que la proportion de membres indépendants soit d'au moins un tiers au sein du Conseil d'administration, d'au moins deux tiers au sein du comité d'audit et de plus de la moitié au sein du comité des nominations et des rémunérations.

Désignation

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les statuts.

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant toute la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans les six (6) mois postérieurement à sa nomination.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de maximum 4 ans.

Administrateurs représentant les salariés

Le Conseil d'administration comprend en outre, un administrateur représentant les salariés lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1, II du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, ou deux administrateurs représentant les salariés lorsque ce nombre est supérieur à huit. Le nombre de membres du Conseil d'administration à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs représentant les salariés.

Le ou les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le comité social et économique de la Société ou, lorsque la Société appartient à une unité économique et sociale, par le comité social et économique commun de l'unité économique et sociale à laquelle la Société appartient, dans les conditions prévues par les articles L. 225-27-1 et suivants du Code de commerce et du présent article. Conformément à l'article L. 225-27-1, II du Code de commerce, lorsque le comité social et économique désigne deux administrateurs représentant les salariés, il doit désigner une femme et un homme.

La durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de 4 ans à compter de sa désignation. Le mandat est renouvelable sans limitation.

Sous réserve des stipulations du présent article et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs à l'exception de l'obligation de détention de mille (1 000) actions de la Société qui ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés.

Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit un Président parmi les membres qui sont des personnes physiques. Le Président ne peut être âgé de plus de 70 ans.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible indéfiniment, sous réserve de l'application de la disposition ci-dessus relative à la limite d'âge. Le Président peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine le montant, les modalités de calcul et le paiement de la rémunération du Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou morales. La durée du mandat des censeurs est déterminée par le Conseil d'administration dans la décision de nomination. Les fonctions des censeurs, y compris leur rémunération éventuelle, sont décidées par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Les censeurs sont rééligibles indéfiniment. Ils sont invités comme observateurs aux réunions du Conseil d'administration et participent aux débats avec voix consultative.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération dont le montant annuel est fixe, qu'elle détermine pour l'exercice en cours et/ou les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'une nouvelle décision la remplace. Le Conseil d'administration peut répartir librement cette rémunération entre ses membres.

Le Conseil d'administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles, soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour des missions ou des mandats particuliers confiés aux administrateurs (indépendamment des rémunérations pour la participation à des comités spécialisés du Conseil).

b) Direction générale (article 17 des statuts)

Modalité d'exercice

La direction de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil parmi ses membres ou en dehors de celui-ci, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modes de gestion à tout moment et au moins à chaque fois que le mandat du directeur général ou le mandat du Président arrive à expiration lorsque le Président assume également la direction générale de la Société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions requises par la réglementation applicable.

Lorsque la direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions suivantes concernant le directeur général sont applicables au Président. Dans ce cas, il porte le titre de Président-directeur général.

Pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration ainsi qu'aux limitations prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

7.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 9, 11 et 12 des statuts)

Droit de vote

Conformément aux statuts, chaque action ordinaire donne droit à une voix dans ces assemblées générales, le droit de vote double prévu à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce étant expressément exclu.

Convocation, participation et conduite des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme de l'inscription en compte de ses titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à des moyens de télécommunications, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou donner procuration conformément à la réglementation en vigueur, au moyen d'un formulaire établi par la Société et adressé à cette dernière dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, y compris par voie électronique ou télétransmission. Ce formulaire doit être reçu par la Société dans les conditions réglementaires pour qu'il en soit tenu compte.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle statue à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance. L'assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci. L'assemblée générale ordinaire est habilitée à prendre des décisions dans tous les autres cas. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Titres au porteur identifiables

La Société, ou son mandataire, est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les informations dans les conditions visées par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce, concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Franchissement de seuils statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à un pour cent (1) % du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires et jusqu'à 50 % du capital ou des droits de votes, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (direction générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Les seuils visés ci-dessus sont déterminés en tenant compte également des actions ou des droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote ayant les mêmes droits que les actions ou les droits de vote détenus, tels que définis aux articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi pour le non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliquent aux seuils

prévus par les statuts que sur demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires) d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5) % du capital social ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

7.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Grant Thornton

Représenté par Pascal Leclerc et Vincent Papazian

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Grant Thornton est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société Grant Thornton sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

KPMG

Représenté par Jacques Pierre et Stéphanie Ortega

2 avenue Gambetta

Tour Eqho

92066 Paris-La Défense Cedex

France

KPMG est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 10 janvier 2018, pour une durée de cinq exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société KPMG sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

IGEC

3 rue Léon Jost

75017 Paris

France

IGEC est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour un mandat d'une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société IGEC sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

7.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société.

7.5 PERSONNES RESPONSABLES [/RFA/](#)

7.5.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

Michel Paulin, directeur général de la Société

7.5.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion constitué des éléments visés à la table de concordance figurant au sein du chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 19 décembre 2022,
Michel Paulin, directeur général de la Société

7.6 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCES PARTIES

Le présent document d'enregistrement universel contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données sectorielles concernant l'activité et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations se fondent sur l'analyse de multiples sources par la Société, y compris des études de marché réalisées par Bain & Company, Inc. (« **Bain** ») à la demande de la Société et des informations obtenues par ailleurs auprès d'International Data Corporation (IDC) et Forrester Research, Inc. Le modèle d'analyse des fournisseurs d'IDC MarketScape est conçu pour fournir un aperçu de la compétitivité des fournisseurs de TIC (technologies de l'information et des communications) sur un marché donné. La méthodologie de recherche utilise une méthode de notation rigoureuse basée sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs qui aboutit à une illustration graphique unique de la position de

chaque fournisseur sur un marché donné. IDC MarketScape fournit un cadre clair dans lequel les offres de produits et de services, les capacités et les stratégies, ainsi que les facteurs de réussite actuels et futurs des fournisseurs de TI et de télécommunications peuvent être comparés de manière significative. Ce cadre fournit également aux acheteurs de technologies une évaluation à 360 degrés des forces et des faiblesses des fournisseurs actuels et potentiels. À la connaissance de la Société, les informations extraites de sources de parties tierces ont été fidèlement reproduites dans le présent document d'enregistrement universel et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexacts ou trompeuses. La Société ne peut néanmoins garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.





ANNEXES

Glossaire	260
Tables de concordance	262



Datacentre
RBX 8



GLOSSAIRE

Actionnaire KKR	désigne Spiral Holdings S.C.A.
Baremetal Cloud	est une solution de cloud privé de haute performance recevant un accès entièrement automatisé à des serveurs dédiés sur lesquels le client exploite et gère toutes les couches logicielles.
Capex de croissance	représente toutes les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent.
Capex récurrent	reflète les dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus générés par des serveurs déclassés ou mis hors ligne au cours de la période, calculées sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période.
Centre de données	désigne un site physique où sont localisées les infrastructures mises à disposition des clients par OVHcloud dans le cadre de ses services.
Cloud	désigne une technologie visant à l'utilisation à distance de ressources d'exécution et de stockage.
Cloud computing	consiste à fournir un accès à la demande et entièrement automatisé, via l'Internet, à des ressources de calcul, de stockage et de mise en réseau.
Cloud de confiance ouvert (open trusted cloud)	est un label créé par OVHcloud pour les éditeurs de logiciels et les fournisseurs de solutions PaaS et SaaS, certifiant que les solutions utilisées sont ouvertes et conformes aux normes européennes et leur permettant d'être hébergés par OVHcloud.
Cloud hybride	est une solution combinant le cloud public et le cloud privé avec des ressources sur site dans un modèle de déploiement multiple au sein d'une seule organisation.
Cloud privé (private cloud)	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à un seul client en répartissant la capacité du serveur entre les groupes d'utilisateurs autorisés par le client.
Cloud public (public cloud)	désigne la fourniture, par un fournisseur de services, d'un serveur à plusieurs clients ; le serveur est alors partagé entre ces clients.
Code source	désigne un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique permettant d'obtenir un programme pour ordinateur.
Conteneurisation	désigne l'encapsulation du code logiciel et de ses dépendances dans un conteneur virtuel pour améliorer le temps de réponse et les performances des solutions cloud.
CPU	de l'anglais <i>Central Processing Unit</i> , désigne le composant d'un serveur exécutant les programmes informatiques.
DCaaS	de l'anglais <i>Data Center as a Service</i> (« centre de données en tant que service »), en français « Centre de données en tant que service », désigne un service d'hébergement dans lequel l'infrastructure et les équipements physiques du centre de données sont fournis aux clients.
EBITDA ajusté	désigne l'EBITDA courant retraité des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. À l'avenir le Groupe prévoit d'exclure de son EBITDA ajusté les charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition.
EBITDA courant	est égal au chiffre d'affaires diminué de la somme des charges de personnel et des autres charges opérationnelles (et excluant les charges d'amortissement, ainsi que des éléments qui sont classés comme « autres produits et charges opérationnels non courants »).
Free cash flow opérationnel moins capex récurrent	désigne l'EBITDA ajusté plus la variation du besoin en fonds de roulement, moins le capex récurrent, après réintégration des charges d'amortissement des droits locatifs en application d'IFRS 16.
GPU	de l'anglais <i>Graphics Processing Unit</i> , désigne le composant informatique dédié aux traitements des informations graphiques.
Hosted Private Cloud	désigne une solution de cloud privé fournissant aux clients des serveurs dédiés entièrement automatisés, avec des plateformes telles que le système d'exploitation et la couche de virtualisation sélectionnés et gérés par OVHcloud.

Hyperconvergence	désigne une tendance à localiser la puissance de traitement et le stockage dans la même unité, en les séparant par la virtualisation plutôt que par une séparation physique.
Hyperscalers	désigne les plus importants fournisseurs de services cloud américains que sont Amazon Web Services, Google Cloud Platform et Microsoft Azure.
IaaS (Infrastructure-as-a-Service)	en français « service de fourniture d'infrastructures », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure informatique (serveurs, sauvegarde, stockage...) que le client peut utiliser ou configurer à distance pour composer son propre environnement.
KKR	désigne Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, y compris les fonds d'investissement et autres entités gérées ou dirigées par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et/ou une ou plusieurs de ses sociétés affiliées, selon le contexte.
Marque blanche	désigne la fourniture de services d'hébergement par une entreprise à des revendeurs et des partenaires commercialisant les solutions de cette entreprise à leurs propres clients et sous leur propre marque.
Multi-cloud	désigne une solution impliquant l'utilisation de services informatiques et de stockage provenant de plusieurs fournisseurs.
Open source	désigne un logiciel ayant un code source libre d'accès, modifiable et réutilisable.
PaaS (Platform-as-a-Service)	en français « service de fourniture d'une plateforme en tant que service », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition de son client une infrastructure (serveurs, sauvegarde, stockage etc.) ainsi que des outils dits « middleware » (base de données, serveur web, etc.).
Périphérique de réseau (edge computing)	désigne une forme d'optimisation informatique visant à rapprocher de la source des données le traitement des données.
PUE	de l'anglais <i>Power Usage Effectiveness</i> , désigne un indicateur de durabilité mesurant l'efficacité énergétique d'un centre de données.
Ratio de levier	désigne la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté.
Retour sur capex de croissance	est calculé en divisant le <i>free cash flow</i> opérationnel moins capex récurrent entre l'année en cours et l'année précédente par le capex de croissance de l'année précédente.
SaaS (Software-as-a-Service)	en français « service de fourniture d'applications ou logiciels », désigne le service par lequel un prestataire de services cloud met à la disposition du client des outils qu'il héberge (logiciels, applications etc.) accessibles à distance par le client et des services associés (hébergement, maintenance etc.).
Serveurs privés virtuels	désigne la sous-partie virtuelle d'un serveur d'hébergement dont les charges mémoire et processeur sont partagées avec d'autres serveurs privés virtuels indépendants les uns des autres.
Streaming	désigne un mode de transmission de données audio et vidéo.
Solution Trusted Zone Sovereign	désigne une solution lancée par OVHcloud afin de répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du service public et des services critiques.
Virtualisation	désigne un mécanisme consistant à faire fonctionner plusieurs systèmes, serveurs virtuels ou applications, sur un même serveur physique.
Webcloud	désigne les solutions d'hébergement de sites Internet et d'enregistrement de domaines.
WUE	de l'anglais <i>Water Usage Effectiveness</i> , désigne un indicateur de durabilité mesurant la quantité d'eau utilisée par les centres de données pour les besoins en refroidissement.



TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents au rapport de gestion annuel du Conseil d'administration devant être présenté à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

N°	Éléments requis	Chapitre/sections du document d'enregistrement universel
1.	Situation et activité du Groupe	
1.1.	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Chapitre 5 section 5.1
1.2.	Indicateurs clefs de performance de nature financière	Chapitre 5 section 5.1
1.3.	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	Chapitre 3 - Récapitulatif des indicateurs de performance
1.4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	Chapitre 5 section 5.2 Note 2
1.5.	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Chapitre 6 section 6.1
1.6.	Succursales existantes	Chapitre 1 section 1.7
1.7.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Néant
1.8.	Aliénations de participations croisées	Néant
1.9.	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	Chapitre 5 section 5.1
1.10.	Activités en matière de recherche et de développement	Chapitre 5 section 5.1
1.11.	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Chapitre 5 section 5.4
1.12.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Chapitre 5 section 5.4
1.13.	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Chapitre 5 section 5.4
2.	Contrôle interne et gestion des risques	
2.1.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	Chapitre 2 section 2.1
2.2.	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	Chapitre 2 section 2.1
2.3.	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Chapitre 2 section 2.3
2.4.	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	Chapitre 2 section 2.1 Chapitre 5 section 5.2 note 4.20
2.5.	Dispositif anti-corruption	Chapitre 2 section 2.3
2.6.	Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre effective	Néant

N°	Éléments requis	Chapitre/sections du document d'enregistrement universel
3.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
	Gouvernance (article 22-10-10 et L.227-37-4 du Code de commerce)	
	La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	Chapitre 4 section 4.1.1
	Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	Chapitre 4 section 4.3
	Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	Chapitre 6 section 6.5.1
	Le choix des modalités d'exercice de la direction générale de la Société	Chapitre 4 section 4.1.10
	La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	Chapitre 4 sections 4.1.1; 4.1.6
	La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du comité exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	Chapitre 3 section 3.3.1
	Les limitations aux pouvoirs du directeur général	Chapitre 7 section 7.2.1 b)
	Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	Chapitre 4
	Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	Chapitre 7 section 7.2
	La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	Chapitre 4 section 4.3
	Rémunération des dirigeants (L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)	
	Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'assemblée générale dans le cadre du vote ex ante	Chapitre 4 section 4.2.2
	La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	Chapitre 4 section 4.2.2
	La proportion relative de la rémunération fixe et variable	Chapitre 4 section 4.2.2
	L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	Néant
	Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	Chapitre 4 section 4.2
	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	Chapitre 4 section 4.2.2
	Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	Chapitre 4 section 4.2.2
	L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	Chapitre 4 section 4.2.2
	Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Chapitre 4 section 4.2.2
	La manière dont le vote lors de la dernière assemblée générale ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	Chapitre 4 section 4.2.2
	Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
	La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	Néant
	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux de la Société	Chapitre 4 section 4.2.3
	Attribution et conservation des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de la Société	Chapitre 4 section 4.2.3



N°	Éléments requis	Chapitre/sections du document d'enregistrement universel
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 Code de commerce)		
	La structure du capital de la Société	Chapitre 6 section 6.1.1
	Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	Chapitre 1 section 1.7
	Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	Chapitre 6 section 6.1.1
	La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	Néant
	Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	Chapitre 6 section 6.1.4
	Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Chapitre 6 section 6.1.2
	Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	Chapitre 7 sections 7.2.1 ; 7.2.2
	Les pouvoirs du Conseil d'administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	Chapitre 4 section 4.1.6
	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	Néant
	Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	Néant
4.	Actionnariat et capital	
	4.1. Structure, évolution du capital de la Société et franchissement de seuils	Chapitre 6 section 6.1
	4.2. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	Chapitre 6 section 6.5
	4.3. État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Chapitre 6 section 6.1
	4.4. Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	Néant
	4.5. Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	Chapitre 4 section 4.1
	4.6. Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Chapitre 6 section 6.3
5.	Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Chapitre 3
6.	Autres informations	
	6.1. Informations fiscales complémentaires (<i>articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts</i>)	Chapitre 5 section 5.4
	6.2. Injonctions ou sanction pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles (<i>article L. 464-2 du Code de commerce</i>)	Néant

Table de concordance du rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le présent document d'enregistrement universel constitue également le rapport financier annuel de la Société. Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

N°	Éléments requis	Chapitre/Sections du document d'enregistrement universel
1.	Comptes annuels	Chapitre 5 section 5.3
2.	Comptes consolidés	Chapitre 5 section 5.2
3.	Rapport de gestion	Cf. table de concordance ci-dessus
4.	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	Chapitre 7 section 7.5
5.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	Chapitre 5 sections 5.2 et 5.3

Table de correspondance du document d'enregistrement universel

Incorporation par référence

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos les 31 août 2021, 31 août 2020 et 31 août 2019 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant au chapitre 18 du Document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 17 septembre 2021 sous le n°. 21 – 052 sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

Table de correspondance

Informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) n°2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du document d'enregistrement universel.

N°	Libellé des rubriques	Section(s)
1.		
	1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document	Chapitre 7 section 7.5.1
	1.2 Déclaration des personnes responsables du document	Chapitre 7 section 7.5.2
	1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	Chapitre 5 sections 5.2.2 et 5.3.2
	1.4 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Chapitre 7 section 7.6
	1.5 Déclaration de l'émetteur	Chapitre 7 section 7.5.1
2.	Contrôleurs légaux	
	2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	Chapitre 7 section 7.3
	2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Néant
3.	Facteurs de risques	Chapitre 2
4.	Informations complémentaires	
	4.1 Raison sociale et nom commercial	Chapitre 7 section 7.1.1
	4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	Chapitre 7 section 7.1.2
	4.3 Date de constitution et durée de vie	Chapitre 7 section 7.1.3
	4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone et site Internet	Chapitre 7 section 7.1.4
5.	Présentation du Groupe	
	5.1 Principales activités	Chapitre 1 section 1.3
	5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	Chapitre 1 section 1.3.1
	5.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	Chapitre 1 section 1.3.1.2
	5.2 Principaux marchés	Chapitre 1 section 1.2
	5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Néant
	5.4 Stratégie et objectifs	Chapitre 1 section 1.4
	5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Chapitre 1 section 1.5.6
	5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Chapitre 1 section 1.2.3
	5.7 Investissements	Chapitre 5 section 5.1.2
	5.7.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Chapitre 5 section 5.1.2
	5.7.2 Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	Néant
	5.7.3 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	Néant
	5.7.4 Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	Néant

N°	Libellé des rubriques	Section(s)
6.	Organigramme	
	6.1 Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	Chapitre 1 section 1.7.1
	6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	Chapitre 1 section 1.7.2
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
	7.1 Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	Chapitre 5 section 5.1
	7.1.1 Exposé de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur	Chapitre 5 section 5.1
	7.1.2 Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	Néant
	7.2 Résultat d'exploitation	Chapitre 5 section 5.1.1
	7.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	Néant
	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets et raisons de ces changements	Chapitre 5 section 5.1.1
8.	Trésorerie et capitaux	
	8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	Chapitre 5 section 5.1.2
	8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	Chapitre 5 section 5.1.2
	8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	Chapitre 5 section 5.1.2
	8.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	Chapitre 5 section 5.1.2
	8.5 Informations concernant les sources de financement attendues	Chapitre 5 section 5.1.2
9.	Environnement réglementaire	
	9.1 Description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et mention de toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	Chapitre 1 section 1.6
10.	Information sur les tendances	
	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement	Chapitre 5 section 5.1.1
	10.1 Tout changement significatif de performance financière du Groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée	Chapitre 5 section 5.1.1
	10.2 Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Chapitre 5 section 5.1.1
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	Chapitre 5 section 5.1.1
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
	12.1 Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux : • des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et • de tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires	Chapitre 4 section 4.1.9
	12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	Chapitre 4 section 4.1.9
	Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	Chapitre 6 section 6.1.2
	Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent	Néant

N°	Libellé des rubriques	Section(s)
13.	Rémunération et avantages des personnes visées au point 14.1	
	13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	Chapitre 4 section 4.2.2
	13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Chapitre 4 section 4.2.4
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
	14.1 Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	Chapitre 4 section 4.1.1
	14.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	Chapitre 4 section 4.1.9
	14.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	Chapitre 4 section 4.1.7
	14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Chapitre 4 section 4.1
	14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du Conseil d'administration et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé)	Néant
15.	Salariés	
	15.1 Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	Néant
	15.2 Participations et stock-options	Chapitre 4 section 4.2.3
	Pour chacune des personnes visées au point 12.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	Chapitre 4 section 4.2.3
	15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Chapitre 6 section 6.1.4
16.	Principaux actionnaires	
	16.1 Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	Chapitre 6 section 6.1.1
	16.2 Existence de différences de droits de vote	Chapitre 6 section 6.1.1
	16.3 Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	Néant
	16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	Chapitre 6 section 6.1.2
	16.5 Offre publique d'achat sur le capital de la Société durant le dernier exercice et exercice en cours	Néant
	16.6 Accord d'actionnaires	Chapitre 6 section 6.1.2
17.	Transactions avec des parties liées	Chapitre 4 section 4.3
18.	Informations financières	
	18.1 Informations financières historiques	Chapitre 5 section 5.2
	18.1.1 Informations financières historiques auditées sur les trois dernières années et rapport d'audit sur chaque année	Chapitre 8
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	Néant
	18.1.3 Normes comptables	Chapitre 5 section 5.1.1
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	Néant
	18.1.5 Normes comptables nationales	Néant
	18.1.6 États financiers consolidés	Chapitre 5 section 5.2
	18.1.7 Date des dernières informations financières	Chapitre 5 section 5.5
	18.2 Informations financières intermédiaires et autres	Néant

N°	Libellé des rubriques	Section(s)
	18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	
	18.3.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	Chapitre 5 sections 5.2.2; 5.3.2
	18.3.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	Chapitre 3 section 3.4 Chapitre 4 section 4.3
	18.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées	Néant
	18.4 Information financière pro forma	Néant
	18.5 Politique en matière de dividendes	Chapitre 6 section 6.3
	18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 2 section 2.1.2.2 Chapitre 5 note 4.21
	18.7 Changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice	Néant
19.	Capital social et statuts	
	19.1 Capital social	Chapitre 6 section 6.5
	19.1.1 Montant du capital émis, total du capital social autorisé, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	Chapitre 5 section 5.2 Note 4.16
	19.1.2 Actions non représentatives du capital	Chapitre 6 section 6.1
	19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	Néant
	19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Néant
	19.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant
	19.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	Néant
	19.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	Néant
	19.2 Acte constitutif et statuts	Chapitre 7 section 7.2
	19.2.1 Objet social	Chapitre 7 section 7.2.1
	19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	Chapitre 7 section 7.2.3
	19.2.3 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	Néant
20.	Contrats importants	Chapitre 5 section 5.1.2
21.	Documents disponibles	Chapitre 7 section 7.4



Crédits photographiques : OVHcloud et Xavier Popy



OVH Groupe

Société anonyme au capital de 190 540 425 euros
Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
R.C.S. Lille Métropole 537 407 926